This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

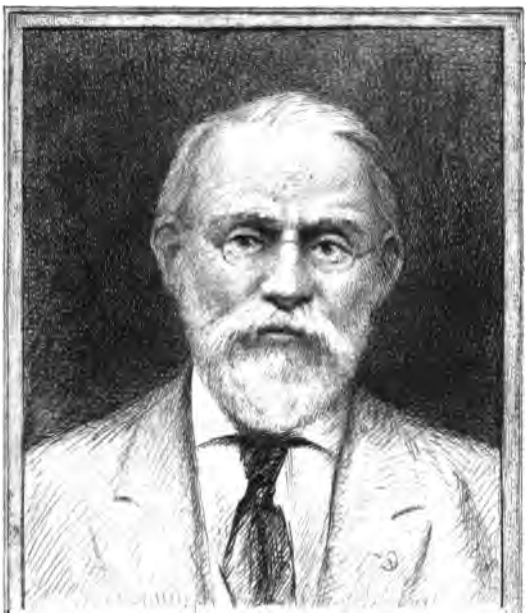

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

VINGT-UNIÈME SESSION.

Digitized by Google

DIJON, IMPRIMERIE DE DOUILLIER.

Digitized by Google

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

VINGT-UNIÈME SESSION,

TENUE A DIJON EN AOUT 1854.

A PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, rue de Bouloy, 7;

Et DIDRON, rue St-Dominique-St-Germain, 23.

A DIJON,

Chez LAMARCHE et DROUELLE, libraires, place St-Etienne,

Et VEUVE DÉCAILLY, place d'Armes.

1855.

Digitized by Google

Digitized by Google

16143

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

Vingt-unième session.

Comme le Congrès archéologique de France était réuni à Dijon, en juillet 1852, et qu'après une intéressante session il se trouvait assemblé pour la dernière fois en séance générale de clôture, les notabilités dijonnaises présentes prièrent M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, de vouloir bien solliciter pour la ville de Dijon la tenue d'une des sessions annuelles du Congrès scientifique de France. M. de Caumont accueillit avec empressement cette demande, et promit de la soumettre au Congrès scientifique qui devait se réunir à Toulouse en septembre 1852. M. Henri Baudot, secrétaire général du Congrès et président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, fit, au

Digitized by Google

nom de sa compagnie, la même demande à M. de Caumont. Vers la fin de juillet, M. le directeur de l'Institut des provinces recevait de M. le président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon la lettre suivante :

« Dijon, le 22 juillet 1852.

» Monsieur le Directeur,

» L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon a, par sa délibération prise à sa séance d'hier, décidé, sur ma proposition, que vous seriez prié par moi et en son nom de vouloir bien faire en sorte que le Congrès scientifique dont la réunion a lieu tous les ans dans les principales villes de France, tiendrait sa séance générale à Dijon en 1854, la plus prochaine de celles que ce Congrès ait à sa disposition. Je ne doute pas, Monsieur, après la conversation que j'ai eue avec M. le maire de cette ville à cette occasion, que vous ne receviez de sa part la même demande. L'Académie, à laquelle vous avez donné personnellement tant de témoignages d'estime, espère que vous voudrez bien prendre cette prière de sa part en considération, et que Dijon, comme centre d'études et de travaux intellectuels, obtiendra par vous une réunion dans son sein des hommes les plus éminents, comme celle que le Congrès archéologique vient de lui procurer sous vos auspices.

» Je suis avec une haute considération, Monsieur le directeur, votre très-humble et obéissant serviteur,

» De Lacuisine,

» *Président de l'Académie de Dijon.* »

Au mois d'août suivant, M. le maire de la ville de Dijon adressait à M. de Caumont la lettre que voici :

Digitized by Google

« *A Monsieur de Caumont, directeur du* Congrès scientifique de France, *à Caen* (Calvados).

» Dijon, le 12 août 1852.

» MONSIEUR,

» Dans les diverses conférences que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous pendant votre séjour à Dijon, vous avez bien voulu me faire espérer que notre ville pourrait être choisie pour lieu de session du Congrès scientifique de France pendant l'année 1854.

» Je me suis fait un devoir de communiquer cette espérance à un grand nombre de mes concitoyens, et, fort de l'accueil favorable qui lui a été fait, je suis heureux de pouvoir vous prier *officiellement* de vouloir bien être notre interprète auprès de vos collègues pour appuyer la demande d'une session que nous vous adressons pour 1854.

» Si mon désir particulier peut être de quelque poids, je m'empresse de vous assurer, Monsieur, que je serais très-reconnaissant de la faveur que voudrait bien nous faire le Congrès scientifique en venant siéger parmi nous.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Maire*,

» ANDRÉ. »

Ces vœux, exprimés avec tant d'instance et présentés par M. de Caumont au Congrès de Toulouse, ne pouvaient manquer d'être accueillis. Aussi, dans sa séance générale du 14 septembre 1852, le Congrès, prenant en considération les vœux qui lui étaient transmis, formulait un arrêté qui fixait au 23 août 1853 l'ouverture de la 20e session du Congrès scientifique de France qui devait se tenir à Arras, conformément à une décision prise à Orléans en 1851, et choisis-

Digitized by Google

sait la ville de Dijon pour le lieu de la session du Congrès de 1854.

Voici l'extrait de cet arrêté pour ce qui concerne la tenue du Congrès à Dijon :

« Conformément à la demande exprimée par M. le Maire et les Présidents de l'Académie et de la Société archéologique de Dijon, la 21e session du Congrès scientifique de France s'ouvrira dans cette ville, le 10 août 1854, dans la grande salle du palais des Etats de Bourgogne.

» M. *de Lacuisine,* président de chambre à la cour d'appel et président de l'Académie;

» M. H. Baudot, président de la société archéologique;

» M. Détourbet, président du comité central d'agriculture,

» Sont nommés secrétaires généraux de la 21e session.

» Le programme des questions et la circulaire de convocation seront soumis au directeur de l'Institut des provinces, puis imprimés et distribués en France et à l'étranger.

» MM. les secrétaires généraux seront, selon l'usage, exclusivement chargés de la publication du compte rendu de la session; ils reverront, à cet effet, les mémoires présentés au Congrès, et choisiront ceux qui leur paraîtront les plus importants. Ils pourront n'imprimer que par extraits, ou même supprimer, s'ils le jugent convenable, les mémoires présentés pendant la session, lors même que l'impression en aurait été votée en séance.

» MM. les secrétaires généraux du Congrès présideront à la distribution du compte rendu, dont 100 exemplaires seront adressés, au nom du Congrès, aux sociétés savantes.

» Conformément aux délibérations antérieures, les fonds qui resteront en caisse après la tenue de la session et l'impression des volumes seront remis à l'Institut des provinces, qui décidera quel emploi ces sommes et celles qu'il

Digitized by Google

a déjà reçues des sessions antérieures devront recevoir dans l'intérêt des sciences et des études en province.

» Après la distribution des comptes-rendus des sessions qui se tiendront à Arras et à Dijon, vingt-cinq exemplaires seront déposés dans les archives de l'Institut des provinces, et le reste mis en dépôt chez M. Derache, libraire à Paris, qui rendra compte à l'Institut des provinces du résultat de la vente. »

Pour centraliser les mesures, donner plus d'unité aux dispositions à prendre pour préparer la tenue du Congrès à Dijon, MM. les secrétaires généraux chargèrent M. Henri Baudot, l'un d'eux, de prendre toutes les mesures nécessaires, tenir la correspondance, rédiger les circulaires, provoquer et recueillir les adhésions, dresser le programme des questions à proposer aux délibérations du Congrès, et préparer le compte rendu des travaux après la session.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, la Commission archéologique de la Côte-d'Or et le Comité central d'agriculture furent priés de présenter les questions dont ces sociétés savantes désiraient voir la discussion s'ouvrir au sein du Congrès, et dont la solution pouvait intéresser les sciences, les lettres et les arts.

Chacune de ces sociétés s'empressa de répondre à l'appel qui lui avait été fait, et, dans la spécialité de ses travaux, proposa des questions qui furent insérées au programme dressé par M. le secrétaire général et soumis à l'approbation de l'Institut des provinces avant d'être imprimé et distribué avec la circulaire suivante, qui fut adressée à la plupart des sociétés savantes et à un grand nombre de personnes

Digitized by Google

qui cultivent les sciences, les lettres et les arts en France et à l'étranger.

Lettre de convocation.

« Dijon, le 16 mai 1854.

» MONSIEUR,

» Nous avons l'honneur de vous annoncer que le Congrès scientifique de France se réunira à Dijon le 10 août prochain pour tenir sa XXIe session. Nous ne vous rappellerons pas l'intérêt qu'offrent ces réunions, qui ont produit déjà par toute la France de si beaux résultats, en popularisant le goût des sciences et des arts, et en établissant parmi les personnes qui se livrent aux mêmes travaux des communications utiles et des liens de confraternité réciproques.

» Le lieu de la réunion ne pouvait être mieux choisi : aucune ville de France n'offre plus de ressources que l'ancienne capitale de la Bourgogne, pour tout ce qui tient à la culture de l'esprit. Dijon renferme dans son sein des sociétés savantes illustres, dont les travaux sont appréciés par toute l'Europe; ses archives, sa bibliothèque, contiennent les plus précieux documents historiques; son musée, ses églises, ses palais et bien des maisons particulières offrent un cachet historique que l'on rencontre rarement, si ce n'est dans des villes, comme celle-ci, vouées presque sans partage au culte des sciences, des lettres et des arts.

» Les dames ne sont pas exclues des travaux du Congrès; leur présence aux réunions publiques ne peut qu'encourager et exciter une noble émulation. Nous avons tout lieu de croire que la réunion prochaine sera brillante et nombreuse : des savants étrangers ont annoncé leur intention de se réunir à nous dans cette solennité scientifique. Nous espérons, Monsieur, que votre concours ne nous manquera pas, et que vous voudrez bien donner votre adhésion au Congrès, en nous retournant le bulletin ci-contre.

Digitized by Google

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

» *Le Président*, DE CAUMONT.

» *Les Secrétaires généraux*,

» DE LACUISINE, DÉTOURBET, Henri BAUDOT. »

Cette lettre fut suivie d'un nombre assez considérable d'adhésions qui parvinrent à M. le secrétaire général H. Baudot, qui remplissait en même temps les fonctions de trésorier.

Une commission particulière fut réunie à l'hôtel de ville par les soins de M. le maire de Dijon, pour donner son avis sur l'organisation des fêtes que la ville avait l'intention de donner à l'occasion de la réunion du Congrès, pour témoigner aux savants étrangers sa gratitude et tout l'intérêt qu'attache à ces solennités une population lettrée qui possède le goût des sciences et des arts.

A la suite des délibérations de cette commission, M. le Maire prit l'arrêté suivant, qui fut publié et affiché dans la ville de Dijon quelques jours avant l'ouverture du Congrès :

« Le Congrès scientifique de France devant ouvrir, à Dijon, le 10 août 1854, sa XXI^e^ session, cette solennité sera célébrée par les fêtes dont le détail suit :

» *Le 13 août*, fête de nuit, donnée au Jardin de l'Arquebuse; — illumination; — exposition de fleurs; — fanfares. Le Jardin sera ouvert à 7 heures et demie. Il sera perçu au profit des pauvres un droit d'entrée de 50 centimes.

» Dans la journée du lendemain, le public sera admis gratuitement à visiter l'exposition.

» *Le 17 août, fête à l'hôtel de ville.* — CONCERT donné à

Digitized by Google

7 heures, par MM. les artistes de Dijon, dans la salle Philharmonique.

» Réception à 8 heures 1/2 dans les salles de la mairie et du musée, illuminées et décorées

» Morceaux d'harmonie exécutés pendant la réception.

» Il sera perçu au profit des pauvres un droit d'entrée de : — 3 fr. pour le concert et la visite des salles de la mairie et du musée ; — de 1 fr. 50 pour la visite seulement des salles de la mairie et du musée (1).

» Arrêté à Dijon le susdit jour 6 août 1854.

» *Le Maire*, ANDRÉ.

» Vu et approuvé.

» Dijon, le 7 août 1854.

» *Le Préfet de la Côte-d'Or*, BON DE BRY. »

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, voulant de son côté donner au Congrès une marque particulière de son estime et de sa sympathie, résolut d'ouvrir, pendant la tenue du Congrès, une séance publique à laquelle tous les membres du Congrès présents à Dijon furent priés d'assister. Le jour de cette séance fut fixé au samedi 12 août, deux jours après l'ouverture de la session.

(1) Le choléra, qui sévissait dans le département de la Côte-d'Or et commençait à faire quelques victimes dans la ville de Dijon, engagea l'autorité municipale à retrancher la fête annoncée pour le 17 août. Le public fut instruit de cette détermination par une affiche conçue en ces termes :

MAIRIE DE DIJON.

AVIS.

Le Maire de Dijon a l'honneur de prévenir ses concitoyens que la fête indiquée pour jeudi 17 courant n'aura pas lieu.

Cette mesure a paru utile au maintien du bon état sanitaire de la ville.

Dijon, 15 août 1854.

ANDRÉ.

Digitized by Google

PROGRAMME
DES QUESTIONS
Qui ont été soumises au Congrès.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTION
RÉUNIES.

SCIENCES NATURELLES ET PHYSIQUES.

1. A-t-on reconnu la présence du phosphate de chaux dans le terrain crétacé de la Bourgogne et des autres contrées voisines ?

2. Le phosphate de chaux, reconnu en quantité considérable dans la craie inférieure du département du Nord, n'existe-t-il pas aussi dans les couches analogues de la craie de la Bourgogne ? Quelles recherches a-t-on faites pour le découvrir et l'exploiter ?

3. Quelles sont, eu égard à leur nature, les qualités relatives des marnes, de la craie employées à l'amendement des terres en Bourgogne et en Champagne ?

4. Que reste-t-il à faire pour l'exploration géologique de la Bourgogne et des départements de l'est de la France ?

5. Combien y a-t-il d'espèces de terrain meuble dans le pays (circonscrire par sous-région, et appliquer la question à des circonscriptions peu étendues) ?

6. Quelle est la nature du sous-sol, et à quelle série de couches doit-on le rapporter d'après les données de la géologie ?

Digitized by Google

7. Quels sont les niveaux hydrofuges dans le département de la Côte-d'Or? En d'autres termes, de quelles couches sortent habituellement les sources qui alimentent les ruisseaux et les rivières?

8. L'action du sulfate de fer sur les treilles malades ne serait-elle pas pleine d'efficacité comme sur une foule de végétaux chlorosés?

9. La Flore de la Côte-d'Or présente-t-elle des faits particuliers? Quelle influence exerce dans ce pays la nature géologique du sol sur la distribution des espèces?

10. La pisciculture a-t-elle occupé les savants et naturalistes de la Bourgogne? Quels résultats ont-ils obtenus?

11. La théorie de la double réfraction, telle que l'a créée le puissant génie de Fresnel, est longtemps restée une des parties les plus difficiles de la physique. Pénétrés de l'importance capitale de cette vaste conception, des physiciens et des géomètres, parmi lesquels on doit citer en première ligne Ampère, MM. Hamilton, de Sénarmont, et Plucker, l'ont complétée et transformée. On demande d'apprécier ces remaniements et d'en profiter pour donner à cette théorie une forme qui la rende aussi simple que les autres théories partielles de l'optique.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE.

Economie politique-agricole.

1. Quelles sont les causes qui ont empêché l'agriculture en France de faire des progrès aussi rapides que ceux accomplis dans les autres branches de l'industrie nationale? Cette infériorité ne tient-elle pas à des circonstances de notre organisation intérieure et à la direction de notre éducation, de sorte que les banques agricoles et les encouragements distribués par le pouvoir seront toujours in-

Digitized by Google

suffisants pour élever notre agriculture au niveau qu'elle devrait occuper?

Pourquoi cette lenteur relative des progrès agricoles ne se fait-elle pas remarquer en Angleterre?

2. Quels seraient les moyens d'empêcher les habitants des campagnes de venir se fixer dans les villes ainsi qu'ils le font aujourd'hui.—Moyens de remédier à cette tendance qui prive l'agriculture tout à la fois des intelligences et des capitaux sans lesquels elle ne peut prospérer.

Serait-il possible d'augmenter le taux des salaires payés pour les travaux agricoles, ou au moins d'offrir aux bras des aides agricoles un travail plus fréquent et plus suivi, de manière à les placer dans une situation moins différente de celle dont jouissent les ouvriers de la ville?

3. L'agriculture est-elle suffisamment progressive en France, pour que l'on puisse espérer qu'elle continuera encore longtemps à fournir aux besoins de la population, en supposant que celle-ci suive dans l'avenir la marche ascendante qui s'est fait remarquer depuis le commencement du siècle?

4. Quels seraient les moyens les plus efficaces pour provoquer les améliorations nécessaires?

5. Quelle a été, sur les progrès de l'agriculture, l'influence des droits protecteurs établis à l'importation des produits agricoles étrangers?

6. Les autorités locales, ainsi que les corps savants, doivent-ils user de leur influence pour exciter, par les encouragements et les récompenses dont ils disposent, la propagation et le développement de certaines industries nouvelles dans les villes destinées, soit par leur position géographique, soit par d'autres causes, à rester villes *artistiques*? Et réciproquement, l'introduction *forcée* des arts dans une ville *industrielle* ne peut-elle pas devenir préjudiciable à l'industrie?

7. Quel est le sort réservé à l'industrie dans les villes traversées par les chemins de fer, et dont l'éloignement de Paris ne dépasse pas un rayon de trois à quatre cents

Digitized by Google

kilomètres ? et, en particulier, le ralentissement de plusieurs branches de commerce, qui déjà se fait sentir à Dijon, doit-il être attribué aux voies ferrées que possède cette ville ?

Législation agricole.

8. La vaine pâture est-elle nuisible aux progrès de l'agriculture ? Pourrait-elle être immédiatement supprimée ? Dans le cas de la négative, quels seraient les règlements à adopter pour en diminuer les inconvénients ?

9. Comment parvenir à l'établissement d'une police rurale et forestière suffisamment efficace ?

Assolements. — Agriculture pratique.

10. Les assolements alternes, c'est-à-dire les assolements dans lesquels les récoltes de blé, d'orge ou d'avoine sont toujours séparées, soit par des récoltes sarclées, soit par des récoltes fourragères, sont-ils plus avantageux que l'assolement triennal ? En cas d'affirmative, comment expliquer la résistance des cultivateurs praticiens à adopter ce genre d'assolements, même dans les fermes où les propriétés exploitées sont réunies en assez grandes pièces pour que le cultivateur soit libre de suivre une rotation de son choix ?

11. Est-il avantageux de donner au sol une forte fumure, sauf à ne la renouveler qu'à des intervalles éloignés ? Ne serait-il pas préférable, au contraire, de diviser la fumure entre toutes les années de l'assolement ? Quelle est celle des deux méthodes qui fournira les récoltes les plus abondantes ?

Dans le cas où le système des fortes fumures, mais plus espacées, ne conviendrait pas à tous les sols, indiquer la nature géologique et la constitution physique de ceux où il pourrait être appliqué avec avantage.

12. Quel serait le meilleur moyen pour rendre moins

Digitized by Google

répugnant et surtout plus fréquent l'emploi direct des matières fécales à la fertilisation du sol? On entend parler ici des matières produites par les populations urbaines, qui sont trop souvent négligées et perdues pour l'agriculture.

13. Quelle est pour la Bourgogne la meilleure distribution, la forme et l'étendue des bâtiments d'exploitation pour les fermes d'une étendue moyenne?

14. Quel changement les progrès de l'agriculture doivent-ils amener dans l'architecture rurale?

15. Quels sont les meilleurs modes à suivre dans le traitement des terrains d'alluvion de la Bresse, au point de vue de l'amendement du sol arable?

16. Les meules de blé sont-elles en usage? Quelles sont les formes les plus habituelles?

17. Quels ont été les résultats du drainage en Bourgogne? Combien d'hectares de terre y a-t-il de drainés en Bourgogne, et particulièrement dans le département de la Côte-d'Or?

18. A-t-on appliqué la mécanique agricole dans la Bourgogne? Les machines à battre fonctionnent-elles? Y en a-t-il de mues par la vapeur? A-t-on inventé dans ce pays de nouvelles machines tendant à simplifier les travaux agricoles?

19. Quels ont été pour la Bourgogne les résultats de l'abaissement du droit d'entrée sur le bétail étranger? Le prix de la viande a-t-il sensiblement baissé par suite de cette mesure?

20. Y a-t-il une différence entre la culture de la vigne au XIV^e^ et au XV^e^ siècle en Bourgogne, et la culture de la vigne à notre époque?

Culture forestière.

21. Quelles peuvent être les conséquences physiques en France de la destruction des bois par le défrichement?

Digitized by Google

Comment pouvoir utilement opérer le reboisement des pentes, à raison de la division de la propriété foncière?

22. Indiquer les moyens les plus économiques et en même temps les plus certains pour créer des bois sur les montagnes qui ont été dénudées par les abus de la vaine pâture ou par une culture irrationnelle.

Prendre en considération, dans la réponse, la nature calcaire ou siliceuse du sol à reboiser; indiquer les essences préférables dans les différentes circonstances où le reboisement devra s'opérer.

23. La coupe rez terre n'est-elle pas nuisible dans certains sols et à certaines essences?—Le même effet pernicieux n'est-il pas exercé sur la recrue par l'enlèvement des souches saines?

24. Quelle a été la cause principale du déboisement d'une partie importante du sol forestier?

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1. Déterminer le mieux possible les substances indigènes capables de remplacer le quinquina dans les fièvres intermittentes.

2. Exposer les moyens les plus convenables pour tenir tout hôpital et tout hospice à l'abri d'un air vicié et des mauvaises exhalaisons.

3. A quelle méthode de traitement doit-on le plus ordinairement donner la préférence dans les plaies par armes à feu, et dans celles notamment où se trouvent lésés, soit les membres, soit leurs jointures?

4. Dans les climats de l'Est de la France, les préparations mercurielles sont-elles absolument nécessaires pour neutraliser le virus syphilitique?

Indiquer les cas de leur admission ou de leur rejet, et

Digitized by Google

décrire l'hydrargyrie ou les suites résultant de l'abus des mercuriaux dans cette même étendue du pays.

5. Rechercher exactement les causes pour lesquelles la lithiase en général, et en particulier les affections calculeuses de la vessie, se voient moins fréquemment en Bourgogne que dans tout le cours du siècle dernier.

Peut-on de l'étude de ces causes déduire des règles hygiéniques assurées contre le retour de cette grande et fâcheuse maladie, qui frappait aussi bien les enfants que les adultes et les vieillards ?

6. Sur quels principes faut-il se baser et quelle marche convient-il de prendre quand on est dans la pénible nécessité de provoquer l'accouchement avant terme ?

7. Apprécier l'effet des grandes commotions morales qui, depuis quelques années, réagissent d'une manière de plus en plus fatale, tantôt sur le cerveau, tantôt sur le cœur, tantôt sur les organes gastro-hépatiques. Développer les conséquences de ces fortes émotions selon le tempérament de ceux qui les éprouvent, et indiquer les moyens d'en paralyser l'action.

8. Les phénomènes désignés par le mot inflammation, dont l'histoire anatomique est assez complète, nous semblent attendre un corollaire physiologique : nous demandons quelles sont les causes de l'inflammation, et si le but de cet événement morbide n'est pas indiqué par ses diverses manifestations.

9. Quelles sont les causes principales des maladies de l'utérus ? Ces affections sont-elles aussi fréquentes qu'on le croit généralement ?

Anthropologie.

10. Etat de la science sur la question du principe de la vie. — Importance de cette question en physiologie, en médecine, en psychologie, etc. —Nouvelle tentative d'une solution.—Nécessité d'une alliance entre la physiologie et la psychologie.

Digitized by Google

Chimie légale.

11. En supposant qu'un terrain servant aux inhumations soit arsenifère, on demande à quel état l'arsenic peut y exister : c'est-à-dire s'il s'y trouve à l'état métallique, ou à l'état d'oxyde, ou à l'état d'arséniate ou d'arsénite, et, dans ce cas, à quelle base il y est combiné.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

1. La dernière campagne de César dans les Gaules a-t-elle été toujours bien interprétée ? et les opinions diverses qui ont été émises à cet égard ne doivent-elles pas mettre l'esprit en défiance sur certaines positions supposées de lieux historiques, dont les vestiges ne se trouvent point malgré d'actives recherches.

2. Le plateau de Sainte-Reine, les lieux qui l'avoisinent, et leur situation par rapport aux grands mouvements des deux armées de César et de Vercingétorix, répondent-ils à toutes les données des Commentaires sur le siége d'*Alesia*?

3. Où les *Boii* s'établirent-ils chez les Eduens quand César eut taillé en pièces l'armée helvétienne ?

4. N'y a-t-il pas dans nos contrées bourguignonnes des localités qui ont conservé des traces si profondes des mœurs et du langage des Gaulois, qu'elles percent encore malgré une longue civilisation ? Le Morvan n'offre-t-il pas une ample récolte à cet égard ?

5. Les *déesses mères* trouvées en Bourgogne et sur les bords du Rhône ont-elles été suffisamment étudiées ? les a-t-on décrites avec soin ? Présenter une monographie de ces divinités gallo-romaines ; indiquer leur rôle dans la théogonie païenne.

Digitized by Google

6. Quelle est la signification du mot *Segomon* dans les inscriptions gallo-romaines? — Est-ce le nom d'une divinité gauloise, ou est-ce la qualification gauloise d'une divinité romaine?

7. La Bourgogne a-t-elle eu une forme particulière sous la domination romaine pour les monuments funéraires, ainsi que paraîtraient l'indiquer les aiguilles ou petits obélisques déposés au musée lapidaire de Dijon et dans le cabinet de M. H. Baudot?

8. Quels sont les monuments romains les plus importants dont il existe encore des vestiges dans la Bourgogne, et particulièrement dans le département de la Côte-d'Or?

9. Quels sont les caractères qui distinguent entre elles les sépultures romaines, gallo-romaines et mérovingiennes?

10. Le style roman bourguignon est-il assez distinct des autres styles existant à la même époque pour former une classe particulière? — Les limites de la région monumentale formée par cette variété du style roman ont-elles été suffisamment indiquées par M. de Caumont dans son Abécédaire d'Archéologie?

11. Trouve-t-on des indices qui fassent remonter certaines églises de la Côte-d'Or jusqu'au XI^e^ siècle?

12. Existe-t-il des peintures murales du XIII^e^ siècle dans quelques églises de la Côte-d'Or?

13. Quelle influence ont eue les croisades sur la concession des chartes de franchise par les seigneurs?

De quelles législations antérieures dérivent les dispositions réglementaires de ces chartes?

14. Quelle a été l'influence de saint Martin dans nos contrées?

15. De l'emploi le plus ancien de l'ogive en Bourgogne. —Signaler avec soin les nombreux monuments dans lesquels l'ogive se trouve alliée aux formes les plus caractérisées, et même les plus anciennes du style roman; tâcher de retrouver la date de construction de ces monuments

Digitized by Google

mixtes; indiquer dans quelles parties des édifices figure l'ogive, quelle est sa forme, si elle figure seule, ou si elle alterne avec des arcs en plein cintre. Ce mélange de l'ogive aux formes romanes les plus décidées n'est-il pas un des caractères de l'architecture bourguignonne au moyen âge? Ne s'y montre-t-il pas plus tôt et ne s'y prolonge-t-il pas plus tard que dans les autres provinces? A quelle époque le style dit ogival s'établit-il en maître, et se dégage-t-il complétement des traditions précédentes?

16. Caractères propres à l'école bourguignonne, dans la forme générale des monuments et dans l'ornementation.—Ses limites géographiques.—Comparaison des produits de cette école, d'une part avec les édifices du nord de la France, et d'autre part avec ceux de la Provence et des provinces méridionales. La Bourgogne n'occupe-t-elle pas sur la carte archéologique une place analogue à celle qu'elle occupe sur la carte géographique?

17. Rechercher les noms et tracer autant que possible les circonscriptions des anciens *pagi* de la province; en rechercher la trace et le souvenir dans les noms modernes de plusieurs de nos villages.

CINQUIÈME SECTION.

PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

1. Pourquoi en France le paupérisme est-il dans les pays manufacturiers dans la proportion de 1 : 7, et dans les pays agricoles dans celle de 1 : 36?

2. Quelle serait l'influence de la liberté des commerces de la boucherie et de la boulangerie sur les consommateurs et les producteurs?

3. Que doit-on entendre par ces mots : valeur de l'or et de l'argent?

4. Que doit-on entendre par dépréciation de ces valeurs?

Digitized by Google

5. La monnaie, même celle de *billon*, doit-elle avoir une valeur intrinsèque égale à sa valeur nominale, moins les frais de fabrication? ou bien doit-elle être le signe représentatif d'une valeur arbitraire?

6. Ne serait-il pas utile de n'avoir que des monnaies d'un seul métal?

7. Est-il possible d'établir une juste péréquation entre les monnaies de divers métaux ayant cours forcé dans un pays?

8. Les progrès qui chaque jour se manifestent dans les arts, dans l'industrie, dans la facilité de locomotion, propagent-ils rapidement au sein de toutes les classes de la société des besoins nouveaux, des désirs ardents de bien-être et de jouissances?

9. Ces mêmes progrès ouvrent-ils en même temps des voies à l'intelligence, des moyens de travail, des sources de bénéfices, dans une proportion suffisante pour procurer la satisfaction de ces nouveaux besoins? et sont-ils accompagnés d'institutions assez puissantes pour tempérer l'ardeur des désirs par des habitudes d'ordre, d'économie et de prévoyance?

10. Les moyens de locomotion rapide que l'on possède déjà, et ceux qui se préparent encore, ne hâteront-ils pas le moment où une langue universelle pourrait bien devenir d'une absolue nécessité? et ne serait-ce pas aux congrès scientifiques qu'il appartiendrait de prendre l'initiative dans cette grande question?

11. Si, comme on doit le supposer, les relations commerciales nécessitent, dans un temps donné, une langue universelle, la langue française, déjà si répandue, n'aurait-elle pas plus de chance que toute autre pour devenir universelle? Et, dans ce cas, ne devrait-elle pas, préalablement, être mise en parfait accord *graphique* et *phonique*?

Beaux-Arts.

12. Faut-il croire, avec quelques esprits hasardeux, à

Digitized by Google

la disposition *innée* des Allemands pour la musique? Leur aptitude bien prononcée pour cet art ne viendrait-elle pas plutôt du genre et du nombre de leurs institutions musicales? S'il en est ainsi, et qu'il soit bien prouvé que la musique influe d'une manière avantageuse sur les mœurs populaires, pourquoi cette indifférence des villes et des conseils généraux au sujet du remplacement par des écoles de chant bien dirigées, des anciennes maîtrises qui ont produit les *Cherubini*, les *Lesueur*, les *Abbé-Rose*, et tant d'autres chanteurs et compositeurs qui sont encore aujourd'hui l'honneur et la gloire de la France?

13. Quels seraient les moyens de faire connaître et de répandre à l'étranger les publications des sociétés savantes de France?

14. Faut-il, dans les grandes bibliothèques, faire un département particulier des recueils des sociétés savantes, ou répartir ces publications dans les spécialités auxquelles elles appartiennent?

15. Les recueils des sociétés savantes occupent-ils dans les bibliothèques publiques la place qu'ils devraient légitimement y tenir? Sont-ils classés, catalogués, et mis à la disposition des lecteurs? Quelle serait, au point de vue bibliographique, la meilleure classification de ces publications?

16. Quel est, du système anglais ou du système français, le plus avantageux pour l'excitation intellectuelle et pour le travail académique?

17. Quel est, eu égard à la nature des matériaux employés, le style le plus convenable pour les mairies et les justices de paix dans le chef-lieu du canton?

18. Pourquoi certains artistes de nos jours, peintres et sculpteurs, cherchent-ils le succès dans leur art par une imitation servile de la nature, tandis que les artistes grecs, qui sont encore les maîtres de l'art, choisissaient les plus beaux modèles et les idéalisaient selon le sujet qu'ils voulaient représenter?

Digitized by Google

Questions supplémentaires.

19. Jusqu'à quel point les études historiques peuvent-elles profiter à la poésie ou aux arts ?

20. A quelles causes attribuer l'affaiblissement du goût des classes élevées pour les spectacles, d'une part, et, de l'autre, la décadence de l'art scénique en province ?

21. La critique est-elle de quelque utilité pour les arts et pour les lettres?

22. Peut-on signaler, de nos jours, dans la culture des lettres ou dans celle des arts, des différences qu'on puisse attribuer à l'esprit particulier de chaque province ?

23. La Bourgogne a-t-elle eu sa muse populaire ?

24. Quels sont les *desiderata* de la biographie ou de la bibliographie bourguignonne ?

Digitized by Google

VINGT-UNIÈME SESSION

DU

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE,

OUVERTE A DIJON LE 10 AOUT 1854, DANS LA GRANDE SALLE DU PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE.

Séance d'ouverture.

Présidence provisoire de M. De Lacuisine, secrétaire général.

M. le président ouvre la séance à une heure et demie, et prie Monseigneur l'Evêque de Dijon, M. de Marnas, procureur général à la cour impériale de Dijon, M. André, maire de la ville de Dijon, M. Huart, recteur de l'Académie universitaire, MM. Frantin, membre de la commission archéologique, Gaulin, adjoint au maire de Dijon, Colet, vicaire général, Jobard, directeur des musées d'industrie de Belgique, Bonnet, Feuillet de Lyon, à prendre place au bureau.

MM. les membres du Congrès présents à Dijon en assez grand nombre occupent les siéges disposés dans la salle en face du bureau.

Digitized by Google

M. le président invite l'un de MM. les secrétaires généraux à donner lecture de la correspondance.

M. Désiré Monnier, inspecteur des monuments historiques du Jura, exprime ses regrets de ne pouvoir se rendre à Dijon pour assister au Congrès. Sa lettre contient d'intéressants détails sur la grande bataille qui précéda le siége d'Alise. Cette partie est renvoyée à la section d'histoire et d'archéologie.

M. le docteur Roux, chevalier de la Légion d'honneur, ancien secrétaire général du Congrès scientifique de France, écrit qu'un service public, alors que la ville de Marseille est affligée par le fléau cholérique, l'y retient en ce moment, et qu'il regrette bien vivement de ne pouvoir assister aux séances du Congrès, comme il se l'était proposé.

M. Edouard de Barthélemy annonce que, ne pouvant se rendre au Congrès, il a chargé un de ses amis de présenter ses vues sur la 13e question de la 4e section inscrite au programme.

M. Guettet, médecin de l'établissement hydrothérapique de Saint-Seine, recommande à la sollicitude du Congrès les restes de l'ancienne abbaye de Saint-Seine, et particulièrement l'église, qui aurait besoin des réparations les plus urgentes. Renvoyé à la section d'archéologie.

M. l'abbé Jacquet, de Rosay, près Cousance (Jura), appelle l'attention du Congrès sur son travail relatif à l'origine des *sources d'eau vive*, et en envoie deux exemplaires, qui sont déposés sur le bureau. Renvoyé à la section des *sciences naturelles*.

M. Emile Amé, auteur d'un ouvrage sur les carre-

Digitized by Google

lages émaillés, sollicite la bienveillance de M. de Caumont pour son remarquable travail.

M. le docteur Pissier, aux Riceys, et plusieurs autres membres du Congrès, médecins et ecclésiastiques, sont retenus dans leurs communes par suite de l'épidémie cholérique.

M. le président annonce qu'il va être procédé à un scrutin secret pour la nomination du président du Congrès et de cinq vice-présidents.

Le dépouillement du scrutin offre les résultats suivants :

Monseigneur l'Evêque de Dijon, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé président du Congrès pour la XXI^e^ session.

MM. de Saint-Seine, de Caumont, de Marnas, Jobard de Bruxelles et le général Raymond sont proclamés vice-présidents à une immense majorité.

M. de Lacuisine prie Monseigneur l'Evêque de vouloir bien prendre place au fauteuil du président.

Monseigneur, dans une improvisation chaleureuse et pleine d'onction, remercie l'assemblée de l'éminente distinction qu'elle a voulu faire à son caractère. Il cède à de graves considérations en acceptant la présidence : c'est la religion que l'on a voulu honorer dans la personne de son ministre; c'est pour elle qu'il accepte. Il ose donc, dit-il, féliciter l'assemblée d'avoir fait dans ce choix un acte de religion et de savoir. L'homme cherche naturellement à se rapprocher de Dieu, et le vrai savant sait que Dieu est le premier et le dernier mot de toute chose.

Sa Grandeur jette un rapide coup d'œil sur le pro-

Digitized by Google

gramme des questions soumises au Congrès. Elle voit dans la première section les sciences naturelles, qui attestent la présence de Dieu partout et sa puissance infinie s'étendant sur toute la nature.

L'agriculture fait naître aussi de pieuses pensées. En parcourant nos campagnes, qui n'a pas reconnu la main de Dieu dans le simple lis des champs et dans le passereau nourri par le Père céleste?

La science médicale est aussi féconde en enseignements religieux; elle parle si haut du Créateur de l'homme!

L'archéologie élève la pensée du savant, qui étudie dans les monuments l'intelligence des peuples, leur civilisation; qui suit la trace des peuples qui ont établi leur demeure jusque dans le centre de l'Amérique, de l'Océanie, et qui découvre entre eux tous mille traits de ressemblance qui démontrent une commune origine. Nous, dit Monseigneur, les enfants de la foi, nous aimons à découvrir cette vérité, dans tous les peuples du monde nous ne voyons que des frères; nous aimons à partager avec ces tard venus de la civilisation les bienfaits de la religion que nos missionnaires français vont répandre sur les contrées les plus lointaines.

La vraie philosophie est bien digne aussi de la méditation des savants : une philosophie superficielle éloigne l'homme de Dieu, tandis que, profonde et éclairée, elle le ramène à ce grand Dieu et à ses perfections adorables.

Les arts, l'architecture, la peinture, la musique, doivent à la religion leur plus grande gloire; elle anoblit, elle perfectionne les talents des artistes; c'est

Digitized by Google

elle qui a inspiré les plus remarquables chefs-d'œuvre; elle est la source du beau dans tous les genres.

Les sciences physiques sont liées avec celui qui a tout disposé dans la nature, et reportent naturellement vers l'auteur de ces lois générales qui régissent ces myriades d'êtres répandus dans l'espace. En voyant l'immensité des mers franchie par la vapeur, l'électricité rapide transmettant la pensée par la puissance du génie de l'homme, comment ne pas tomber à genoux devant Dieu qui l'inspire! Les sciences reportent l'homme vers Dieu.

Monseigneur exprime la pensée que la session qui s'ouvre ne sera pas stérile pour la science. Il suivra les séances du Congrès avec toute l'assiduité que lui permettront les préoccupations du moment (1). Notre ville, continue Sa Grandeur, est heureuse et fière de posséder les savants étrangers qui sont venus participer aux travaux du Congrès, et qui trouveront un fraternel concours dans l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de cette ville, ainsi que dans la société archéologique et l'administration municipale, qui reçoit le Congrès dans son palais avec toute la courtoisie du savoir-vivre. Monseigneur termine son éloquente improvisation, dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire qu'une ébauche incomplète, en remerciant l'assemblée de nouveau, et déclare la session du Congrès ouverte.

(1) Ces tristes préoccupations résultaient du choléra, qui faisait, dans certaines paroisses du diocèse de Dijon, de nombreuses victimes auxquelles Monseigneur allait lui-même porter des secours et les paroles consolantes de la religion.

Digitized by Google

M. de Caumont prend la parole pour indiquer l'ordre des travaux des différentes sections.

Les heures de réunion sont ainsi fixées :

Les 1re et 6e sections réunies (sciences naturelles, physiques et mathématiques) ouvriront leurs séances à 7 heures du matin; — 2e section (agriculture, commerce, industrie), 9 heures du matin; — 3e section (sciences médicales), 11 heures et demie du matin; — 4e section (archéologie et histoire), 11 heures du matin; — 5e section (philosophie, littérature et beaux-arts), une heure après midi.

Séances générales, — tous les jours, à trois heures après midi.

Le même ordre sera suivi, pour les réunions, pendant toute la durée de la session.

La séance est levée.

Le secrétaire général, H. BAUDOT.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 AOUT.

Présidence de M. le Marquis de Saint-Seine, vice-président.

Siégent au bureau : MM. de Caumont, Jobart de Bruxelles, le général Rémond et MM. les secrétaires généraux.

M. le président ouvre la séance, et invite l'un de MM. les secrétaires généraux à donner lecture du procès-verbal de la première séance du Congrès. Ce procès-verbal est lu et adopté.

Digitized by Google

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

1. Iconographie chrétienne, par l'abbé Crosnier, 1 vol. in-8°. — Offert par l'auteur.

2. Géographie physique, politique, agricole, commerciale et industrielle du département de la Charente-Inférieure, atlas de 8 planches in-f°, par M. d'Olivet. — Id.

3. Compte rendu des Travaux de la Société de statistique de Marseille, 1852 et 1853, 1 vol. in-8°, par M. le docteur Roux. — Id.

4. Notice sur d'Anciens Cimetières trouvés en Savoie et dans le canton de Genève, par M. H. J. Gosse, de Genève, 1 vol. — Id.

5. De l'Etiologie du Goître et du Crétinisme, par M. L. A. Gosse, docteur-médecin à Genève. — Id.

6. Un Mémoire sur Plusieurs Questions du programme, section de l'agriculture ; — un Mémoire sur Plusieurs Questions d'archéologie, et Examen du Siége d'Alesia : par M. Joanne. — Offerts par l'auteur.

7. Divers Bandages, par M. Borsary, sont déposés sur le bureau.

8. Compte rendu des séances générales de la 19e session du Congrès archéologique de France, tenue à Dijon en juillet 1852, 1 vol. in-8°. — Offert par la Société française pour la conservation des monuments historiques.

9. Un Mémoire sur Plusieurs Questions d'agriculture, par M. Wins. — Offert par l'auteur.

10. Un Mémoire sur la Vaine Pâture, par M. Berard. — Id.

11. Un Règlement sur la Vaine Pâture, par M. le docteur Bonnet, de Besançon, 1 vol.

12. Un Mémoire sur l'Arsenic normal, et la possibilité de son introduction dans l'économie humaine pendant la vie, sans qu'il en résulte des troubles fonctionnels appréciables, par M. le docteur Van den Broeck, brochure in-8°. — Offert par l'auteur.

Digitized by Google

13. La Traduction des Discours d'Eumène, par M. l'abbé Landriot et M. l'abbé Rochet, 1 vol. in-8°. — Offert par la Société éduenne.

14. Les Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.—Offerts par cette Commission.

15. Rapport sur une Excursion dans le Midi de la France, 1 vol.;—Définition élémentaire de quelques termes d'architecture : par M. de Caumont, 1 vol. — Offerts par l'auteur.

16. Le Vieil Orléans, par M. Huot, 1 vol. — Offert par l'auteur.

17. Tableau géologique du département de la Côte-d'Or, par M. Malinowski. — Id.

Ces divers ouvrages et mémoires sont renvoyés aux sections qu'ils concernent.

M. le président invite MM. les secrétaires particuliers à faire connaître à l'assemblée les travaux des diverses sections.

M. Ladrey donne lecture du procès-verbal des première et sixième sections réunies.

M. Tardy lit le procès-verbal de la section d'agriculture;

M. Brulé, celui de la section médicale;

M. Garnier, celui de la section d'archéologie.

M. Simonnet, auquel le temps a manqué pour la rédaction du procès-verbal de la section de littérature, rend compte du travail de cette section.

L'assemblée entend ensuite la lecture d'un mémoire de M. Ripault sur les substances indigènes capables de remplacer le quinquina dans diverses circonstances.

Digitized by Google

M. le président rappelle au Congrès l'heure de la réunion des diverses sections, et il fixe à neuf heures du matin, pour demain seulement, celle de la section de littérature, afin que cette section puisse se livrer à ses travaux avant l'ouverture de la séance de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

La séance est levée.

Le secrétaire général, DÉTOURBET.

Le samedi 12 août, le Congrès n'a pas eu de réunion générale. Il assistait à une séance publique que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon donnait à son occasion. Cette séance solennelle, qui avait attiré une foule considérable d'auditeurs, était embellie par la présence d'un grand nombre de dames élégamment parées. On remarquait dans les places réservées Monseigneur l'Evêque de Dijon, président du Congrès, M. Muteau, premier président de la cour impériale de Dijon, M. de Marnas, procureur impérial à la même cour, M. André, maire de Dijon, M. Huart, recteur de l'Académie universitaire, le général Rémond, M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, M. Parker d'Oxford, M. Gosse de Genève, M. L. Pâris de Paris, M. Chasles, président de la Société académique d'Auxerre, et tous les autres membres du Congrès présents à Dijon.

A deux heures, messieurs les Académiciens entrent dans la salle, et prennent place sur des fauteuils disposés de chaque côté du bureau.

M. le président ouvre la séance, et adresse, au nom

Digitized by Google

de l'Académie, des remercîments aux personnes distinguées qui ont bien voulu désigner Dijon comme lieu de réunion pour la XXIe session du Congrès. Il remercie également les membres étrangers qui sont venus assister à ces réunions scientifiques, artistiques, littéraires et industrielles, et donner ainsi un nouveau relief à la ville de Dijon, jadis si illustrée. Il rend compte en peu de mots des travaux de l'Académie, et annonce que la compagnie, voulant honorer les hommes qui donnent tant de preuves de dévouement et d'abnégation d'eux-mêmes dans les tristes circonstances qui frappent en ce moment certaines localités du département, vient de décerner, pour être déposée sur sa tombe, une médaille d'or au jeune élève en médecine M. Pâris, enlevé si subitement à la science, victime de son zèle et de son courageux dévouement.

La séance a été remplie par la lecture de quatre morceaux qui ont constamment captivé l'attention des auditeurs. L'un était une dissertation sur la comédie grecque de Ménandre, l'*Amant haï*, que M. Stiévenart a su reconstruire à l'aide de quelques lambeaux du texte original échappés à la destruction. Cette pièce avait un intérêt particulier par la comparaison des mœurs des temps antiques avec ceux de nos jours. On peut conclure de cette comparaison que les hommes sont toujours les mêmes, sujets aux mêmes passions, enclins aux mêmes vices.

Une légende bourguignonne, pleine de détails émouvants, a été racontée par M. Mignard. Il s'agissait d'un chevalier croisé prisonnier en Palestine, qui avait été oublié de sa douce moitié. Celle-ci, prête à

Digitized by Google

donner un successeur à ce malheureux époux, le voit tout à coup apparaître au moment où elle allait le trahir par un coupable hymen. Le seigneur *de Jours*, arrivé si à propos pour défendre ses droits, ne put réunir la somme nécessaire qu'il venait chercher pour payer sa rançon. Fidèle à sa parole, il va se reconstituer prisonnier; mais Saladin, admirant cette loyauté chevaleresque, lui rend la liberté et le renvoie comblé de présents.

Les deux autres pièces qui ont terminé la séance étaient, un très-remarquable éloge d'un illustre membre de l'Académie de Dijon, l'amiral Roussin, qui, parti simple mousse en 1793, est arrivé par son propre mérite aux plus hautes dignités, et une pièce de vers aussi en l'honneur de ce célèbre marin bourguignon.

SÉANCE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 13 AOUT.

Présidence de M. Jobard de Bruxelles, vice-président.

Siégent au bureau : MM. de Caumont, Chasles d'Auxerre, Huot, procureur impérial à Ussel, et MM. les secrétaires généraux.

Le procès-verbal de la dernière séance générale est lu et adopté.

M. de Caumont propose au Congrès de prendre un arrêté pour fixer définitivement le lieu où sera tenue la prochaine session du Congrès scientifique. L'assemblée adopte l'arrêté suivant :

Digitized by Google

Arrêté concernant la tenue de la XXII^e *session du Congrès scientifique de France au Puy (Haute-Loire).*

1° Conformément à la décision prise à Arras en 1853, la XXII^e session du Congrès scientifique de France aura lieu au Puy (Haute-Loire) en 1855. Elle s'ouvrira du 5 au 10 septembre.

2° M. Albert de Brive, nommé secrétaire général de cette session, et MM. les secrétaires généraux adjoints prendront toutes les mesures nécessaires pour la tenue de cette session. Ils s'entendront à ce sujet avec l'Institut des provinces, et lui soumettront le programme des questions à discuter. Ce programme ne pourra être imprimé qu'après avoir reçu l'approbation de la compagnie.

3° La convocation sera faite au moyen d'une circulaire adressée aux savants de la France et de l'étranger. MM. les secrétaires généraux des précédentes sessions seront priés d'aider MM. les secrétaires de la XXII^e session dans les provinces qu'ils habitent.

4° Conformément à la demande exprimée par M. le maire de la Rochelle et par M. l'abbé La Curie, membre de l'Institut des provinces, la XXIII^e session du Congrès scientifique s'ouvrira dans cette ville en 1856. M. l'abbé La Curie, de Saintes, est nommé secrétaire général de la session, et chargé de prendre toutes les mesures qui seront nécessaires pour qu'elle produise les résultats qu'on doit en attendre.

5° MM. les secrétaires généraux de la XXI^e session, tenue à Dijon, seront, selon l'usage, chargés de la publication du compte rendu de la session. Ils reverront, à cet effet, les mémoires présentés au Congrès, et choisiront ceux qui leur paraîtront les plus importants. Ils pourront n'imprimer que par extrait, ou même supprimer, s'ils le jugent convenable, les mémoires qui auraient été lus et dont l'impression aurait été votée en séance.—Le volume sera tiré à 600 exemplaires.

Digitized by Google

6° MM. les secrétaires présideront à la distribution du compte rendu, dont 100 exemplaires seront distribués au nom du Congrès aux sociétés savantes de la France et de l'étranger, par les soins de l'Institut des provinces.

7° Conformément aux délibérations antérieures, les fonds qui resteront en caisse après la tenue de la XXIe session et l'impression du compte rendu seront versés dans la caisse de l'Institut des provinces.

8° Après la distribution du compte rendu aux membres de la XXIe session, vingt-cinq exemplaires seront déposés dans les archives de l'Institut des provinces, et le reste mis en dépôt chez M. Derache, libraire, rue du Bouloy, 7, à Paris, qui rendra compte du résultat de la vente à la commission administrative de l'Institut des provinces.

9° MM. les secrétaires généraux de la XXIe et de la XXIIe session devront se conformer strictement aux arrêtés pris par le Congrès dans ses différentes sessions, et au règlement approuvé en 1837 par M. le ministre de l'intérieur pour ces réunions scientifiques annuelles (1).

Après l'adoption de cet arrêté, M. le président invite M. H. Baudot, secrétaire général, à donner lecture du procès-verbal de la séance de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or à laquelle le Congrès vient d'assister, et qui a été rédigé, séance tenante, comme annexe à ses travaux.

Exposition de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or. — Séance extraordinaire tenue à l'occasion du Congrès.

Le dimanche 13 août, le Congrès, réuni sous la présidence de M. de Caumont, se transporte, à une heure

(1) Le Congrès scientifique de France, dont les statuts ont été approuvés en 1837 par M. le ministre de l'intérieur, a été de nouveau autorisé par le gouvernement.

Digitized by Google

après midi, au palais épiscopal pour remercier monseigneur l'évêque d'avoir bien voulu accepter la présidence du Congrès. Monseigneur était absent : Sa Grandeur était allée porter des consolations aux malheureux atteints de l'épidémie-cholérique qui règne en ce moment à Is-sur-Tille, commune voisine de Dijon. Le Congrès alors se dirige au Jardin des plantes et à l'Arquebuse, où la Société horticole du département de la Côte-d'Or l'a invité à assister à une séance extraordinaire qu'elle tient à son occasion.

Les membres du Congrès parcourent le jardin de l'Arquebuse, où ils trouvent disposée avec un goût parfait, sous des pavillons champêtres dressés par les soins de M. l'architecte du département, une exposition de fruits et de fleurs d'une richesse de produits très-remarquable. Les tables d'exposition, de forme circulaire, sont environnées d'une ceinture de houx artistement entrelacés, qui les préserve des mains indiscrètes et ajoute un charme de plus à cet ingénieux arrangement. On remarque les beaux fruits de M. Mozer, d'Argilly, jardinier de M. le comte d'Archiac, qui a présenté des espèces tout à fait nouvelles en fait de pêches, telles que la *Marie de Vurtemberg*, la *bisconti* et la *sanguine admirable*. Les poires, les pommes, les prunes, les abricots, les cerises, fraises, groseilles et raisins, se font admirer par le développement de leur volume aussi bien que par la fraîcheur et la couleur vermeille qui annonce leur bonne qualité et leur maturité parfaite. MM. Vallot et Lieutet se distinguent parmi les exposants des beaux fruits de la saison. Une corbeille d'abricots (semis nouveau) appartenant à M. Pillot,

Digitized by Google

conseiller à la cour impériale de Dijon, a fixé particulièrement l'attention des connaisseurs par la qualité et la beauté du fruit.

La culture maraîchère est représentée par des produits abondants et d'une végétation vraiment merveilleuse. Le Congrès a remarqué surtout un champignon comestible du poids de 8 à 10 kilogr., sorti du sol dijonnais; des collections de plantes légumineuses de toutes espèces et des variétés peu communes, telles que *aubergines, patates, oxalis, tetragone, discora japonica, etc., etc.* Les produits en ce genre de MM. Mozer, Barrat et Marguery, ont été les plus appréciés.

Les fleurs sont aussi abondantes que variées : le jardin en est littéralement jonché. A chaque détour d'allée, l'œil s'arrête agréablement surpris par des massifs artificiels dressés en amphithéâtre au milieu d'une mousse verte et fraîche, où s'étalent des collections d'une infinie variété : ici les fuchsias au feuillage délié dont la fleur délicate retombe de son pédoncule et se divise en grappes légères; là les dahlias nouveaux à feuilles lancéolées aux couleurs vives et de teintes les plus diverses; plus loin les roses odorantes, au milieu desquelles on voit briller *la gloire de Dijon*, et ces giroflées touffues, et ces mille pensées aux feuilles larges et veloutées; puis les familles des reines-marguerites, des petunia, des archiménès et cent autres espèces plus ou moins rares qui réjouissent l'œil par l'harmonie de leurs couleurs, et embaument l'air par la suavité de leur odeur.

Les noms de MM. Barrat et Lieutet-Jacotot, de Dijon, se font encore remarquer parmi les fleuristes les plus distingués; mais la bonne part de l'expo-

Digitized by Google

sition floricole est due au Jardin botanique, dont le directeur, aussi obligeant qu'éclairé, assisté de M. Moreau, jardinier, a, pour la circonstance, exhibé les belles fleurs du Jardin et fait sortir des serres les plantes exotiques les plus rares et les plus précieuses pour les offrir aux regards de MM. les membres du Congrès.

Sur la table d'exposition de l'un des pavillons champêtres on voit une collection aussi complète que possible des instruments de coutellerie horticole. Parmi les scies à main, les serpettes, les sécateurs, les couteaux, les greffoirs et autres instruments de la fabrique perfectionnée de M. Ameline-Guerre, on distingue *le greffoir à emporte-pièce*, si précieux pour la greffe des sujets à forte tige, surtout dans les moments où la sève est peu abondante.

Après avoir parcouru le jardin et examiné les produits offerts à ses regards, le Congrès, invité par M. le comte d'Archiac, président de la société horticole, se réunit à deux heures précises, et prend place sur des siéges préparés à cet effet sous les rameaux du géant végétal de la Bourgogne, ce peuplier noir, qui compte plusieurs siècles d'existence, et mesure douze mètres de circonférence près de sa base. C'est là qu'en 1595, sous ses vastes rameaux, le roi Henri IV se rendit avec les chevaliers de l'Arquebuse pour disputer le prix d'adresse et tirer le premier coup d'honneur.

Après avoir fait asseoir à ses côtés M. de Caumont et les membres du bureau du Congrès, M. le président de la Société d'horticulture ouvre la séance et prononce le discours suivant :

Appelé par M. le maire de Dijon, et concurremment

Digitized by Google

avec lui, à l'honneur de contribuer à vous recevoir aujourd'hui, permettez-moi, messieurs, de vous adresser au nom de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or l'expression de sa juste reconnaissance pour le bienveillant intérêt qu'exprime votre présence et pour la part que vous avez bien voulu prendre aux opérations du jury de son exposition.

Quelques brèves paroles explicatives sur la Société dont j'ai l'honneur d'être près de vous l'organe.

La Société d'horticulture a pris naissance au commencement d'avril 1851.

Son but a toujours été de prêter la mutualité de son assistance, ainsi que les moyens d'encouragement dont elle dispose, à l'introduction des nouvelles espèces d'arbres fruitiers et de plantes, comme au développement des meilleures méthodes de culture de ce département.

Enonçons les principales.

Nous placerons en première ligne l'arboriculture, surtout l'exportation des fruits qu'elle fait naître, qui, grâce à l'établissement des différentes lignes de chemins de fer, est appelée à nous doter de capitaux très-importants.

Vient ensuite la culture maraîchère et l'exportation de quelques-unes de ses branches.

Puis enfin la floriculture et ses charmants produits.

La Société d'horticulture, d'après ses statuts, doit avoir par année deux expositions semestrielles ;

Une troisième supplémentaire à Beaune, à raison du nombre des sociétaires qui résident dans cet arrondissement.

La présente exposition, à laquelle vous voulez bien prendre part, est exceptionnelle.

Elle nous a été demandée par l'autorité municipale.

C'est avec le plus vif empressement que nous avons réuni nos efforts et que, de concert avec elle, nous désirons mériter vos suffrages éclairés pour une œuvre de trois années d'existence et qui espère se créer un avenir méritant.

Digitized by Google

Voilà, messieurs, l'état actuel de la Société telle qu'elle a été constituée.

C'est avec bonheur que nous profitons de cette solennité, qui réunit autour de nous tant de différentes illustrations, pour proclamer l'insigne faveur descendue sur nous du haut du trône impérial.

Sa Majesté l'Impératrice, par une lettre bienveillante qu'elle nous a fait adresser, daigne abriter notre société sous son haut patronage.

Nous nous efforcerons chaque jour de mériter cet honneur inespéré par notre persévérance dans nos travaux, mais surtout par le profond respect qui est gravé dans nos cœurs pour notre belle et très-gracieuse souveraine.

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, qui se terminera par la distribution des médailles dues à la munificence de la ville, qu'il me soit permis, messieurs, au nom de la Société d'horticulture, d'adresser à M. le ministre de l'agriculture nos respectueux remercîments pour la médaille d'encouragement en or qu'il a bien voulu accorder à notre dernière exposition.

Que M. le baron de Bry, notre très-honorable préfet;

M. le président du conseil général;

M. le maire et l'administration de la ville de Dijon, veuillent bien partager cette reconnaissante gratitude pour le constant appui dont ils ont honoré notre Société.

Qu'ils nous traitent dans l'avenir comme par le passé.

C'est pour nous un besoin indispensable, soit pour arriver au but vers lequel nous nous dirigeons, soit enfin pour réaliser les progrès d'avenir de notre jeune Société.

Après ce discours, M. le président accorde la parole à M. le docteur Lavalle, directeur du Jardin des plantes, qui lit une notice très-intéressante sur l'utilité que l'on pourrait tirer de la chaleur des eaux de source pour la végétation des plantes disposées dans

Digitized by Google

des serres tempérées. M. Lavalle expose les résultats de sa propre expérience.

Passant à un autre sujet, M. le directeur offre l'exposé suivant touchant la culture des arbres fruitiers dans le département de la Côte-d'Or :

Culture des arbres fruitiers.

Il y a quelques années à peine, quand nous disions que notre département pouvait trouver d'importantes ressources dans la culture des arbres fruitiers, quand nous soutenions que le sol et les conditions climatériques y étaient excellents pour la production de bons et beaux fruits, on accueillait nos paroles avec incrédulité et on refusait d'admettre que nous puissions jamais acquérir quelque importance sous ce rapport.

Ce ne sont plus des raisons que nous apporterons aujourd'hui à l'appui de cette vérité : les faits commencent à parler assez haut pour n'avoir plus besoin de commentaires, et rien ne saurait arrêter ceux qui veulent planter.

Malgré la prodigieuse récolte que le département de la Côte-d'Or a faite cette année en poires et en pommes, l'exportation a été telle, qu'il est déjà très-difficile de se procurer de beaux fruits. La même cause a fait tellement hausser ces produits, que les poires *Saint-Germain*, les *colmars*, les *crassanes*, les *belles de Berri*, se vendent aujourd'hui 15, 20 et 25 cent. et plus en detail, et qu'elles sont achetées par le commerce aux prix de 10 à 12 fr. le cent.

Un de nos horticulteurs nous a assuré avoir vendu des *duchesses* au prix de 40 cent. pièce.

Un tel accroissement dans les prix, dans une année abondante, prouve assez quel avenir est réservé à cette production, et combien sont appréciés au loin nos beaux fruits.

Voici, pour les fruits d'été, des détails aussi exacts qu'il

Digitized by Google

est permis de les désirer en pareille matière, et qui prouvent bien qu'il en est de même à leur égard.

M. le maire de la commune de Chenôve nous écrit à ce sujet :

« 1° La population de la commune est de 759 ames, ou » 232 ménages, d'après le dernier recensement.

» 2° Il n'y a point de terrain spécialement destiné à la » culture du cerisier, attendu qu'à Chenôve on plante de » la vigne partout. Cependant le nombre des cerisiers cul- » tivés par les habitants de Chenôve est de 2,197. Ils sont » parsemés sur toute l'étendue du territoire pour les 2/3, » et 1/3 sur le territoire des communes voisines, notam- » ment Marsannay et Dijon. Le rendement moyen de cha- » que pied de cerisier a été de 54 kilogr. 620 gr., ou en » totalité 120,000 kilogr., exportés tant à Dijon qu'ailleurs. » Le prix moyen du kilogr. a été de 25 cent., ce qui pro- » duit, par pied de cerisier, 13 fr. 65 cent., ou, en total, » 29,989 fr., dont les 2/3 pour le territoire de Chenôve » forment une somme de 19,992 f. 66 cent., et le 1/3 pour » les communes voisines celle de 9,996 fr. 33 cent. »

Nous tenons de M. Guillot, maire de la commune de Marsannay, les détails suivants relatifs à cette commune. Le soin et l'intelligence avec lesquels M. Guillot a relevé ces chiffres sur des notes prises chaque jour sur les ventes faites par les habitants de la commune sur le marché de Dijon, donnent à ces notes une valeur que possèdent bien peu de renseignements statistiques.

Asperges.—4,500 bottes, vendues en moyenne 90 cent.	4,050 f.
Cerises. — 1,250 arbres. Moyenne par arbre, 4 fr. 32 c. 27,000 kil. de fruits à 20 cent.	5,400
Groseilles et cassis. — 6,000 pieds. Moyenne par pied, 10 cent. 6,000 kilogr. à 10 cent.	600
Abricots.—3,000 arbres. Moyenne par arbre, 6 fr. 6 cent. 91,000 kilogr. à 20 cent.	18,200
Total jusqu'à ce jour.	28,250

Digitized by Google

« Les cerises et les abricots ont été achetés sur place » par des marchands étrangers à la localité, et emportés » par paniers de 10 kilogr. pour les cerises, et de 40 kilogr. » pour les abricots : il m'était facile de compter chaque » jour les quantités enlevées.

» Une partie a été vendue à Dijon, à peu près dans la » proportion d'un tiers; ce n'est que là qu'il pourrait y » avoir inexactitude. »

Enfin, voici un travail analogue sur la commune de Plombières, dont nos lecteurs doivent remercier M. le maire de cette commune, et qui n'offre pas moins d'intérêt.

Récapitulation des fruits expédiés par la gare de Plombières au 10 *août* 1854.

Population, 1,695.—Cerises, 37,364 kil.—Framboises, 20,026 kil.—Cassis, 758.—Abricots, 1,139. Total, 59,287 kilogrammes.

Cerises et framboises expédiées par voitures hors du département au 10 *août* 1854.

Pour Besançon, Langres, Vesoul, Dole : *cerises,* 10,427 kilogrammes.

Pour Châtillon, Dole : *framboises,* 1,000 kilogrammes.

Quoi de plus positif que ces chiffres, qui nous montrent quelques-unes de nos communes trouvant tout à coup un produit important dans des cultures jusqu'à présent considérées comme insignifiantes ?

Ajoutez à cela que si l'exportation n'a pas été plus considérable, ce n'est pas parce que les demandes se sont arrêtées à ces chiffres, mais bien parce que la production n'a pu fournir davantage, et vous comprendrez de quel interêt il est pour notre département de voir ces cultures se multiplier et être conduites avec soin.

J. LAVALLE,

D. M., directeur du Jardin des plantes.

Digitized by Google

M. Liégard donne lecture du rapport du jury d'examen sur les récompenses accordées aux exposants, qui viennent successivement recevoir des mains de M. le président les médailles qui leur sont décernées, dans l'ordre suivant :

Culture maraîchère. — Rappel de médaille. Premier prix et médaille en vermeil : M. Barrat, jardinier à Dijon. — Premier prix, médaille en vermeil : M. Marguery, jardinier à Dijon.

Fleurs. — Premier prix, médaille en vermeil : M. Lieutet-Jacotot, jardinier horticulteur à Dijon.

Fruits. — Premier prix, médaille en vermeil : M. Vallot-Simonot, jardinier horticulteur à Dijon. — Mention honorable à M. Mozer, jardinier à Argilly (hors concours).

Arts accessoires. — Médaille d'argent : M. Ameline-Guerre, pour son exposition d'instruments d'horticulture. Mentions honorables à M. Froissard, de Nuits, pour ses jardinières ; Mlle Vallotte, pour ses fleurs peintes au pastel ; M. Moreau, pour sa belle exposition de fleurs hors concours, et pour les soins qu'il a donnés à la décoration de la fête.

Après cette distribution, qui est accueillie par les applaudissements sympathiques des membres du Congrès et de la société d'horticulture, M. le président lève la séance, et invite MM. les membres du Congrès à visiter le bassin d'expériences pour la vérification de l'effet de la chaleur des eaux de Dijon sur la végétation.

M. le comte d'Archiac et M. Lavalle dirigent ensuite une dernière exploration dans les parties les plus remarquables du Jardin des plantes et de l'Arquebuse, et reconduisent le Congrès jusqu'à la grille

Digitized by Google

du Jardin, où chacun se sépare après s'être donné des témoignages de sympathie et de considération réciproque (1).

Le Congrès se rend immédiatement au palais des Etats pour tenir sa séance générale.

Après la lecture de ce procès-verbal, qui reçoit l'approbation du Congrès, M. de Caumont propose de voter des remercîments à MM. les membres du bureau de la société d'horticulture. Cette proposition est adoptée.

M. Ladrey, secrétaire des première et sixième sections réunies des sciences naturelles, physiques et mathématiques, est invité à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance de ces sections.

Après cette lecture, M. Tardy, secrétaire de la deuxième section d'agriculture, commerce et industrie, a la parole pour présenter le résultat des travaux

(1) La fête annoncée pour le soir a eu lieu en présence d'une foule nombreuse de spectateurs accourus de tous les environs pour admirer l'exposition et le jardin brillamment illuminé. Des globes de feu de diverses couleurs étaient répandus à travers le feuillage des massifs et jusque sur la cime des arbres les plus élevés; ces voûtes de feu et de verdure, reflétées par les eaux limpides des ruisseaux et des bassins, dont les bords étaient garnis de fleurs et des plantes les plus rares, formaient un ravissant coup d'œil. Les pelouses étaient envahies par un nombre considérable de dames élégamment parées, qui se pressaient autour d'un orchestre qui faisait retentir les airs d'une musique harmonieuse. Un ciel sans nuage semblait favoriser cette belle soirée, dont les apprêts avaient été ordonnés avec un goût parfait.

Digitized by Google

et discussions qui se sont produits à la dernière séance de sa section.

M. le docteur Ripault succède à M. Tardy, et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de la section de médecine.

M. Garnier rend compte de ce qui s'est passé dans la section d'archéologie et histoire à la séance d'hier.

M. Simonet, secrétaire de la cinquième section, philosophie, littérature et beaux-arts, donne également lecture du procès-verbal de la dernière séance de sa section.

M. Jobard, de Bruxelles, qui préside, prie M. Challes, vice-président, de vouloir bien le remplacer au fauteuil; puis il présente et fait fonctionner aux yeux du Congrès un modèle en petit de la pompe de son invention, décrite dans le procès-verbal rédigé par M. le secrétaire des première et sixième sections réunies, dont le Congrès a entendu la lecture.

M. Jobard met également sous les yeux du Congrès une lampe de son invention, qui a le double mérite d'augmenter la lumière et de diminuer la consommation de l'huile dans des proportions notables.

M. Nodot, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Dijon, est invité par M. le président à donner quelques explications sur des espèces de coquillages marins adhérents à des plaques de ceinturons découverts dans des sépultures de l'époque mérovingienne, et déposés par M. Gosse, de Genève, sur le bureau du Congrès.

M. Nodot, après avoir examiné avec soin ces apparences de coquillages dont l'oxyde de fer aurait remplacé la matière primitive par suite d'un travail na-

Digitized by Google

turel opéré par le temps, n'y voit aucun des caractères qui constituent des corps organisés. Il ne peut y reconnaître l'huître, comme quelques naturalistes l'ont fait. Ses motifs sont l'absence totale de charnières, très-apparentes ordinairement dans cette espèce de coquillage, le manque d'impression musculaire; en un mot, aucun des signes caractéristiques du coquillage organisé n'existent dans les échantillons soumis à son examen. Ces signes caractéristiques ne se perdent jamais, dit-il, même dans les huîtres fossiles à l'état siliceux; elles conservent toujours leurs charnières, et l'on distingue encore l'apparence feuilletée du coquillage.

La diversité des formes qu'il remarque sur ces plaques de ceinturon sont encore pour lui une nouvelle preuve qui vient confirmer son opinion.

Il ne voit dans ces objets de formes diverses que des boursoufflures de fer oxydé, qui affectent, il est vrai, la forme de coquillage; mais ce n'est, selon lui, qu'un jeu du hasard produit par l'oxydation. Souvent, dit-il, on trouve dans la nature de singulières modifications. Il cite des exemples, et conclut qu'il lui est impossible de voir un coquillage dans ces boursoufflures, dont pas une ne se ressemble.

M. Louis Pâris, ancien secrétaire général du Congrès scientifique de Rheims, entre dans la salle. M. le président l'invite à prendre place au bureau.

M. le général Raymond dit qu'en comparant entre eux ces coquillages, il en voit plusieurs qui ont une analogie frappante, et qui par conséquent doivent être de la même espèce. L'huître s'attache à toutes les

Digitized by Google

substances : elle peut s'attacher au fer comme à tout autre objet.

M. H. Baudot fait observer que M. l'abbé Cochet a trouvé des coquilles d'huîtres de l'espèce commune dans les sépultures mérovingiennes qu'il a découvertes en Normandie, et que lui-même a observé dans celles de Charnay qu'il était d'usage à cette époque de placer près des morts des comestibles.

M. Nodot ne nie pas que l'on ait placé près des morts, à cette époque, des objets comestibles, et que M. Cochet ait découvert des huîtres ; mais ce qu'il a sous les yeux ne présente pas l'apparence de l'*ostrea folium*, L., que rappelle l'espèce trouvée par M. Cochet. Il remarque bien parmi les échantillons présentés par M. Gosse des concrétions calcaires dans lesquelles on pourrait peut-être voir quelques traces de charnière ; mais, ajoute-t-il, les boursoufflures ferrugineuses n'ont pas la forme ni le caractère de la coquille.

M. Gosse fait observer qu'en présentant au Congrès ces échantillons comme de véritables coquillages, ce n'est pas seulement son opinion qu'il émet, mais celle de savants naturalistes à l'examen desquels ces pièces ont été soumises, et, entre autres, M. Rousseau, naturaliste du Jardin des plantes de Paris, auquel M. son père a présenté ces échantillons, et qui n'a pas hésité à y reconnaître l'huître marine.

M. le président déclare la discussion fermée.

La séance est levée.

Le secrétaire général, Henri Baudot.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU LUNDI 14 AOUT.

Présidence de Monseigneur l'Evêque de Dijon.

Siégent au bureau : MM. Muteau, premier président à la Cour impériale de Dijon; de Caumont, Jobard de Bruxelles et le général Rémond; M. Louis Pâris, de Paris, et MM. les secrétaires généraux.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

MM. Chailloux, des Barres, et Jules Marion, qui n'ont pu se rendre aux séances du Congrès, prient celui-ci d'agréer leurs excuses.

M. Bérard lit le procès-verbal de la section d'agriculture;

M. Ripault, celui de la section de médecine;

M. Garnier, celui de la section d'archéologie;

M. Ladrey, celui des sections des sciences naturelles et physiques.

M. Simonnet rend compte des travaux de la section de littérature.

La Société française pour la conservation des monuments et l'Institut des provinces ont décerné une médaille d'argent à M. Tudot, conservateur du musée de Moulins, et une médaille de bronze à M. le comte Georges de Soultrait, de Mâcon, pour les objets d'art qu'ils avaient envoyés pour l'exposition d'Avranches, ouverte au mois de juillet 1854.

Digitized by Google

M. le président du Congrès remet à MM. Tudot et de Soultrait ces deux médailles, et leur adresse ses félicitations.

M. Huot, procureur impérial d'Ussel, donne lecture d'un Mémoire sur les neuvième et dixième questions de la cinquième section inscrites au programme. L'assemblée entend ce Mémoire avec beaucoup d'intérêt, et M. le président remercie son auteur de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire général, DÉTOURBET.

SÉANCE GÉNÉRALE DU MARDI 15 AOUT.

Présidence de M. le général Raymond.

Siégent au bureau : MM. Louis Pâris de Paris, Challes d'Auxerre, de Caumont, et MM. les secrétaires généraux.

M. le président ouvre la séance, et prie M. Rouyer, conservateur des forêts, et M. Laborie, ingénieur des ponts et chaussées, de vouloir bien prendre place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance générale est lu et adopté.

La correspondance présente :

Une lettre de M. J. de Fontenay qui annonce que plusieurs raisons l'empêchent, à son grand regret, de se rendre au

Digitized by Google

Congrès. Il aurait désiré présenter à l'assemblée un travail sur les voies romaines, entrepris par M. Làureau de Thury, et bientôt achevé par M. Roidot-Déléage, accompagné d'une carte qui a pour centre Autun, et pour limites Saint-Florentin, Briare, Sancoins, Bourbon-l'Archambault, Roanne, Belleville, Bourg, Orbe, Mandeure, Rougemont, Plombières, Bourbonne et Landunum. Cette carte sera complétée par l'indication des camps romains et des substructions reconnues.

M. de Fontenay envoie l'adhésion de MM. Devoucoux, chanoine, Bulliot, comte de Mandelot, qui ne peuvent se rendre au Congrès. Renvoyé à la section d'archéologie pour ce qui la concerne.

M. le docteur Lavalle écrit à M. le président qu'il ne lui est pas possible de se rendre aujourd'hui dans le sein du Congrès pour donner lecture de la notice qui contient le résultat de ses expériences sur la pisciculture. Cette lecture est renvoyée à la séance de demain.

M. Fraignard, curé de Meussac, annonce que la solennité du 15 août ne lui permet pas de se rendre à Dijon pour prendre part aux travaux du Congrès.

M. Mathieu, conseiller honoraire à la cour impériale de Dijon, adresse un mémoire sur la 18e question inscrite au programme. Renvoyé à la section des beaux-arts.

M. Duchâtellier, membre de l'institut des provinces, à Versailles, adresse au Congrès un programme contenant ses vues sur l'établissement d'une bibliothèque générale, constituée surtout au point de vue de l'instruction et de la moralisation du plus grand nombre. Cette entreprise offrira à toutes les sociétés savantes de France, comme à tous les auteurs de la province, le plus économique comme le plus sûr moyen de faire connaître leurs œuvres et de les répandre. Renvoyé à la section de littérature.

M. Tournois, sculpteur à Chazeuil, adresse la description d'une croix monumentale formée de figures, qu'il exécute en ce moment à ses frais pour en faire don à la commune de Chazeuil, son pays natal. Il adresse égale-

Digitized by Google

ment quelques observations sur l'influence de la musique sur les arts qui se rattachent au dessin. Renvoyé au comité des beaux-arts.

M. N. P. A. Borucki, ancien ingénieur, écrit au Congrès pour le prier de vouloir bien examiner l'ouvrage manuscrit intitulé : *Principes hydrostatiques concernant la vitesse et le volume d'eau affluente s'écoulant en une seconde sur des moteurs hydrauliques*, qu'il adresse au Congrès et dont il est l'auteur.

Madame Fanny Dénoix des Vergnes écrit à M. le président du Congrès pour le prier de vouloir bien offrir de sa part à l'éminente assemblée plusieurs ouvrages de poésie dont elle est l'auteur, réclamant l'indulgence qui distingue les supériorités.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

1. Traité pratique des Champignons comestibles, par M. J. Lavalle; 1 vol. in-8° orné de gravures coloriées. — Revue horticole de la Côte-d'Or, année 1851-1852, par le même, 1 vol. in-8°. — Offerts par l'auteur.

2. Dubois-Crancé, mousquetaire, chevalier de Saint-Louis, député du bailliage de Vitry aux états généraux, député des Ardennes à la Convention, président de cette assemblée, général de division, membre du conseil des cinq cents, inspecteur général des troupes, ministre de la guerre : par Chéri Pauffin, membre de l'Institut des provinces; brochure in-8°. — Don de l'auteur.

3. Discours de clôture de la session de 1853 du Congrès archéologique de France, prononcé par M. le comte de Montalembert; brochure in-12. — Id.

4. Essai sur la Multiplication des poissons par les méthodes naturelles et artificielles, brochure in-8°. — Offerte par M. de Caumont.

5. MM. Simon Cornet père et fils, illustrés par les services militaires du père, inaugurés avec ceux de M. le général Decaen, et par leurs entreprises agricoles et commerciales; brochure in-8°. — Offerte par le même.

Digitized by Google

6. Tableaux circulaires de M. N. Bruet, au moyen desquels les personnes musiciennes ou non, peuvent distinguer sans le moindre calcul, dans un ton quelconque, les sons du genre diatonique, du genre chromatique, ainsi que ceux du genre enharmonique. — Offerts par l'auteur.

7. Solutions et problèmes concernant l'origine et la découverte des *Sources*, les eaux stagnantes, et les phénomènes principaux qui dépendent des lois hydrogéologiques, par M. l'abbé Jacquet, 1 vol. in-12. — Id.

8. Exposé des motifs d'une nouvelle loi sur les brevets d'invention, rédigé à la demande du ministre de l'intérieur du royaume de Belgique, par M. Jobard, directeur du musée de l'industrie belge, broch. in-8° — Nouvelle loi des brevets d'invention, votée à l'unanimité par les chambres belges, broch. in-16. — Brevets de propriété, projet de loi rédigé, avec la collaboration des principaux inventeurs et industriels de la Belgique, par le directeur du musée de l'industrie belge, broch. in-8°. — Comment la Belgique peut devenir industrielle, à propos de la société d'exportation, broch. in-8°, par le même. — Nécessité de la marque, id., id. — Offertes au Congrès par l'auteur.

9. Mémoires historiques sur divers points de la pathologie urinaire, par le docteur L.-Aug. Mercier, broch. in-8°. — Troisième série d'observations et remarques sur le traitement de la rétention d'urine causée par les valvules du col de la vessie, par le même, broch. in-8°. — Observations relatives à un nouveau traitement de la rétention d'urine chez les hommes âgés, par le même, broch. in-8°. — Mémoire sur un malade affecté d'un calcul dur et volumineux avec rétention d'urine complète due à une valvule du col de la vessie, et radicalement guéri par la lithotritie et l'extraction artificielle des fragments, suivie de l'excision de la valvule, par le même, brochure in-8°. — Offertes par l'auteur.

10. Quelques Réflexions sur le Choléra-Morbus observé à l'Hôtel-Dieu de Paris, dans le service médical de M.

Digitized by Google

Bally, par H. Ripault, interne des hôpitaux, avec une planche gravée et coloriée représentant l'altération la plus commune du tube intestinal dans le Choléra-Morbus, broch. in.8°. — De l'Extension du frein de la langue, connue sous la dénomination de filet, et procédé le plus convenable pour faire disparaître ce vice de naissance, etc., par le même, broch. in-8°.—Restes des Ducs de Bourgogne (2e race), coffret et fiole de plomb trouvés dans le château de Saint-Apollinaire près Dijon, avec planche lith. Hommage du docteur H. Ripault à MM. les membres de la 4e section du Congrès, brochure grand in-4°. — Offertes par l'auteur.

11. Eloge de Louis-Gabriel Suchet, maréchal de France, duc d'Albuféra, par M. Bolo, broch. in-8°. — Offerte par l'auteur.

12. Guerrières et sentimentales poésies, par Mme Fanny Dénoix, 1 vol. in-8°. — Heures de solitude, poésies, par le même auteur, membre de plusieurs Académies, 1 vol. in-8°. — Inauguration de la statue du général Blanmont, cantate, par id. — Ode lue à l'inauguration de la statue de Jeanne Hachette, id. — A l'armée française, id. — Aux gardes nationales de l'Oise et de la Seine, id. — A MM. de l'Assemblée législative, sur la taxe des chiens, id. — Honneur à vous! aux vertus, au courage, à la gloire, id. — A la ville d'Arras lors du Congrès scientifique de France tenu dans cette ville en août et septembre 1853, id. — Compiègne, id.— La Forêt, à M. Feletz, de l'Académie française, pièce en prose, par id. — Pierrefonds, à M. le comte Charles de C***, id., id. — Offerts au Congrès par l'auteur.

13. Mémoires sur quelques Hybrides de la famille des Orchidées, par Ed. Timbal-Lagrave, pharmacien, membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulouse, brochure in-8°, ornée de deux planches lith. — Offerte par l'auteur.

14. Monographie ou Rapport à la Commission archéologique de la Côte-d'Or sur la colonne de Cussy, par Henri Baudot; 1 vol. in-4° avec 4 planches lithographiées. — Offert par l'auteur.

Digitized by Google

15. Génie de l'Eglise en politique, par M. l'abbé Ménétrier, 1 vol. in-8°. — Offert par l'auteur.

16. Notice historique sur les Origines municipales de la ville de Nîmes, sur l'église primitive Sainte-Marie et sur l'église nouvelle de Saint-Paul, par M. Philippe Eyssette; 1 vol. in-8°. — Offert par l'auteur.

17. La Carte géologique du département du Calvados, dressée en 1825 par M. de Caumont, directeur de l'Association normande, correspondant de l'Institut (2e édition), et la Carte géologique du département de la Manche, dressée en 1825, 26, 27 et années suivantes, par le même, toutes deux coloriées, sont déposées sur le bureau, et offertes au Congrès par l'auteur.

Ces divers ouvrages et mémoires sont renvoyés aux sections qui s'occupent des matières qui y sont traitées.

M. Ladrey, secrétaire des première et sixième sections réunies, est appelé à faire un rapport sur les travaux desdites sections.

Il annonce que les membres de ces sections se sont transportés au Jardin des plantes et au Cabinet d'histoire naturelle, pour visiter ces deux établissements et pour entendre une communication promise par M. le conservateur Nodot. Là, M. Nodot a mis sous les yeux de l'assemblée le squelette d'un animal antédiluvien d'une grande rareté, qu'il a recomposé avec des débris envoyés par M. le vice-amiral Dupotet au Cabinet d'histoire naturelle de Dijon. M. Nodot s'est engagé à fournir au Congrès une note sur ce sujet.

M. le président invite M. Guindey, secrétaire de la section d'agriculture, à donner lecture du procès-verbal de l'avant-dernière séance de cette section, qui n'a pas encore été entendu.

Digitized by Google

Après cette lecture, M. Lebrun fait un rapport sur un instrument nouveau que l'on pourrait appeler l'*étrier paisseleur*, inventé par M. le vicomte de la Loyère, dont le but est d'éviter aux vignerons la fatigue et quelquefois aussi les accidents qui résultent de la plantation du paisseau dans les vignes.

Les conclusions du rapport sur cet instrument, que MM. les commissaires ont expérimenté eux-mêmes, sont tout à fait favorables à la nouvelle invention, qui réunit toutes les qualités désirables.

M. le président adresse à M. de la Loyère, présent à la séance, des félicitations sur son intéressante communication.

M. Genret-Perrotte, qui a rempli les fonctions de secrétaire de la section d'agriculture, donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 août de cette même section.

M. le docteur Ripault, secrétaire de la troisième section, est appelé à lire le procès-verbal de cette section.

A la suite de cette lecture, M. de Caumont propose à l'assemblée qu'il soit fait un rapport sur la marche et les caractères du choléra dans le département de la Côte-d'Or. M. le secrétaire général pourrait s'entendre à ce sujet avec messieurs les médecins qui ont été le plus particulièrement appelés à visiter les différentes communes du département atteintes par l'épidémie. Cette proposition est adoptée.

M. le docteur Ripault expose à l'assemblée quelques-unes de ses vues à ce sujet.

M. Bérard rapporte que, dans une petite commune

Digitized by Google

voisine du lieu qu'il habite, il s'est passé un fait digne de remarque. Pendant un violent orage, une trombe d'eau s'est abattue sur le pays, et immédiatement après cet accident, l'épidémie cholérique s'est déclarée avec une certaine intensité, quoique cette localité fût éloignée de plusieurs lieues de toutes communes atteintes par ce fléau.

Il résulte de diverses observations médicales que les affections abdominales se déclarent souvent à la suite des grands orages.

M. Garnier, secrétaire de la quatrième section, archéologie et histoire, est appelé à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance de cette section.

M. Simonnet rend compte des travaux qui se sont produits à la dernière séance de la section de littérature, philosophie et beaux-arts.

Après cette lecture, M. le secrétaire général lit un Mémoire adressé au Congrès par M. Pistolet de Saint-Fergeux sur les églises de l'époque de transition et sur le style de l'école langroise.

M. Rérole, professeur de génie rural, a la parole pour donner lecture de son travail sur le meilleur mode d'améliorer le sol de la Bresse, et des Dombes en particulier.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

Le secrétaire général, Henri BAUDOT.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLOTURE.

Présidence de Monseigneur l'Evêque de Dijon.

Siégent au bureau : MM. de St-Seine, de Caumont, Jobard, Challes, et MM. les secrétaires généraux.

Monseigneur ouvre la séance, et invite M. le général Menne, présent à la séance, à prendre place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance générale est lu et adopté.

La parole est à M. Ladrey pour la lecture du procès-verbal des 1re et 6e sections réunies.

M. Guindey prend ensuite la parole en qualité de secrétaire, et donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances de la 2e section.

M. le docteur Ripault donne lecture du procès-verbal de la 3e section.

M. Garnier vient ensuite rendre compte des travaux de la 4e section.

M. le secrétaire Simonet lit le procès-verbal de la dernière séance de la 5e section.

M. Lavalle est appelé à donner lecture de sa notice sur la pisciculture. Cette lecture est entendue avec beaucoup d'intérêt.

M. Simonet lit un mémoire très-remarquable sur la 18e question insérée au programme, concernant les beaux-arts (1).

(1) Les mémoires dont la lecture a été faite en

Digitized by Google

M. Tissot, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon, obligé de s'absenter au moment du Congrès pour un service public, n'a pu lui-même entretenir l'assemblée de la question du principe de la vie, qui fait partie du programme. Il a remis à M. le secrétaire général le discours suivant, qui a pour objet l'histoire des doctrines du principe vital dans l'antiquité :

ESQUISSE HISTORIQUE

Des doctrines professées par les philosophes de l'antiquité relativement au principe de la vie,

Considéré surtout comme cause des phénomènes organiques et de l'organisation elle-même.

Le réalisme consiste à donner un objet réel aux notions générales et aux conceptions universelles qui ne correspondent à rien de semblable en dehors d'elles. C'est une illusion d'optique intellectuelle d'autant plus fréquente et plus incurable chez des peuples ou chez des individus, que ces individus ou ces peuples ont plus d'imagination et moins de raison, qu'ils sont plus poëtes et moins savants, qu'ils sont plus familiarisés avec la synthèse et moins avec l'analyse, qu'ils ont l'esprit plus porté au concret et moins à l'abstrait, qu'ils sont plus près de la nature et moins avancés en civilisation.

Il ne faut donc pas s'étonner que les Orientaux en général, l'Hindou en particulier, aient fait de la nature une force universelle, qui se manifesterait dans les individus

---

séance générale ont été textuellement reproduits parmi les travaux de chacune des sections auxquelles ils appartiennent, à l'exception du Discours sur le Principe vital dans l'antiquité, qui trouve sa place ici, n'ayant pas été produit dans les sections.

Digitized by Google

sans doute, mais qui aurait une existence distincte dans la réalité, comme l'idée générale qui la représente en possède une dans notre pensée. En vain on dit aux esprits ainsi faits qu'une force universelle est une contradiction dans les termes, puisqu'elle est une par le sujet, et qu'elle est plusieurs par l'attribut; en vain on leur représente que les individus seuls peuvent exister, puisque seuls ils n'impliquent pas contradiction; en vain encore observe-t-on à ces mêmes esprits que l'universel n'est qu'un aperçu de l'intelligence, qui détache des individus ce qu'ils ont de commun pour en faire un tout idéal: n'importe; ils verront dans la nature tout autre chose que des individus qui se ressemblent à des degrés divers, qui se hiérarchisent par conséquent, et qui s'harmonisent de genres à genres, d'espèces à espèces, d'individus à individus; tout cela est loin de leur suffire; il leur faut plus que de l'harmonie entre les divers sujets réels, plus qu'une communauté de qualités diverses de plus en plus vaste à mesure qu'on s'élève davantage par la pensée à des qualités de plus en plus communes, à des propriétés individuelles similaires qui expliquent cette communauté; il leur faut, à ces intelligences, une réalité universelle qu'ils croient concevoir une, indivisible, et cependant tout entière dans chaque individu qui en participe ou dont elle est le fond. C'est le *naturalisme*.

Généralisez encore, et considérez que la nature elle-même semble bien agir et penser comme chacun de nous, beaucoup mieux même que nous ne pouvons le faire; que nous ne sommes, ainsi que tout le reste, qu'une faible partie de ses ouvrages; que la vraie nature est donc la raison intelligente et active de tout ce qui ne porte pas en soi sa raison d'être, de tout ce qui n'a qu'une apparence d'existence indépendante, et qui ne subsiste en réalité que par l'action incessante de l'unique et véritable réalité. Réfléchissez à tout cela, et vous comprendrez comment le *panthéisme* a pu naître dans l'esprit de l'homme, de l'homme de l'Orient surtout, dont la pensée, plus ardente comme son climat, plus gigantesque comme les produits de son sol, a pu enfanter cette monstruosité.

Digitized by Google

Aussi, dans la pensée de l'Hindou le plus modéré, l'homme est-il un produit de la nature et de l'âme ou du génie. La nature (*pracriti*) a fait le corps, et le génie (*paruscha*), l'âme, donne naissance au moi.

Mais ce n'est là qu'un résultat apparent, une illusion de l'imagination (*maya*). Dans la réalité, l'homme, comme tout ce qui l'environne, n'est qu'un phénomène divin. « Brahma ne ressemble point au monde, et hormis Brahma il n'y a rien ; tout ce qui semble exister en dehors de lui est une illusion, comme l'apparence de l'eau (le mirage) dans le désert de Maroû (1). »

Pour le philosophe hindou, pénétré de l'esprit des Védas, le corps, le principe vital, l'âme elle-même, ne sont que de vaines apparences.

Il ne peut donc pas être question, dans ce système, de l'existence sérieuse d'un principe de vie spécial.

Les Grecs, d'un esprit moins généralisateur, plus portés vers le beau que vers le sublime, plus dominés par l'idée du fini que par celle de l'infini, furent moins panthéistes que les Orientaux. L'âme, pour eux, se confond aisément avec le corps, ou n'en est qu'un résultat, une sorte d'efflorescence, l'harmonie de ses parties. Ainsi, le corps, loin d'être fait par l'âme, l'aurait plutôt produite, mais comme une chose en peut produire une autre, comme la lyre produit des sons. L'âme, à ce compte, dépourvue d'existence véritable, ne serait nulle part dans le corps (2), et n'aurait évidemment sur lui aucune influence. C'était, dit-on, l'opinion d'Hésiode. On sait avec quelle force Platon réfuta ce matérialisme déguisé (3).

Une autre espèce de matérialisme, mais qui est pourtant un acheminement au spiritualisme, ce sont ces corps subtils, légers comme des ombres, qui vivaient néanmoins

(1) *Essai sur la philosophie des Hindous*, par Colebroocke, trad. par M. Pauthier, p. 276.

(2) Sensum animi certa non esse in parte locatum,
Verum habitum quemdam vitalem corporis esse,
Harmoniam Graii quam dicunt, etc. LUCRÈCE, III, 98.

(3) V. le Phédon.

Digitized by Google

d'une vie analogue à la vie terrestre, mais dans la région des morts (1). Ces spectres, dans la pensée de ceux qui les avaient imaginés, tenaient une sorte de milieu entre le corps et l'âme, quoique corporels encore. Cette nature équivoque, ce matérialisme déguisé, fut longtemps tout le spiritualisme dont les intelligences les plus avancées furent capables. Et quand la nature spirituelle fut plus nettement conçue, on retint encore ce corps subtil pour en faire un intermédiaire entre le corps et l'âme, sous le nom d'âme végétative ou sensitive, ou pour servir d'instrument à l'âme après la dissolution du corps visible et grossier, sous prétexte qu'il est de la nature de l'âme de ne pouvoir sentir et penser sans corps. Leibnitz lui-même ne croyait pas à l'indépendance absolue de l'âme humaine à l'égard du corps dans une vie future, quelque inutile en apparence que puisse être le corps à l'âme et l'âme au corps dans le système de l'harmonie préétablie. Cette opinion sur la nécessité pour l'âme d'être unie constamment, ou dans cette vie du moins, à un premier corps sur lequel elle a plus d'action que sur le corps visible qu'elle revêt, et qui lui sert d'instrument immédiat pour agir sur l'autre, a été professée par un grand nombre de philosophes des temps modernes (2). On pourrait en suivre la trace depuis Henri de Gand au moins jusqu'à Maine de Biran (3), dont nous ferons plus tard connaître la doctrine sur ce point.

Un aperçu fort vague sur l'âme par rapport au corps,

(1) Τὸν δὲ μετ' εἰσενόησα βίην Ἡρακληείην,
Εἴδωλον· αὐτὸς δὲ μετ' ἀθανάτοισι θεοῖσιν
Τέρπεται ἐν θαλίης καὶ ἔχει καλλίσφυρον Ἥβην.

HOMÈRE, Odyss. XI, 600.

(2) V. ANTON. GENOVESI, *Metaph.*, p. 156, qui cite HENRI DE GAND; ZABARELLA, *Physica*, q. VII, 8; PARACELSE, *de Creat. hom.*, p. 757; VAN HELMONT, *de Sede Anim.*, n° 17, *archeon*; J. COMENIUS, *Phys.*, XI; FLUDD, ap. Gassend. *in Exercitat.* 19; CAMPANELLA, *de Sensu rerum*; H. MORUS, *de Mortalitate anim.*, II, 10. On pourrait en citer bien d'autres.

(3) Maine de Biran inclinait aux trois âmes de Platon.

Digitized by Google

mais aperçu en même temps fort juste et très-profond à d'autres égards, c'est celui de Thalès, qui voit la propriété essentielle de l'âme dans ce que nous appellerions aujourd'hui l'activité, puisqu'il la définit : Ce qui meut, qui est toujours en mouvement, et d'un mouvement spontané (1). Ce n'est pas à dire cependant que Thalès distinguât bien nettement l'âme d'avec le corps ; et c'est en cela que cette doctrine péchait le plus. Thalès voyait donc une âme partout où il trouvait ou croyait trouver une force propre. C'est pour cette raison qu'il en accordait une à l'aimant. Et, comme il rencontrait de la force partout, partout aussi à ses yeux se trouvait une âme ; la matière était animée, inséparable d'un principe vivant ; elle n'était même que la manifestation de ce principe, surtout dans les corps organisés. Et ce qu'il y a de plus remarquable dans cette doctrine de Thalès, c'est que le corps ne serait que la manifestation ou la phénoménalité de l'âme : « l'âme s'est convertie en corps par ses vertus propres ; » ce qui veut dire, évidemment, qu'elle s'est donné un corps, qu'elle l'a fait. L'âme est donc antérieure et supérieure au corps dans la pensée du père de la philosophie grecque. Si cette pensée n'allait pas jusqu'à convertir par le fait la matière en esprit, jusqu'à la faire disparaître, puisqu'elle n'est plus que l'œuvre de l'âme, Thalès aurait été aussi avancé que les dualistes les plus sages de notre temps. Mais comme il est pour l'unité de principe, et comme ce principe est au fond spirituel, il se trouve à cet égard au niveau de ceux de nos spiritualistes unitaires les plus hardis. C'est donc bien à tort qu'on a voulu faire passer Thalès pour le chef de l'école matérialiste ; et si son théisme même a passé pour douteux, c'est sans doute parce qu'il était la conséquence nécessaire de sa doctrine sur les âmes ou esprits. Ce qui frappait cet homme supérieur, ce n'est pas ce qui se voit, c'est ce qui ne se voit pas ; ce ne sont pas les effets, ce sont les causes, les forces, les génies dont le monde est

(1) ARISTOTE, *de Anim.*, I, 2 et 5 ; DIOG. LAERT., I, 24 et 27 ; STOBÉE, *Ecl. phys.* ; *Pseud.* PLUT., *Opin. des phil.*, IV, 2.

Digitized by Google

plein : ψυχῶν ἔμπλεον. En général, et c'est une observation qu'il ne faut pas perdre de vue, les anciens étaient beaucoup moins matérialistes qu'on ne le pense d'ordinaire; ils spiritualisaient peut-être plus la matière qu'ils ne matérialisaient l'esprit.

Au début de la philosophie grecque, nous voyons la supériorité et l'antériorité de l'esprit par rapport au corps proclamée; voilà le corps déjà reconnu comme une certaine œuvre de l'âme.

Pythagore, qui passe pour chef de l'école spiritualiste en Grèce, nous semble l'avoir été beaucoup moins à certains égards que Thalès, puisque, d'une part, il distingue deux âmes, ou plutôt deux parties dans l'âme, la partie raisonnable et celle qui ne l'est pas (1), et que, d'un autre côté, il fait de l'âme (raisonnable) une harmonie particulière, qui réfléchit l'harmonie générale du monde. De plus, l'âme humaine émane, suivant lui, de l'âme universelle; c'est une parcelle de l'éther, qui s'en est détachée (2); c'est un nombre qui se meut (3), etc. Si Pythagore ne faisait pas mourir la partie irraisonnable de l'âme, on pourrait penser qu'il s'agit moins là de parties proprement dites que de fonctions d'un même principe; mais il est difficile de ne pas voir une multiplicité d'âmes véritable dans la pensée de Pythagore; à moins qu'on ne préfère y voir une abstraction réalisée, en faisant de l'âme un nombre. Mais alors encore comment dériver ce nombre de l'éther, de l'âme universelle? Reconnaissons, toutefois, qu'à part ces difficultés, qu'on pourrait multiplier, l'âme-harmonie de Pythagore, qui réfléchit celle du mon-

(1) Pythagoras primum, deinde Plato animum in duas partes dividunt, alteram rationis participem, alteram expertem; in participe rationis ponunt tranquillitatem, id est placidam quietamque constantiam, in illa altera motus turbidos, tunc iræ, tunc cupiditatis, contrarios inimicosque rationis. Cic., Q. *Tusc.*, IV, 5.

(2) Ἀπόσπασμα αἰθέρος.

(3) Plut., *de Placit. phil.*—Stob.—Xénophane trouva cette idée assez heureuse pour l'adopter; car on lui attribue aussi l'ἀριθμὸς αὐτοκίνητος.

Digitized by Google

de, rappelle l'âme - monde, représentative de l'univers, telle que l'a conçue Leibniz.

Des disciples de Pythagore, tel qu'Archytas, semblent avoir repris l'idée de Thalès, qui fait dépendre le corps de l'action de l'âme, au moins pour ce qui est de la nutrition et de la reproduction (φύσις). Et si l'âme ne forme pas le corps, il y a du moins entre l'une et l'autre, au début de la vie, une sorte d'harmonie préétablie. La pensée du maître relativement à la réflexion du monde dans l'homme devient plus précise chez les disciples, en ce que l'homme est représenté comme réunissant dans son être les quatre degrés de la vie, depuis celle qui est commune à toutes choses visibles, au monde inorganique, jusqu'à celle qui est propre à l'homme. Ils remarquèrent la liaison de la vie avec la présence du sang, et, tout en distinguant l'âme d'avec ce liquide vivifiant, ils le lui donnèrent pour aliment : l'âme se nourrit de sang. Et comme les âmes une fois séparées de leurs corps cherchent à pénétrer dans d'autres, voltigeant soucieuses dans les airs, pareilles à des ombres, il n'est pas impossible que cette idée ait fait imaginer celle des vampires, dont l'origine remonterait ainsi beaucoup plus haut qu'on ne le croit communément.

Empédocle, en possession de traditions orientales qui le conduisirent à un panthéisme mystique, ne faisait pas repaître l'âme de sang, mais il le lui donnait comme siége, comme son corps de prédilection (1). Elle possédait une vertu divine, puisqu'elle était une émanation du Sphéros, ou tout divin, d'où les corps, ainsi que les âmes, le monde entier en général, tirent leur origine.

Cette idée, comme on voit, nous ouvre une échappée sur le panthéisme : il n'est plus seulement question de l'âme du monde, mais du principe qui est la raison même du monde, du Σφαῖρος ou du tout coordonné dans ses parties, lesquelles ne seraient autrement qu'un μῖγμα, comme l'appelle Aristote, c'est-à-dire un chaos.

(1) PLUT., *de Placit. phil.*, IV, 5.

Digitized by Google

Héraclite professait sur la nature de l'âme une opinion qui semble tenir et de celle de Thalès et de celle de Pythagore : c'est un feu, mais un feu céleste, toujours en mouvement. Ce feu constitue l'âme du monde, dont celle de l'homme n'est qu'une parcelle.

Le naturalisme, déjà sensible dans Pythagore, devient plus manifeste encore dans Héraclite. L'homme, dans sa partie la plus éminente, est moins un sujet distinct qu'une partie d'autre chose : l'âme du monde, sans cesser d'être l'âme universelle, devient celle de chaque être vivant, de chaque homme en particulier, en pénétrant dans l'intérieur du corps par les sens ; elle acquiert une sorte d'individualité en entrant dans le corps, dont elle prend la forme (1).

Ici l'âme se trouve subordonnée au corps, sans qu'on sache du reste l'origine de ce corps.

Anaxagore, qui passe pour le philosophe le plus spiritualiste avant Socrate, subordonnait aussi l'âme au corps, puisqu'il dérivait la supériorité de l'homme à l'égard des plantes et des animaux, de la supériorité même de sa forme corporelle, faisant dépendre l'industrie humaine de la main, qui n'est que l'instrument de l'âme, de l'intelligence, loin d'en être la cause (2). Mais il suit de là qu'Anaxagore concevait les âmes identiques, non-seulement dans chaque espèce, mais encore entre toutes les espèces, et que toute la différence entre elles d'une espèce à une autre proviendrait de l'espèce de corps auquel elle est unie. C'est là encore une autre manière de subordonner l'âme au corps. Loin que le corps reçoive sa forme de l'âme, il lui donne au contraire la sienne. Une âme, dans

(1) PLUT., *de Pl. phil.*, I, 23 ; STOB. *Ecl. phys.*, 23 ; DIOG. L., IX, 8 ; PLAT., *Cratyl.* ; ARIST. *ad Nic.*, VIII, 2.

(2) Il faut dire que Bayle suspecte l'authenticité du passage où cette opinion se trouve consignée. En tout cas, Helvétius ne peut avoir les honneurs de l'invention ; car on a dit avant lui que l'homme n'est le plus intelligent des animaux, φρονιμότατον τῶν ζώων, que parce qu'il a des mains.

Digitized by Google

ce système, n'a donc par elle-même aucune forme qui lui soit propre ; elle n'est, jusqu'au moment où un corps l'achèvera pour ainsi dire, qu'une âme virtuelle, une certaine espèce d'âme possible. Le νοῦς d'Anaxagore, conçu en lui même, ressemble donc à l'ὕλη ou matière première des choses, qui n'est qu'une abstraction, une possibilité, la même pour toutes les espèces d'êtres vivants (1), mais qui doit ultérieurement revêtir des facultés supérieures ou inférieures, suivant les circonstances. Du reste, Anaxagore semble avoir déjà distingué l'âme sensitive (ψυχή) de l'âme raisonnable (νοῦς). Ainsi les animaux auraient aussi deux âmes au moins, la ψυχή et le νοῦς ; seulement le νοῦς, uni à un corps d'animal, serait par là même condamné à l'infériorité vis-à-vis du νοῦς renfermé dans un corps d'homme.

Les homœoméries d'Anaxagore sont déjà une espèce d'atomes organisés, qui ont pu en faire concevoir d'autres plus élémentaires, ceux de Leucippe et de Démocrite, repris plus tard par Epicure et son école. Cette théorie de l'atomisme n'est pas aussi opposée à celle du dynamisme qu'on le croit généralement ; car les atomes sont animés d'une double force, l'une qui les porte en ligne droite dans les espaces infinis, l'autre qui les en détourne. Et alors même que cette seconde force serait de l'invention d'Epicure, toujours est-il que les atomes sphériques de nos deux philosophes étaient animés d'un mouvement propre, qui les portait en particulier à sortir du corps qu'ils animaient. Ces âmes-atomes de nature ignée, et qui sont la cause de la chaleur dans les hommes, dans les animaux et les plantes, n'ont rien de plus ni de moins matériel au fond que le feu élémentaire d'Héraclite.

Au surplus, ces atomes vivifiants, s'ils étaient simples pour Leucippe et Démocrite, ne l'étaient pas pour Epicure : l'âme n'est pas un atome unique ; c'est un composé

(1) Νοῦς δὲ πᾶς ὅμοιός ἐστι καὶ ὁ μείζων καὶ ὁ ἐλάσσων. SIMPLIC., *in Phys. Arist.*, p. 256.

Digitized by Google

d'un certain nombre de principes très-déliés, de chaleur, d'air, de vent, et d'une matière sans nom d'où résulte la sensibilité. Cette dernière partie a son siége dans la poitrine; les autres sont répandues dans tout le corps (1). Cette matière sans nom qui est la cause de la sensibilité, est encore de la matière, suivant Epicure; et si l'âme diffère du corps, il faut se garder de croire que ce soit parce que l'âme serait spirituelle : non, Epicure ne veut pas entendre parler d'esprit; c'est chez lui une idée systématique arrêtée. Il représente déjà une réaction matérialiste, vraisemblablement contre les platoniciens. Il ne souffrira même pas qu'on distingue entre une âme et une autre dans l'homme, entre la ψυχή et le νοῦς, entre le principe vital et l'âme raisonnable, comme on l'avait fait plus ou moins explicitement depuis Anaxagore (2); seulement, il distinguera peut-être entre le principe végétatif de l'âme et le principe animal ou sensitif. C'est le premier de ces principes qu'il répandra dans tout le corps, y compris le milieu de la poitrine, tandis qu'il fera de ce point central le siége invariable du principe sensitif, qui est aussi le principe connaissant, puisque toute connaissance revient au sentir.

Nous avons vu la théorie de l'âme se rattacher au naturalisme et au panthéisme : la voici maintenant liée par principe au matérialisme. Trois systèmes qui n'ont été possibles que parce qu'on n'avait envisagé l'âme que du point de vue ontologique, objectif, externe pour ainsi dire, en se plaçant hors d'elle, en se faisant spectateur étranger, au lieu de rester en elle, dans l'âme ayant conscience

(1) Diog. Laert., x, 63 sq.; Lucrèce, iii, 31 sq., 95 sq., 138, 188, 204 sq.; Sext. Emp., *Hyp. pyrrh.*, iii, 187, 229.

(2) Nunc *animum* atque *animum* dico conjuncta teneri
Inter se, atque unam naturam conficere ex se;
Sed caput esse quasi et dominari in corpore toto
Consilium, quod nos animum mentemque vocamus,
Idque situm media regione in pectoris hæret.
..... Hic ergo mens animusque est.

Lucrèce, *de Rer. Nat.*, iii, 137 sq.

Digitized by Google

de soi, de ses états, dans le moi. En restant fermement attaché à ce point de vue, qui est le véritable, il est aussi impossible de résoudre l'âme de l'homme dans l'âme du monde, d'en faire une partie de quoi que ce soit, de l'abîmer dans la Divinité même, ou de l'anéantir en la matérialisant, c'est-à-dire en la divisant, qu'il est impossible que le moi soit autre chose que ce qu'il est, Dieu ou monde, et que l'unité et l'identité du moi soient la multiplicité et la diversité des choses corporelles. La psychologie expérimentale, mais une saine et forte psychologie, est donc le meilleur l'unique préservatif scientifique contre le matérialisme, le naturalisme et le panthéisme; j'ajoute : et contre le mysticisme, qui a tant d'affinité avec le panthéisme. J'entends ici par mysticisme la persuasion que Dieu ou quelque nature invisible, supérieure, produit en nous toutes nos déterminations, les actives aussi bien que les passives, l'agir comme le pâtir, le vouloir et le penser comme le sentir; système non moins dangereux que les précédents, puisqu'il réduit l'homme à n'être que le jouet de puissances invisibles, amies ou ennemies, et lui ôte avec la liberté et la responsabilité de ses actes, la volonté même du bien. L'homme n'est alors à ses propres yeux qu'un fantôme sans destinée à lui connue, ou dont il soit chargé; il ne naît que pour mourir, après avoir vécu d'une vie plus apparente que réelle, et sans qu'il puisse ou doive faire autre chose en ce monde que se résigner à son rôle passif. Il ne se croit pas même capable de former des vœux; vœux qui resteraient en tous cas stériles au fond de son âme, si la puissance qui le domine ne les rendait efficaces. De là au fatalisme qui paralyse, décourage et démoralise, au quiétisme qui endort et corrompt, il n'y a que l'intervalle imperceptible et bientôt franchi d'un raisonnement dont la conclusion est aussi nécessaire qu'elle est évidente.

Ces réflexions, que nous faisons ici une fois pour toutes, se représenteront souvent à notre esprit dans le cours de cette esquisse historique; nous avons saisi la première,

Digitized by Google

sinon la plus opportune occasion de les faire, pensant qu'il suffirait d'appeler l'attention sur ce point, pour que, d'elle-même, elle les rappelât quand il serait à propos.

Nous reprenons donc le fil de notre exposition.

Platon, profondément initié à la connaissance de l'âme par Socrate, qui eut pour maître Anaxagore et son propre génie, la distingue nettement du corps; elle y préside, suivant lui, comme le nautonnier au navire, et s'en sert comme d'un instrument (1). C'est dans son école que cette noble définition de l'homme, gâtée par un moderne, a pris naissance : une intelligence qui se sert d'organes. Non-seulement l'âme est distincte du corps, non-seulement elle s'en sert et le domine, mais elle lui est antérieure (2), elle lui est unie par le cerveau (3). Mais toutes les âmes ne se ressemblent pas, et cette différence ne provient pas uniquement du corps (4). Et dans chaque homme il faut distinguer encore, suivant Platon, trois parties dans l'âme totale, ou plutôt trois âmes : la sensitive (ἐπιθυμία), l'appétitive (θῦμος), et la raisonnable (λόγος) [5]. Les deux premières ne sont que des forces matérielles périssables; la troisième seule est immatérielle et immortelle. La conscience est le commun lien d'elles toutes; elle rattache à l'âme raisonnable celles qui ne le sont pas. Les plantes et les animaux n'ont que des âmes matérielles et périssables (6).

Ces idées, qui ont eu la plus grande vogue (7), et qui ne sont pas encore entièrement abandonnées, tant s'en

(1) *Phédon;* 1er *Alcibiade; Républ.*, VII.
(2) *Phédon, des Lois*, X.
(3) *Républ.* VII.
(4) *Phédon.*
(5) Cf. TENNEMANN, *Grundriss der Gesch. d. Phil.*, p. 129.
(6) *Phéd.; Phileb. sophiste;* 1er *Alcib.; Timée; Républ.*, VIII et IX.
(7) Voy. CICÉR., *Tuscul.*, I, 9, 10; THÉODORET, *Thérap.*, V; HIPPOCR., ap. *Soran. Hipp. vita*, 10; D. AUG. *De Civit. Dei*, XXI, 10; GRÉG. DE NYSS., *de Hom. opif.*, 12; AUSONE, *Ephem.*, 10; LACTANCE, *de Opif.*, VIII, 16; CASSIODOR., *de Anima*, 8; ÆNEE DE GAZA et ZACHARIAS, *de Immort. anim.*, édit. Boisson., p. 32, et la note p. 253.

Digitized by Google

faut, ont pourtant l'inconvénient très-grave de porter à croire que la matière peut sentir, désirer, agir; que tous ces états peuvent se passer au dehors de l'âme raisonnable, et cependant être connus d'elle au moyen d'un quatrième terme, la conscience, qui est tout à la fois dans l'âme raisonnable et dans les deux âmes corporelles, puisqu'elle est une lumière qui éclaire l'une, et l'état réfléchi ou conscient des autres. Il y a là plus d'une impossibilité ontologique et psychologique, alors même qu'il n'y aurait pas le danger très-prochain de porter au matérialisme, ou de confondre ce que Platon avait voulu distinguer.

Un autre esprit du premier ordre, supérieur à Platon de toute la supériorité de la réflexion ou de la science sur l'inspiration et la poésie, bien que la poésie et l'inspiration aient aussi leur genre de supériorité sur la science et la réflexion, Aristote, disciple de Platon, mais disciple d'une indépendance qui allait peut-être jusqu'au système; Aristote, enfin, dans son traité de l'âme, commence par faire l'historique substantiel des opinions de ses prédécesseurs. C'est une habitude également recommandée par la prudence, le progrès de la science, par la méthode et l'équité, à laquelle le Stagirite est généralement très-fidèle. La postérité lui en doit de la reconnaissance.

Dans cette partie historique de sa psychologie, il range les opinions des philosophes qui l'ont précédé, sur l'âme, en trois classes, suivant que l'âme y est conçue, ou comme principe du mouvement (Pythagore, Anaxagore, Leucippe, Démocrite); — ou comme principe du sentiment perceptif (Thalès, Héraclite, Anaxagore, Diogène d'Apollonie, Empédocle, Alcméon, Hippon, Critias), — ou comme principe de mouvement et de perception tout à la fois. Dans le premier cas, l'âme est corporelle; — dans le second, sa spiritualité n'est pas encore bien évidente, puisque ceux qui professent cette opinion conviennent qu'il n'y a que le semblable qui puisse percevoir le semblable; ce qui porterait à croire que l'âme est de même nature

Digitized by Google

que les choses à percevoir; —la troisième opinion ne peut différer des deux premières. Jusqu'ici donc l'immatérialité de l'âme n'est pas très-visiblement professée pour Aristote, et nous n'avons pas le droit d'être moins difficiles que lui (1). Et pourtant il nous dit que tous les philosophes sont d'accord pour faire l'âme immatérielle (2). Il y a donc une immatérialité absolue, celle dont nous parlait d'abord Aristote, et une immatérialité relative, qui pourrait bien n'être que l'absence de la solidité visible, résistante, celle que les autres philosophes repoussent comme étrangère à l'âme, tandis qu'il ne leur répugne pas assez de concevoir l'âme à la façon des corps fluides.

Aristote modifiera profondément les idées psychologiques reçues jusqu'à lui.

Il reconnaîtra d'abord dans l'homme quatre degrés de vie de plus en plus élevés : la nutrition, le toucher, le mouvement et la pensée.

Et comme il n'y a pas de corps organisé qui ne se développe et ne s'entretienne par la nutrition, il reconnaîtra dans toutes les espèces d'âmes la fonction nutritive. D'où nous concluons deux choses : la première, que, suivant Aristote, les végétaux mêmes ont une âme; la seconde, que, dans les êtres d'un ordre plus élevé, la vie organique n'est pas due à un principe spécial, mais est un effet d'une âme unique.

Aristote semble même aller jusqu'à faire du corps lui-même un effet de l'âme, lorsqu'il dit qu'elle en est cause à plusieurs titres : comme principe du mouvement vital, comme essence et comme fin du corps (3). Il résulterait de là, en effet, que si le mouvement vital a commencé avec l'organisation, comme il est juste de le penser, et que ce mouvement soit dû à l'âme comme à son principe,

(1) *De Anim.*, I, 2, § 1-8.
(2) *Ibid.*, § 20; cf. c. V, § 4.
(3) *De Anima*, II, 4.

Digitized by Google

l'âme est cause efficiente de l'organisation elle-même (1). Elle en est cause finale encore, si le corps est fait pour l'âme, comme il le paraît bien (2). Elle serait en quelque sorte la cause matérielle, enfin, si elle en était l'essence, c'est-à-dire ce qui fait qu'un corps vivant est corps vivant, et telle espèce de corps vivant plutôt que telle autre, et dans cette espèce tel individu plutôt que tel autre encore. Nous allons voir, en effet, que c'est bien là, suivant toute apparence, ce qu'Aristote appelle la forme du corps, forme qui en constitue l'essence, comme elle constitue l'essence de toutes choses : *forma dat esse rei*, disaient les péripatéticiens du moyen âge.

Le stahlisme est donc tout entier déjà dans le péripatétisme ; et je ne sais s'il n'y est pas même plus profondément, par exemple, si Stahl avait aperçu aussi nettement que le philosophe de Stagire, que le corps est fait pour l'âme. Mais par le fait que l'âme, dans la pensée de Stahl, est l'auteur de son corps, elle est censée le construire pour elle et de son mieux.

Mais il faut tâcher de pénétrer plus avant dans la pensée d'Aristote, en nous rendant un compte rigoureux de ce qu'il entend par corps en général, par corps vivant, par âme, par forme, par l'union de la forme au corps, par le tout indivisible qui en résulte : nous saurons mieux alors si l'âme, considérée indépendamment du corps, n'est qu'une abstraction dans la pensée d'Aristote, ou si elle est un principe substantiel et distinct. Dans le premier cas, l'âme ne serait qu'un point de vue du corps vivant, et n'aurait pas plus de durée que lui. Dans le second, l'âme existerait bien d'une existence propre, mais il ne serait pas encore dit par là qu'elle pense lorsqu'elle n'est pas unie à un corps.

(1) Ἔστι δὲ ἡ ψυχὴ τοῦ ζῶντος σώματος αἰτία καὶ ἀρχή.
ARIST. *de Anima*, II, 4, 3.

(2) En effet, c'est là ce que signifie l'ἐντελεχέια du corps, c'est-à-dire son but dernier, sa fin la plus intime.

Digitized by Google

Déjà nous avons vu Aristote insinuer une différence entre la solidité et la non-solidité des corps; ce second état, lors surtout, nous le présumons du moins, que la matière qui le revêt ne frappe ni le sens de la vue ni celui du toucher, peut passer pour une sorte d'immatérialité. A ce compte, les corps solides, visibles ou tangibles, seraient seuls matériels dans le sens propre du mot. Mais dans les corps les plus matériels en apparence, dans les corps solides, se trouve déjà, suivant Aristote, une vie, c'est-à-dire une force (1). « Sans la vie qui fait le solide dans l'espace, plus rien que des grandeurs mathématiques, abstraites, isolées et sans lien; rien qu'une division et une dissolution infinie » (2). C'est bien là distinguer avec la dernière rigueur, et beaucoup mieux que ne l'ont fait la plupart des modernes, tels que Descartes et Locke, les deux choses les plus fondamentales que nous connaissions dans les corps, la résistance ou l'impénétrabilité, comme force ou donnée sensible; l'étendue pure ou géométrique, comme donnée intelligible ou rationnelle pure. On voit suffisamment par là que la matière d'Aristote est très-proche parente des monades de Pythagore et de Leibniz, très-proche parente du dynamisme universel, qui, chez les physiciens et les naturalistes de nos jours, particulièrement en Allemagne, a pris définitivement la place de l'atomisme.

En quoi donc diffère un corps vivant proprement dit d'un corps inorganique, puisque déjà les corps de cette dernière espèce sont doués d'un premier degré de vie? — C'est par un mouvement propre ou spontané. « Tout corps qui change de soi-même est vivant. Le principe intérieur du changement, la nature, c'est le principe de la chaleur et de la vie, l'âme. Le corps que la nature anime est

(1) C'est une chose très-remarquable, et qui prouve la justesse et la profondeur du génie grec, que la même racine signifie, dans la langue de ce peuple étonnant, *force* et *vie*, βία, βίος!

(2) *Métaphys.*, XIII, p. 262, édit. Brandie.

Digitized by Google

l'instrument de l'âme » (1). Ici l'âme semble bien être distincte du corps ; elle serait alors une force *sui generis*, qui aurait dans le corps même des effets propres, ceux qu'on remarque dans les corps vivants, et pas ailleurs.

On voit encore par là que l'âme est une force qui se sert d'une autre force, de la force corporelle, comme d'instrument. Mais Aristote s'explique sur ce point, et restreint sa pensée première. « L'âme ne commande pas au corps comme une puissance indépendante qui peut se séparer de l'instrument qu'elle emploie ; elle n'y est pas comme dans une demeure qu'elle puisse abandonner » (2). L'âme, si elle est une force distincte de celle du corps, n'en est donc pas séparable.

Mais alors est-elle bien une substance distincte même ? et ne faut-il pas rapporter aux seules apparences ce qu'Aristote nous a dit d'abord de l'âme comme force spéciale unie à la force corporelle ? Cela paraît bien être. « L'âme n'est pas, nous dit-il, une substance, un sujet, mais une forme ; la forme d'un seul et unique corps dont elle fait la vie propre et l'individualité. Elle n'est pas le corps, mais sans le corps elle ne peut pas être. Elle est quelque chose du corps ; et ce quelque chose n'est ni la figure, ni le mouvement, ni un accident quelconque, mais la forme même de la vie, l'activité spécifique, qui détermine l'essence et tous ses accidents » (3).

Voilà le point précis de la difficulté, et comme le noyau de la psychologie rationnelle d'Aristote ; si nous savions au juste ce qu'il a voulu dire par là, nous saurions aussi ce qu'il n'a pas voulu dire. Et comme le côté positif de sa pensée peut être plus facilement saisi à mesure qu'on éliminera un plus grand nombre de fausses interprétations possibles, nous écarterons dabord celle-ci : à savoir, que si l'âme n'est pas une substance, un sujet propre, que si elle est inséparable du corps, sans être cependant le corps

(1) *Phys.*, VIII, 4 ; *de Partib. anim.*, I, 5 ; *de Anim.*, II, 4.
(2) *Polit.*, I, 2 ; *de Anim.*, I, 3.
(3) *De Anima*, I, 3 ; I, 2.

Digitized by Google

lui-même, elle pourrait bien être son ensemble, son unité. Non : « elle n'est pas non plus l'harmonie des parties du corps, ni la résultante de ses mouvements divers : elle est ce qui y produit l'accord et l'harmonie, la cause qui y détermine, y dirige, y règle le mouvement. Ce n'est pas une unité de mélange et de composition, un nombre, mais une unité simple, l'unité de la forme et de l'acte. Ce n'est donc pas une puissance dont le corps serait la réalisation, mais la réalité dernière d'un corps » (1).

Cette réalité dernière du corps vivant ne peut donc être le corps en puissance ; c'est plutôt le corps vivant en acte, le fait même d'être vivant. C'est ce que semblent confirmer les paroles suivantes : « L'âme est donc l'acte d'un corps naturel, organisé, qui a la vie en puissance » (2). Et encore : « l'âme en elle-même n'est que la première forme, le premier acte de l'organisme. La forme dernière, la fin suprême, est l'action même de l'âme, l'action indivisible, supérieure au mouvement et au repos » (3).

Huit points paraissent certains d'après ce qui précède : 1° L'âme est distincte du corps ; 2° elle en est inséparable cependant ; 3° elle n'en est pourtant pas l'unité ; 4° elle en est la forme ; 5° cette forme ne doit pas être confondue avec la figure ; 6° c'est l'acte de vie ; 7° enfin, cet acte n'est ni substance ni sujet ; 8° et pourtant il est cause et principe, *αἰτία καὶ ἀρχή*.

Le seul moyen de concilier tout cela, c'est, à notre sens, de reconnaître que l'âme n'est point une substance ou un sujet immobile et mort, comme paraît l'être la matière qui compose les corps inorganiques, mais bien un principe essentiellement actif, produisant infailliblement son effet,

(1) *De Anima*, I, 4 ; II, 1, 2.

(2) *Ἀναγκαῖον ἄρα τὴν ψυχὴν οὐσίαν εἶναι ὡς εἶδος σώματος φυσικοῦ δυνάμει ζώην ἔχοντος· ἡ δ' οὐσία ἐντελέχεια· τοιούτου ἄρα σώματος ἐντελέχεια. De Anim.*, II, 1.

(3) *De Anima*, II, 1. L'interprétation de ce passage et des précédents est empruntée à M. Ravaisson. Cf. le *de Anima*, traduit par M. Barthélemy Saint-Hilaire, surtout p. 169-170.

Digitized by Google

la vie ; qui n'est par conséquent âme ou principe de vie qu'à la condition d'agir, d'informer un corps, et qui cesse d'être telle, c'est-à-dire d'être un principe vivant, du moment où son effet, la vie actuelle d'un corps, la forme vivante de ce corps, cesse d'être. Antérieurement à cet acte et après cet acte, c'est-à-dire, d'une manière plus générale et en un mot, *indépendamment* de cet acte, l'âme n'est pas un principe de vie, n'est pas une âme, puisqu'elle n'anime rien ; en ce sens elle n'est pas, ou si elle est déjà avant d'informer un corps, si elle est encore après l'avoir informé, ce n'est que comme forme de vie en puissance, et non en acte ; c'est une âme virtuellement vivante, ou plutôt virtuellement vivifiante, par opposition à ce qu'elle est lorsqu'elle anime un corps, lorsqu'elle en est l'acte ou la forme de vie.

Si c'est là l'interprétation véritable de la pensée d'Aristote, il s'ensuit : 1° que l'âme, sans être matérielle, ni la même chose que le corps qu'elle anime, est cependant inséparable de ce corps, comme la lumière est inséparable du jour, la cause de son effet ; 2° que l'âme, comme âme vivante, ou vivifiant un corps, qui en est le produit nécessaire, n'est pas même une substance, un sujet distinct de ce corps, puisque en effet le corps, comme corps vivant, est le sujet de l'âme, qui en est la forme ; 3° que l'âme n'existe donc pas comme âme réelle avant l'animation ou après, mais bien comme âme possible, comme substance capable d'informer un corps ou d'en devenir la forme ; 4° que la substance dernière d'un corps vivant, la force vivante dans un corps, ne diffère en rien à son tour de l'âme, et qu'il serait pour le moins aussi vrai de dire que les corps vivants ne sont que des âmes à formes corporelles, que de dire qu'ils sont des corps à forme vivante (1) ; 5° que les corps vivants constituent une es-

(1) Ceci est encore en faveur du spiritualisme, ou plutôt du dynamisme universel d'Aristote. On peut voir sur ce point une dissertation fort étendue de Plessing, où il établit qu'Aristote n'admettait pas l'existence des corps comme on les conçoit ordinairement : *Versuch zur Aufklærung der Philosophie des œltesten Alterthums*, II B., S. 259-273.

Digitized by Google

pèce particulière de corps, et ne se forment pas de corps sans vie; 6° que l'âme est tout à la fois le principe et la fin des corps vivants, c'est-à-dire leur cause et leur réalité ou leur *acte*, leur *entéléchie* ou leur essence; 7° qu'Aristote est bien plutôt spiritualiste que matérialiste exclusif; 8° qu'en tout cas, s'il n'y a pas pour lui d'âme vivante et véritable sans corps vivant, il y a moins encore de corps vivant sans âme; 9° qu'on ne pourrait cependant conclure de là que l'âme périt avec le corps visible, suivant Aristote, qu'autant qu'il aurait supposé qu'à la mort du corps visible, c'en est fait de toute forme corporelle vivante pour l'âme qui a vivifié ce corps.

Nous n'oserions cependant nous flatter d'avoir parfaitement saisi la pensée d'Aristote; et si l'on croyait même entrevoir quelques contradictions dans les passages que nous en avons cités, ce ne serait pas la première fois qu'un lecteur se serait trouvé dans cet embarras en cherchant dans des écrits que le temps et les hommes semblent avoir maltraités à l'envi, la pensée vraie de cet incomparable génie (1).

Malgré le dynamisme d'Aristote, mais à cause de l'indissoluble union qu'il avait établie entre l'âme et le corps, et de l'affirmation si formelle que l'âme est la forme du corps vivant, la vie en acte, l'acte même de la vie, on put aisément penser que l'âme n'était qu'un mode du corps vivant, un simple fait, celui de la vie. Aussi voyons-nous Dicéarque la confondre avec la vie animale, et ne voir même dans l'âme raisonnable de l'homme que le résultat de l'organisme, de l'heureuse harmonie des parties du corps.

Le matérialisme des stoïciens n'est pas moins certain. En vain ils distinguent une matière corporelle et une matière spirituelle, qui se pénètrent réciproquement dans toutes leurs parties; en vain ils placent l'âme raisonnable, le λογιστικόν dans le cœur : ce principe n'en est pas moins matériel. C'est une espèce de feu, d'air, de calorique.

(1) V. *Idem, ib.*, p. 385-391.

Digitized by Google

Mais il est vrai de dire que Dieu lui-même est corporel aux yeux des stoïciens, et que notre âme participe de la nature divine; que si c'est un feu corporel, elle possède néanmoins des vertus qui lui sont propres; c'est un feu actif, intelligent sans doute, et qui est doué d'une vertu plastique ou formatrice. Toutefois cette vertu reste assoupie dans l'âme, au moins pendant les premiers temps de l'existence, puisque cette âme passe des parents aux enfants, qu'elle est un produit de leurs facultés, et qu'elle ne commence à vivre qu'après la naissance. Elle n'agit donc comme âme plastique que dans la formation des germes chez les adolescents (1).

Les philosophes romains, qui se partageaient généralement entre l'épicurisme et le stoïcisme, devaient être par cette raison, à cause du tour assez peu métaphysique de leur esprit, passablement portés au matérialisme. Il faut excepter Cicéron, qui est platonicien en cela (2). Il paraîtrait même, d'après un fragment de l'Hortensius, qu'il serait allé jusqu'à faire procéder le corps de l'âme : *Appendix animi corpus*. Mais il était moins avancé sur la question de l'immortalité du principe pensant (3), ainsi que Sénèque (4). Nous ne parlons pas du doux et tendre Virgile : sa philosophie devait avoir une teinte de naturalisme ou de panthéisme, comme celle de la plupart des poëtes (5).

Parmi les néoplatoniciens, il faut distinguer ceux qui, rapprochés de l'expérience par leur profession, comme Galien, tiennent toujours un grand compte de l'apparence

(1) PLUT., *de Placit. phil.*, IV, 5.

(2) Humani animi ea pars quæ sensum, quæ motum, quæ appetitum habet, non est ab actione corporis sejuncta; quæ autem pars animi, rationis atque intelligentiæ est particeps, ea tantum maxime viget quum plurimum abest a corpore. *De Divinat.*, I, 32.

(3) *Tuscul.*, q. I. Me vero delectat, idque primum ita esse, deinde, etiamsi non sit, mihi tamen persuaderi velim.

(4) *Epist.* 102, 117.

(5) Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, et se magno corpore miscet. *Æn.* VII, 727.
Sanguinem ille vomit animam. *Æneid.* IX, 549.

Digitized by Google

ou des faits; et ceux qui, spéculant d'une manière plus libre, ne craignent pas de donner essor à leur imagination, autant au moins qu'au raisonnement : tels sont les Alexandrins.

Galien admettait un esprit de la vie pour rendre raison des phénomènes physiologiques, et un esprit de l'âme pour expliquer les phénomènes de l'intelligence (1), c'est-à-dire deux âmes, ou une âme proprement dite et un principe vital. Suivant Némésius, Galien aurait fait consister l'âme, le principe vital sans doute, dans le tempérament (κρᾶσις) (2). Il n'y a pas là de contradiction avec ce que nous apprend Théon de Smyrne; seulement, l'idée du principe vital, de l'âme animale (πνεῦμα ζωϊκόν), devient un peu plus précise, mais sans gagner en justesse : car le tempérament doit être, au contraire, un effet de l'âme, à moins que Galien, comme Dicéarque, n'entende par âme animale un produit de l'organisation.

On trouve aussi les Alexandrins sur les traces du platonisme, mais d'un platonisme transformé, exagéré, mystique. Ainsi, ce n'est plus trois âmes seulement qu'ils admettront, il leur en faut quatre, et même cinq. La première, corporelle, ou plutôt qui n'est que le corps même (τὸ σῶμα), est le principe de la locomotion, de la nutrition, de la reproduction et de la passion. La seconde, l'âme animale, ou plus simplement l'animal (τὸ ζῶον), rend raison de l'appétit, du désir et de la sensation. La troisième, l'âme proprement dite (ἡ ψυχή), est le principe de l'imagination, de la mémoire, de l'opinion, du raisonnement, de la raison et de la volonté. Ce n'est pas tout : il faut un principe qui explique la pensée et la contemplation; ce principe, c'est l'intelligence (ὁ νοῦς). Et comme il y a dans l'homme une vertu d'amour et de contemplation divine particulière, il faut bien qu'elle ait aussi son principe propre. Ce principe, c'est le divin [τὸ θεῖον] (3).

(1) THEONIS *Smyrnæi Platonici*, etc.
(2) *De la Nature de l'homme*, trad. fr., p. 40.
(3) M. VACHEROT, *Hist. critiq. de l'école d'Alexandrie*, t. III, p. 360.

Digitized by Google

Quand même cette distinction des âmes serait aussi rigoureuse dans la pensée et les écrits des Alexandrins qu'elle nous l'est ici représentée (1), elle ne serait guère meilleure. Elle n'est soutenable à aucun point de vue; nous voilà bien loin, en effet, de l'unicité de l'âme.

Et cela se conçoit : dès qu'on veut autant de principes que d'espèces de phénomènes, de sentiments, de pensées, il n'y a plus de raison de s'arrêter sur cette voie de fractionnement du principe de la vie ; l'homme n'est plus, dans sa substance comme dans ses états, qu'une multiplicité indéfinie, dont l'unité s'expliquera par un principe étranger, ou une inconséquence et une contradiction. Nous ne pouvons pas voir autre chose, en effet, qu'une contradiction dans la doctrine de Porphyre sur ce point, lorsqu'il dit qu' « il est indubitable qu'une substance peut devenir le complément d'une autre substance: qu'elle fait alors partie de cette autre substance, sans changer elle-même de nature ; et qu'en devenant le complément de cette substance, elle ne fait qu'un avec elle, en conservant elle-même son unité » (2).

Nous voilà bien loin des idées d'Aristote sur le rapport du physique et du moral; il faudra des siècles pour revenir à cette doctrine une fois abandonnée en philosophie, et d'autres siècles encore pour y revenir en psychologie, pour fonder enfin sur la connaissance des phénomènes corporels et spirituels la théorie complète et vraie de l'action de l'âme sur le corps.

TISSOT,

Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon.

(1) V. M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, *de l'Ecole d'Alexandrie*, p. 110. Suivant l'auteur, M. Vacherot aurait donné trop de précision à la psychologie des Alexandrins. C'est ainsi, par exemple, que Plotin, en attribuant la sensation à quelque chose qui est distinct de l'âme, sous prétexte que l'âme est impassible, se sert, pour désigner ce quelque chose, tantôt du ζῶον, l'animal, tantôt du τὸ μῖγμα, le mélange, et de plusieurs autres expressions encore.

(2) NÉMESIUS, de la Nature de l'Homme, p. 72; trad. M. J. B. Thibault.

Digitized by Google

L'ordre du jour est épuisé.

Monseigneur annonce que la vingt-unième session du Congrès est close. Il lui reste, ajoute-t-il, une tâche à remplir : c'est de remercier, au nom de la cité, l'Institut des provinces d'avoir choisi Dijon pour le lieu de la réunion du Congrès. Il regrette que les tristes préoccupations du moment aient privé l'assemblée d'un certain nombre d'auditeurs. Il déplore surtout la cause de leur absence (le choléra). Il se fait l'organe des justes éloges que méritent les travaux de chacune des sections du Congrès. Tous les rapports qu'il a entendus lui ont paru très-remarquables par la profondeur des vues et la netteté de leur rédaction. Ils ont dû éclairer les auditeurs sur le but et l'importance de ces réunions d'hommes d'élite qui poursuivent un noble but, celui d'éclairer les études et de propager la science.

Monseigneur se constitue l'organe de l'assemblée en payant à M. de Caumont, le fondateur du Congrès, un juste tribut d'éloges. Il remercie également, au nom de l'assemblée, MM. les membres des différents bureaux et MM. les secrétaires en particulier des efforts qu'ils ont faits pour arriver à un résultat aussi satisfaisant que celui qui a été obtenu. C'est de la réunion des hommes de bien et de mérite qui possèdent le feu sacré, que l'on voit sortir des choses utiles et des résultats dont le pays peut profiter.

Messieurs les secrétaires ont puissamment contribué à ces résultats par la lucidité de leurs rapports. Leur tâche était difficile : ils s'en sont acquittés avec talent et bonheur. Ces rapports, dit Monseigneur, m'ont

Digitized by Google

appris bien des choses que je ne savais pas. Nous avons tous besoin de nous instruire : c'est au Congrès à le faire. Plus on connaît cette institution, plus on l'apprécie. J'engage son savant fondateur à persévérer dans la voie qu'il s'est ouverte, à ne pas se laisser décourager par d'inévitables obstacles : notre siècle a besoin d'enseignements.

Monseigneur propose de voter des remercîments à M. de Caumont. L'assemblée accueille avec enthousiasme cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

Quant à moi, reprend Sa Grandeur, je ne puis que vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à ce fauteuil : je le dois à cette croix placée sur ma poitrine. Ces sentiments m'ont profondément touché.

Monseigneur termine sa trop courte improvisation par des paroles de gratitude envers le Congrès, qui s'est rendu en corps au palais épiscopal le dimanche 13 août, et qui n'a pu lui présenter ses hommages parce qu'il était allé porter des paroles de paix et d'encouragement dans une commune voisine atteinte par l'épidémie régnante.

M. de Caumont répond à Monseigneur, et, se rendant l'interprète du Congrès, il le remercie du haut patronage dont il a bien voulu honorer l'assemblée, et qui a si puissamment contribué au succès des travaux de cette session.

La séance est levée.

Le secrétaire général, Henri BAUDOT.

Digitized by Google

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS

RÉUNIES.

SCIENCES NATURELLES ET PHYSIQUES.

SÉANCE DU 11 AOUT.

Présidence de M. Henri Baudot et de M. Pâris (de Dijon).

La séance est ouverte à sept heures, sous la présidence de M. H. Baudot, secrétaire général, assisté de MM. de Caumont, Détourbet, et Ladrey, secrétaire de la section.

On procède immédiatement à la nomination du bureau; et après le dépouillement du scrutin, M. Baudot proclame : président de la section des sciences naturelles et physiques, M. Gaulin, premier adjoint au maire de Dijon; vice-présidents, MM. Laborie, ingénieur des ponts et chaussées; Pâris, Mignard, de l'académie de Dijon, et Feuillié, de Lyon.

En l'absence de M. Gaulin et de M. Laborie, M. Baudot invite M. Pâris, deuxième vice-président, à le remplacer au fauteuil de la présidence.

Sur la proposition de M. de Caumont, le secrétaire donne lecture de la partie du programme renfermant les questions de la première section, et invite MM. les membres présents à faire connaître les parties sur lesquelles ils désirent faire quelque communication.

Digitized by Google

M. Borucki, ancien ingénieur, présente un Mémoire manuscrit intitulé : *Principes hydrostatiques concernant la vitesse et le volume d'eau s'écoulant en une seconde sur des moteurs hydrauliques.*

Ce travail est renvoyé, sur la demande de l'auteur, à une commission composée de MM. Jobard, Laborie et d'Estocquois.

M. le président ouvre la discussion sur les questions du programme, et donne la parole à M. de Caumont, qui demande à présenter quelques considérations historiques sur les deux premières questions.

Ces questions sont ainsi conçues :

A-t-on reconnu la présence du phosphate de chaux dans le terrain crétacé de la Bourgogne et des autres contrées voisines ?

Le phosphate de chaux, reconnu en quantité considérable dans la craie inférieure du département du Nord, n'existe-t-il pas aussi dans les couches analogues de la craie de la Bourgogne ? Quelles recherches a-t-on faites pour le découvrir et l'exploiter ?

M. de Caumont fait remarquer l'importance du phosphate de chaux pour l'agriculture, et l'utilité qu'il y aurait à signaler dans les diverses localités des gisements de cette substance. Déjà plusieurs sociétés agricoles se sont occupées de cette question, et quelques-unes ont même offert des primes destinées à récompenser les auteurs de ces découvertes. Au dernier Congrès tenu à Arras, M. Delanouë a fait connaître qu'il existait aux environs de Valenciennes, dans la craie inférieure, un gisement considérable de phosphate de chaux. Dans certaines parties, la matière s'observe en couches de près d'un mètre d'épaisseur, et le gisement se retrouve sur une étendue d'environ

Digitized by Google

quinze lieues. Cette observation a attiré l'attention de M. Elie de Beaumont et de plusieurs autres géologues qui assistaient au Congrès. Réunie à beaucoup d'autres faits bien constatés dans la science, elle semble démontrer que dans la craie inférieure on trouve presque constamment du phosphate de chaux, tantôt en rognons, tantôt en couches plus ou moins puissantes. Elle explique la présence du phosphate de chaux dans un grand nombre de sources naturelles, et par suite, l'heureuse influence de ces eaux dans les irrigations. On sait, en effet, par les expériences de M. Dumas, que le phosphate de chaux est sensiblement soluble dans de l'eau chargée d'acide carbonique, et ce phénomène rend compte des bons résultats produits par cette substance sur la végétation, et de la manière dont elle peut passer dans les plantes.

Des observations faites cette année en Normandie ont permis de reconnaître la présence du phosphate de chaux dans les couches de la craie; mais on n'a pu encore établir la concordance entre ces couches et celles désignées par M. Delanouë.

Ces considérations suffisent pour démontrer toute l'importance que présente cette étude; et M. de Caumont exprime le vœu que des recherches nouvelles viennent augmenter nos connaissances, surtout dans les localités où la présence de la craie rend probable l'existence du phosphate de chaux.

M. Carlet déclare n'avoir jamais rencontré de phosphate de chaux, ni en couches, ni en rognons, sur aucun point du département de la Côte-d'Or, et il assure que personne à sa connaissance n'a signalé cette substance dans un travail antérieur à ses propres

Digitized by Google

recherches. Le terrain crétacé est, du reste, fort peu abondant dans cette partie de la Bourgogne; il y a même été méconnu pendant longtemps, et, par suite, la position que semble affectionner le phosphate de chaux rend la découverte d'un gisement de ce sel très-peu probable dans notre pays. C'est dans les départements voisins, où la craie se rencontre avec abondance, que l'on peut espérer de découvrir des masses susceptibles d'être exploitées dans l'intérêt de l'agriculture.

Aux questions précédentes se rattache naturellement la suivante :

Quelles sont, eu égard à leur nature, les qualités relatives des marnes de la craie employées à l'amendement des terres en Bourgogne et en Champagne?

M. de Caumont obtient la parole pour en développer l'utilité et la portée. Il rend compte des expériences entreprises dans le Calvados pour étudier les marnes au point de vue de leurs qualités comparatives. Les résultats obtenus par les divers expérimentateurs ont d'abord paru contradictoires; mais il est facile d'expliquer cette différence d'opinions, en tenant compte des qualités diverses qui peuvent assurer l'efficacité des marnes. Pour qu'une marne soit bonne, il faut qu'elle se délite complétement et que le phénomène s'opère assez vite. M. de Gasparin a le premier attiré l'attention sur ce fait, que deux marnes de même composition chimique peuvent donner des résultats très-différents suivant qu'elles se délitent entièrement ou qu'elles laissent comme résidu des nodules de calcaire compacte non délitable. Outre ce fait mécanique, la nature chimique de la marne doit

Digitized by Google

exercer sur ses effets une influence considérable : tantôt l'argile, tantôt le carbonate de chaux, dominent; et par conséquent, avant de s'arrêter à l'emploi de telle ou telle espèce de marne, il faudra tenir compte de la nature du sol. Ajoutons qu'outre leurs éléments essentiels, les marnes peuvent renfermer encore d'autres principes : du phosphate de chaux, de l'oxyde de fer, qui jouent un grand rôle et assurent à quelques variétés une supériorité incontestable, et dont il serait difficile de se rendre compte si on ne réunissait toutes ces considérations.

M. de Caumont ajoute combien il serait utile de faire dans chaque localité des essais comparatifs, et de déterminer d'un côté la nature et les propriétés des marnes employées, de l'autre la nature du sol sur lequel elles doivent être déposées.

M. Guindé fait observer que, la craie étant très-peu abondante dans le département, on emploie les marnes proprement dites. On a reconnu qu'elles sont bonnes ou mauvaises suivant qu'elles ont été extraites de terrains secs et humides : ainsi les marnes recouvertes par l'eau dans les puits d'extraction sont ordinairement de mauvaise qualité. On a de plus observé que leur emploi réussit très-bien sur les sols qui ne sont pas calcaires; des essais entrepris aux environs de Mirebeau sur un terrain calcaire n'ont pas donné de bons résultats.

M. Carlet appelle l'attention sur les marnes du cornbrash, qui pourraient être utilisées avec avantage dans les terrains secs de la grande oolite : ces marnes argilo-calcaires agissent alors surtout par l'argile qu'elles renferment, et il est à désirer que leur emploi,

Digitized by Google

qui commence sur quelques points, soit étendu et encouragé; il produirait d'excellents résultats. Il cite encore les marnes du calcaire à entroques, qui n'ont pas été essayées, et qui seraient très-utiles dans les terrains granitiques. De plus, la chaux employée pour le chaulage provient, dans les environs de Saulieu (Côte-d'Or), du calcaire à gryphées ; M. Carlet pense qu'il serait bien préférable de l'emprunter au calcaire à entroques.

LADREY, *secrétaire.*

SÉANCE DU 12 AOUT.

Présidence de M. Gaulin.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gaulin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 4e question, ainsi conçue :

Que reste-t-il à faire pour l'exploration géologique de la Bourgogne et des départements de l'Est de la France ?

M. Carlet, parlant spécialement du département de la Côte-d'Or, émet l'opinion que les travaux déjà terminés sur la géologie de cette partie de la Bourgogne ne laissent que très-peu de chose à désirer, et la plupart des membres présents à la séance parlent dans le même sens.

M. Malinowski, tout en reconnaissant l'utilité et l'importance des travaux entrepris par les divers sa-

Digitized by Google

vants qui s'en sont occupés, regrette qu'on ait pris pour point de départ les études faites en Angleterre sur des terrains analogues, et qu'on se soit borné à établir la comparaison entre les couches existant dans ce dernier pays et celles reconnues dans nos contrées. Il pense que ces travaux auraient besoin d'être complétés par une étude faite sans idée préconçue, et dans laquelle on se bornerait à une description pure et simple des faits observés. Suivant lui, on arriverait par ce moyen à rectifier une foule de points sur lesquels des idées arrêtées ont fait porter un jugement peut-être trop hâté.

M. de Caumont et plusieurs autres membres font observer que le système de M. Malinowski aurait le grand inconvénient d'empêcher les observateurs de tenir compte des études faites avant eux dans d'autres localités; qu'en donnant à l'ensemble des couches constituant une formation le nom qui lui a été donné en Angleterre, par exemple, on n'entend pas déclarer qu'il y a entre ces couches une identité absolue sous le rapport de la puissance, de la nature minéralogique et même du nombre des couches. Dans une localité très-restreinte, cette identité ne s'observe même pas, si on considère des lambeaux très-peu distants et appartenant évidemment à la même couche non interrompue. Tous ces membres pensent que les craintes exprimées par M. Malinowski disparaissent, si on examine les principes qui servent de guide à nos savants dans leurs observations. En effet, dans la description d'un terrain non encore étudié, ils ne se contentent pas de classer les couches qu'ils ont observées dans un cadre de classification tout dressé d'avance, et de renvoyer

Digitized by Google

pour les détails à ceux qui ont été donnés sur les travaux réputés classiques; mais ils donnent la description exacte et minutieuse de tous les faits qu'ils ont constatés, et la comparaison qui en résulte nécessairement avec les faits bien connus ailleurs éclaire singulièrement les nouvelles études en même temps qu'elle facilite les observations.

Les deux questions qui suivent présentant une grande connexion, M. de Caumont demande à les développer simultanément, et à faire connaître sur ce sujet l'état de la science.

Voici les questions du programme :

Combien y a-t-il d'espèces de terrain meuble dans le pays (circonscrire par sous-régions, et appliquer la question à des circonscriptions peu étendues)?

Quelle est la nature du sous-sol? et à quelle série de couches doit-on le rapporter d'après les données de la géologie?

Les couches meubles ont été peu étudiées jusqu'ici: à peine a-t-on jeté depuis quelques années les bases de ces intéressantes recherches. On a constaté qu'il existe en différents points de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, une grande alluvion répandue généralement sur la surface de ces continents et formant la base des sols arables. A cette couche, il faut en réunir deux autres présentant un moins grand caractère de généralité, et qui viennent par leur présence modifier la première couche. Dans cette étude, il faut tenir compte avec beaucoup de soin des changements que peuvent amener les mélanges de la matière constituant ces couches avec les détritus des roches sous-jacentes.

Digitized by Google

Il serait donc important de résoudre, pour le département de la Côte-d'Or et les départements voisins, les questions qui viennent d'être énoncées. Il faudrait bien déterminer la nature de cette couche supérieure au terrain quaternaire et formant la base essentielle des terres arables; on s'attacherait aussi à reconnaître si cette couche est unique ou s'il en existe plusieurs, et on indiquerait d'une manière précise les caractères qui distinguent chacune d'elles.

Quelques membres présentent des considérations sur les tourbes, et il résulte de leurs renseignements que si on a signalé sur quelques points du département des localités renfermant des tourbières, elles n'ont présenté jusqu'ici aucune importance, et n'ont donné lieu à aucune exploitation suivie régulièrement. Ces gisements sont, du reste, très-circonscrits.

M. le président donne lecture de la septième question du programme :

Quels sont les niveaux hydrofuges dans le département de la Côte-d'Or? en d'autres termes, de quelles couches sortent habituellement les sources qui alimentent les ruisseaux et les rivières?

M. Carlet présente sur ce sujet quelques observations qu'il résume dans les conclusions suivantes :

« Le territoire du département de la Côte-d'Or est compris dans trois versants fluviaux, qui sont : celui de la Saône à l'est, celui de la Seine à l'ouest, et celui de l'Arroux au sud-ouest. Les deux premiers divisent ce territoire à peu près en deux parties égales; le troisième n'occupe par conséquent qu'une très-faible surface à l'ouest de l'arrondissement de Beaune.

» Les couches de terrain servant de plafond aux eaux qui alimentent les ruisseaux de notre département for-

Digitized by Google

ment cinq horizons principaux; ces couches sont, en commençant par les plus inférieures :

» 1° Celles des marnes irisées, qu'on ne rencontre guère que dans le bassin de l'Arroux, entre Arnay-le-Duc et Nolay, et qui donnent naissance à quelques sources ayant des altitudes comprises entre 400 et 450 mètres au-dessus du niveau de la mer;

» 2° Celles des marnes supra-liasiques (le premier horizon par son étendue), occupant une partie notable de l'Auxois, et donnant naissance aux sources de tous les ruisseaux qui coulent au fond des grandes et profondes vallées de ce pays. Ces sources ont généralement leur altitude comprise entre les cotes 400 et 550 m.;

» 3° Celles de la terre à foulon, occupant les parties *nord* et *est* du département, et formant un horizon de quelques sources peu importantes qui alimentent plusieurs ruisseaux des bassins de la Seine et de la Saône. Ces sources ont leur altitude comprise entre les cotes 220 et 460 m.;

» 4° Celles de l'oxford-clay, occupant notamment le Châtillonnais, et donnant naissance à plusieurs sources d'une certaine importance parmi lesquelles on remarque le beau bassin de la Laignes. Ces sources ont des altitudes variant entre 200 et 300 m.;

» 5° Enfin celles du kimmeridge-clay, n'occupant qu'une très-faible surface du bassin de la Saône, et donnant naissance à quelques sources ayant une altitude comprise aussi entre 200 et 300 m.

» Nous citerons cependant encore pour mémoire un sixième horizon placé sur les couches du gault, qu'on ne rencontre qu'en très-petits lambeaux morcelés dans les environs de Mirebeau. Quelques sources peu importantes sourdent de ce terrain.

» Nous n'avons pas cru devoir parler des sources des terrains granitiques, que nous considérons comme des suintements sans importance, et qui sourdent à toutes les hauteurs de la puissance totale de ce terrain, qui n'est, comme on le sait, point stratifié. »

LADREY, *secrétaire.*

Digitized by Google

SÉANCE DU 13 AOUT.

Présidence de M. Gaulin.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gaulin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Mignard lit une note qui a pour objet l'étude de la huitième question. Il se demande si le sulfate de fer, qui a produit de si bons résultats sur une foule de végétaux chlorosés, ne serait pas aussi très-propre à prévenir la maladie de la vigne, et même à la guérir après son invasion. Il fait remarquer combien est facile l'usage de ce procédé, surtout lorsqu'il est appliqué aux treilles, et donne quelques détails sur les idées qui ont conduit à reconnaître l'efficacité de cet agent dans les affections maladives des plantes.

Cette application du sulfate de fer a été proposée, pour la première fois, vers 1845, par M. Eusèbe Gris, savant aussi distingué que modeste, dont les essais ont été couronnés d'un plein succès. La mort ne lui a pas permis de poursuivre le cours de ses intéressantes recherches, mais une longue pratique est venue confirmer l'exactitude des premiers résultats.

Un membre de la section fait observer que dans ces dernières années on a tenté d'employer les préparations ferrugineuses, et en particulier le sulfate de fer, pour guérir la maladie de la vigne. Ce procédé, comme beaucoup d'autres, a paru produire, dans certains cas, de bons résultats; dans d'autres circonstances, il a été inefficace.

Digitized by Google

M. Jobard parle, à ce sujet, d'essais récents ayant démontré les avantages que présentent les irrigations faites sur les prairies avec de l'eau chargée d'acide sulfurique. Suivant la proportion de cet acide, les effets peuvent être très-différents, et la pratique a démontré qu'à la dose de 2 d'acide pour 100 parties d'eau, l'arrosement produisait de bons résultats. Ces expériences, ainsi que celles récemment faites à Orléans sur l'influence de certains sels agissant sur la végétation par suite de leurs propriétés déliquescentes, prennent une grande importance et promettent de conduire à des conséquences très-intéressantes.

Le président donne lecture de la neuvième question :

La Flore de la Côte-d'Or présente-t-elle des faits particuliers? Quelle influence exerce dans ce pays la nature géologique du sol sur la distribution des espèces?

M. Mignard fait connaître qu'il a parcouru dans les environs de Châtillon des localités où se trouvent exclusivement des terrains calcaires, et où cependant on rencontre certaines plantes qui vivent ordinairement dans les terrains siliceux. Il cite particulièrement le *daphne cneorum*, le *cypripedium calceolus*, la *cineraria sybirica*, etc.

M. Mignard communique en même temps une nomenclature de plantes observées par lui dans le Châtillonnais ; il indique dans un résumé statistique les familles et les genres auxquels ces plantes appartiennent, et fait connaître en même temps la nature des terrains dans lesquels elles vivent.

M. de Caumont rappelle qu'il existe un travail considérable dû à M. Desmoulins de Bordeaux sur un sujet identique. Ce savant a constaté que l'on ren-

Digitized by Google

contrait quelquefois dans les terrains calcaires des plantes vivant ordinairement dans les terrains siliceux, et réciproquement. Ces plantes, qui paraissent se trouver dans des conditions défavorables, sont en très-faible proportion par rapport aux autres. Il a reconnu qu'il n'existe qu'un petit nombre d'espèces qui habitent d'une manière complétement exclusive telle ou telle nature de terrain.

Dans le cas où on rencontre dans un terrain calcaire, au milieu, par exemple, d'une plaine de la grande oolite, des plantes vivant habituellement dans les terrains siliceux, on trouve toujours, soit dans les terres arables, soit dans le sous-sol, une quantité de silice plus que suffisante pour expliquer la présence de ces végétaux. Les sables siliceux sont, en effet, très-fréquents dans certaines couches d'alluvion, où elles proviennent de la destruction de terrains plus anciens, qui étaient eux-mêmes très-siliceux. C'est ainsi que l'on explique l'abondance de la digitale (*digitalis purpurea*) dans certaines contrées calcaires. On trouve facilement la cause de ce fait quand on étudie avec soin la nature du sous-sol, qu'il est souvent difficile de reconnaître tout d'abord.

Depuis le travail de M. Desmoulins, M. Thurmann a publié des recherches sur le même sujet, et cette question a été examinée dans une réunion extraordinaire de la société géologique de France. Ces nouvelles études ont confirmé les résultats énoncés précédemment.

M. le président ouvre la discussion sur la question suivante, dont il donne lecture :

La pisciculture a-t-elle occupé les savants et naturalistes de la Bourgogne? Quels résultats ont-ils obtenus?

Digitized by Google

M. de Caumont demande la parole, et présente quelques observations qui lui sont personnelles sur la pisciculture. Il expose que des essais entrepris d'après les principes de Géhin ne lui ont pas réussi : les eaux, qui étaient un peu limoneuses, ne tardaient pas à obstruer les orifices des boîtes, et les œufs mouraient au bout de très-peu de temps. Ce procédé peut donner de bons résultats, mais il faut qu'il soit appliqué dans une eau parfaitement claire.

M. de Caumont conseillerait plutôt, avec M. Millet, l'emploi de tamis flottants dans l'intérieur desquels sont déposés les œufs ; mais il a préféré à ces deux systèmes celui de M. Coste, et il a opéré dans un réservoir circonscrit et placé dans son cabinet. L'appareil est très-simple : deux vases en grès de même volume sont placés, l'un sur une table, l'autre à terre ; l'eau qui s'écoule goutte à goutte du premier tombe dans le réservoir, et de là dans le vase inférieur. La figure ci-dessous représente cette disposition :

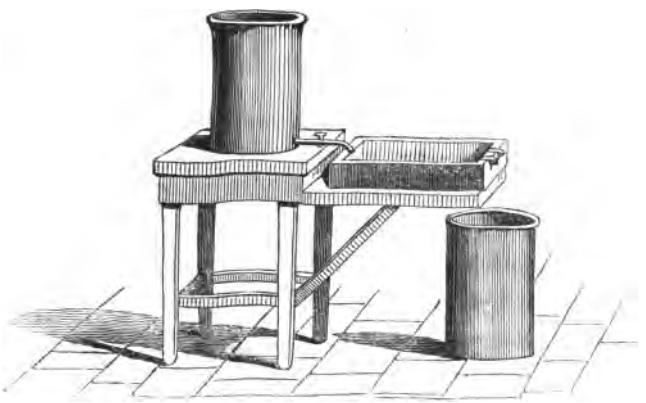

Digitized by Google

On employait de l'eau de pompe très-pure; elle semble préférable à l'eau de rivière. Dans un tel appareil, on peut, malgré sa petitesse, opérer sur des milliers d'œufs. M. de Caumont a complétement réussi : sur cent œufs employés, il a eu quatre-vingt dix-neuf éclosions. Il a conservé les petits poissons pendant deux mois, et ils se sont très-bien portés pendant tout ce temps. Après cette époque, ils ont été abandonnés dans une eau courante.

On a pu constater sur quelques-uns qui avaient été introduits dans une eau courante, mais tenus en captivité, combien était funeste, après les premiers temps de l'éclosion, une température trop élevée : il faut qu'à cette époque, et aussi pendant l'incubation, la température reste assez basse.

M. de Caumont entre ensuite dans quelques considérations sur les inconvénients que présente, d'après MM. Millet et Coste, l'éducation des saumons : au bout d'un an ou de quinze mois, ils peuvent atteindre seulement la longueur de dix à douze centimètres, et après la seconde année le développement s'arrête, ils deviennent rachitiques. Le séjour de la mer leur est absolument nécessaire pour qu'ils puissent acquérir des dimensions plus considérables. La truite doit être préférée dans les expériences ayant pour but de peupler nos rivières : on a reconnu qu'elle pouvait s'acclimater facilement dans les eaux presque dormantes, pourvu qu'il y ait beaucoup de fraîcheur et d'ombrage.

M. de Caumont et plusieurs membres insistent sur les difficultés de se procurer des œufs dans des condi-

Digitized by Google

tions favorables pour l'éclosion. Ce serait s'abuser que de croire qu'on pourra, du premier coup, obtenir ces œufs à l'état de maturité qui convient le mieux. L'art de la pisciculture est difficile : on rencontre dans la pratique des obstacles que la théorie n'avait pas prévus et ne pouvait prévoir. Il est très-probable qu'on parviendra à les surmonter; mais il faudra, pendant longtemps encore, avoir recours, pour la récolte des œufs d'abord, et aussi pour bien d'autres détails, à des personnes ayant fait de cette question une étude toute spéciale.

M. le président donne ensuite la parole à M. Lavalle, pour faire connaître les résultats d'essais entrepris dans la localité sur ce sujet.

M. Lavalle entre dans quelques détails sur les expériences qu'il a entreprises au Jardin botanique de Dijon depuis 1849. Il décrit de la manière suivante les procédés qu'il a employés :

Les œufs une fois déposés dans un endroit convenable, il importe de les surveiller souvent, afin de détruire tous les insectes qui se seraient introduits dans les espaces où ils sont disposés, et de les débarrasser de la vase qui aurait pu les couvrir.

Si au bout d'un temps plus ou moins long on voit les œufs se couvrir de moisissure, on doit désespérer du succès, tous les œufs atteints sont perdus sans remède. Au contraire, si les œufs restent fermes et transparents, on peut être sûr du succès. Bientôt on distinguera dans ces œufs des filaments et deux points excessivement petits, mais parfaitement marqués d'un noir pur. Ce sont les yeux du petit poisson. Tout cela deviendra plus évident de jour en jour, et on ne tardera pas à observer des déplacements dans ces points noirs, puis des mouvements très-évidents du jeune poisson. On pourra, dans l'espace de quelques

Digitized by Google

minutes, le voir bondir dans l'intérieur de l'œuf et faire comme des culbutes; alors le moment de l'éclosion est proche. Tous ces petits êtres ne tarderont pas à rompre la mince enveloppe qui les retient prisonniers, et si on le désire, il est très-facile, avec un peu d'attention, d'être témoin de l'éclosion.

L'éclosion une fois opérée, les jeunes poissons n'exigent aucune espèce de soins pendant les premières semaines de leur existence. Ils se nourrissent sans doute de très-petits insectes ou d'animalcules microscopiques, et portent à cette époque, à la partie abdominale, une portion des matières contenues dans l'œuf, et qui, en s'assimilant, suffisent à la nourriture des poissons pendant les premiers temps de leur vie. On doit bien se garder à cette époque de laisser les jeunes poissons se répandre dans une rivière ou dans un endroit où se trouvent d'autres poissons. J'en donnerai pour preuve les faits suivants :

J'avais déposé environ 4 ou 5,000 perches nouvellement écloses dans un bassin d'assez grande étendue où je les croyais seules. Sans que je m'en sois aperçu, il s'est introduit dans ce bassin un brochet qui n'avait pas plus de 12 centimètres de longueur, et une truite un peu plus grosse. Quelques semaines plus tard, c'est à peine s'il restait une centaine de ces perches.

Parmi les œufs qui purent éclore dans le petit bassin chauffé de la serre, il n'y a plus aujourd'hui que cinq ou six de ces brochets, et ces brochets restants ont mangé non-seulement tous ceux de la même espèce qui étaient éclos avec eux, mais plus de 300 autres petits poissons.

La destruction des jeunes poissons est opérée, comme on voit, dans des proportions prodigieuses par les poissons eux-mêmes. Il est donc extrêmement important de ne répandre les jeunes poissons dans les bassins ou les cours d'eau qu'on veut empoissonner que lorsqu'ils ont atteint un certain volume. Aussi toutes les personnes qui se sont occupées de fécondation artificielle ont-elles, et avec raison, considéré comme un appendice obligé de ces fécon-

Digitized by Google

dations les soins à donner au jeune poisson pendant les premiers temps de son existence.

Comme, dans les lieux les plus fréquentés par la truite, aucune espèce de poisson ne fraye avant le milieu de l'été, ce poisson ne se nourrit d'autres poissons que lorsqu'il a déjà cinq ou six mois d'existence. Pendant tout ce temps, la truite ne vit que d'insectes, et si on la retient dans un espace trop étroit et où elle ne trouve pas une nourriture suffisante, elle ne croît qu'à peine, et au bout de sept à huit mois n'a pas encore atteint plus de trois centimètres de longueur. Si cet état se prolonge, la truite devient faible et comme rachitique, et ne prend plus tard qu'un développement bien inférieur à celui qu'elle aurait pu acquérir. Il en est du reste ainsi de tous les jeunes poissons, qui, lorsqu'ils n'ont pas dès leur naissance une alimentation suffisante, perdent en outre la faculté de produire des œufs convenablement organisés. J'ai des carpes placées dans ces circonstances défavorables qui ont trois ans, et qui n'ont pas encore six centimètres de longueur.

De tous les aliments que j'ai essayés pour la truite, aucun ne m'a donné de résultats satisfaisants, si ce n'est les œufs de fourmis et les fourmis elles-mêmes, aussitôt que les petites truites peuvent s'en nourrir. On ne saurait croire à l'avance combien elles en sont avides. Aussi ne doit-on pas trop s'inquiéter du volume de ces œufs; on voit souvent de petites truites en avaler qui paraissent pourtant beaucoup trop volumineux.

Avec cette alimentation, la truite atteint en quelques mois neuf à dix centimètres de longueur, et sa peau se revêt de ces taches caractéristiques qu'elle conservera toujours. A ce moment, elle commence à se nourrir de jeunes poissons, et si vous faites passer alors vos truites dans un réservoir où on aura fait éclore depuis une quinzaine de jours une très-grande quantité de jeunes poissons, et, s'il est possible, de moutelles, de goujons ou de vairons, on sera étonné de la rapidité de l'accroissement. Les poids donnés par MM. Gehin et Remy pour des truites

Digitized by Google

de deux et trois ans surtout, sont bien inférieurs à ceux que j'ai obtenus. En effet, j'ai trouvé qu'une truite d'un an pouvait peser de 20 à 25 grammes, qu'à deux ans elle avait atteint le poids de 250 grammes, et à trois ans celui de 750 grammes.

Pour le brochet, il est indispensable de lui donner une nourriture formée de proie vivante aussitôt qu'il est éclos, et je me suis parfaitement trouvé de déposer dans les bassins où étaient ces jeunes poissons du frai de grenouille ou de crapaud. Ce frai, au moment de l'éclosion, donne de petits têtards dont les brochets sont très-friands. L'accroissement de ce poisson est très-rapide, et il grandit assez vite pour pouvoir, à quatre mois, avaler de petits crapauds d'un centimètre de longueur. A cet âge, le jeune brochet a déjà 8 ou 10 centimètres.

La mie de pain, le sang desséché réduit en poudre, etc., conviennent parfaitement aux poissons blancs, à la carpe et à la tanche.

M. Lavalle pense que la pisciculture est une opération des plus faciles, en ce sens que si on se trouve dans des conditions favorables quant à la nature, à l'agitation et à la température de l'eau, rien n'est plus simple que d'obtenir la fécondation et consécutivement l'éclosion de centaines de milliers d'œufs. L'éloignement des insectes, la disposition des boîtes, n'offrent que des difficultés de peu d'importance, qu'il est permis à tout le monde de lever. Ce qui constitue la vraie difficulté pour arriver au but que l'on se propose, le repeuplement des rivières, c'est l'élevage des jeunes poissons. Il offre de tels embarras, qu'on doit dire qu'au point de vue pratique, alors que les petits sont éclos, on n'a encore rien obtenu, ou presque rien.

On a dit et publié, ajoute M. Lavalle, qu'on avait jeté une énorme quantité de jeunes poissons, et en particulier de

Digitized by Google

jeunes saumons, dans nos grandes rivières. Je ne sais si le fait est vrai; j'ai, pour ma part, des raisons personnelles des plus graves de douter qu'il en ait été ainsi. Mais en admettant même que le fait ait eu lieu, une pareille manière d'agir ne peut avoir aucun résultat. La totalité des jeunes saumons ainsi confiés à tous les hasards devait être morte ou dévorée quelques semaines, peut-être même quelques jours après l'expérience. En résumé, il résulte pour moi de toutes mes observations que la pisciculture pratique est encore tout entière à trouver, et que ce n'est qu'avec la plus grande défiance qu'on doit accepter les grands résultats annoncés chaque jour.

La séance est levée.

LADREY, *secrétaire.*

SÉANCE DU 14 AOUT.

Présidence de M. Gaulin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président rappelle que les questions du programme se trouvent épuisées. Il resterait à examiner encore la dernière question, sur laquelle M. Billet avait promis de donner quelques développements; mais, M. Billet s'étant excusé de ne pouvoir prendre part aux premiers travaux de la section, on attendra son retour pour mettre cette question à l'ordre du jour. En conséquence, M. le président invite les membres présents à faire les communications qu'ils auraient à présenter en dehors des questions inscrites au programme.

Digitized by Google

M. Jobard fait connaître à la section un nouveau bec de gaz composé de manière à mêler au gaz une certaine quantité d'air échauffé. Des expériences comparatives, entreprises pour étudier les avantages de cette disposition, ont démontré que si, avec les autres appareils et une quantité de gaz déterminée, on obtient pour l'intensité lumineuse l'équivalent d'une bougie, on aura avec le bec nouveau, sans augmenter l'afflux du gaz, un pouvoir lumineux égal à celui produit par sept bougies.

M. Jobard ajoute qu'il a été frappé de n'apercevoir à Dijon que le bec papillon, qui peut séduire l'œil, mais qui est, sans contredit, le moins économique. Il croit pouvoir affirmer qu'il y aurait plus d'économie à brûler le gaz dans des cheminées alimentées par de l'air échauffé, qui, n'empruntant pas autant de calorique à la flamme, lui permet de garder un volume beaucoup plus considérable, et c'est du volume surtout que dépendent le pouvoir éclairant et la portée des rayons lumineux.

Les observations de M. Jobard doivent être prises en considération; car il est l'inventeur du procédé au moyen duquel Dijon a été éclairé pendant trois années, qui est encore employé aujourd'hui à Madrid, et qui vient d'être introduit à Manchester.

Déjà M. Jobard a fait connaître à l'Académie des sciences, dans sa séance du 8 juillet 1853, qu'au moyen d'un bec spécial il était parvenu à obtenir, avec un égal volume de gaz, plus de lumière qu'on n'en obtient ordinairement avec les becs usuels. La commission nommée par l'Académie pour examiner cette nouvelle disposition a constaté qu'elle présentait

Digitized by Google

une économie de 35 pour 100; c'est-à-dire que s'il faut, pour obtenir une intensité lumineuse donnée, 100 parties de gaz avec les anciens appareils, il en faudra environ 65 seulement avec le nouveau. M. Payen, rapporteur de la commission, présenta, le 21 novembre 1853, un rapport favorable sur l'invention de M. Jobard, et l'Académie a adopté les conclusions du rapport.

L'inventeur, en poursuivant ses recherches, vient de modifier encore son système, et c'est ce nouveau bec perfectionné qu'il présente à la section. Au moyen de modifications faites à l'appareil primitif, et qui ont toutes pour point de départ le principe énoncé précédemment, lequel consiste à alimenter la flamme avec de l'air échauffé, il est arrivé à réaliser 50 pour 100 d'économie sur les becs ordinaires.

M. Jobard fait observer qu'il ne revendique pas la priorité de cette idée consistant dans l'emploi de l'air chaud. Il connaît parfaitement la disposition employée par M. Chaussenot, et qui consistait dans l'usage d'une double cheminée en verre. L'air s'échauffait en traversant l'intervalle des deux tubes concentriques. L'économie fournie par cette disposition était aussi de 33 pour 100; mais elle présente des inconvénients qui n'ont pas tardé à faire renoncer à son emploi : l'un des verres s'échauffait trop fortement, de manière même à se fondre, et les cheminées devaient être fréquemment renouvelées. Cet inconvénient disparaît dans le système de M. Jobard, qui, perfectionné, obtient, comme nous l'avons dit, une économie de 50 pour 100.

Digitized by Google

Un autre point de vue rend très-intéressante et très-féconde l'idée que vient de développer M. Jobard. On sait que la quantité de gaz brûlé par le consommateur est déterminée au moyen d'appareils spéciaux désignés sous le nom de compteurs; or le nouveau bec rend ces appareils inutiles. L'arrivée de l'air est réglée de telle sorte, qu'on sait très-exactement combien il en entre dans la cheminée pendant un temps donné. Cette quantité d'air peut être employée à mesurer le volume de gaz qu'elle est destinée à brûler, et il est impossible au consommateur de faire varier ce dernier; car, la proportion d'air restant la même, puisqu'elle est déterminée par les dimensions de l'appareil, si on augmente l'afflux du gaz, il en résultera une combustion incomplète qui ne permettra pas de profiter de cette augmentation frauduleuse dans la proportion du gaz.

M. Jobard signale, en terminant sa communication, une disposition très-simple, qui permet de réaliser une économie notable sur les cheminées ordinaires. Elle consiste à placer sur ces cheminées une lame mince de mica, entourée d'un cercle de cuivre et percée de trous. L'un de ces trous est assez grand et situé au centre; les autres, plus petits, entourent le premier. Il est facile de constater les avantages de cette addition: il suffit de diminuer l'afflux du gaz, de manière à obtenir une lumière insuffisante, puis de placer la petite plaque; immédiatement la flamme augmente de volume, et l'intensité lumineuse est accrue d'une manière très-sensible.

M. Jobard décrit ensuite et fait fonctionner une pompe nouvellement inventée par lui, et qui présente

Digitized by Google

une série de qualités que l'on ne rencontre jamais réunies dans les appareils de ce genre. Elle est sans piston, sans soupape, sans glissière et sans robinet, bien qu'elle soit aspirante et foulante, à jet continu, et qu'elle garde son amorce.

Une invention ne peut être regardée comme parfaite, dit M. Jobard, que si elle contrefait une des œuvres du grand inventeur qui nous a donné des spécimens de toute espèce. Or, la sienne est basée sur l'imitation de la traction du lait : il tire l'eau de la citerne par un procédé analogue à celui que l'on emploie pour tirer le lait de la vache. Il emploie un tube de caoutchouc vulcanisé, et fait le vide dans ce tube au moyen de la pression exercée par un cylindre rotatif. Comme le tube serait refoulé et marcherait devant le cylindre, il le met à l'abri de cet inconvénient, qui a fait échouer sans doute tous ceux qui ont essayé de profiter des propriétés du caoutchouc vulcanisé dans le même but. La véritable invention du directeur du musée industriel belge est d'avoir trouvé le moyen de presser le tube sans frottement; la matière qui le constitue ne s'use pas par suite de cette pression; on sait de plus qu'elle est inaltérable sous l'action de presque tous les réactifs à la température ordinaire.

Cette pompe ne peut être arrêtée par les corps étrangers qu'elle aspire. M. le baron Séguier a démontré à l'Académie des sciences qu'un poisson même ne pouvait être blessé en la traversant.

M. Jobard ajoute qu'il croit mettre sa découverte à l'abri de la contrefaçon en la faisant connaître. Il est persuadé que la notoriété, la publicité, est la meilleure sauvegarde de la propriété. Il est à souhaiter

Digitized by Google

que cette méthode de prendre possession des inventions réussisse et trouve beaucoup d'imitateurs.

M. Jobard appelle enfin l'attention de la section sur un travail dont il est l'auteur, et auquel il a donné pour titre : *Mémoire des yeux appliquée à l'enseignement du dessin.*

Après avoir fait remarquer que tous nos sens sont susceptibles d'être exercés et d'atteindre un degré de perfection dont heureusement nous ne voyons pas le terme, M. Jobard rappelle qu'on a exercé la mémoire intellectuelle, le sens du tact, l'ouïe, le goût, et même l'odorat, mais que la vue n'a jamais été l'objet d'études spéciales sous ce rapport. On n'a pas encore songé à créer une mémoire des yeux, organes destinés à nous rappeler les formes et les couleurs des objets. On sait que nos sens s'engourdissent faute d'exercice, tandis que tous peuvent prétendre à une grande perfectibilité, qui ne saurait être développée qu'à la condition qu'on les exercera d'une manière incessante.

M. Jobard pense qu'on rendrait à la science du dessin, et aux arts en général, un grand service, en habituant l'œil à retenir longtemps l'impression des objets qui l'ont frappé. C'est à l'application de cette faculté très-développée chez eux que plusieurs de nos artistes, parmi lesquels nous citerons Horace Vernet, Charlet, Granville, doivent le talent aimable et facile qui leur a ouvert, à leur insu, une route nouvelle. Aucun d'eux ne s'est rendu compte des causes qui leur avaient fait abandonner les voies de la routine, et il leur aurait été difficile de communiquer et de répandre une méthode qui pourrait conduire sûrement vers le

Digitized by Google

même but les intelligences ordinaires. Il y a donc un service réel rendu aux arts dans la mise au jour d'un système produisant par des moyens certains les résultats que nous venons d'indiquer.

M. Jobard développe sa méthode. Elle consiste à tracer devant les élèves, sur un tableau, successivement des lignes, des traits formant des figures de plus en plus compliquées, des dessins ombrés, des tableaux, etc. Le modèle reste pendant quelque temps sous les yeux des élèves; une toile tombe pour le dérober à leurs regards, et chacun est dès lors obligé de reproduire aussi exactement qu'il le peut l'original. On peut arriver ainsi, par un exercice de trois à quatre mois, à reproduire les dessins les plus compliqués.

L'invention de M. Jobard est déjà un peu ancienne; son idée a été fécondée par plusieurs praticiens qui l'ont appliquée sans citer le nom du premier inventeur, et en ont obtenu d'excellents résultats.

Pour donner une idée de l'importance de cette méthode et de son utilité pratique, M. Jobard rappelle le trait suivant emprunté à son travail original : « Carle Vernet, reprochant à son fils Horace de ne pas suivre assidûment ses études d'atelier, lui disait : Si tu n'étudies pas davantage, tu ne feras rien; ce n'est pas à la chasse qu'on apprend à dessiner. —Pardon, mon père, répondit notre illustre peintre : j'étudie mes chiens, mes chevaux; je les regarde sauter, et je retiens leurs allures et leurs habitudes.—En ce cas, dit le père, qui sut comprendre immédiatement toute la méthode, je t'engage à continuer. »

M. le président annonce que la section se réunira demain à l'Arquebuse, à l'heure ordinaire de ses

Digitized by Google

séances, pour visiter le Jardin botanique et les galeries d'histoire naturelle de la ville.

La séance est levée.

LADREY, *secrétaire.*

Visite au Musée d'histoire naturelle, au Jardin botanique et à l'Arquebuse.

Le 15 août, à l'heure ordinaire de ses séances, la section s'est réunie au musée d'histoire naturelle de la ville. M. Nodot, directeur de ce musée et conservateur des collections, s'est empressé de donner aux membres de la section d'intéressants détails sur l'origine de cet établissement et les objets les plus curieux qu'il renferme. Les collections sont établies dans une vaste galerie qui occupe tout le premier étage des bâtiments de la promenade de l'Arquebuse. Elles embrassent la minéralogie, la géologie et la zoologie, et offrent, pour l'étude de chacune de ces parties de la science, des ressources bien suffisantes. Elles se font surtout remarquer par l'ordre qui règne dans les diverses parties, le classement complet et exact de tous les échantillons et de tous les individus. Nous signalerons d'une manière toute particulière, à cause de son importance locale, une série complète des roches, des minéraux et des fossiles du département de la Côte-d'Or. Le développement donné à cette partie de la collection montre que le savant directeur de ce musée a parfaitement compris sa mission; car si nos établissements de province ne peuvent aspirer qu'à recueillir les spécimens les plus curieux et les plus utiles de

Digitized by Google

l'histoire naturelle considérée en général, ils doivent au contraire fournir l'état le plus complet de toutes les productions locales. C'est par ce côté surtout qu'ils offrirent toujours aux savants étrangers un véritable intérêt.

L'attention de la section se porte sur les restes fossiles d'un animal gigantesque, dont M. Nodot vient de terminer une admirable restauration. Cet animal a été trouvé dans les terrains tertiaires supérieurs des environs de Montevideo ; les débris en ont été légués à la ville par M. le vice-amiral Dupotet. M. le directeur du musée se propose de publier incessamment la description de cet être curieux. La pièce toute montée se compose de la carapace complète, d'une portion notable de la tête et des membres, et de la queue presque entière. La longueur totale de l'animal est de près de quatre mètres; la largeur et la hauteur de la carapace dépassent chacune un mètre. Ces nombres donnent une idée de la grande taille de ce fossile, qui se rapproche beaucoup des glyptodons, genre voisin des tatous.

M. de Caumont remercie M. Nodot des détails intéressants qu'il a donnés sur cet animal, et le félicite d'avoir enrichi la science par une découverte importante, en faisant connaître dans son ensemble un être dont on n'avait observé jusqu'ici que des fragments.

Après cet examen, la section a parcouru le Jardin botanique, établi également à côté de la promenade de l'Arquebuse, à laquelle il a été réuni depuis peu. Elle a visité les serres, l'école de botanique, l'école d'arbres fruitiers, une fort belle collection de vignes, enfin le musée de botanique, qui, outre un herbier très-

Digitized by Google

important, renferme déjà un grand nombre d'objets curieux.

La collection de vignes que possède le Jardin botanique de Dijon a été commencée sous la direction de M. Morland, et continuée avec le plus grand succès par M. Fleurot, qui en publia le catalogue en 1840. Nous y trouvons l'indication suivante, qui montre suffisamment la richesse de cette collection : « Ces éléments furent réunis en 1834. Ils sont dus à un envoi d'un grand nombre de variétés extraites du Jardin de Montpellier, à un choix de trente variétés provenant du Jardin de Genève, reçues de M. le professeur Alph. de Candolle. En 1836, MM. Baumann frères en fournirent soixante-sept variétés tirées de leur bel établissement horticole; enfin, à ces envois on doit ajouter environ cent variétés offertes au Jardin par divers propriétaires de Dijon, et notamment par M. Demermety. » Depuis cette époque, le nombre des variétés a été presque doublé, grâce aux soins du directeur actuel, M. Lavalle, qui publie en ce moment le catalogue complet de toutes les plantes cultivées dans le Jardin. Nous y trouvons cinq cent douze variétés de vignes, auxquelles il en faut ajouter plus de soixante non encore déterminées.

Nous citerons encore parmi les objets qui devaient attirer l'attention de la section l'arbre colossal qui se trouve dans le Jardin de l'Arquebuse, réuni, comme nous l'avons dit, au Jardin botanique. Cet arbre appartient à l'espèce du peuplier noir (*populus nigra*, L.). Sa hauteur au-dessus du sol est de 37 m. et quelques centimètres; la circonférence du tronc au ras du sol est de plus de 15 m. A 30 cent. de hauteur on trouve,

Digitized by Google

pour cette même circonférence, 12 m.; à 2 m. de hauteur, 7 m. 25 c.; à 5 m. de hauteur, 6 m. 55 c. Arrivé à une hauteur de 8 m., l'arbre se divise en deux branches qui offrent l'une une circonférence de 4 m., et l'autre de 5 m. 90 c. Il se divise de nouveau en deux autres branches à une élévation de 15 m.

Son volume est évalué à près de 55 m. cubes.

Chaque année les branches les plus ténues se couvrent de feuilles et de fleurs. L'état actuel de la végétation indique une santé très-florissante, et rien ne peut faire supposer une prochaine destruction.

M. Lavalle est arrivé, par la comparaison d'une branche coupée avec le tronc, à établir l'âge approximatif de cet arbre : il a trouvé le chiffre de 400 années, qu'il regarde comme étant plutôt trop faible que trop élevé. Les indications données par une pièce trouvée aux archives du département de la Côte-d'Or conduisent de leur côté à placer sa naissance dans la seconde moitié du quatorzième siècle, ce qui lui donnerait environ 450 ans d'existence.

SÉANCE DU 16 AOUT.

Présidence de M. Gaulin.

Les procès-verbaux des deux précédentes séances sont lus et adoptés.

M. de Caumont donne quelques détails sur la formation d'une nouvelle société fondée à Paris sous le nom de Société d'acclimatation, et fait connaître le but

Digitized by Google

qu'elle se propose d'atteindre. Il rappelle qu'il existe depuis longtemps en Angleterre des sociétés analogues qui déjà sont parvenues à introduire et à acclimater dans nos pays plusieurs plantes utiles appartenant aux autres continents. Plusieurs propriétaires français ont pu profiter des bienfaits de cette acclimatation; et on peut citer entre autres plusieurs espèces de conifères dont l'introduction chez nous a parfaitement réussi.

La société de Paris s'occupe plus spécialement de l'acclimatation des animaux. Elle a publié un programme détaillé de ses projets et des différentes questions qu'elle se propose d'éclaircir. Elle se met à la disposition de toutes les personnes qui voudraient nourrir ou élever des animaux étrangers et se charge de leur procurer les animaux qui seront le point de départ de ces essais.

Parmi les espèces déjà répandues, M. de Caumont cite le cerf-cochon, qui est d'une taille peu élevée, et qui n'exige pas pour son développement un espace trop vaste. Cet animal pullule beaucoup, et fournit une chair qui est bonne à manger. Il signale aussi l'introduction des poules de la Cochinchine, dont la chair n'est pas très-bonne, mais qui sont d'excellentes couveuses et servent à la reproduction des autres. Ces poules couvent pendant longtemps sans se fatiguer. On peut leur donner jusqu'à trois et même quatre couvées de suite sans interruption; mais il vaut mieux laisser quelques jours d'intervalle entre chaque couvée, et alors une poule pourrait donner jusqu'à cinq ou six couvées par an. Aussitôt que les petits sont éclos, une autre poule est employée à les conduire, et

Digitized by Google

alors la première peut se remettre à couver immédiatement. On peut leur donner jusqu'à soixante ou quatre-vingts œufs, et en restreignant le nombre à cinquante, on aura encore, pour trois couvées consécutives, le chiffre considérable de cent cinquante poussins.

M. Jobard donne quelques détails sur les couvées artificielles, et fait connaître un procédé employé dans quelques localités pour conserver les œufs : on les enveloppe d'argile mouillée et salée, et on les dispose en tas. Le sel pénètre lentement dans l'œuf par endosmose. Au bout d'un certain temps, on enlève l'argile avec de l'eau, et les œufs peuvent dès lors se conserver longtemps sans altération.

M. de Caumont donne ensuite quelques détails sur un travail de M. Dubreuil ayant pour objet l'accroissement des arbres exogènes, et insiste sur les avantages que présenteraient des études analogues entreprises dans d'autres localités. Les expériences de M. Dubreuil ont été faites dans la Seine-Inférieure. Le problème à résoudre est celui-ci : Etant donné un certain nombre d'espèces ligneuses forestières placées sous l'influence des mêmes circonstances, déterminer d'une manière précise le développement que chacune d'elles peut acquérir dans le même temps.

Lorsque les arbres sont abattus, on peut déterminer facilement leur âge en comptant le nombre de couches concentriques qu'ils présentent; mais quand ils sont encore debout, on ne peut y arriver que dans des circonstances particulières. M. Dubreuil, opérant dans des parcs ou des jardins qui avaient été plantés à des époques bien connues, a pu mesurer un nombre

Digitized by Google

d'arbres très-considérable, et est arrivé à réunir sur la question précédente des documents très-importants et bien propres à faire ressortir tout l'intérêt qui s'attache à la continuation de ces recherches.

Dans ces observations, il faut avoir soin de mentionner, outre la localité et le nom de l'espèce, la nature du sol, la sorte de plantation en futaie ou sur taillis.

M. de Caumont insiste sur les avantages que présentent ces études, et il demande que des observations analogues soient entreprises à Dijon, soit au Parc, soit au Jardin botanique.

M. Pâris fait connaître un procédé dont il est l'inventeur, et qui permet de prendre l'empreinte des médailles au moyen d'un métal avec autant de facilité qu'avec le plâtre ou le soufre. Il désigne cette méthode sous le nom de procédé électro-métallurgique de reproduction des médailles. Il suffit de verser dans un cadre en bois de l'alliage fusible et d'imprimer la médaille sur l'alliage encore mou, par un simple choc : on obtient par cette première opération un moule en creux. Cette opération répétée sur cette première empreinte en donne une seconde présentant exactement le relief et l'apparence de la médaille. M. Pâris ajoute qu'on peut facilement recouvrir de cuivre ces différents moules, par l'immersion, sous l'influence d'un courant, dans une dissolution, d'un fil de cuivre, d'acétate, par exemple. Cette opération se fait très-rapidement : en une heure, on peut facilement obtenir douze exemplaires d'une médaille.

M. Pâris présente à la section plusieurs médailles obtenues par ce procédé.

Digitized by Google

M. de Caumont demande la parole pour remercier, au nom de la section, M. le président de l'assiduité avec laquelle il a bien voulu diriger ses travaux, et du haut intérêt qu'il a montré pour tout ce qui intéressait en général les opérations du Congrès.

M. le président adresse ses remercîments à la section. Il lui annonce que, l'ordre du jour étant épuisé, ses travaux sont terminés, et il lève la séance.

LADREY,

Secrétaire des 1re et 6e sections réunies.

Digitized by Google

SECONDE SECTION.

AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE.

SÉANCE DU 10 AOUT.

Présidence de M. Détourbet et de M. le comte d'Esterno.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Détourbet, secrétaire général, assisté de MM. de Caumont, H. Baudot, Tardy secrétaire, Guindey, Bérard et Genret-Perrotte, secrétaires adjoints. Un scrutin est immédiatement ouvert pour la nomination définitive du bureau.

Par suite du dépouillement de ce scrutin, M. d'Esterno est proclamé président de la section d'agriculture, et MM. Marion, Bonnet, Challes et Lebrun, vice-présidents; mais M. Bonnet annonce qu'il ne peut accepter, attendu que ses affaires personnelles ne lui permettront pas d'assister aux séances qui suivront la séance actuelle.

M. d'Esterno occupe le fauteuil, remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait, et indique que l'on va recueillir les noms des membres du Congrès qui désirent prendre la parole sur chacune des questions du programme. Lors de la discussion, la parole sera accordée à ces messieurs dans l'ordre de leur inscription. Il demeure convenu cependant que les personnes

Digitized by Google

qui auront à fournir des observations seront entendues après les orateurs inscrits.

La première question mise en délibération est celle-ci :

Quelles sont les causes qui ont empêché l'agriculture en France de faire des progrès aussi rapides que ceux accomplis dans les autres branches de l'industrie nationale? Cette infériorité ne tient-elle pas à des circonstances de notre organisation intérieure et à la direction de notre éducation, de sorte que les banques agricoles et les encouragements distribués par le pouvoir seront toujours insuffisants pour élever notre agriculture au niveau qu'elle devrait occuper?

Pourquoi cette lenteur relative des progrès agricoles ne se fait-elle pas remarquer en Angleterre?

Selon M. Feuillet, de Lyon, une des causes de la lenteur des progrès agricoles provient de la mauvaise direction donnée soit à l'éducation générale, soit à l'éducation agricole elle-même. On insiste trop sur les notions de théorie, et pas assez sur l'enseignement pratique. M. Feuillet voudrait que des professeurs d'agriculture fussent envoyés dans les campagnes, et chargés de faire connaître de vive voix les méthodes les plus avancées de culture, d'en démontrer les avantages, et d'exciter ainsi les cultivateurs à les mettre en pratique. De cette mauvaise direction de l'éducation même agricole, de la position malaisée dans laquelle restent arrêtés les agriculteurs routiniers, résulte une tendance à sortir de sa condition, qui est une des plus grandes plaies du pays. Il faut revenir à ce qui se pratiquait autrefois : le fils du cultivateur continuait l'exploitation paternelle et la perfectionnait. Une autre circonstance aussi serait de nature à exercer une

Digitized by Google

grande influence sur les progrès agricoles : ce serait le cas où il s'établirait des relations plus fréquentes et plus intimes entre le fermier et le propriétaire. Celui-ci pourrait alors, à l'instar des propriétaires anglais, aider le fermier de ses capitaux ; il l'aiderait surtout de ses conseils, s'il avait appris, par des observations et des études sérieuses, à juger lui-même de la valeur des méthodes nouvelles. On reconnaîtrait bientôt les résultats de cette bienfaisante influence.

M. de Caumont attribue aussi la lenteur des progrès dont on se plaint au défaut d'initiative de la part des propriétaires. On laisse tout aller de soi-même, et l'amélioration arrive comme elle peut. En Angleterre, au contraire, propriétaires, gouvernement, sociétés d'agriculture, ont agi avec ensemble et sur la plus vaste échelle. Si une race de bétail, si une pratique agricole, sont reconnues avantageuses, on sacrifie des sommes considérables pour les propager; on prodigue les capitaux aux hommes qui ouvrent une voie nouvelle, et l'on a ainsi imprimé à l'agriculture une marche aussi rapide que celle imprimée à l'industrie manufacturière.

M. Bérard signale de son côté les inconvénients des baux trop courts. Le fermier ne veut pas consacrer de fortes sommes à l'achat d'engrais dont il sera forcé de laisser une partie dans le sol. Il est occupé, pendant les trois dernières années, à ramener la terre à l'état où il l'a reçue, de sorte que le point de départ est toujours le même. Nos fermiers sont encore très-souvent trop pauvres : ils manquent du capital circulant pour se livrer aux améliorations. Trop peu avancés pour vouloir courir les chances d'une amélioration,

Digitized by Google

ils n'osent tenter aucune expérience, même celle qui présenterait des chances favorables.

M. Baudot croit que la trop grande division de la propriété produit un effet funeste sur l'avancement de la culture, en réduisant les exploitations à des proportions où les méthodes nouvelles et les assolements perfectionnés ne sont plus applicables. Il déplore la tendance de l'éducation, qui conduit dans les villes les fils des cultivateurs, et interrompt ainsi à chaque génération les traditions puisées dans la pratique paternelle.

M. d'Esterno impute la plus grande partie du mal à l'absence des capitaux dans les mains des cultivateurs. Il résulte de là qu'il ne peut incorporer au sol une somme assez grande pour le porter à un haut degré de fertilité. Il y aurait, dans son système, nécessité de développer le crédit agricole mobilier, et de faire en sorte que le fermier pût offrir sur son bétail et sur les produits récoltés une garantie pour les capitaux dont il a besoin. Le pouvoir devrait ouvrir de larges débouchés aux denrées agricoles, loin d'en prohiber ou d'en imposer la sortie, comme la chose a lieu dans certaines circonstances. La culture où le capital abonde, celle qui livre ses produits à des prix avantageux, doivent prospérer; car c'est, en dernier résultat, l'argent confié à la terre qui est le plus puissant agent de fertilité. Il existe, enfin, au préjudice de l'agriculture, une inégalité choquante dans les droits de douane, qui sont destinés à protéger le cultivateur et l'industriel. Si le premier est protégé par un droit de 10 pour 100, le second est soutenu par un droit qua-

Digitized by Google

druple, de sorte que le cultivateur perd sur le fer dont il a besoin plus qu'il ne gagne sur le blé qu'il vend.

Et, se résumant, M. d'Esterno formule les propositions suivantes :

Première proposition.

Organisation du crédit à court terme ou crédit mobilier agricole, fondée sur les principes suivants :

1° Que tout agriculteur puisse donner une garantie effective sur ses bestiaux, ses récoltes et ses autres valeurs mobilières non engagées, au moyen d'une consignation à domicile ;

Que le détournement des valeurs données en garantie soit considéré comme vol domestique et puni de.....

2° Que lorsqu'un campagnard se trouvera au-dessous de ses affaires et demeurera sous le coup d'une dette qu'il ne pourra payer, son insolvabilité soit déclarée sans frais par le tribunal, à la suite du certificat de carence, et reçoive de la publicité.

Deuxième proposition.

Réforme des tarifs dans le sens de l'égalisation de la protection accordée aux produits agricoles et industriels, de sorte que si cette égalisation ne peut être atteinte, on fasse du moins quelques pas pour s'en rapprocher. — Levée des prohibitions ou droits à l'exportation.

MM. Détourbet et Tardy ne voudraient pas, de leur côté, que l'on fît jouer à l'absence du capital un rôle qui est loin de lui appartenir. Et d'abord, n'est-il pas évident, selon M. Détourbet, que la petite propriété, dont nous sommes loin d'avoir à nous plaindre, possède en elle-même le capital d'amélioration dont elle a besoin ? C'est du travail qu'elle incorpore au sol. Ce fonds ne lui manquera pas. Il s'agit seulement de lui montrer de quelle manière il peut être employé avec le plus de profit. M. Tardy fait remarquer à son tour

Digitized by Google

qu'il existe toujours un certain nombre de propriétaires cultivateurs qui vivent sur une propriété suffisamment étendue, l'exploitent par eux-mêmes, et obtiendraient facilement les fonds nécessaires pour se livrer aux améliorations que la science vient de temps à autre leur proposer. Mais si l'on examine ces cultures, on reste convaincu qu'elles sont dirigées d'après les mêmes principes que les cultures voisines, et ne font pas des progrès plus rapides. Si ces cultivateurs aisés prospèrent, c'est parce qu'ils sont les premiers ouvriers de leur exploitation ; ils ne confient pas un sou de plus au sol que leurs voisins plus pauvres qu'eux. Le mal véritable n'est donc pas dans l'absence des capitaux ; il prend sa source dans l'opinion malheureusement répandue au sein de nos campagnes, que la culture est le dernier des états, le plus pénible de tous. C'est de là que résulte cette tendance générale qui entraîne les habitants des campagnes à affluer sans cesse vers les villes pour y conquérir des positions industrielles ou rétribuées par le gouvernement. Les capitaux que pourraient obtenir les cultivateurs au moyen des institutions proposées alimenteront encore cette tendance. Ils seront consacrés à envoyer les enfants au collége ou bien à des acquisitions d'immeubles.

Serait-il possible de réduire cette tendance funeste à de justes proportions? Il semble à l'auteur de ces réflexions qu'un moyen d'y arriver serait de diminuer le nombre des fonctions rétribuées par le trésor public : l'appât serait ainsi diminué, et la tentation moindre. Loin de favoriser, il faudrait réprimer au moins par l'opinion toutes les dépenses du luxe artificiel et outré qui nous envahit. Le luxe des villes, en aug-

Digitized by Google

mentant sans mesure, engendre, pour l'habitant du village, un attrait irrésistible, d'autant plus qu'il se regarde comme condamné injustement à le produire : alors il fait tous ses efforts pour faire passer ses enfants de la classe payante à la classe payée.

Enfin, une dernière circonstance mérite d'être signalée : c'est la disposition des aides agricoles à exécuter avec plus de négligence les travaux manuels lorsqu'ils sont faits pour le compte des cultivateurs plus aisés, et surtout lorsqu'il s'agit de cultivateurs ayant les habitudes et les apparences de la fortune. Dans ces circonstances, le travailleur part de l'idée que le maître n'a pas besoin de gagner, et agit en conséquence. Aussi les travaux qui lui sont confiés, dans ces conditions, coûtent plus et rendent moins.

M. d'Esterno a opposé deux réponses aux opinions exposées par MM. Détourbet et Tardy. Il lui a paru d'abord possible de faire disparaître l'influence du mauvais travail : c'est d'agir avec le sol de telle façon que le capital employé devienne le principal multiplicateur de la fécondité, et la perte éprouvée sur le travail manuel pourra être négligée. D'un autre côté, rien n'empêche de faire à la culture des avances autres que des avances en numéraire. Presque partout le cultivateur ne possède pas le nombre de bestiaux suffisant pour porter sa terre au maximum de produit : qu'on lui avance alors ce bétail, en améliorant toutefois les lois qui l'empêchent d'en disposer au préjudice du prêteur.

M. Lebrun n'invoque pas non plus le secours des capitaux : il se borne à conseiller au cultivateur d'élever une plus grande quantité de bétail, et lui indique

Digitized by Google

les moyens de le nourrir. Voici, en peu de mots, les bases essentielles du système qu'il propose :

Presque toutes les exploitations agricoles marchent aujourd'hui avec une certaine quantité d'engrais distribuée annuellement sur les terres destinées à porter du blé; mais cette quantité est toujours insuffisante. Une première modification à apporter à cet état de choses déplorable, ce serait de consacrer à des plantes fourragères l'espace occupé par les plantes sarclées. On augmentera ainsi les fourrages, et par suite la quantité de fumier. Le cultivateur y gagnera en outre la perte qu'il éprouve sur les plantes sarclées. Rien donc ne s'oppose à cette première tentative. Plus tard, on convertira encore en prairies artificielles la moitié de l'espace attribué aux avoines, et l'on aura soin d'appliquer directement aux fourrages toute la masse des fumiers dont il sera possible alors de disposer. On verrait ainsi la fertilité du sol se développer rapidement, l'espace restreint accordé aux céréales produirait plus que la place plus grande qui leur est faite aujourd'hui, et les frais de main-d'œuvre seraient diminués. Par ce moyen, l'amélioration se produira d'elle-même, sans secours étrangers. L'agriculture recueillera dans son sein tout ce qui lui est nécessaire.

M. le général Rémond pense aussi que la prospérité de l'agriculture dépend de la production d'un nombreux bétail. Il conseille, en conséquence, la culture du chou branchu du Poitou. Ce fourrage est cultivé dans la Mayenne, où il produit une grande abondance de nourriture animale, et offre au cultivateur un moyen facile d'augmenter la quantité des fumiers dont il peut disposer.

Digitized by Google

Il résulte de cette discussion que les causes de la lenteur des progrès de l'agriculture en France sont plus nombreuses que l'on ne paraît le penser ordinairement.

Il serait à désirer qu'une instruction pratique plus étendue pût être donnée aux cultivateurs; que les propriétaires, de leur côté, par une étude plus sérieuse des principes de l'agriculture, se missent à même d'être d'utiles intermédiaires entre la science et leurs fermiers; que l'on rendît plus facile l'obtention des capitaux destinés à être incorporés au sol; en outre, que l'on fît tous ses efforts pour diminuer les émigrations qui se dirigent de la campagne vers les villes. Il semble, enfin, que l'on peut recommander à l'attention des cultivateurs certaines pratiques qui seraient de nature à provoquer l'augmentation du bétail, et dont l'adoption serait une chose utile. Le procès-verbal signale deux de ces pratiques.

L'examen des questions suivantes a été renvoyé à la prochaine séance.

L. TARDY, *secrétaire*.

SÉANCE DU 11 AOUT.

Présidence de M. d'Esterno.

M. le président ouvre la délibération sur la deuxième question du programme, ainsi conçue :

Quels seraient les moyens d'empêcher les habitants des campagnes de venir se fixer dans les villes, ainsi qu'ils le

Digitized by Google

font aujourd'hui? — Moyens de remédier à cette tendance qui prive l'agriculture tout à la fois des intelligences et des capitaux sans lesquels elle ne peut prospérer.

Serait-il possible d'augmenter le taux des salaires payés pour les travaux agricoles, ou au moins d'offrir aux bras des aides agricoles un travail plus fréquent et plus suivi, de manière à les placer dans une situation moins différente de celle dont jouissent les ouvriers de la ville?

M. Feuillet fait remarquer que cette question a déjà été traitée, quant à certaines des faces qu'elle présente, dans la discussion qui a occupé la première séance. L'Assemblée constituante l'avait posée en 1848, et n'avait pu la résoudre; on avait parlé de contrainte morale, sans pouvoir rien formuler de praticable. Peut-être MM. les curés et MM. les instituteurs arriveraient-ils à démontrer aux cultivateurs que la tendance à laquelle ils obéissent est funeste même pour eux. Il pense aussi que l'usage de contracter des baux plus longs attacherait les familles au sol par des liens moins faciles à rompre.

M. de Caumont appuie vivement le parti que l'on pourrait tirer de l'influence exercée par MM. les curés et par les instituteurs; mais, abordant la seconde partie de la question, il ne lui paraît pas désirable que les salaires agricoles soient augmentés. Ils sont suffisants dans les conditions de vie où se trouve le travailleur fixé à la campagne, et l'on doit réfléchir qu'une augmentation de salaire aurait pour conséquence une augmentation du prix des marchandises de première nécessité, ce qui ne laisserait pas d'avoir son mauvais côté.

M. Lebrun regarde le salaire de chaque journée comme suffisant; mais, d'un bout de l'année à l'autre,

Digitized by Google

il n'y a pas, pour le travailleur, un nombre de journées suffisant d'employées. Le manœuvre quitte la campagne parce que son salaire annuel est faible; le fermier fait de même, parce que ses bénéfices sont également minimes. Créons un travail plus fréquent, amenons la culture à une organisation plus productive, et nous aurons amélioré la condition de l'ouvrier agricole sans élever le prixdes produits agricoles. Or, la chose est, suivant lui, possible.

A l'appui des idées de M. Lebrun, M. Guindey fait remarquer que dans les pays de fabrique où les travailleurs sont disséminés dans la campagne, ils ne reçoivent pas des salaires plus élevés que les ouvriers travaillant à la terre; ils en reçoivent même de plus faibles, et cependant ils ne courent pas à la ville. La continuité du travail offert lui paraît donc d'une importance réelle. On parviendra naturellement, par l'application des machines à l'agriculture, par une direction plus savante du travail, on parviendra à augmenter le produit brut, et les salaires seront infailliblement augmentés.

M. d'Esterno invoque, pour garantie de ce résultat, ce qui s'est passé en Angleterre. Dans ce pays, le produit annuel de la population rurale est d'environ 660 fr. par tête, tandis qu'en France il n'est que de 250 fr. par tête. Il est clair qu'en Angleterre on peut rétribuer cette population beaucoup plus chèrement qu'en France, sans pour cela lui attribuer une part proportionnellement plus forte dans les produits. Il faut, du reste, reconnaître que, toute déduction faite de la moindre valeur de l'argent en Angleterre, le travailleur agricole reçoit dans ce pays un salaire plus élevé

Digitized by Google

que celui qu'il obtient en France, surtout dans les localités éloignées des grandes villes.

M. le général Raymond invoque de son côté, dans cette circonstance, l'autorité du chimiste Payen. L'ouvrier agricole ne consomme pas en viande ou en substance azotée la moitié de la quantité consommée par l'ouvrier de Paris; son régime est d'une insuffisance réelle sous ce rapport; il est vraisemblable que cette insuffisance le place dans une condition hygiénique défavorable.

On passe à l'étude de la question portée sous le nº 3 du programme :

L'agriculture est-elle suffisamment progressive en France pour que l'on puisse espérer qu'elle continuera encore longtemps à fournir aux besoins de la population, en supposant que celle-ci suive, dans l'avenir, la marche ascendante qui s'est fait remarquer depuis le commencement du siècle?

Cette question donne lieu à une assez longue discussion. Qu'il soit permis au secrétaire de ne rapporter que la partie des opinions émises qui lui a paru avoir un trait plus direct à la solution proposée.

M. Lebrun parle le premier. Il rappelle que la population en France a doublé depuis un siècle et demi; mais il fait remarquer que l'accroissement, qui avait d'abord été rapide, s'est sensiblement ralenti depuis le milieu de la dernière période de 50 ans. Il résulte de là, suivant lui, que l'agriculture a cessé de fournir complétement aux besoins du pays; encore, ajoute-t-il, elle n'a fourni cette incomplète sustentation qu'au moyen de ressources temporaires ou extraordinaires : elle a dû défricher 15 millions d'hectares de forêts ou

Digitized by Google

de biens communaux. Avisons donc et avisons promptement, si nous ne voulons voir décroître la population, qui est la source de toute puissance.

M. l'ingénieur Laborie est d'accord avec M. Lebrun sur un point, c'est que l'accroissement de production doit précéder l'augmentation de la population. Il ne discute pas le point de savoir si l'accroissement de la population a été, à une certaine époque, plus rapide ; mais il lui semble que la production du sol a été trop considérablement augmentée pour que l'on puisse l'accuser d'être à peu près stationnaire. Si l'on examine la production annuelle du froment, on voit qu'il ne faut pas remonter bien haut pour rencontrer un moment où toutes les céréales prises ensemble ne produisaient pas plus que ne produit aujourd'hui le froment à lui seul. Si l'on réunit à ces considérations celle de la plus grande aisance dont jouissent depuis la révolution les populations pauvres, on doit conclure, selon lui, que des progrès suffisants ont eu lieu, et qu'il y a lieu d'espérer que nos neveux ne seront pas plus mal nourris que nous.

M. de Saint-Seine fait remarquer que les orateurs sont en réalité d'accord sur la possibilité de fournir aux besoins futurs de la France. L'un d'eux pense qu'il n'y a qu'à continuer le passé, en provoquant des améliorations nouvelles; l'autre affirme qu'il faut se hâter d'imprimer un mouvement plus rapide. Pour nous, le résultat est le même : il implique la nécessité de ne pas nous endormir dans la situation plus ou moins bonne où nous sommes arrivés.

Dans cette discussion, M. Lebrun avait signalé l'im-

Digitized by Google

portation des céréales qui a lieu, et qui, calculée sur une période de vingt ans, produit une moyenne de plus de un million d'hectolitres. M. Parise avait répondu que l'exportation compensait, et au delà, puisqu'elle est de 3 millions d'hectolitres. La signification du fait allégué par M. Lebrun (malgré qu'il soit, en somme, reconnu que la France importe un million en sus de sa production), la signification de ce fait n'a pas été suffisamment discutée pour qu'elle pût servir d'argument positif dans la question soulevée; mais la réponse de M. Parise a donné occasion à M. d'Esterno de rappeler que la France reçoit annuellement pour 100 millions de produits animaux bruts. Il résulte de là que nous subvenons péniblement à nos besoins, et que nous devons, à peine de reculer, donner une forte impulsion à la machine agricole.

On avait également argumenté de la tendance à l'émigration qui travaille aujourd'hui les populations anglaise et allemande, et M. Jobard de Bruxelles a signalé à cet égard un fait qui mérite d'être consigné : Le tenancier irlandais, que nous voyons se précipiter en aussi grand nombre vers l'Amérique, n'obtient des propriétaires du sol que des baux d'une année. C'est là sans doute la cause de la profonde misère qui le conduit hors de son pays natal.

Quatrième question. — Quels seraient les moyens les plus efficaces pour provoquer les améliorations nécessaires?

M. Lebrun reprend ici l'exposition du système dont il a fait connaître hier le caractère principal. Ce système consiste à remplacer par des fourrages toutes les plantes sarclées et la moitié des avoines, et à créer ainsi une quantité de fumier suffisante pour obtenir

Digitized by Google

sur la portion de céréales conservée un produit aussi élevé que possible. Il voudrait commencer à aborder les détails de cette méthode de culture; mais M. le président lui fait observer que ces détails seront mieux placés à la question qui traite des assolements.

L'heure de la clôture de la séance étant arrivée, la discussion est renvoyée à 7 heures du soir. La section d'agriculture déclare qu'elle tiendra à cette heure une séance extraordinaire, pour avancer plus rapidement dans l'étude des questions que renferme son programme.

L. TARDY, *secrétaire.*

SÉANCE DU SOIR 11 AOUT.

Présidence de M. d'Esterno.

M. le président ouvre la séance à 7 heures et demie du soir. M. Tardy, l'un des secrétaires de la section, donne lecture du procès-verbal de la séance du matin. Il est adopté, et M. Bérard, autre secrétaire, remplace au bureau M. Tardy.

M. le président annonce que la discussion va s'établir sur la 5e question inscrite au programme. Cette question est ainsi conçue :

Quelle a été, sur le progrès de l'agriculture, l'influence des droits protecteurs établis à l'importation des produits agricoles étrangers ?

M. de Caumont exprime en quelques mots la pensée qu'à une époque qui s'efface chaque jour de nous, les droits protecteurs ont eu leur utilité, puisqu'ils ont

Digitized by Google

donné pour résultat un prix très-modéré des denrées en général; mais la marche du temps, son action sur les progrès qui s'accomplissent, la lumière qu'il jette sur le véritable caractère des institutions humaines et sur les effets qui en ont été les conséquences, amènent forcément la nécessité d'une modification qui soit plus en rapport avec les tendances sociales et les besoins mieux constatés et mieux compris. De là l'utilité, sans doute, d'entrer dans la voie de l'abaissement des tarifs protecteurs, mais avec circonspection et dans la mesure seulement de ces nouveaux besoins.

M. Lebrun répond qu'en effet la protection réglée par les droits de douane a pu avoir son utilité à une autre époque; mais cependant elle a été un obstacle à la production des denrées placées sous cette protection, et principalement à celle des denrées agricoles. Le cultivateur, en effet, se reposant avec sécurité sur une protection qui éloigne la concurrence que ne peuvent lui faire des produits similaires étrangers, ne se sent excité par aucune émulation, ne se voit menacé par aucun danger, et demeure dans une indifférente inaction ou plutôt dans un *statu quo* qui maintient l'insuffisance des produits intérieurs, et en conserve le prix à un taux trop élevé. C'est là une cause de souffrance pour la masse de la nation, c'est un obstacle aux progrès si nécessaires cependant pour assurer sur de plus larges bases nos moyens de subsistance.

Il est donc désirable, suivant M. Lebrun, que l'on puisse supprimer les droits protecteurs en ce qui concerne les céréales. Quant aux bestiaux, ces droits sont encore plus nuisibles, si cela est possible, et l'on

Digitized by Google

voit que, malgré l'abaissement considérable de ces droits, l'introduction de la viande étrangère en franchise n'a point produit le résultat qu'on en attendait, puisque le prix de cette denrée se maintient à un taux aussi élevé.

Sans doute, avec la libre entrée, la France se verrait inondée de bestiaux : mais il faut avouer que c'est notre faute ; car nous sommes loin d'élever autant de bétail que nous le pourrions si nous savions mettre en œuvre nos ressources intérieures par notre intelligence et notre activité.

L'élève des animaux est trop chère chez nous; et si le bétail étranger pouvait entrer en franchise, nous l'aurions évidemment à meilleur marché. Nos races indigènes sont trop inférieures, ce qui est un désavantage incontestable vis-à-vis les races étrangères. Nous n'éprouverions donc aucun tort par l'introduction entièrement gratuite.

M. Lebrun ajoute qu'il en serait ainsi même pour les animaux gras, qui ne peuvent se transporter à de grandes distances, et n'offriraient pas de danger sérieux par leur concurrence. M. Lebrun termine en disant que nous avons tous les éléments nécessaires pour arriver à la même perfection que nos voisins : c'est à nous à nous défendre par notre intelligence et notre travail.

M. Laborie se prononce également et avec plus d'énergie encore contre les droits protecteurs. Il signale comme l'un de leurs plus détestables effets la réaction qu'opposent les nations qui répondent aux droits protecteurs de nos produits par des droits équivalents sur leurs matières premières ou leurs denrées manufactu-

Digitized by Google

rées, qu'il nous serait si aisé pourtant d'obtenir à des prix plus modérés.

On exagère le mal qui résulterait de la libre introduction; car on ne se rend pas compte des entraves naturelles, inévitables, qui subsisteraient encore pour les produits étrangers. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne le blé, son transport du point le plus rapproché ne coûte pas moins de 8 à 10 fr. par hectolitre. Cette augmentation de frais, qui ne pèse pas sur les produits indigènes, rétablit l'équilibre dans une certaine proportion; de sorte que l'action qui s'exercerait ne serait pas sensible et n'offrirait aucun danger. Il faut en excepter, toutefois, les départements des frontières, sur lesquels pèserait la gratuité de l'introduction; mais ils ont d'autres moyens pour rivaliser avantageusement, et c'est de la masse qu'il faut s'occuper avant tout.

M. Laborie cite encore pour exemple du peu de danger de la suppression des droits protecteurs ou de leur abaissement la fabrication du sucre indigène, qui se soutient malgré la concurrence étrangère. Il parle dans le même sens des bestiaux introduits en France et venant de la Belgique.

M. Lebrun croit que l'on exagère l'importance de la masse de blé venant d'Odessa et des ports de la mer Noire. Il ajoute, d'ailleurs, que la protection a exercé une action morale très fâcheuse, en ce sens qu'elle nous fait éviter la lutte, et que dès lors le progrès n'a pu éclore sous la force d'inertie de l'indifférence que donne la sécurité du *statu quo*.

Du reste, les idées nouvelles commencent à se faire

Digitized by Google

jour, et les cultivateurs mettront désormais moins de résistance contre des mesures d'abaissement ou d'affranchissement.

M. d'Esterno, président, pense que l'agriculture a été jusqu'ici fort maltraitée dans la fixation du tarif de nos droits protecteurs. Il trouve aussi que les droits exagérés ont de fâcheux résultats, en ce qu'ils contraignent les étrangers à grever nos produits; mais il avoue ne pas saisir le motif de la différence qui existe entre les droits protecteurs sur les produits agricoles et ceux qui pèsent sur les produits industriels, car il existe une grande disproportion sous ce rapport. Si l'on veut modifier notre tarif douanier, il faudrait, pour agir avec justice et avec sagesse, commencer par attaquer les droits les plus élevés, c'est-à-dire ceux qui pèsent sur l'industrie, et qui vont parfois à 40, 50 et même jusqu'à 400 pour cent. Notre agriculture a grand besoin de produits industriels et manufacturés : elle les paye trop cher par suite des droits à l'importation, et en définitive il y a une perte pour elle; car si elle est d'un côté favorisée de faibles droits que l'industrie lui paye, elle est grevée de droits bien plus élevés qu'elle paye à l'industrie. Il y aurait à établir une pondération qui n'existe pas : car la protection en faveur de l'industrie s'élève de 30 à 40 pour 100, tandis que celle en faveur de l'agriculture n'est que de 10 environ; de sorte que si l'on touche encore aux droits protecteurs de l'agriculture, ce sera précisément encore la partie la moins favorisée dont les charges s'accroîtront. Il faut donc, avant tout, diminuer les droits sur les produits industriels, et surtout sur ceux qui, comme la coutellerie, par exemple, jouissent d'une

Digitized by Google

protection hors de toute proportion avec celle qu'on accorde à tous les autres.

Ainsi et en résumé, plus de prohibition; puis, nivellement graduel des droits, en commençant par ceux qui s'écartent le plus de la moyenne; puis aussi, il serait nécessaire de fonder la réciprocité dans certains cas, et de dégrever certains produits de l'Angleterre, tels que, par exemple, sa quincaillerie et ses machines, etc., pour obtenir, en retour, le dégrèvement de nos vins, etc.

M. d'Esterno termine en formulant ainsi sa pensée générale sur les droits protecteurs :

Les droits protecteurs des produits agricoles n'ont d'importance que comme contre-poids des droits protecteurs des produits manufacturés. Quel que soit le tarif des droits protecteurs, ils seront toujours suffisants pour l'agriculture, s'ils sont impartiaux et s'ils protégent dans la même mesure les produits de l'industrie agricole et ceux de l'industrie manufacturière.

Une discussion s'engage entre MM. d'Esterno et Lebrun sur les effets des droits protecteurs; et le premier de ces orateurs signale des droits existant sur les produits anglais, tellement élevés que l'introduction en est impossible, ce qui les porte à un très-haut prix pour les petits consommateurs, par la raison que les objets sur lesquels ces droits sont établis sont d'un prix beaucoup plus élevé en France qu'en Angleterre.

M. Laborie résume aussi la discussion, et propose au Congrès d'adopter sur l'article en discussion la résolution suivante :

L'influence des droits protecteurs a pu, à une certaine époque, se faire sentir d'une manière favorable, sans que l'on puisse lui attribuer pour cela plus d'efficacité qu'elle

Digitized by Google

n'en a en réalité ; et si aujourd'hui son action n'est pas complétement nulle, nous n'en sommes pas moins arrivés au moment d'un examen sérieux et impartial pour l'adoption de mesures qui soient en rapport avec les idées nouvelles et les révélations de l'expérience. Et toutefois, dès à présent, le Congrès exprime une pensée qui lui paraît juste : c'est que l'agriculture obtiendrait une condition meilleure de l'abaissement des droits protecteurs de l'industrie que de l'élévation des droits qui la concernent.

La rédaction de M. Laborie est adoptée par l'assemblée.

M. le président donne lecture de la 6e question. Elle est ainsi conçue :

Les autorités locales, ainsi que les corps savants, doivent-ils user de leur influence pour exciter, par les encouragements et les récompenses dont ils disposent, la propagation et le développement de certaines industries nouvelles dans les villes destinées, soit par leur position géographique, soit par d'autres causes, à rester villes *artistiques* ? Et réciproquement, l'introduction *forcée* des arts dans une ville *industrielle* ne peut-elle pas devenir préjudiciable à l'industrie ?

M. de Caumont avoue ne pas bien comprendre cette question, et, au surplus, ne la trouve pas placée dans son ordre.

M. Pâris donne lecture des idées qui lui ont été suggérées par cet article.

M. le président insiste pour que la question, qui ne lui paraît pas à sa place, soit renvoyée à la section des beaux-arts. M. Tardy appuie cette proposition.

Quelques observations sont présentées par M. Baudot sur la distinction des villes en artistiques et industrielles. Il n'admet pas que cette distinction puisse être absolue; car une ville peut être artistique en même

Digitized by Google

temps qu'industrielle, et respectivement, comme il est possible qu'une ville appartenant aujourd'hui à l'une de ces deux dénominations seulement, acquière plus tard la seconde par des événements imprévus.

M. Tardy insiste de nouveau pour le renvoi de la question, qui ne lui paraît pas être du ressort de la section d'agriculture.

M. le président met aux voix le renvoi, qui est prononcé.

L'article 7, dont M. le président donne lecture, est ainsi conçu :

Quel est le sort réservé à l'industrie dans les villes traversées par les chemins de fer, et dont l'éloignement de Paris ne dépasse pas un rayon de 300 à 400 kilomètres? Et en particulier, le ralentissement de plusieurs branches de commerce qui déjà se fait sentir à Dijon doit-il être attribué aux voies ferrées que possède cette ville?

M. de Caumont pense que la question ne peut être encore résolue; car, dit-il, l'expérience est incomplète, et ne peut être invoquée à l'appui des raisonnements.

M. Baudot exprime la pensée que le déplacement qui s'opère forcément dans les industries et les intérêts privés s'équilibrera plus tard. Ils seront froissés, sans doute, mais dans un cercle relativement restreint, et qui ne touche qu'à des positions particulières; et, en définitive, nul doute qu'un bien général ne sorte de ces établissements. Il donne quelques développements qui confirment cette opinion.

Un membre dit que l'on se fait des idées fausses des chemins de fer; qu'en somme, l'ensemble et la masse n'en souffrent pas, et qu'il ne faut pas se préoc-

Digitized by Google

cuper de l'intérêt privé lorsque l'intérêt général est satisfait.

M. d'Esterno, président, résume la discussion dans ce dernier sens, et l'assemblée ajourne les débats sur cette question, comme n'étant pas encore assez élucidée pour recevoir une solution.

M. le président annonce que l'assemblée va passer à l'examen de la huitième question, relative à la législation agricole, et principalement à la vaine pâture.

Cet article 8 est ainsi conçu :

La vaine pâture est-elle nuisible aux progrès de l'agriculture? Pourrait-elle être immédiatement supprimée? Dans le cas de la négative, quels seraient les règlements à adopter pour en diminuer les inconvénients?

M. le président donne lecture à l'assemblée d'un règlement relatif à la vaine pâture émané de M. le maire de Besançon. Ce document a été déposé sur le bureau par M. le docteur Bonnet, qui habite cette dernière ville, et qui était venu assister au Congrès dans le but d'exprimer ses idées sur la vaine pâture et de se prononcer énergiquement pour sa suppression. Le document présenté par M. Bonnet a pour objet de démontrer que l'on peut au moins restreindre dans de justes limites le droit de vaine pâture, s'il n'est pas possible de le supprimer dès maintenant.

M. Berard, secrétaire, demande la parole, et obtient de l'assemblée la permission de lire un mémoire où il a groupé les faits qui lui font désirer la suppression de la vaine pâture.

MÉMOIRE SUR LA VAINE PATURE.

L'usage, ou plutôt l'abus, contre lequel je m'élève, avec

Digitized by Google

tant d'autres, entraîne avec lui des conséquences tellement graves sous le rapport moral, tellement fâcheuses sous le point de vue des intérêts agricoles, qu'il m'a semblé utile de réunir en un seul faisceau formé des faits matériels qui se produisent chaque jour, les motifs considérables sur lesquels on doit se baser pour l'abolition complète, immédiate de la *vaine pâture*.

Je ne rechercherai pas dans un obscur passé l'origine, le développement, les causes d'existence du parcours commun après les récoltes. Je ne nie pas qu'aux époques primitives et jusqu'à celle où l'agriculture est entrée franchement dans une voie de progrès, l'usage de la vaine pâture ait eu son utilité, ou plutôt sa raison d'être; et encore je persiste à croire qu'il a été, comme il est aujourd'hui, l'un des plus puissants obstacles aux tentatives d'amélioration et de perfectionnement qui ont été faites ou qui se font par les agriculteurs éclairés.

Il y a des localités où cet usage n'existe pas. Je ne connais pas ces lieux; mais j'affirmerais que là on obtient des résultats bien autrement importants, et qu'en outre les enfants et même les adultes y sont meilleurs et n'ont pas à un semblable degré les mêmes vices et la même ignorance.

Les personnes qui vivent à la campagne, les propriétaires exploitant par eux-mêmes, les fermiers un peu intelligents, savent parfaitement cela; ils se le disent; ils déplorent l'existence et le maintien de ce qu'ils regardent comme un fléau; ils en énumèrent les vices, les abus; ils supputent la perte matérielle qui en résulte; ils avouent la désastreuse influence qui en découle pour l'éducation de l'enfance; mais ils se sentent arrêtés par la puissance toujours si redoutable de la coutume immémoriale et par l'apparence d'un certain profit qui semble en ressortir au bénéfice d'une classe nombreuse, celle qui croit posséder assez pour nourrir quelques têtes de bétail en usant de la vaine pâture comme d'un appoint sans lequel elle ne pourrait se créer cette apparence de ressource.

Digitized by Google

Il y a certainement quelque chose qui saisit au premier aspect, et qui vous fait incliner de prime abord pour la conservation de cet usage; car enfin, dit-on, pourquoi perdre ce qu'il n'est pas possible de recueillir? pourquoi n'en pas faire profiter tous ceux qui se trouvent en position de tenir quelques têtes de bétail? N'est-ce pas même une perte générale, puisqu'il y aurait moins d'élèves, moins d'engrais, moins de produits?

Il faudrait à coup sûr tenir compte de cette opinion dans une certaine mesure, si elle avait quelque chose de réel, si elle n'était pas détruite par une opinion contraire qui s'appuie maintenant sur les modifications profondes qu'a subies la constitution de la propriété foncière, et surtout le mode d'exploitation de cette propriété. Nous n'hésitons pas à dire, dans tous les cas, que les motifs que l'on pourrait faire valoir pour la conservation de l'usage que nous combattons, eussent-ils quelque valeur, seraient bien faibles contre le nombre et la puissance de ceux qui militent pour sa suppression, et que le bien immense qui résulterait de cette dernière, ferait bien vite oublier le faible bénéfice (s'il y en a) que peut produire cet usage.

Voyons donc les faits; il ne sera pas difficile d'en tirer la conclusion.

Nous les classerons en deux catégories : 1° Celle qui se rapporte à l'ordre moral; 2° celle qui touche aux intérêts matériels.

1° *Ordre moral.*

Dans les pays de vaine pâture, on charge les enfants de la garde des troupeaux; il n'est pas rare d'en rencontrer qui n'ont pas plus de cinq à six ans, et généralement c'est de dix à quinze qu'ils sont employés à cette occupation.

Or, on se plaint de ce que les écoles ne sont fréquentées que pendant trois ou quatre mois, et de ce que, malgré les efforts du gouvernement et des instituteurs, l'instruction et l'éducation primaire ne donnent presque pas de résultats. Le curé du village, les autorités préposées à la pro-

Digitized by Google

tection de l'école, l'instituteur, ont beau prêcher, solliciter les parents : rien ne peut prévaloir contre le retour du mois de mars et la nécessité de faire paître le troupeau. Voilà le premier et très-désastreux effet de la vaine pâture : point d'instruction, point d'éducation ; le but tant cherché est tout à fait manqué ; la génération reste dans l'ignorance, et elle oublie vite les principes du bien qui commençaient à germer dans son esprit sous l'influence des préceptes écrits et de la parole du maître. Ceci est déjà fort grave, croyons-nous, et suffirait pour poser la question de l'abolition de la vaine pâture.

Mais suivons maintenant ces enfants à travers la campagne qui leur est ouverte de toutes parts, qu'ils regardent comme leur chose à eux, et qui leur offre un aspect bien plus séduisant que les bancs de l'école.

Les voilà partis pour toute la journée ; filles et garçons se rencontrent, se réunissent et vagabondent sans que la sollicitude des mères s'en inquiète davantage, sans qu'un œil vigilant et protecteur vienne comprimer et régler l'essor si naturel et toujours si indiscipliné à cet âge.

Oui, pendant plusieurs mois, pendant les deux tiers de l'année, une foule d'enfants dont quelques-uns sont presque adultes, se répandent, sans guide et sans frein, à travers les plaines, les coteaux, les montagnes, et peuvent se livrer à tous leurs penchants. Parmi eux, il y en a qui déjà ont retenu de mauvais propos, ont été témoins de mauvaises actions, sont imprégnés de mauvais conseils, ont des dispositions d'une dangereuse précocité. Que se passe-t-il alors ? Ni les pères, ni les mères, ni M. le curé ne le savent ; mais évidemment tous ces enfants ne sont pas à une école de bonnes mœurs ; leurs jeux sont désordonnés, ils se luttent, se renversent, s'étreignent, et les petites filles ne sont pas les dernières à prendre part à ces ébats où déjà la sainte pudeur du jeune âge perd de sa pureté et de son innocence.

Et puis, que devient cette pudeur, que devient la candide ignorance de tous ces enfants, initiés, par le spectacle des

Digitized by Google

animaux qu'ils conduisent, à des secrets qu'ils ne devraient connaître que lorsque l'âge et la raison peuvent les prémunir contre les entraînements des sens ? N'est-ce pas à eux, au contraire, qu'est dévolu le soin cynique de veiller aux actes de la reproduction? N'est-ce pas eux qui doivent en rendre compte au retour du pâturage avec toutes les remarques, tous les détails qui ne devraient être que du ressort d'hommes faits et appelés par leur position à diriger l'élève du bétail ?

Où pense-t-on que ces enfants apprennent les jurements, les blasphèmes qu'ils retiennent si bien et qu'ils prononcent si souvent et avec tant d'énergie ? — Qui voulez-vous qui les gourmande et leur fasse sentir l'odieux de leurs mauvais propos ? Ils sont là, abandonnés à eux-mêmes, nous l'avons dit, pendant huit mois de l'année : est-il étonnant qu'ils soient si grossiers et souvent si insolents ?

Et puis, ne faut-il pas que le troupeau revienne à l'étable bien repu, bien rond, comme l'on dit ? N'est-ce pas une recommandation expresse, menaçante, de la part des parents eux-mêmes ? et ne faut-il pas dès lors que ces malheureux petits bergers, à l'exemple des plus grands, fourragent un peu, qui sur le blé du voisin, qui sur son sainfoin, qui sur son pré, et tous et beaucoup partout ?

Voilà de petits maraudeurs qui s'habituent à ne rien respecter; et comme il serait cependant possible qu'ils fussent surpris une fois sur cent par le garde champêtre, ils ont soin, — les petits apprentis d'une déplorable ruse, — de se mettre en vigie à tour de rôle pour signaler l'officier rural, afin qu'il ne puisse verbaliser contre les délinquants volontaires, qui se hâtent, au moindre signal de la vedette, de ranger leurs bêtes sur un terrain défruité.

Avons-nous besoin de faire ressortir combien peut influer une semblable manière d'agir sur la conduite générale de ces jeunes êtres pleins de mémoire, de malice, d'intérêt déjà, et qui plus tard chercheront, n'en doutons pas, à appliquer à d'autres actes plus graves l'adresse, la ruse et le savoir-faire qu'ils ont acquis dans ces habitudes pillardes et immorales ?

Digitized by Google

Oui, ils apprennent le vol, ils apprennent l'astuce pour le commettre impunément, ils apprennent le mépris de la loi qui proclame le respect dû à la propriété, et tout cela, parce qu'il existe un usage que l'on appelle la *vaine pâture*.

Au nombre des effets désastreux produits par la vaine pâture, on ne doit pas omettre de mentionner la foule des procès, et par suite, des haines qu'elle engendre. Nous avons occupé pendant trois ans et demi le siége d'une justice de paix, et nous savons à quoi nous en tenir à cet égard. Les condamnations à l'amende, aux frais, aux dommages-intérêts, la perte de temps qu'éprouvent le demandeur et le défendeur, l'abandon de leurs travaux pendant qu'ils plaident, les dépenses et les mauvaises habitudes du cabaret, les haines, les ressentiments vindicatifs: voilà les conséquences inévitables d'un usage qui n'a qu'un motif pour se maintenir; c'est celui d'une sorte de prescription, comme si l'abus pouvait se prescrire, comme si le mal pouvait s'éterniser par le seul fait de la durée, comme si le progrès et le bien pouvaient être arrêtés par l'ancienneté de la routine.

Ainsi, ignorance, mauvaise éducation, mauvaises mœurs, vagabondage, rapine, dissimulation, mépris de l'autorité, procès, vengeances : voilà le résultat évident, palpable au point de vue moral.

Comment pourrait-on espérer que quatre mois de contrainte à l'école pussent effacer les mauvais penchants accumulés pendant huit mois ?

N'est-on pas en droit de conclure que c'est à la vaine pâture que l'on doit un certain nombre d'articles de statistique criminelle ? N'est-on pas en droit de supposer que c'est à cet usage trop longtemps conservé que sont dus l'origine, le germe de ces mauvaises tendances qui se traduisent plus tard en faits plus ou moins graves, et concourent à peupler les maisons de correction et les tribunaux criminels?

Nous n'exagérons rien, nous ne supposons pas : nous

Digitized by Google

consignons les faits; il est facile d'en tirer la conclusion. Nous pensons, quant à nous, que la conclusion, c'est la nécessité d'abolir au plus vite un système aussi désastreux sous le rapport moral qu'il peut l'être sous le rapport de l'intérêt matériel et agricole.

Nous allons nous occuper de celui-ci, en consignant également les faits principaux et leurs résultats, et l'appréciation en découlera naturellement pour proscrire l'abus que nous combattons.

2° *Ordre matériel.*

Tous les cultivateurs éclairés sont d'accord pour recommander l'abolition de l'assolement triennal ; ils regardent comme les plus arriérés aujourd'hui les pays où ce système est encore pratiqué; et ils avancent de plus que, même dans ce cas, la jachère morte doit disparaître pour porter une récolte fourragère dont la dernière pousse doit être enfouie comme engrais; mais plus on avance dans la pratique des nouvelles méthodes, plus on est unanime à reconnaître que l'assolement alterne doit être substitué à l'assolement triennal. L'expérience, du reste, n'a fait que confirmer ce que la théorie enseignait avec tant de bon sens. Or, si de toutes parts s'est élevé ce cri de progrès de l'agriculture, si l'on veut sérieusement ce progrès, si l'on veut que des récoltes plus abondantes en céréales se réalisent, que l'élève du bétail prenne les plus larges proportions, afin d'obtenir la vie à bon marché, il faut bien que non seulement on encourage l'agriculture par des récompenses, mais qu'on lui donne les moyens d'agir les plus directs en déblayant les entraves qui s'opposent à cette action.

Eh bien! nous ne croyons pas que tant qu'existera l'usage de la vaine pâture, les cultivateurs puissent modifier d'une manière générale l'assolement triennal et lui substituer un autre système. On sait, en effet, que non-seulement chaque cultivateur divise ses soles de manière à réunir autant que possible chacune d'elles dans le même climat,

Digitized by Google

mais que, par une entente générale, cette division existe sur le territoire de chaque commune, de telle sorte que la sole des froments se trouve concentrée, réunie, agglomérée sur un ou deux points, la sole des céréales de printemps sur un ou deux autres points, et ainsi de la sole de la jachère.

Supposez que, dans cette distribution rendue nécessaire par la vaine pâture, un cultivateur ayant des héritages dans ces trois divisions veuille à l'assolement triennal substituer l'assolement alterne : il se trouvera nécessairement qu'il aura à effectuer des ensemencements dans la couture de la jachère; ces ensemencements seront disséminés en raison du morcellement des héritages qu'il cultive, et il aura ici vingt-trois ares, là trente-quatre ares, puis un peu plus loin cinquante ou soixante ares, qui, distancés au milieu d'un vaste terrain abandonné à la vaine pâture, seront, comme il arrive presque toujours, fourragés par les bestiaux, la bonne volonté des bergers et l'incurie indiscutable des gardes champêtres venant merveilleusement en aide à une pareille dilapidation. Les laboureurs sont donc obligés de renoncer à tenter quelques essais et de se conformer à un système à la modification duquel s'oppose absolument l'abus que nous combattons.

Nous avons prononcé le mot de *garde champêtre*, et nous nous permettons une digression à cet égard, digression qui se rattache d'ailleurs trop intimement à notre sujet pour qu'elle soit considérée comme un hors-d'œuvre.

Personne, que nous sachions, ne prend, généralement parlant, les gardes champêtres au sérieux; et véritablement ils ne peuvent pas, sous l'empire d'une institution aussi vicieuse et surtout aussi incomplète, être autre chose que ce qu'ils sont, c'est-à-dire incapables de remplir le but pour lequel ils ont été créés. — Je fais la part des exceptions, et encore ces rares exceptions sont produites par des causes locales qui les font exister. Ainsi, là où il y a un maire actif, ferme, éclairé, soutenu par un conseil municipal qui ne recule pas devant l'allocation d'un salaire

Digitized by Google

suffisamment rémunérateur, un garde champêtre bien choisi, tout isolé qu'il soit de l'ensemble d'un pouvoir hiérarchique, peut rendre d'utiles services et empêcher dans une certaine mesure quelques-uns des abus dont les cultivateurs ont tant à se plaindre; mais hélas! combien ces cas sont rares! et combien sont inactifs et impuissants des agents que rien ne rattache entre eux, qui n'ont ni organisation, ni chefs, ni surveillants, qui pour la plupart du temps sont le produit d'une intrigue, d'un caprice, d'une préférence partiale ou haineuse, qui ne verbalisent que selon leur volonté et lorsqu'une contravention est commise pour la centième fois, laissant de côté les délits sérieux pour ne s'occuper souvent, et pour quelque motif secret, que de choses insignifiantes!

Du reste, il est inutile d'insister : tout le monde est d'accord sur les vices et l'inanité de cette institution, qui n'a ni unité, ni discipline, ni cohésion, ni force, et dont chaque membre reçoit une impulsion différente, quand par hasard il reçoit une impulsion autre que la sienne propre. Les conseils généraux ont été appelés à émettre leur avis sur les modifications à apporter à cet état de choses; et, comme indication d'un projet nouveau, on leur a demandé s'il ne serait pas convenable d'embrigader les gardes champêtres afin de les soumettre à une règle fixe, à une surveillance sérieuse, directe, incessante, ainsi que nous le voyons dans d'autres branches de l'administration. Or ces conseils, ou au moins un certain nombre d'entre eux, tout en reconnaissant le vice radical de la loi actuelle, tout en avouant qu'il y aurait nécessité de la modifier et d'y substituer un système plus efficace, se sont prononcés contre l'embrigadement par le motif que ce serait enlever à l'institution son caractère municipal, que l'on doit respecter avant tout.

On devait s'attendre du moins qu'en rejetant une proposition qui leur semblait inadmissible, les conseils généraux formuleraient d'autres projets pour remplacer ce qu'ils déclaraient ne point remplir le but que le législateur

Digitized by Google

avait en vue; mais il n'en a pas été ainsi, et ils se sont bornés à rejeter le remède proposé, de sorte qu'ils ont préféré conserver le mal que d'essayer de le guérir ou de l'atténuer. Ceci nous paraît, à nous gens de campagne et praticiens avant tout, peu conforme au bon sens et à la logique, et nous nous préoccupons peu de la question de savoir si M. le maire aura plus ou moins d'empire sur ses gardes champêtres; nous ne serions même pas fâchés qu'ils fussent soustraits à cette autorité, dont nous connaissons en général l'inertie, l'indifférence et les petits calculs d'intérêt et de taquinerie.

Ce que nous voudrions donc, c'est que l'on essayât de l'embrigadement, à moins que l'on n'ait en réserve quelque projet plus efficace; qu'on nous dotât, en un mot, d'une institution sérieuse, forte, à l'abri des influences locales, surtout si l'on persiste à grever l'agriculture de l'impôt le plus lourd et le plus détestable, qui s'appelle la *vaine pâture*.

Nous avons vu quel obstacle pour ainsi dire insurmontable la vaine pâture oppose à l'introduction de l'assolement alterne en remplacement du vieil assolement triennal. C'est là, certes, un motif puissant, irrésistible, indépendamment de tous autres, de rendre à l'agriculture sa liberté d'action en la déclarant affranchie de cette servitude, qui, après avoir eu sans doute à une certaine époque une raison d'être, a aujourd'hui mille raisons de n'être plus.

Pour qu'il soit possible à un cultivateur, propriétaire ou fermier, d'éviter les entraves de la vaine pâture, il n'a qu'un moyen : c'est la clôture des héritages qu'il cultive. Or, pour le fermier, il faut bien avouer que la chose est impraticable avec un bail aussi ridicule que la plupart de nos baux, dont la durée n'excède pas six ou neuf ans. On comprend, en effet, qu'il ne jouirait pas de sa clôture de manière à compenser la dépense. Pour le propriétaire, il ne peut exécuter une clôture, sans perte trop considérable, que sur des héritages ayant une superficie importante, ce qui est rare dans notre pays de morcellement. Il faut alors

Digitized by Google

tenter la réunion par l'essai des échanges, et nous savons combien le sot entêtement de certains voisins, les exigences outrées de certains autres, rendent difficiles et onéreuses de semblables opérations; nous savons aussi combien sont dispendieuses les diverses manières de clore un héritage et leur entretien, sans compter la perte de l'espace enlevé à la production. Il n'y a, de plus, qu'une clôture permanente possible : c'est celle qui se fait avec la pierre mureuse. Quant à la clôture par des haies vives, la vaine pâture la rend pour ainsi dire impraticable, à moins que l'on ne fasse la dépense considérable de la protéger au dehors par une enceinte quelconque; et même, quand cette enceinte, après avoir été renouvelée deux ou trois fois, et à grands frais, est enlevée pour livrer le plant vif à sa propre défense, celui-ci est aussitôt attaqué par les bêtes ovines, et le succès de la clôture se trouve compromis.

Que si vous avez mis une contre-clôture en bois sec pour garantir votre plant vif, elle devient bientôt le point d'attaque des bergers, qui, malgré les défenses très-exactement publiées par l'autorité, enlèvent très-exactement aussi ce bois pour allumer du feu, lequel, il faut le reconnaître, n'est pas toujours inutile, tant est âpre parfois la température à laquelle sont impitoyablement exposés de tout petits enfants.

La vaine pâture enlève encore une ressource bien précieuse dans les pays de montagne, où les vastes plateaux qui les couronnent offrent des parties peu propres à l'agriculture, qui pourraient être utilisées en produisant du menu bois d'essences secondaires qui se couperait tous les quatre ans et donnerait un assez bon fagotage, ainsi que cela se voit dans certaines localités. Mais la vaine pâture ne permet pas une pareille amélioration; et pourtant, dans bien des pays, c'est la provision de bois qui manque et qui met la gêne dans les petits ménages.

Quant aux plantations d'arbres à haute tige, qu'il serait si nécessaire de favoriser pour réparer, au moins dans une certaine mesure, les vides laissés par les défrichements

Digitized by Google

forestiers, elles sont tout à fait impossibles avec un ennemi aussi destructeur que l'est la vaine pâture ; et cependant, que d'héritages qui n'offrent pas à leurs propriétaires un produit agricole en rapport avec la dépense de culture, pourraient et devraient être utilisés par des plantations sylvicoles ! combien de landes, de terres en friche, de coteaux à pente rapide, d'un sol froid et mal exposé, verraient se changer leur stérile apparence contre des produits arborescents qui viendraient augmenter la richesse nationale par une récolte si précieuse et si insuffisante aujourd'hui !

Eh bien ! on peut affirmer que la vaine pâture est l'obstacle le plus puissant à des essais de plantation qui seraient immédiatement anéantis sous la dent rongeuse du mouton et de la chèvre, ou sous le couteau malfaisant de l'enfant berger.

Voyons ce qui s'est passé depuis quelques années, c'est-à-dire depuis l'époque où l'autorité a voulu mettre à exécution la loi du 9 ventôse an XIII et le décret du 16 décembre 1811, qui enjoignent aux propriétaires riverains des grandes routes de planter à leurs frais, pour les entretenir à leurs frais et les remplacer aussi à leurs frais, des arbres en bordure sur le sol de leurs propriétés. Quel résultat a été obtenu ? — De loin en loin, un arbre rabougri, maladif, portant l'empreinte des dents des moutons ou le stigmate du frottement énergique des animaux de forte taille, a pu survivre pour attester à combien d'atteintes, à combien d'ébranlements mortels il a été en butte. — Quelle valeur ont aujourd'hui ces plantations qui devraient cependant offrir déjà, après dix ou douze ans, l'aspect d'une végétation vigoureuse qui permît d'en évaluer le produit éventuel ?

Quelle différence de ce qui existe aujourd'hui avec le brillant et riche tableau que M. Nau de Champlouis traçait, il y a quelques années, dans son rapport au conseil général de la Côte-d'Or ? M. le préfet se félicitait et félicitait le département d'une mesure qui, dans un temps donné, au-

Digitized by Google

rait produit une véritable richesse forestière. Hélas ! c'était compter sans son hôte, et le beau rêve s'est évanoui sous le souffle destructeur de la vaine pâture. Oui, c'est à la vaine pâture que l'on doit principalement l'insuccès d'une entreprise qui avait certainement son importance tant sous le rapport du bénéfice matériel qu'elle aurait infailliblement donné que sous ceux de la sécurité publique, de l'aspect gracieux et de l'abri protecteur qu'offrent toujours un dôme de verdure ou le fût d'un bel arbre.

Mais qui donc n'a pas assisté, involontairement au moins, à ces évolutions circulaires et rapides des bergers se faisant des pivots de ces arbres nouvellement plantés, tournoyant à l'entour en les ébranlant et les arrachant à demi ? Qui donc n'a pas vu ces mêmes bergers, le couteau à la main, enlever à leur hauteur l'écorce de ces arbres, de manière à suspendre et arrêter la sève dans ces solutions de continuité ? En ce qui me concerne, j'en ai constaté un beau matin soixante-trois ainsi mutilés sur une ligne de quatre-vingts bordant la route ! Toujours dans le même climat, j'ai eu une quantité de frênes et de peupliers tellement déchirés par les moutons et les chèvres, tellement renversés par le gros bétail, que j'ai été obligé ou de replanter, ou de renoncer à une dépense inutile.

Eh bien ! abolissez la vaine pâture, et tout cela n'arrivera plus, vos plantations réussiront à merveille, et vous verrez surgir comme par enchantement dans les climats les plus dénudés, les plus tristes d'aspect, une végétation qui vous donnera profit et agrément ; et de plus vous aurez trouvé une source de bénéfice pour la main-d'œuvre.

Et puisque nous parlons des routes, disons tout de suite que la vaine pâture est une cause considérable de dégradation des voies publiques, et conséquemment de dépense d'entretien.

On sait en effet, et chacun a pu s'en convaincre, que le bétail pâture le long des chemins et des grandes routes sans opposition, qu'il franchit les fossés ou y descend pour remonter de l'autre côté, et que les talus se dégra-

Digitized by Google

dent au point de combler en peu de temps ces fossés, à moins d'un entretien de chaque jour. Les porcs pratiquent sur les berges leurs fouilles habituelles, ou bien se tiennent couchés au fond des fossés après en avoir remué la terre, et ils peuvent devenir la cause d'accidents graves, lorsque, surpris dans leur repos par l'approche d'une voiture, ils se lèvent spontanément et d'un seul bond de manière à effrayer le cheval le moins ombrageux. Il résulte aussi de cette tolérance du bétail sur les voies publiques une entrave à la circulation; et nous ne savons jusqu'à quel point serait responsable celui qui, en conduisant une voiture, aurait atteint un animal qui, *en paissant sur la route,* n'a pas l'instinct d'éviter le choc qui le menace.

Demeurons encore un instant sur les routes, et voyons ce qui attend chaque voyageur en voiture légère. Aussitôt que celle-ci est aperçue par l'un des nombreux chiens qui gardent les troupeaux de vaine pâture, un aboiement se fait entendre, qui rallie dans un clin d'œil la meute entière habituée à cette évolution. C'est alors une course effrénée, une course au clocher ayant le cheval du véhicule pour point de mire. Les excitations des bergers doublent, s'il est possible, l'ardeur de ces animaux devenus haineux et méchants contre tous les voyageurs par l'habitude qu'ils ont de les harceler. Les voilà, environnant la voiture, côtoyant ou précédant le cheval avec des aboiements sauvages, et s'avançant jusqu'à atteindre avec leurs dents les naseaux de cet animal, qui s'inquiète alors, et cherche à éviter les coups de dent par des écarts de côté ou par une retraite en arrière; et les bergers d'exciter de plus belle en se livrant à une bruyante hilarité. Trop heureux seraient-ils s'il arrivait un accident au véhicule ainsi poursuivi pendant plus d'un kilomètre, pour être repris par une autre meute et d'autres acclamations de bergers, comme si des relais avaient été établis à dessein. — Ce trait des conducteurs de troupeaux est à ajouter à ceux qui influent d'une manière si fâcheuse, comme nous l'avons fait voir, sur le caractère de l'enfance à la campagne. Où est l'auto-

Digitized by Google

rité qui constate et prévienne de pareils abus ? Sont-ce encore les gardes champêtres ? Montrez-nous alors les procès-verbaux et les jugements de condamnation, et dites-nous si cette institution des gardes champêtres n'est pas une complète déception et presque une ironie. Car enfin, ceci est plus grave encore qu'une contravention et un dommage dans les emblavures, puisqu'il s'agit de la sécurité des citoyens sur les routes qu'ils pratiquent.

Que si l'on calculait la perte générale éprouvée par l'agriculture par suite du vain pâturage, on serait effrayé de l'importance de cette perte. Il est facile, néanmoins, de s'en faire une idée à défaut d'une appréciation impossible.

On peut affirmer que, partout où le bétail peut, en paissant, côtoyer des champs ensemencés, il y a au minimum cinquante centimètres de la récolte entièrement broutés, et cinquante autres centimètres fort endommagés. Or, calculez tout ce qui se trouve d'abord le long des chemins, et vous verrez que sur un territoire qui serait sillonné par cinquante kilomètres de ces voies publiques, vous n'aurez pas moins de cinq hectares entièrement perdus, en comprenant les deux côtés, et cinq autres hectares d'un produit avarié et de peu de valeur. Mais ceci est la petite partie; car, voyez par la pensée quelle peut être l'étendue des récoltes qui bordent les héritages soumis à la vaine pâture, là où les bergers ne rencontrent aucun obstacle, aucune contradiction, comme il pourrait arriver sur les chemins. Supputez tout ce dommage, toute cette destruction, et alors vous serez étonné du chiffre qui représentera cette perte. — Joignez-y une autre espèce de détérioration que voici :

Pour s'opposer à ce que son troupeau ne pénètre dans le champ ensemencé, le berger se place dans la récolte même avec son chien, et fait face à son troupeau, qui s'étend sur un espace assez vaste. Il faut, dans ce cas fréquent, que le conducteur et le chien soient toujours en mouvement pour se porter à chaque extrémité et refouler

Digitized by Google

les bêtes qui sont entrées dans la récolte. On conçoit alors quelles évolutions ces gardiens exécutent à travers les épis, sous prétexte de les protéger. Et puis, une bête, ou deux, ou trois, ont pénétré dans la céréale malgré le bon vouloir équivoque du berger; le chien est mis à leur poursuite; elles font plusieurs circuits pour se soustraire à la dent qui les menace; et quand cette lutte, qui se renouvelle pendant bien des jours et pendant plusieurs heures par jour, est terminée, allez vérifier le mal, et vous nous direz alors si vous êtes partisan de la vaine pâture! Ce spectacle de la récolte ainsi foulée et pour ainsi dire ravagée, pour quelques brins d'herbe qu'il faut faire paître à tout prix, est plus triste encore, plus décourageant que celui des parties mangées entièrement.

Nous ignorons ce qui se passe dans les autres cantons que celui que nous habitons; mais dans celui-ci, nous ne sachions pas que cette singulière manière de garder les bêtes ait donné lieu à des procès-verbaux et soit considérée comme une contravention. Il est facile de comprendre cependant l'importance du dommage causé par ces irruptions, qui ont lieu précisément à l'époque qui précède la moisson, alors que les grains viennent d'acquérir leur plus grand développement et qu'il n'est plus possible d'y pénétrer sans les endommager. C'est l'instant le plus étroit pour la vaine pâture; car les jachères ont reçu leur premier coup de charrue et n'offrent presque plus de ressources; les bêtes sont affamées; la tonte les a rendues plus inquiètes, plus indisciplinées; et, malgré toute la bonne volonté des enfants, — lorsqu'il y a bonne volonté, — on conçoit avec quel élan elles se précipitent là où elles sentent qu'il y a quelque chose pour satisfaire leur appétit, et quelle difficulté existe pour les contenir. — C'est un prétexte qui paraît tellement plausible, on voit les petits gardiens s'évertuer avec tant d'énergie *apparente* à contenir leurs troupeaux, qu'à peine si l'on ose leur adresser un reproche; car ils n'ont pas même l'air de se douter du tort qu'ils commettent, eux, leurs chiens et leurs moutons.

Digitized by Google

On sait que la vaine pâture s'exerce dans les prairies naturelles, aussitôt après la récolte du foin, pendant les six derniers mois de l'année. Les prés non clos sont abandonnés à la communauté sans aucune considération pour la situation de la prairie, la constitution du sol sur lequel elle repose, le degré d'humidité à laquelle elle est exposée, etc. — Eh bien! il arrive souvent que la perte éprouvée par chaque propriétaire par suite de la privation d'une seconde récolte ou regain n'est rien en comparaison de celle que prépare pour l'année suivante le parcours sans frein et sans règle qui s'opère pendant six mois consécutifs au moins sur ces prés.

Toutes les fois que l'automne est pluvieux, les prairies, qui généralement sont situées à un niveau peu élevé et d'une pente insensible, se détrempent rapidement, et plus vite encore sous l'action incessante du piétinement des grosses bêtes; les empreintes qu'elles laissent dans le sol sont profondes, accumulées, et offrent, pour ainsi dire, l'aspect des alvéoles d'un rayon de miel; la compression inférieure du sol l'a rendu tout à fait imperméable; de sorte que l'eau se maintient en stagnation complète dans ces cavités sans nombre; et s'il n'arrive pas au printemps suivant une saison qui favorise l'absorption rapide de cette humidité délétère, la récolte est compromise sous le double rapport de la quantité et de la qualité, cette dernière étant dans tous les cas inévitablement et gravement atteinte, comme il est facile de le concevoir.

Voilà certainement une grande perte pour l'agriculture, qui se décide alors à hasarder, à grands frais de création et d'entretien, des clôtures, lorsque toutefois elle parvient à réunir une surface d'une certaine importance par suite d'échanges toujours onéreux.

Nous pourrions, en multipliant les détails, poursuivre encore l'examen d'autres faits qui constateraient de plus en plus combien est ruineux pour l'agriculture et combien est abusif le droit de vaine pâture. Mais, pour peu que l'on ait habité la campagne, que l'on ait dirigé ses courses

Digitized by Google

à travers champs, que l'on ait observé les allures, les habitudes des enfants bergers, on complétera facilement ce que nous avons omis, comme rentrant dans l'ensemble des faits principaux que nous avons rapportés.

Nous constaterons cependant encore comme un puissant obstacle aux effets d'une loi d'ordre public et d'intérêt général, l'abus que nous attaquons; nous voulons parler de la loi sur la chasse.

Nous en connaissons le but et les dispositions.

Le but, c'est d'empêcher la destruction du gibier; c'est de favoriser la multiplication des oiseaux par la conservation des nids, afin d'obtenir la plus grande destruction possible des larves, des chrysalides, des insectes de toute nature qui vivent aux dépens des diverses récoltes confiées à la terre par l'agriculture; c'est de faire disparaître le braconnage, si fatal à celui qui ne peut disposer ni de loisir ni d'argent.

Les dispositions, ce sont les défenses faites par la loi, renouvelées chaque année par les arrêtés des préfets, dont l'exécution est confiée aux maires, qui ne s'en occupent pas, aux gardes champêtres, qui laissent faire, quand ils ne sont pas complices, et à la gendarmerie, qui est cent fois insuffisante, et qui ne peut conséquemment agir que dans de rares exceptions : de sorte que, malgré la loi, les arrêtés et les agents chargés de les exécuter, il n'y a pas un délit sur mille qui soit poursuivi et réprimé. Mais celui qui est le moins surveillé, le moins réprimé, est précisément celui qui, dans une immense proportion, offre les plus grands moyens de destruction, qui les accomplit; et ces moyens, c'est encore à la vaine pâture que nous en sommes redevables.

En effet, depuis le commencement des couvées des divers oiseaux jusqu'à l'époque où les petits ont pris leur volée, il n'existe qu'un désir chez les enfants, c'est de posséder des nids, conséquemment de les découvrir et de les chercher; c'est le moment de joie pour les bergers : aussi les voyez-vous, abandonnant leurs troupeaux, se

Digitized by Google

glisser le long des haies, franchir les clôtures, explorer, avec un œil avide et si perçant à cet âge, les bois, les buissons, les arbustes, tous les abris, écarter tous les brins d'herbe, parcourir les sainfoins, les blés qui commencent à monter; leurs chiens, vigoureusement excités, les devancent le flair au vent, et font partir les couveuses; tout se découvre successivement, depuis les mésanges si avides de chenilles, jusqu'aux rossignols si friands des larves de terre; les perdrix, les cailles, sont détruites par quinzaine avant d'éclore, ou englouties par le chien si déjà elles ont quitté l'aile maternelle. Il est vraiment miraculeux qu'il échappe quelque nichée à cette battue générale qui, nous le croyons, est la cause la plus considérable de la disparition de plus en plus constatée du gibier et des petits oiseaux.

Nous ne blâmerons pas les jeunes pâtres qui se livrent à cette chasse destructive et sans profit : nous avons tous passé par l'âge de l'enfance, et tous nous nous souvenons que, des nombreux hochets offerts à notre turbulence, de tous les joujoux imaginés par la tendresse de nos mères pour chasser la souffrance ou l'ennui si près d'assaillir notre activité inoccupée, aucun ne nous souriait autant et n'attirait au même degré nos regards et nos désirs qu'un nid d'oiseaux avec de jolis œufs ou des petits réclamant leur pâture; nous avouerons même que, dans un âge plus avancé, et jusqu'à la vieillesse, nous nous intéressons encore à ces petits oiseaux, et, si nous nous abstenons de les dénicher, nous cherchons encore avec intérêt à les découvrir et à les conserver en les montrant à nos enfants et à nos petits-enfants, qui nous rappellent, par leurs démonstrations de joie, la joie que nous éprouvions à leur âge en pareille circonstance.

Il serait presque cruel de sévir contre un délit commis par des êtres qui agissent sans discernement et avec l'entrain naturel à leur jeunesse. Aussi le moyen, selon nous, de porter remède au mal n'est pas de le punir quand il est fait, mais de le prévenir en abolissant un usage qui, par sa nature même, par la liberté aussi déraisonnable

Digitized by Google

qu'absolue qu'il laisse aux enfants, les porte instinctivement et invinciblement à ce braconnage anticipé plus destructeur cent fois que le braconnage à coups de fusil, et leur donne un avant-goût de ce dernier, qui leur devient si funeste lorsqu'ils n'en sont pas détournés par le travail.

Les oiseaux de toute nature ne sont pas, eux seulement, soumis à cette destruction : les lièvres sont aussi compris dans la chasse générale, et les chiens des bergers ne laissent guère échapper ceux qu'ils rencontrent si facilement quand ils sont encore faibles et incapables de lutter de vitesse contre leurs ardents ennemis.

On pense bien qu'indépendamment de la destruction des petits oiseaux dont l'accroissement serait au contraire si utile pour diminuer les ravages causés à l'agriculture par les insectes, la récolte ainsi parcourue et foulée par de nombreux bergers, en éprouve une perte importante, et il sera toujours très-difficile d'éviter ce résultat avec la facilité que donnent aux enfants l'impossibilité d'une surveillance sérieuse et la répugnance que les gardes éprouveront toujours à faire des rapports contre un délit qu'ils ne qualifient même pas de ce nom, et à la perpétration duquel ils se prêteraient, au contraire, pour la plupart, tant ces agents comprennent bien leur mission, et tant ils mettent de zèle à l'accomplissement de leur devoir, auquel, du reste, ils ne sont rappelés que par hasard, n'ayant, comme nous l'avons dit, ni discipline, ni règle, ni hiérarchie. Et cependant, indépendamment des services sérieux qu'ils rendraient en tant que gardes préposés à la constatation des délits et contraventions, ils offriraient une force organisée de 40,000 hommes qui, disséminés sur tout le territoire, se porteraient au premier signal d'un danger dans les localités menacées soit par l'incendie, soit par l'inondation, soit par la réunion de gens malintentionnés, et constitueraient une puissance imposante pour faire face aux premiers périls, en attendant un plus grand déploiement d'action.

Nous avons accumulé non pas des raisonnements, mais

Digitized by Google

les faits principaux que la pratique de la vie des champs et notre profession de cultivateur nous a mis à même d'observer et de constater par nos propres yeux; nous en avons fait ressortir le plus brièvement possible l'importance, la gravité et les résultats. Dans une matière de cette nature, ce n'est pas l'éloquence brillante de la plume ou de la parole qui aurait pu remplacer l'éloquence des faits, qu'il ne s'agit que de raconter et de condenser, pour ainsi dire, afin de n'en former qu'un seul bloc, si je puis m'exprimer ainsi, dont le poids doit déterminer les convictions et faire adopter résolument les mesures propres à éviter désormais le mal que nous avons signalé.

Il nous reste à examiner la question la plus délicate, celle de savoir si, à l'époque où nous sommes arrivés, la vaine pâture est en réalité un produit avantageux pour ceux qui y prennent part, et quelle est l'importance de ce produit. Peut-il, dans tous les cas, être assez sérieux pour être victorieusement opposé à l'abolition de la vaine pâture fondée sur les motifs si nombreux et si décisifs que nous avons énumérés?

Et d'abord, il est constant que la vaine pâture ne peut pas suffire à elle seule, même avec le maraudage coupable qui l'accompagne, pour élever un nombre quelconque de têtes de bétail. Il est indispensable de se faire, soit avec ses propres ressources, soit en achetant le fourrage et autres denrées alimentaires des animaux, une provision qui doit avoir une certaine valeur, et c'est cette valeur difficile à déterminer qu'il serait nécessaire de connaître pour voir si elle se balance en perte ou en profit dans le compte de recette et dépense du bétail élevé.

Généralement les possesseurs de petits troupeaux achètent du fourrage sur pied, et il leur coûte un tiers de plus qu'au fermier en gros, qui, lui, amodie à un taux normal, et qui cependant a beaucoup à faire pour ne pas se trouver en perte. Mais il arrive trop souvent dans nos campagnes que l'on ne se rend pas exactement compte de la dépense et de la recette effectuées: on néglige surtout

Digitized by Google

l'intérêt du capital engagé et la valeur du temps et du travail personnel. Ainsi, il faut de la paille à celui qui nourrit du bétail, et, pour l'avoir, il exploite quelques terres dans lesquelles il passe une partie de son temps; il paye le laboureur qui donne les façons nécessaires, qui transporte l'engrais, qui rentre la moisson ; puis il récolte un peu de laine et quelques agneaux avec le prix desquels il s'acquitte auprès du laboureur et du propriétaire des champs et des prés amodiés ; mais il ne sait jamais s'il a du profit ou de la perte : car, nous le répétons, il ne porte pas en ligne de compte son travail et celui de ses enfants ; seulement, *il lui semble* qu'il a trouvé le moyen de tirer parti de son fils ou de sa petite fille en l'envoyant à la garde de son maigre troupeau à un âge où il ne pourrait l'employer ailleurs. Il ne considère pas, lui, le père qui spécule avec cette bonhomie, que ce fils ne recevra plus de leçons à l'école, que sa fille n'aura plus le précepte de la sœur religieuse ou de l'institutrice, que ses enfants livrés à leur liberté seront privés de toute surveillance et contracteront des habitudes immorales ou même des vices honteux; il se félicitera, au contraire, s'ils ont su faire assez bien paître le troupeau sur les champs ensemencés pour le ramener à l'étable en bon état, bien repu, et leur fera de bonnes recommandations pour le lendemain.

Lorsqu'arrive, comme en 1852, une disette de fourrage, le propriétaire du troupeau est obligé, ou de s'en défaire à vil prix en subissant une perte notable, ou de le nourrir avec une extrême parcimonie à l'étable. Ce troupeau affamé est alors d'une garde plus difficile, et les récoltes ont plus à souffrir encore que d'habitude. Mais tous ces maraudages ne peuvent suffire cependant pour entretenir les bêtes dans un état satisfaisant de santé : elles maigrissent et dépérissent à vue d'œil ; elles succombent comme les traînards d'une armée épuisée. Une année comme 1853 survient abondante, mais détestable en qualité : la mauvaise nourriture, qui n'est pas même alternée avec quelques aliments plus sains, prépare admirablement, avec le

Digitized by Google

régime restrictif de l'année précédente, les maladies et le dépérissement, et, pour peu que l'année présente des phases inusitées d'humidité et d'insalubrité, le troupeau périra en entier sous les atteintes de la cachexie aqueuse, comme il arrive depuis bientôt un an.

Ceci se renouvelle pour ainsi dire périodiquement, et l'on pourrait presque affirmer qu'à chaque décennalité le troupeau périt en entier, sans compter les pertes partielles et annuelles qui sont presque toujours le résultat de l'insuffisance de la nourriture.

Or, supposons, — et cela ne devrait pas être une hypothèse, — supposons que la police des champs se fît assez bien, assez rigoureusement pour que le bétail conduit à la vaine pâture n'enlevât pas la moindre parcelle aux récoltes en terre; supposons que ce bétail pût être maintenu exclusivement sur les jachères mortes et les friches sans toucher aux plants de toute espèce qui peuvent se trouver à sa portée; supposons, en un mot, qu'il ne prenne pour sa nourriture que ce que légalement il doit prendre: pense-t-on sérieusement que, réduite à cet infiniment petit, la ressource de la vaine pâture pût offrir un avantage réel à celui qui l'exerce?

Non, et tout au contraire, ramenée dans ses justes limites, la vaine pâture ne serait plus, pour les petits propriétaires de troupeaux non cultivateurs, qu'une cause de ruine; car s'ils persistaient contre toute évidence à nourrir quelques têtes de bétail en comptant sur la ressource du parcours commun, ils seraient obligés d'augmenter leurs frais en proportion exacte de ce qu'ils perdraient par la suppression de l'abus, abus qui est devenu *le principal* dans le profit de la vaine pâture, et qui ne devrait pas même en être l'accessoire.

Oui, nous maintenons que c'est grâce au parcours sur les terres couvertes de récoltes, que la plupart des petits troupeaux trouvent cet appoint à leur nourriture sans lequel il ne serait pas possible de les élever avec quelque avantage. Nous affirmons que la vaine pâture *seule*, réduite à ce

Digitized by Google

qu'elle devrait être, n'offrirait pas à ces troupeaux un produit suffisant pour en permettre l'élève avec avantage, et nous disons qu'en abolissant la vaine pâture, ce n'est pas précisément et principalement cet usage que l'on détruirait, mais bien le maraudage avec tous les dégâts qui en sont la suite et toutes ses conséquences immorales.

La vaine pâture n'offre d'avantage réel qu'à partir de l'enlèvement de la récolte; car alors la terre, dépouillée des moissons, est couverte d'herbes adventices dont beaucoup offrent une nourriture convenable, mais qui souvent opèrent la météorisation, qui enlève par-ci par-là quelques bêtes. C'est l'époque la plus favorable pour exercer le zèle fictif des gardes champêtres; car l'autorité défend l'introduction du bétail dans les champs récoltés jusqu'à l'entier enlèvement de ce que l'on appelle *la couture* où se trouve la moisson. Mais cette défense de l'autorité, c'est à qui l'enfreindra le premier; c'est à qui pourra profiter du premier sillon dépouillé pour donner enfin une bonne et complète pâture à ses animaux; c'est l'heure des procès-verbaux en masse, mais arbitraires, capricieux comme l'activité ou l'inertie des gardes, qui se contentent d'une facile tournée et laissent accomplir sur d'autres points du territoire les mêmes contraventions par d'autre bétail. Et, du reste, il ne peut guère en être différemment; car ces gardes eux-mêmes ne sont pas assez rétribués pour donner tout leur temps à la surveillance des champs : ils sont faucheurs ou moissonneurs, c'est-à-dire qu'ils travaillent dans les moments les plus rémunérateurs, et ce n'est plus que par hasard, pour ainsi dire, qu'ils poursuivent les contrevenants; mais alors ils les surprennent en grand nombre et font une véritable razzia dont se moquent les coupables, car ils supputent que l'amende et les frais ne sont pas, à beaucoup près, la représentation en perte du bénéfice qu'ils retirent de leurs méfaits; et il est à remarquer même que celui qui a cent bêtes en contravention n'éprouve qu'une condamnation pareille à celui qui en a dix, de sorte que tout est profit pour lui. Aussi celui-là se

Digitized by Google

risque facilement ; car s'il est pris une fois sur vingt, ce qui est beaucoup, on comprend de quelle faible importance sont pour lui quelques francs qu'il lui en coûte pour avoir bien nourri ses cent bêtes pendant vingt jours.

On peut donc admettre que, pendant un quart de l'année tout au plus, la vaine pâture offre (et encore si la saison n'est pas trop brûlante), une nourriture à peu près suffisante pour entretenir le troupeau dans un état passable ; puis, après ce temps, on recommence de mieux en mieux à marauder, à faire vivre les bêtes aux dépens du malheureux laboureur, sans que celui-ci puisse s'opposer à cette perte.

La suppression de la vaine pâture aurait encore pour résultat, croyons-nous, de faire entrer les communes propriétaires de terrains dans une voie de progrès à laquelle elles ont résisté, pour la plupart, malgré les conseils de l'autorité. Elles seraient forcées ou d'amodier, ou de vendre des propriétés qui ne leur rapportent rien, et qui payent cependant un impôt en rapport avec leur valeur. Elles préfèrent presque toutes établir une imposition extraordinaire pour faire face à leurs dépenses de maison d'école, de presbytère ou autres, plutôt que de toucher à leurs terres communales ou de les enlever au parcours commun. Elles ne considèrent pas que la propriété foncière est déjà bien assez grevée, et qu'il serait juste et avantageux d'employer leurs ressources à elles, plutôt que les ressources d'autrui. La suppression de la vaine pâture pourrait, ce nous semble, modifier avantageusement l'action des communes dans bien des circonstances.

Nous avons fait voir ce qu'est cet usage qu'on appelle la vaine pâture ; nous l'avons considéré sous le double point de vue de l'intérêt moral et de l'intérêt matériel, et nous nous sommes appuyé sur des faits irrécusables qui se renouvellent journellement. Parmi ces faits, tous très-graves, il en est de tellement graves, que l'hésitation ne nous paraît pas même permise pour demander l'abolition d'un pareil abus.

Digitized by Google

Car, et en résumé :

C'est une entrave au progrès agricole;

C'est une perte considérable des produits du sol;

C'est un obstacle aux plantations d'arbres fruitiers et forestiers;

C'est une cause de dépense considérable par la nécessité d'établir des clôtures;

C'est une cause de stérilité pour les prairies basses;

C'est, enfin, la perte du gibier et des oiseaux destructeurs des insectes.

Puis, ce qui est bien autrement grave :

Les enfants deviennent vagabonds, insubordonnés;

Ils sont exposés, — et cela arrive, — à voir se flétrir prématurément leur innocence;

Ils s'habituent au maraudage, qui est *un vol*, à la dissimulation, à l'insolence;

Ils ne fréquentent pas l'école, et restent dans une ignorance qui, plus tard, ne permet plus d'agir avec succès sur leur esprit et sur leurs cœurs endurcis.

Comment se fait-il qu'en France, on se trouve encore, à l'époque où nous sommes, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, tellement en arrière sous le rapport de l'extirpation d'un pareil abus, que des Etats qui ne passent point pour marcher à la tête des idées et des réformes, ont réglé cependant, d'une manière remarquable, l'exercice de la vaine pâture en ce qui concerne au moins les enfants qui y sont employés?

Ainsi, une loi de l'Autriche *sur l'enseignement obligatoire* contient la disposition suivante :

« La garde des troupeaux par les enfants les isolant de » la surveillance des parents, et tendant, en les privant » d'instruction, à développer des habitudes sauvages et » une précoce immoralité, on doit travailler, partout où » faire se peut, à abolir cet usage. — En tout cas, aucun » pâtre ne peut être reçu en service s'il ne produit un cer- » tificat de son curé, certificat constatant qu'il a reçu dans

Digitized by Google

» l'école l'instruction religieuse, et qu'il a subi sur ce » point un examen satisfaisant. »

(*Mémoire de M. Eugène Rendu à l'Empereur, fin de* 1852.)

Nous ne pouvions mieux terminer qu'en consignant cette disposition législative d'un Etat dont les institutions, si nous ne nous trompons, ne sont généralement point à la hauteur des nôtres; mais cette différence entre les deux empires fait mieux ressortir encore la nécessité pour notre pays de s'affranchir d'un usage dont le principal caractère est si bien défini dans la loi allemande.

On a enlevé à la presse sa puissance de mal faire, en la soumettant à une surveillance de tous les instants, et surtout en réglant le colportage, où s'alimente le peuple des campagnes. Ce n'est qu'une partie de l'œuvre à accomplir, et nous croyons que la suppression de la vaine pâture doit en être le complément.

Il s'élèvera des plaintes, un *tolle* général peut-être; on criera contre l'autorité, contre les riches, et, comme toujours, on accusera les grands propriétaires, intéressés, dira-t-on, à l'abolition de cet usage; on dira que l'on enlève le pain au pauvre, et mille autres choses encore: mais aussi, comme toujours, les clameurs s'apaiseront, l'habitude se déracinera, les intérêts verront qu'ils ne sont pas si froissés qu'ils l'auront craint; et lorsque les premiers résultats se seront fait sentir, lorsque les enfants se seront améliorés sous l'influence d'une instruction plus continue, d'une éducation plus efficace; lorsque chacun se verra libre de cultiver son champ à sa guise, d'y semer ce qui lui conviendra sans danger d'être perdu; lorsqu'on verra, en un mot, une transformation sensible s'opérer dans le sens de la culture améliorante, et les produits s'augmenter dans une notable proportion, on bénira la main sûre et ferme qui aura accompli ce progrès.

Cette main ferme, elle existe; elle peut, avec la sympathie populaire dont elle est environnée, prendre l'initiative d'une mesure qui aura pour effet de replacer la propriété et les intérêts agricoles dans une situation normale,

Digitized by Google

rationnelle, et de faire disparaître une anomalie de nos codes et de nos usages.

Espérons que l'empereur, éclairé par la discussion et le vœu du Congrès, ajoutera ce bienfait à ceux qu'il a accomplis déjà, et à ceux qu'il médite en faveur de l'agriculture et de la morale publique.

Mont-Saint-Jean, 26 juillet 1854. P. BERARD.

M. Tardy présente quelques observations sur le mémoire de M. Berard; il pense que la partie de ce mémoire relative aux profits insignifiants de la vaine pâture n'est pas traitée avec les développements qu'elle comporte, et à cet égard il y a lieu de fournir un détail qui constatera le peu de valeur qu'apporte la vaine pâture dans l'alimentation du bétail qui en fait usage.

La vaine pâture, en effet, dit M. Tardy, n'offre aucun avantage, parce que, n'étant soumise à aucune règle, ses produits sont gaspillés, et ne donnent qu'une nourriture très-insuffisante à laquelle il faut suppléer. Si cet usage était aboli, le cultivateur serait poussé par la nécessité à produire des fourrages pour nourrir son troupeau, qui se trouverait dans de meilleures conditions et qui lui rendrait davantage.

Quant aux manœuvres non-propriétaires, qui ne peuvent avoir que six bêtes, il est impossible que les dépenses qu'entraîne le soin d'un si petit nombre de têtes d'animaux puissent être compensées par le bénéfice de la vaine pâture; et puis, de plus, qui les empêchera de s'entendre avec les propriétaires et d'amodier d'eux le droit de pâturage?

M. Baudot adopte en principe l'abolition de la vaine pâture. Il expose cependant que cette suppression pourrait avoir des inconvénients sérieux dans cer-

Digitized by Google

tains cas; et il dit à ce sujet que, dans les vastes prairies situées sur les rives de la Saône, la vaine pâture ne s'exerce que par le gros bétail, dont chaque habitant pauvre possède une tête qui se nourrit presque exclusivement du pâturage de ces prairies, et offre par le laitage une grande ressource aux familles peu aisées. M. Baudot pense donc qu'il faudrait agir avec une grande circonspection dans un pareil cas.

M. Lebrun rappelle que, dans l'état actuel des choses, la loi donne aux communes la faculté de régler la vaine pâture.

M. Tardy répond à M. Baudot qu'il n'est pas plus permis au pauvre qu'au riche de vivre aux dépens d'autrui. Il reproduit cette assertion, que la suppression de la vaine pâture aurait pour résultat très-heureux de forcer les propriétaires de troupeaux à cultiver des prairies artificielles ou des racines pour nourrir leurs bestiaux, qui recevraient une meilleure alimentation, mieux distribuée, sans courir les risques ni supporter les fatigues du parcours commun et en conservant leur fumier par la stabulation.

M. Baudot insiste en invoquant le principe d'humanité qui doit toujours intervenir en faveur de la classe pauvre, et explique comment on pourrait, en restreignant d'abord l'exercice de ce droit, arriver graduellement à sa suppression totale.

M. Laborie répète que, même à ce point de vue, la suppression de la vaine pâture serait un avantage pour l'homme sans aisance, puisqu'il est facile d'établir que le profit qui résulte de l'exercice de cet usage ne peut en compenser la perte.

Enfin M. Tardy, revenant en quelques mots sur les

Digitized by Google

raisons d'abolition qu'il a fait valoir, affirme que la ressource de la vaine pâture est illusoire.

L'assemblée exprime le désir d'une suppression immédiate. Toutefois, c'est au gouvernement à juger si des délais sont nécessaires pour préparer les esprits à cette mesure.

Il est dix heures; la séance est levée, et renvoyée à demain matin à neuf heures.

P. BERARD, *secrétaire.*

SÉANCE DU 12 AOUT.

Présidence de M. d'Esterno.

La séance est ouverte par M. le Président à neuf heures du matin. M. Berard, l'un des secrétaires, fait lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté sans opposition.

M. le Président annonce que l'ordre de la discussion appelle la neuvième question inscrite au programme, pour être soumise à la délibération de l'assemblée. Cette question, que lit M. le Président, est ainsi conçue :

Comment parvenir à l'établissement d'une police rurale et forestière suffisamment efficace?

M. Grappin demande la parole. Il signale l'organisation actuelle des gardes champêtres comme déplorable. Ce sont des agents sans consistance, sans dignité. Il arrive souvent qu'ils passent leur temps au cabaret avec les individus contre lesquels ils auraient

Digitized by Google

à verbaliser. Ils reçoivent d'ailleurs un salaire trop insuffisant pour espérer qu'ils conservent leur indépendance ou qu'ils consacrent leur temps à l'accomplissement de leurs fonctions.

M. Grappin ne voit pas d'autres modifications à adopter, pour obtenir une bonne institution des gardes champêtres, que de les organiser à l'instar des autres agents de l'administration, les gardes de forêts, par exemple.

M. Berard, secrétaire, donne lecture de quelques considérations qu'il a écrites sur ce sujet : elles rentrent tout à fait dans les vues développées par M. Grappin.

C'est aussi au vice d'organisation des gardes champêtres que M. Berard attribue l'inanité de cette institution, qui n'a ni hiérarchie, ni cohésion, ni ensemble, dont les membres ne sont soumis à aucune règle qui les rattache entre eux et à une direction commune; car, ajoute M. Bérard, on ne peut regarder comme sérieuse l'autorité du maire, puisque, à de très-rares exceptions, ces magistrats s'occupent trop peu des intérêts communaux qui leur sont confiés. Cette appréciation des maires en général a paru trop sévère au Congrès, et principalement à M. le secrétaire général, H. Baudot; de sorte qu'il reste bien entendu que cette phrase n'exprime que la pensée isolée de M. Berard et sous sa seule responsabilité.

Mais M. Berard ajoute qu'il lui paraissait superflu de faire cette rectification, puisqu'il a été parfaitement entendu que le Congrès ne prenait aucune résolution, n'émettait aucun vœu, et que les procès-verbaux devaient se borner à rendre le plus fidèlement possible

Digitized by Google

la pensée de chaque membre ayant pris part à la discussion.

Les gardes champêtres sont désignés, et, il faut le dire, sont nommés par les maires; ce choix est presque toujours le résultat d'un caprice, d'une prédilection de parenté ou de camaraderie, et souvent même le mobile qui a dicté ce choix est moins avouable encore.

Il est donc impossible que l'institution actuelle soit conservée plus longtemps, surtout avec cette autre déplorable institution appelée la vaine pâture.

M. Berard rappelle que les conseils généraux ont été consultés et ont donné leur avis sur la proposition de former en brigades les gardes champêtres, en leur assurant les mêmes avantages que ceux des autres agents de l'administration.

Les conseils généraux n'ont pas été d'avis de l'embrigadement, par cette seule raison, que ce serait enlever à l'institution son caractère municipal, qu'elle doit conserver avant tout.

M. Berard s'étonne qu'un pareil motif, qui a sans doute quelque valeur, ait suffi pour faire rejeter un moyen semblable à celui qui était proposé; quant à lui, ce motif n'est admissible que pour les cas assez rares où le maire de la commune joint à une intelligence suffisante des intérêts municipaux qui lui sont confiés, la fermeté et l'impartialité nécessaires pour inspirer à ses subordonnés le respect et l'esprit de discipline sans lesquels l'autorité s'abaisse et devient impuissante.

Pourquoi, du moins, les conseils généraux, en rejetant le remède proposé, n'ont-ils pas formulé un autre projet? car, enfin, on ne peut avoir la prétention déraisonnable de conserver une institution que soi-même

Digitized by Google

on reconnaît être hors d'état de rendre les services que l'on est en droit d'exiger d'elle.

M. Berard s'étonne de ce silence, ou plutôt il l'explique par l'impossibilité où les conseils généraux ont été de concevoir une organisation autre que l'embrigadement.

Il faut donc, en l'absence de toute combinaison contraire, revenir à la seule qui paraisse praticable, et y revenir immédiatement, car l'état actuel devient de plus en plus intolérable.

M. Détourbet se demande s'il ne serait pas possible de rattacher l'institution des gardes champêtres à celle des gardes forestiers. Il lui semble que l'organisation de ces derniers est toute faite et pourrait avec succès s'appliquer aux gardes champêtres ; ce serait une opération, pour ainsi dire, complète et dont la direction serait immédiatement excellente, puisqu'elle tomberait entre les mains d'agents dont l'expérience est incontestable.

M. de Caumont verrait quelque inconvénient à cette organisation, qui ferait sortir les gardes champêtres de l'autorité où ils sont placés. M. de Caumont fait remarquer, d'ailleurs, que l'administration forestière n'est pas établie dans tous les départements, puisque dans beaucoup de ceux-ci l'Etat ne possède pas de forêts.

M. Pailloux de Saint-Ambreuil signale un mode de gardiennat employé avec succès dans sa localité. Les gardes champêtres sont mandés à des jours fixes et périodiques devant le commissaire de police, qui exerce ainsi une surveillance utile, et qui imprime plus d'impulsion à l'activité des gardes.

Digitized by Google

M. Lerouyer, conservateur des eaux et forêts, soulève la question financière, et se demande où seraient puisés les fonds nécessaires pour payer ces nouveaux agents, qui devraient nécessairement recevoir un traitement en rapport avec une position plus pénible et plus sérieuse.

M. Grappin répond que, l'institution étant créée dans l'intérêt de la propriété, c'est celle-ci qui, à défaut d'autre ressource, aurait, au moyen d'un rôle extraordinaire, à supporter une charge dont elle est appelée à recueillir les bénéfices.

M. Genret exprime cette pensée, qu'il pourrait être établi dans chaque chef-lieu de canton un garde-chef aux fonctions duquel se joindrait celle du ministère public par-devant le tribunal de police.

M. de Bry d'Arcy, inspecteur des eaux et forêts, pense que l'on devrait séparer la police rurale de la police urbaine ou de l'intérieur, qui serait confiée à la gendarmerie.

M. d'Esterno objecte que si l'on enlevait la police intérieure au garde champêtre, elle ne se ferait plus du tout; car il faudrait alors aller chercher quelquefois à 4 ou 5 lieues de distance la gendarmerie; ou bien il faudrait que le maire exerçât lui-même la police, ce qui serait, d'une part, dégrader l'institution municipale, et rendre, d'un autre côté, cette fonction trop désagréable, ce qui aurait pour résultat d'éloigner les hommes, déjà si rares, qui ont les capacités nécessaires.

M. Lebrun dit que l'on pourrait généraliser une mesure adoptée dans quelques communes et qui produit de bons résultats. Les adjoints ou conseillers municipaux exercent successivement, et à tour de

Digitized by Google

rôle, la police intérieure, qui est bien faite alors, et qui, par la division de la besogne, n'est plus qu'une charge très-restreinte pour chacun des membres qui y prennent part. Ces conseillers sont au nombre de quatre, désignés par le conseil.

M. le général Raymond exprime l'avis qu'il est nécessaire de respecter l'autorité du maire et de la lui laisser sur les gardes champêtres. N'existe-t-il pas, d'ailleurs, ajoute M. le général Raymond, un moyen suffisant pour que le garde champêtre remplisse son devoir : ce moyen, c'est la responsabilité à laquelle il est soumis. La crainte qu'il éprouve naturellement de voir cette responsabilité attaquée ne suffit-elle pas pour l'engager à remplir son devoir ? Il est donc désirable que l'autorité du maire sur le garde champêtre ne soit pas déplacée.

M. Lebrun répond que, malgré l'adoption d'un nouveau mode d'institution des gardes champêtres, rien ne s'opposerait à ce que l'autorité du maire continuât de s'exercer.

M. d'Esterno, président, prend la parole pour compléter la discussion, et va s'occuper, dit-il, d'un point qui n'a pas été abordé : c'est celui qui concerne la poursuite des délits.

Et d'abord, il est une circonstance qu'il faut bien remarquer : c'est que, d'après des circulaires ministérielles de diverses époques, le ministère public ne veut pas que l'on poursuive les délits ruraux de peu d'importance. C'est dans le but de restreindre autant que possible les frais de poursuite, que celle-ci ne s'exerce qu'avec la plus grande circonspection.

Or, le parquet et les juges de paix doivent se sou-

Digitized by Google

mettre aux ordres qu'ils reçoivent à cet égard, et l'on comprend dès lors ce que l'impunité d'une foule de délits peut donner d'encouragement et d'audace à ceux qui se font une habitude, un jeu de les commettre.

M. d'Esterno entre ici dans des détails qui constatent combien est contradictoire la législation répressive en matière de délits et de contraventions. Les faits qu'il rapporte, et qui ont tant de ressemblance entre eux, donnent lieu cependant à une poursuite et à une pénalité bien différentes. C'est pour M. d'Esterno une occasion qu'il saisit de faire la critique de ces contradictions qu'il ne peut s'expliquer, et il le fait avec une verve et un entrain qui annoncent qu'il a été au moins le témoin des faits qu'il expose. Plusieurs citations de ce genre ont convaincu le Congrès qu'il y a nécessité de retoucher la loi sous ce rapport, afin d'en coordonner les dispositions pénales de manière à faire disparaître ces disparates par trop choquantes signalées par M. d'Esterno.

Pourquoi, en effet, le vol d'un arbre dans un bois est-il puni avec une sévérité très-faible, tandis que le vol d'un arbre dans la campagne est sous le coup d'une pénalité bien plus rigoureuse? N'est-ce pas cependant le même délit?

Pourquoi encore, si l'arbre volé a été descié sur place après son abatage de manière à permettre au voleur de l'enlever en une ou plusieurs fois à dos d'homme, la peine est-elle très-inférieure à celle qui sera appliquée au même voleur ayant enlevé le même arbre sur une voiture?

Pourquoi celui qui vole des fruits en les mettant dans un sac est-il plus coupable que celui qui les met

Digitized by Google

dans sa poche? comme si cette dernière n'était pas, elle aussi, un sac, avec cette seule différence qu'il est adhérent à l'habit au lieu d'en être séparé, ce qui rend au contraire le vol plus facile et plus coupable?

Pourquoi le vol d'une bûche dans une coupe est-il poursuivi plutôt que le vol de la même bûche prise dans un arbre debout?

M. d'Esterno signale encore l'inconvénient grave qui résulte pour les propriétaires dépouillés d'être obligés de poursuivre en leur propre nom les délits dont ils sont victimes, le ministère public se refusant à poursuivre d'office. Il en résulte que les délits restent impunis; car les propriétaires sont volés par des gens qui n'offrent aucune responsabilité, et ne veulent pas courir la chance de perdre, en sus de la valeur des objets qui leur ont été dérobés, le montant assez rond des frais, sans compter les haines qu'ils s'attirent, les vengeances qu'on leur réserve.

M. d'Esterno conclut de tous ces faits que le Congrès pourrait et devrait émettre un vœu qui aurait pour but:

1° D'enjoindre au ministère public de poursuivre tous les délits et contraventions, sans distinction de délits forestiers, ruraux ou urbains;

2° De retirer les circulaires du ministre de la justice adressées aux procureurs impériaux, juges de paix, et qui seraient contraires à la première proposition;

3° De conférer aux personnes de bonne réputation et de bonne volonté le titre de garde adjoint, entraînant le droit de verbaliser, comme cela a lieu dans plusieurs départements;

4° De transformer en journées de travail la condamnation à la prison du délinquant insolvable.

M. d'Esterno justifie le troisième vœu qu'il pro-

Digitized by Google

pose d'émettre, relatif à la création des gardes adjoints. Il compare cette institution toute gratuite à celle des constables d'Angleterre. Ils seraient choisis parmi les propriétaires, et offriraient toutes les garanties de moralité et d'impartialité.

M. de Bry d'Arcy, inspecteur des eaux et forêts, insiste particulièrement sur la proposition de rattacher les gardes champêtres à l'administration forestière, qui serait alors chargée d'exercer les poursuites dans tous les cas. La surveillance des gardes champêtres ressortirait de l'administration forestière, qui est toute créée et fonctionnerait avec toute l'économie possible et tous les résultats que l'on pourrait attendre d'une fondation nouvelle.

Répondant à l'objection qui a été présentée de l'absence d'administration forestière dans les départements privés de forêts domaniales, M. l'inspecteur dit que l'on emploierait les gardes des cours d'eau, qui se trouvent sous la direction des agents forestiers.

M. le général Raymond appelle l'attention du Congrès sur l'insuffisance ou plutôt l'absence de toute répression pour les usurpations de terrain. Il désirerait que l'action publique intervînt dans la poursuite faite à requête de la partie civile, pour infliger une pénalité pécuniaire assez importante, afin de réprimer ce qu'il regarde comme un délit trop fréquent et trop ménagé.

L'un de MM. les membres du Congrès n'adopte pas les vues présentées par M. le général Raymond, et argue de la difficulté qu'il y a à reconnaître le véritable caractère des anticipations. L'action, à cet égard, doit rester purement civile, car il s'agit d'apprécia-

Digitized by Google

tion ou d'interprétation des titres. Le bornage est d'ailleurs un remède efficace contre les entreprises des envahisseurs.

M. de Caumont dit quelques mots sur les abus de la pêche, qui ne sont, pour ainsi dire, soumis à aucune répression. Il désire que l'on ait recours enfin à des moyens plus efficaces pour arriver à empêcher la destruction des cours d'eau, et à faire respecter les propriétés qui en sont riveraines. Parmi ces moyens, il en est un qui serait employé avec efficacité : c'est la délivrance des permis de pêche, comme il y en a pour la chasse. Les parties intéressées feraient garder avec plus de rigueur, et le braconnage de la pêche pourrait diminuer notablement.

Il est onze heures. M. le président déclare la séance levée, et annonce qu'en conformité des résolutions arrêtées, il y aura séance demain à neuf heures du matin. P. BERARD, *secrétaire.*

SÉANCE DU 13 AOUT.

Présidence de M. d'Esterno.

M. le président ouvre la séance, et prie M. Genret-Perrotte de vouloir bien, en l'absence de M. Tardy, remplir les fonctions de secrétaire.

M. Bérard donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté sauf de légères modifications.

L'assemblée est appelée à l'examen de la 10e question du programme, ainsi conçue :

Digitized by Google

Les assolements alternes, c'est-à-dire les assolements dans lesquels les récoltes de blé, d'orge ou d'avoine sont toujours séparées soit par des récoltes sarclées, soit par des récoltes fourragères, sont-ils plus avantageux que l'assolement triennal? En cas d'affirmative, comment expliquer la résistance des cultivateurs praticiens à adopter ce genre d'assolement, même dans les fermes où les propriétés exploitées sont réunies en assez grandes pièces pour que le cultivateur soit libre de suivre une rotation de son choix?

La parole est à M. Lebrun, qui expose un système de culture qui consiste en ceci :

Diviser, comme dans le système triennal, la ferme en trois parties égales; en consacrer deux aux prairies artificielles, et la troisième à la culture du blé.

En entrant en ferme, le tiers (les sombres) est ensemencé partie en colza, partie en seigle, et partie en vesce d'hiver : le tout est mangé en vert. Au printemps, de mars en mai, immédiatement après l'enlèvement du colza, etc., la terre est labourée et fumée, puis ensemencée de vesces de printemps, que l'on récolte également en vert, deux mois ou deux mois et demi après.—Cette deuxième récolte faite, la terre est labourée, fumée de nouveau, et réensemencée en vesces et avoine, et, dans les années sèches, de turquis; après un intervalle de deux mois ou deux mois et demi, la récolte est coupée en vert.

Tout ce qui ne peut être consommé en vert est rentré comme fourrage sec.

De cette manière, trois fois du fumier, trois labours, et un terrain parfaitement en état, bien nettoyé, et bien disposé à recevoir les céréales de l'année suivante.

Ce qui est fait la première année sur le premier tiers de la ferme, est fait l'année suivante sur le second tiers.

On le voit, dans ce système on remplace les récoltes piochées, et même la récolte des carémages, ou céréales de printemps, par des prairies artificielles dont le produit,

Digitized by Google

presque toujours mangé en vert, est très-favorable à la santé du bétail.

Beaucoup de fourrage, beaucoup de bestiaux, beaucoup d'engrais.

Une moindre quantité de terre consacrée à la culture du blé, mais néanmoins une récolte plus considérable, le sol étant mieux fumé et mieux cultivé. Des travaux répartis sur toute l'année, et devant plus retenir aux champs les manouvriers, qui, hors les travaux de la fauchaison et de la moisson, ayant peu d'occupation à la campagne, sont plus disposés à aller habiter la ville.

M. Pailloux, maire de Saint-Ambreuil, dit qu'il lui paraît impossible de supprimer les plantes sarclées. Il n'a pu, dans sa culture, se contenter de plantes fourragères, et il fait remarquer d'ailleurs que le sarclage est nécessaire au nettoiement du sol.

M. Lebrun répond que, dans son système, le sol de ses prairies artificielles, recevant trois coups de charrue, ne se charge pas de mauvaises herbes; que ces herbes n'ont pas le temps de se produire. M. Lebrun ajoute, sur une observation qui lui est faite, que les vesces bien fumées produisent le double d'une récolte de trèfle.

M. Lebrun convient que le climat de la Côte-d'Or, dans les années très-sèches, ne se prêterait pas toujours à l'application de son système; mais il fait remarquer que les grandes sécheresses font ici l'exception, et qu'en ce cas encore il ne perdrait qu'une récolte sur trois.

M. Détourbet demande s'il n'y a pas inconvénient à produire sur un même point trop de fourrage vert, et si, en attendant pour le récolter en sec, le système de culture de M. Lebrun ne pourrait pas s'en trouver dérangé.

Digitized by Google

M. Lebrun dit qu'il n'y aura jamais trop de fourrage vert; qu'il ne craint que le *trop peu*. Il ne voit pas en quoi la nécessité où il serait de récolter *en sec* le retarderait assez pour déranger son système de culture. A M. Payotte, qui lui fait observer que dans le pays qu'il habite on ne peut supprimer la culture du maïs, M. Lebrun dit que, dans son système, rien n'empêche que le maïs ne soit semé comme fourrage.

M. Détourbet demande si le colza donné en vert ne présente pas quelque danger pour le bétail.

M. Lebrun répond qu'il pourrait y avoir inconvénient à nourrir le bétail exclusivement de colza vert. Aussi il pense que sur les cinq repas que l'on doit donner aux animaux, trois doivent être donnés avec du foin, deux seulement avec du colza.

Quand il n'y a point de colza, on donne du seigle vert, et du seigle seul, sans inconvénient. Si, huit jours avant la floraison, on a trop de vert pour la consommation, on fauche le seigle et on le fait sécher, le seigle, après la floraison, ayant pour effet de jaunir d'une manière prononcée le lait des vaches et de nuire à sa qualité.

M. d'Esterno fait observer que, le système de M. Lebrun étant un système de culture alterne, il s'ensuit qu'il ne contredit pas la question du programme, qui porte : *Les assolements alternes sont-ils plus avantageux que l'assolement triennal?* qu'il faut donc placer M. Lebrun au nombre de ceux qui, dans cette enceinte (et cela paraît être l'unanimité), adoptent l'affirmative.

M. Lebrun déclare qu'à la vérité il donne la préférence à *un* assolement alterne sur l'assolement trien-

Digitized by Google

nal ancien, mais seulement à l'assolement alterne qui est celui qu'il vient d'exposer ; que, s'il s'agissait d'autres assolements également alternes, et surtout du quadriennal, il répondrait non! à la question du programme, parce qu'il leur préfère encore l'assolement triennal.

Les assolements alternes, a ajouté M. Lebrun, et surtout le quadriennal, que beaucoup d'agronomes considèrent comme le meilleur, ne sont pas aussi avantageux que l'assolement triennal pur. — Dans celui-ci, les deux tiers du sol doivent produire des récoltes épuisantes : l'autre tiers est abandonné au repos de la jachère et profite des cultures améliorantes et nettoyantes qu'on lui donne; il lui faut une petite quantité de fumier pour soutenir sa production de céréales sur les deux tiers de la ferme.

Si la jachère est supprimée, le sol perd l'amélioration que cette jachère produit. Il faut, pour la remplacer, semer au moins la moitié de la sole en prairies artificielles pour fournir plus de fumier. On sème alors l'autre moitié en récoltes sarclées, qui suppléent aux labours de jachères.

Ainsi modifié, l'assolement triennal devient productif de denrées vénales sur les 5/6 de la ferme, et se soutient au moyen d'une augmentation d'engrais fournis par 1/6 de culture fourragère.

L'assolement quadriennal ne fournit, lui, que 1/2 de céréales et 1/4 de récoltes sarclées, c'est-à-dire 3/4 au lieu de 5/6 de produits à vendre. Il est donc moins productif et ne se maintient pas mieux; car s'il donne un quart de prairies artificielles au lieu de 1/6, il ne fournit que 1/2 de paille au lieu de 2/3,

Digitized by Google

et le fumier n'est pas augmenté par lui ; il serait plutôt diminué.

Mais le quadriennal donne 1/4 à piocher au lieu de 1/6 ; il augmente l'étendue d'une culture toujours onéreuse et pour laquelle on trouve peu d'aides dans les saisons où elle arrive. Et cette culture ne laisse jamais de produit net.

Ainsi, dans l'assolement alterne, c'est-à-dire celui dans lequel les céréales ne reviennent qu'une année sur deux, on obtient toujours, quel que soit le nombre des années de la rotation, 1/6 de céréales en moins, 1/6 moins de paille, et on a un douzième en plus de travail onéreux à faire. Voilà pourquoi, dit M. Lebrun, les cultivateurs résistent à adopter les assolements dits perfectionnés, et que partout où le sol est assez puissant pour supporter l'assolement triennal à pleine culture, ils préfèrent celui-ci à tout autre.

Dans les contrées plus riches, comme il s'en rencontre dans le département de la Côte-d'Or, ils cultivent alternativement du blé et du maïs ou du colza ; mais dans les terres à faible produit, on conserve le *triennal pur*, c'est-à-dire avec jachères : les cultures sarclées y seraient ruineuses.

Les cultivateurs préfèrent donc aux assolements où les céréales se succèdent, ceux où elles alternent, parce que les premiers sont les seuls qui peuvent fournir assez de grains, et parce qu'ils sont ceux qui laissent le plus grand produit net. Dans les premiers, bien cultivés, on obtient jusqu'à 18 hectolitres de grains à l'hectare, tandis que dans les autres on n'en obtient jamais plus de 15.

Digitized by Google

M. Bérard dit qu'on préfère l'assolement triennal, parce que, avec la vaine pâture, la culture perfectionnée est généralement impossible.

M. Rérolle dit qu'une cause de préférence du système triennal, c'est qu'il facilite le cours des travaux, en donnant aux cultivateurs tout l'hiver pour préparer les céréales de printemps. Il ajoute que cet assolement s'appuie sur des prés naturels, et que, dans le Midi, avec un système de prairies artificielles, on ne serait jamais sûr de pouvoir nourrir.

M. Détourbet croit que dans le système de M. Lebrun il faudrait le double d'attelages. Quant à la cause de la préférence donnée à l'ancien assolement par nos cultivateurs, il croit qu'elle est principalement dans la nécessité des avances qu'une autre culture entraînerait, et dans lesquelles avances les fermiers ne pourraient rentrer qu'après trois ou quatre années.

M. le général Raymond fait ressortir les avantages immenses que le cultivateur peut retirer de la culture de la luzerne pour remplacer les prairies naturelles. Il recommande l'emmeulage des foins au dehors, le fourrage étant mieux placé là que sur les étables, où il reçoit toutes les émanations du bétail. Il y a là, d'ailleurs, des raisons d'économie sous le rapport des constructions, qui peuvent être moins étendues quand une partie notable de la récolte est mise en meules.

M. d'Esterno est aussi d'avis que la cause du refus d'adoption de l'assolement alterne tient à la difficulté pour les cultivateurs de se procurer un capital suffisant. Il faut, avant de tripler sa récolte, acheter des troupeaux, des attelages, et ce sont des dépenses que la plupart des cultivateurs sont hors d'état de pouvoir faire.

Digitized by Google

Où il faudrait au moins une demi-tête de bétail, représentant 150 fr., par hectare, c'est en général, dans nos fermes, un sixième de tête, un capital de 50 fr. Le point de départ est une augmentation des engrais qui créent la fertilité du sol. Il faut que le cultivateur soit mis à même de faire à la terre de larges avances.

M. Lebrun pense qu'avec de meilleurs moyens de traction et de meilleurs instruments que ceux qu'on emploie, on pourrait suffire avec le tiers des chevaux que l'on occupe.

M. Détourbet pense que dans tous les systèmes de culture il arrive un moment où il faut toujours recourir à la jachère pour purifier le sol. Il ajoute que dans le mode proposé par M. Lebrun, il faudrait une quantité énorme de bétail, et que quand il arriverait qu'on récoltât les prairies en herbe sèche, on trouverait le sol couvert de mauvaises herbes.

M. de Saint-Seine pense que l'une des causes qui éloignent les cultivateurs des nouveaux modes de culture, c'est la nécessité d'avoir une plus grande quantité de bétail, et par conséquent plus de bâtiments pour le loger. Il croit que la dépense de construction doit dans ce cas s'élever à 500 fr. par tête de bétail.

M. de Caumont pense que si l'on emmeulait beaucoup dehors, on pourrait employer les anciennes granges au logement du bétail, et éviter par là de nouvelles constructions.

M. Laborie demande si une plante, pour être donnée en vert, ne doit pas être coupée dans un espace assez court de la végétation, et s'il n'y a pas là une objection contre le système de M. Lebrun, dont il a, au surplus, entendu l'exposé avec beaucoup d'intérêt.

Digitized by Google

M. Lebrun répond que dans son système on doit semer de l'herbe de mars en novembre, et en avoir toujours en bon état pour être coupée. Il fait remarquer, d'ailleurs, que l'herbe qui serait trop avancée pour être mangée en vert, serait toujours utilisée en fourrage sec.

M. d'Esterno, pensant que la discussion est épuisée sur la 10e question, présente à l'approbation de l'assemblée cette double proposition :

Les assolements alternes, c'est-à-dire les assolements dans lesquels les récoltes de céréales sont séparées par d'autres récoltes fourragères ou sarclées, sont-ils plus avantageux que les assolements où deux récoltes de céréales se succèdent sans interruption? Oui.

Sur cette autre question du programme : Comment expliquer la résistance des cultivateurs praticiens à l'adoption des assolements alternes? M. d'Esterno propose la réponse suivante :

Parce que la culture perfectionnée exige de grandes avances de capitaux que les propriétaires et les cultivateurs sont jusqu'ici hors d'état de faire.

M. Lebrun pense que l'on ne doit pas mettre aux voix les propositions de M. d'Esterno, parce que de la part du Congrès il s'agit plutôt de mettre en évidence et de discuter les questions du programme, que de leur donner une véritable solution, qui souvent pourrait laisser à désirer, sans conduire à rien; — que l'assemblée, d'ailleurs, s'est décidée dans ce sens dans une précédente réunion; et qu'enfin si, dans les solutions proposées par M. le président, il ne devait y avoir que la manifestation de l'opinion particulière de M. d'Esterno et des membres qui partageraient sa manière de

Digitized by Google

voir, et non celle de l'assemblée en corps, M. Lebrun ne mettrait aucune opposition à ce que ces solutions fussent mentionnées au procès-verbal.

L'assemblée décide que des énonciations du procès-verbal, s'il est fidèle, l'opinion de la majorité résultera suffisamment.

La séance est levée.

GENRET-PERROTTE, *secrétaire*.

SÉANCE DU 14 AOUT.

Présidence de M. d'Esterno.

M. le président ouvre la séance et invite M. Genret-Perrotte, secrétaire adjoint, à donner lecture du procès-verbal de la dernière séance; ce procès-verbal est adopté.

M. Rérolle soulève alors la question de savoir si, dans l'intérêt des secrétaires, il ne serait pas préférable que le procès-verbal ne contînt que le résumé de chaque discussion, proposé par la personne même qui aurait traité chacune des questions, ou, à son défaut, par le président, et avec adjonction des considérants qui ont motivé telle ou telle opinion. Après une discussion assez longue, à laquelle prennent part MM. Rérolle, Laborie, Jobard, Berard, Genret-Perrotte et M. le président, il est décidé que, dans les cas où il se sera manifesté des opinions différentes sur une même question, les conclusions de chacun seront mises aux

Digitized by Google

voix et adoptées ou rejetées à la majorité des membres présents.

M. le président donne lecture de la 11e question :

Est-il avantageux de donner au sol une forte fumure, sauf à ne la renouveler qu'à des intervalles éloignés? Ne serait-il pas préférable, au contraire, de diviser la fumure entre toutes les années de l'assolement? Quelle est celle des deux méthodes qui fournira les récoltes les plus abondantes?

Dans le cas où le système des fortes fumures, mais plus espacées, ne conviendrait pas à tous les sols, indiquer la nature géologique et la constitution physique de ceux où il pourrait être appliqué avec avantage.

M. Rérolle prend la parole, et fait remarquer que cette question n'a d'importance qu'à un point de vue général; car, les terres argileuses retenant entre leurs pores l'engrais qu'on leur fournit, et surtout les engrais ammoniacaux, on peut les fumer à forte dose, tandis que ce serait une méthode dangereuse pour les sols siliceux. Le meilleur moyen d'utiliser l'engrais, sans qu'il s'en perde par évaporation, serait de le donner à chaque plante en particulier. M. Jobard cite à cette occasion M. de Renneville, qui dispose ses plantes en quinconce et leur fournit l'engrais à chaque pied. M. Laborie ajoute que cette question doit être traitée sous toutes réserves et avec beaucoup de circonspection; car nous voyons les champs de la Champagne pouilleuse, de qualité très-médiocre, prendre une très-grande valeur par l'adjonction de 150 à 200,000 kil. d'engrais. La section, en présence d'une question aussi complexe et qui demande de nouvelles et nombreuses études, passe à l'ordre du jour.

M. le président donne lecture de la 12e question :

Digitized by Google

Quel serait le meilleur moyen pour rendre moins répugnant et surtout plus fréquent l'emploi direct des matières fécales à la fertilisation du sol? On entend parler ici des matières produites par les populations urbaines, qui sont trop souvent négligées et perdues pour l'agriculture.

M. Laborie reconnaît que mieux vaut faire de la poudrette que de tout perdre, mais que c'est là l'enfance de l'art, et une source de perte considérable. Mettant aussi de côté les procédés chimiques, qui n'ont pas rempli le but, il propose de faire aboutir toutes les fosses d'aisances dans des égouts collecteurs qui amèneraient les matières solides et liquides à un réservoir commun où elles seraient mêlées au moyen d'agitateurs mécaniques et refoulées dans des tuyaux de fonte par une machine à vapeur. Elles seraient ainsi chassées même à plusieurs kilomètres, pour être versées, soit dans un ruisseau, soit dans une rivière pour servir à l'irrigation, ou être utilisées de toute autre manière.

Après lecture faite, la 13e question est ajournée.

M. le président ayant donné lecture de la 14e question, il est dit quelques mots sur la suppression désirable des couvertures en chaume et sur la propension actuelle à mettre en meules toutes les denrées, foins et céréales, ce qui a d'ailleurs l'avantage de les garantir contre les ravages causés par les rats et les souris; puis la question est ajournée.

M. le président donne lecture de la 15e question:

Quels sont les meilleurs modes à suivre dans le traitement des terrains d'alluvion de la Bresse, au point de vue de l'amendement du sol arable?

M. Rérolle annonce qu'il a étudié les terrains dont il

Digitized by Google

s'agit sur une surface de 30 à 40 lieues carrées, comprise entre Lyon, le Rhône, la rivière d'Ain, Bourg, Mâcon et la Saône. Le sol est argileux, compacte, et renferme de la silice à un état de ténuité extrême. L'eau s'y conserve parfaitement bien; mais cependant ce terrain n'est pas si imperméable que les étangs ne perdent chaque année, par infiltration, une couche d'eau de 1 m. 40 de hauteur, ce qui tient à la présence, dans le sous-sol, d'une couche de gros graviers enchâssés dans une gangue argileuse, et aussi à la contraction, inégale par rapport à la masse tout entière, d'une couche d'argile pure. Ameubli par la main des hommes, ce terrain devient de la boue pendant l'hiver, et dur comme la brique pendant les sécheresses. Par suite de ces propriétés, les engrais s'y perdent, délavés par les eaux, ou emprisonnés par la compacité du sol entre les molécules terreuses. Ainsi donc, tassement du sol, étouffement des plantes et perte des engrais, sont les caractères que présente ce terrain. Pour y remédier, M. Rérolle indique, en réponse à la question du programme : le chaulage, le défoncement, le drainage et l'irrigation. Le chaulage apporterait au sol un élément constitutif qui lui manque. Il existe dans les Dombes, non-seulement les couches de marne indiquées par M. Puvis, mais d'autres encore renfermant 34 à 59 0/0 de calcaire, et dont jusqu'à présent on a fait peu d'usage. Le défoncement fournirait aux plantes une couche meuble plus considérable; malheureusement, son prix de revient est très-élevé. Le drainage a donné déja d'excellents résultats: diverses expériences sont tout à fait concluantes à cet égard, et on espère même à la longue une sorte de défoncement par suite

Digitized by Google

du délitement des couches inférieures sous l'action successive de l'air et de l'eau. En tout cas, il diminue beaucoup l'inconvénient de ces dépôts de silice que les eaux formaient autrefois à la surface. Le drainage est facile à établir dans les Dombes; car le sol est un plateau d'une élévation d'environ 100 m. au-dessus du niveau du Rhône; et d'ailleurs on dispose d'une couche absorbante formée de graviers, et avec laquelle quelques coups de sonde peuvent mettre les eaux en communication. L'irrigation produirait également de merveilleux résultats. Il y a encore 1,800 étangs d'une superficie de 16,000 hectares sur 25 lieues carrées de territoire. Ces étangs, peu profonds, se desséchant par la chaleur, sont une cause de maladie. De plus, l'herbe croît très-facilement dans les Dombes. Les vallées sont inclinées, les étangs superposés, la quantité d'eau qui tombe annuellement considérable; enfin, les bras sont rares : de sorte que toutes les circonstances sont réunies pour indiquer la culture des prairies comme la plus avantageuse, et l'irrigation comme une source de richesses.

Ainsi donc, il est bien démontré que chaulage, défoncement, drainage et irrigation sont les améliorations qui conviendraient le mieux. Puis, abordant la question pécuniaire, M. Rérolle émet l'opinion qu'il serait très-désirable qu'une loi étendît aux entrepreneurs ruraux le privilége que l'article 2103 du Code civil accorde aux architectes des villes sur la plus-value créée par les travaux qu'ils ont entrepris. Ce n'est, en effet, qu'à la condition d'offrir aux capitaux bénéfice et sécurité, qu'ils se hasarderont dans des entreprises agricoles. Des sociétés même pourraient se

Digitized by Google

former, qui, à l'abri de cette garantie, effectueraient les travaux, et prélèveraient ensuite une certaine part du bénéfice qui en résulterait, ou se feraient payer par annuités. Il en résulterait un grand bénéfice pour tous; car le drainage est d'une réussite incontestable et assurée, qui permettrait certainement aux propriétaires de payer l'annuité sans amoindrir leurs revenus.

M. d'Esterno appuie vivement la demande de M. Rérolle. Il fait ressortir l'avantage qu'il y aurait pour l'agriculture à l'extension de l'art. 2103. Il met en parallèle la situation des villes et des campagnes, et remarque que si on a cherché à encourager les travaux urbains par l'art. 2103 du Code civil, on n'a pas traité les campagnes avec autant de sollicitude. N'est-il pas bizarre, en effet, qu'un entrepreneur soit favorisé par un privilége sur la plus-value des travaux, ou ne le soit pas, selon que l'entreprise aura eu lieu à la ville ou à la campagne? C'est là un résultat fâcheux, qui choque autant le bon sens que l'équité. M. Genret demande que ce privilége soit de droit, et résulte de la loi sans procédure ni formalité; car les architectes eux-mêmes ne profitent jamais de leur privilége: il faudrait à l'avance des déclarations et des formalités qui le feraient rejeter par les propriétaires.

La section se sépare en demandant que le rapport de M. Rérolle soit rédigé *in extenso*, et lu en assemblée générale.

La séance est levée.

E. GUINDEY, *secrétaire.*

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 AOUT.

Présidence de M. d'Esterno.

La séance est ouverte à neuf heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La parole est accordée à M. Rérolle pour la lecture de son rapport sur la 15e question.

Rapport sur les meilleurs modes à suivre dans le traitement des terrains d'alluvion de la Bresse, au point de vue de l'amendement du sol arable?

MESSIEURS,

Ne m'attendant pas à l'honneur de traiter cette importante question en présence du Congrès, je n'ai pas étudié les alluvions de la Bresse dans toute leur étendue; mais, habitant la Dombes, c'est-à-dire la partie du dépôt de la Bresse qui réclame le plus impérieusement des améliorations, ayant été chargé par le Gouvernement d'exécuter des travaux de drainage pour servir à l'instruction du département de l'Ain et des départements voisins, j'ai dû réfléchir aux moyens d'amender le terrain sur lequel j'opérais : ce sont ces réflexions sur lesquelles je demande la permission d'appeler un instant votre attention.

Afin d'éviter des généralités trop souvent funestes à l'agriculture, j'insiste de nouveau pour vous faire remarquer que mes observations ont été très-circonscrites. La partie du dépôt de la Bresse qui a été explorée serait assez bien limitée par une ligne qui, partant de Lyon, remonterait le Rhône jusqu'à la rivière d'Ain, longerait cette rivière jusqu'à Pont-d'Ain, irait en droite ligne à Bourg, puis à Mâcon, et enfin descendrait la Saône pour rejoindre à Lyon le point de départ.

Digitized by Google

Ce que je vais avoir l'honneur de vous dire me semble bon pour presque toute cette contrée, dont la surface est de plus de 80 lieues carrées, mais pourrait bien être mauvais pour le reste du dépôt de la Bresse, parce que la composition physique et la composition chimique varient, parce que, surtout, les influences météorologiques peuvent être très-différentes suivant les lieux.

Le dépôt de la Bresse est formé dans ses couches supérieures d'un mélange intime d'argile et d'une silice extrêmement ténue. Ce mélange est généralement homogène; mais on y rencontre quelquefois des cailloux roulés avec gangue sableuse ou gangue ferrugineuse : tantôt c'est l'argile qui domine, comme aux environs de Bourg; tantôt c'est la silice, comme dans le plateau de la Dombes.

Le terrain arable manque généralement de l'élément calcaire.

Quand il n'a pas été ameubli, soit par les agents atmosphériques, soit par les hommes, il est extrêmement dur; il faut presque partout le pic pour l'attaquer.

Son imperméabilité est si grande, qu'à un mètre de profondeur le sous-sol est pour ainsi dire sec. Heureusement, ce terrain se délite facilement à l'air, et se trouve parcouru en tous sens par de très-petites veines d'une terre légèrement perméable, qui ont sans doute pour origine les nombreuses crevasses qui ont dû se produire après la retraite des eaux au fond desquelles le dépôt s'est formé.

Quand le sol a été désagrégé par une cause quelconque, il a une disposition extraordinaire à devenir boue à la moindre pluie, et brique à la plus petite sécheresse. Il résulte d'une telle composition de graves inconvénients au point de vue agricole.

La silice, à cause de sa ténuité, qui est si grande qu'il faut 4 ou 5 filtres superposés pour obtenir une liqueur limpide, est entraînée par les eaux les plus faibles, et tombe dans les interstices laissés entre les corpuscules terreux. Ce dépôt, facilité par l'humidité souvent excessive de la terre, qui permet à la silice de circuler libre-

Digitized by Google

ment, ne tarde pas à remplir tous les pores du sol arable, et à recouvrir sa surface d'une couche blanche et imperméable. Il résulte de là que la terre cultivée se tasse très-rapidement, et que la respiration des plantes est considérablement gênée.

Mais ce n'est pas tout : le sous-sol étant imperméable, les engrais solubles, sous l'influence des pluies, se mélangent à l'eau dont le sol est bientôt saturé, et s'écoulent avec elle aux courants voisins, et de là à la mer. Survient-il, au contraire, de la sécheresse, la terre se transforme en un béton extrêmement dur qui emprisonne l'engrais, s'oppose à sa décomposition et, par suite, à la nutrition des plantes, qui n'ont plus alors ni assez d'air, ni assez d'aliments. Il en est ainsi très-souvent pendant l'été; mais dès que les pluies reviennent, l'engrais mis en liberté se décompose, puis s'évapore dans l'air, ou s'enfuit dans les ruisseaux. On perd de la sorte la plus grande partie des engrais; car ce n'est que très-rarement que la saison permet à la végétation de les utiliser convenablement.

Ajoutez à cela la difficulté de trouver une époque favorable pour ameublir la terre suivant les besoins des diverses plantes, et vous comprendrez combien les récoltes doivent être incertaines, combien la culture offre de difficultés. Enfin, à toutes ces calamités s'en joint une plus grande encore, c'est l'insalubrité. Elle est due à l'imperméabilité du sol, et surtout à l'existence de dix-huit cents étangs qui occupent une surface de 16,000 hectares, et laissent exhaler des effluves si terribles, que dans ce malheureux pays le nombre des morts surpasse celui des naissances, et que la vie moyenne n'y est que de 20 ans, tandis qu'elle dépasse 35 ans dans le reste de la France.

Ainsi le tassement rapide du sol cultivé, l'asphyxie des plantes, une perte considérable d'engrais, une grande difficulté de culture, l'incertitude des récoltes, l'insalubrité : tels sont les maux qui affligent l'agriculteur de ces contrées. Voyons les meilleurs moyens de les faire disparaître.

Digitized by Google

Selon nous, ce sont :

1° Le chaulage, 2° le défoncement, 3° le drainage, 4° l'irrigation appliquée à la création de vastes prairies.

Le chaulage est nécessaire non-seulement pour introduire l'élément calcaire qui manque à la couche cultivée, mais encore pour détruire la cohésion du sol et faciliter l'accomplissement des phénomènes de la végétation. Ses effets, dans les alluvions de la Bresse, sont excellents, et si généralement reconnus, qu'il est inutile d'insister sur l'efficacité de cet amendement.

On peut regarder aussi comme évident que le défoncement est une amélioration de premier ordre dans toutes les terres, qu'il les rend à la fois moins sensibles à l'humidité et à la sécheresse, tout en offrant aux plantes un plus vaste magasin d'aliments. Son utilité, dans le sol de la Bresse, est bien constatée, et ne fera que grandir avec le drainage, auquel il sera un puissant auxiliaire. Cependant je crois devoir faire observer que, le défoncement étant très-coûteux, il conviendrait, avant de l'entreprendre, d'attendre si le drainage, en mettant l'intérieur du sous-sol et sa surface supérieure en contact avec l'air, qui a la propriété de le déliter, ne produira pas un défoncement suffisant pour bien des cas, pour les prés par exemple.

Quant aux avantages du drainage, les travaux déjà exécutés dans la Bresse les constatent de la manière la plus complète : il diminue le tirage, augmente le nombre des jours pendant lesquels il est possible de travailler la terre, et, pour ces deux raisons, permet de supprimer des attelages; il donne la facilité de labourer à plat; par suite, celle d'utiliser les raies des planches, c'est-à-dire d'agrandir au moins d'un cinquième la surface productive, et augmente la fertilité, etc. En un mot, le drainage est une opération lucrative; de plus, il fera sans aucun doute disparaître les étangs et l'insalubrité du pays : n'eût-il que ce seul résultat, cela suffirait pour le placer au premier rang des amendements à introduire dans les alluvions de la Bresse.

Digitized by Google

L'irrigation, enfin, nous semble de la plus haute importance pour ces contrées, les raisons en sont nombreuses :

1° Avec une population extrêmement faible, accablée de maladies et de misères, il serait bien difficile de remplacer immédiatement le système de culture actuel, basé sur les étangs, par un système autre que le système pastoral.

2° Le sol et le climat sont extrêmement favorables à la végétation herbacée, à tel point que les terres laissées sans culture se couvrent spontanément, et dans bien peu de temps, d'une herbe abondante et d'assez bonne qualité. S'il convient généralement de seconder la nature, il y aurait folie de la combattre en cette circonstance.

3° Les terres d'alluvion ayant reçu fort peu d'engrais jusqu'à ce jour, il en faudra des quantités énormes pour les amener à cet état de fertilité *maxima* qu'il conviendrait de donner à toute terre que l'on cultive. Il sera donc nécessaire que les plantes qui puisent leurs éléments dans l'atmosphère, fournissent assez d'engrais pour remplacer celui que l'exportation enlève sous forme de céréales, de lait, de viande, etc., et celui qui doit être accumulé en terre pour améliorer la machine à produire les végétaux. Aucune autre culture améliorante ne me semble ici devoir l'emporter sur la prairie irriguée, qui procurera à la fois l'élément organique et l'élément minéral qu'elle puisera dans les limons que chaque instant voit perdre dans la mer.

4° La seconde capitale de la France, Lyon, pouvant consommer presque sur place tous les produits des prés, nulle culture ne donnera de longtemps un produit net plus grand que celui des prairies irriguées.

5° Enfin, l'irrigation faite au moyen de nombreux réservoirs est sans contredit le meilleur moyen d'empêcher les inondations de la plaine, dont la fréquence et les ravages croissent avec la suppression des étangs.

Le chaulage, le défoncement, le drainage et l'irrigation, sont donc bien les amendements les plus convenables

Digitized by Google

pour les alluvions de la Bresse. Mais ces opérations sont-elles possibles ? Nous n'en doutons pas.

Le chaulage se fait déjà depuis longtemps avec des chaux venues des montagnes voisines. Une augmentation trop considérable dans le prix du combustible pourrait seule arrêter le développement de ce mode de chauler; mais deviendrait-il impossible, qu'il ne faudrait pas désespérer. Il existe dans les alluvions de la Bresse de nombreux dépôts de marne : nous en avons rencontré souvent dans les tranchées, dans les sondages, dans les puits que nous avons fait exécuter; la marne affleure en bien des lieux : on pourrait peut-être l'utiliser pour le chaulage, et obtenir ainsi une notable économie.

Le défoncement s'effectue ordinairement dans le pays avec le pic et la bêche; mais ce moyen, le plus parfait sans doute au point de vue de l'amélioration, est beaucoup trop coûteux. Les fouilleuses anglaises exécutent un défoncement de 30 à 40 centimètres de profondeur avec facilité et grande économie; leur usage devrait être recommandé.

Pour les défoncements plus profonds, la charrue Guibal, au dire d'agriculteurs qui l'ont employée, serait extrêmement avantageuse; il faudrait l'essayer.

Le drainage, dès son apparition en France, a été regardé comme le sauveur de la Bresse; seulement on craignait de manquer de pente pour l'écoulement des eaux. Ce n'est pas que le relief naturel du terrain s'oppose à l'assainissement du pays; loin de là : le sommet du plateau est à plus de 100 mètres au-dessus des courants dans lesquels il verse ses eaux par une foule de petites vallées dont la pente moyenne est de plusieurs millimètres par mètre. Si la contrée est couverte d'eau, c'est qu'on la retient par des barrages qui, établis transversalement aux petites vallées, forment des étangs étagés les uns au-dessus des autres, depuis la plaine jusqu'à la ligne de faîte. Pour voir disparaître entièrement les eaux, il suffirait de lever les pelles de ces étangs. Mais ces étangs ont de nombreux partisans qui ne veulent pas les détruire, et les eaux ont

Digitized by Google

été aménagées de telle sorte que, quand un étang est plein, l'étang placé immédiatement en amont puisse faire écouler les eaux de la surface, mais non celles du drainage, qui seraient à 1 m. ou 1 m. 50 plus bas. Cette difficulté de faire disparaître les eaux de l'intérieur des terres n'existe plus, l'étude géologique des alluvions nous ayant conduit à penser qu'il y a sous la plus grande partie du pays des étangs une couche aquifère d'où l'eau s'échappe par les nombreuses sources qui bordent le plateau. Nous avons eu recours aux puits absorbants pour faire écouler les eaux de drainage dans les cas où il eût été impossible, à moins de dépenses excessives, de recourir à tout autre moyen d'égouttement. Il existe déjà plusieurs de ces puits à des distances considérables les uns des autres; ils fonctionnent bien. Il est donc permis de dire qu'avec les puits absorbants il n'est pas une parcelle du plateau qui ne puisse être asséchée. Ces puits absorbants semblent devoir jouer un grand rôle dans l'assainissement de la Dombes; mais ils pourraient aussi être employés pour créer un moteur à bon marché. Il existe à la Saulsaie un puits qui a 23 mètres de profondeur et absorbe 30 litres par seconde : l'utilisation de cette chute par une turbine Kœclin donnerait un moteur d'autant plus précieux, qu'il absorberait peu d'eau relativement à sa puissance.

Enfin, Messieurs, j'arrive aux irrigations. Rien n'est plus facile que d'irriguer les alluvions de la Bresse. D'abord, il existe de nombreux cours d'eau qui pourraient fournir à l'arrosement de vastes étendues; ensuite, rien ne s'oppose à ce qu'on établisse des réservoirs capables d'alimenter l'irrigation de toutes les vallées; les anciens étangs eux-mêmes pourraient être utilisés dans ce but : il suffirait de prendre quelques précautions pour empêcher leur insalubrité. Nul pays n'est mieux fait pour être irrigué au moyen de réservoirs que le terrain de la Bresse. Il y tombe annuellement une couche d'eau de 1 m. 20, c'est-à-dire le double de la moyenne de la France. Le mois de juin est généralement pluvieux, à raison sans doute de la fonte

Digitized by Google

des neiges environnantes, qui, en refroidissant l'air, condense les nuages venus de pays plus chauds. Le sol imperméable laisse arriver l'eau au réservoir, qui la conserve parfaitement. L'arrosement exige peu d'eau, et, le sol des vallées étant nivelé par les étangs, les travaux de terrassements sont réduits aux plus petites proportions, d'autant plus qu'avec le drainage l'irrigation est singulièrement simplifiée : il suffit d'amener l'eau ; on n'a plus à s'inquiéter de la faire évacuer, elle s'écoule par les drains.

Mais, Messieurs, ce serait peu de vous avoir démontré quels sont les meilleurs modes d'amender le sol des alluvions de la Bresse : il faut aussi vous faire connaître par quel moyen on peut se procurer les capitaux nécessaires. Ce moyen, s'appliquant indistinctement à toutes les contrées qui ont besoin d'être asséchées et arrosées, est d'un intérêt général, et son examen me semble une des questions les plus importantes qui puissent fixer votre attention. Ce moyen consiste à obtenir du gouvernement une loi qui étende aux entrepreneurs de drainage et d'irrigation le privilége accordé aux architectes et entrepreneurs de constructions de canaux, etc., par l'art. 2103 du Code civil, privilége qui, comme vous le savez, accorde à l'architecte, sur la plus-value provenant des travaux, au moment de la vente, un droit de priorité sur tout autre, même sur un vendeur non payé.

Avec une telle loi, vous verrez, sans aucun doute, se former de suite des sociétés dont le but serait de faire pour les particuliers des travaux de drainage et d'irrigation moyennant une somme payable soit au fur et à mesure de la livraison des travaux, soit par annuités comprenant les intérêts.

Dès lors plus d'empêchement à l'exécution de ces bienfaisants travaux. En effet, le drainage et l'irrigation étant deux opérations qui, lorsqu'elles sont bien exécutées, donnent une augmentation de récolte s'élevant jusqu'à 20, 30, 40, 50 pour cent de l'argent dépensé pour les établir, les propriétaires pourront, dans la plupart des cas, s'ac-

Digitized by Google

quitter envers les sociétés sans toucher ni à leur capital, ni à leurs revenus, et verront ainsi, après quelques années, leurs rentes augmentées de 20, 30, 40, 50, 100 francs par hectare. C'est peut-être le seul moyen qui reste aux propriétaires obérés de sortir de leur situation fâcheuse. Les faveurs des sociétés seraient réclamées de tous côtés, et les capitaux seuls limiteraient l'étendue des opérations. Mais les fonds ne demanderaient pas mieux que d'accourir vers l'agriculture, qui, dès lors, leur offrirait entière sécurité et un dividende pouvant s'élever facilement de 15 à 20 pour cent; car ce dividende se composerait non-seulement du bénéfice de l'entrepreneur sur chaque opération, mais aussi de l'intérêt à cinq pour cent que le propriétaire devrait payer pendant toute la durée de l'annuité.

Si à la loi dont il s'agit on ajoutait la simplification des formalités à remplir pour conserver le privilége, et le droit de faire circuler des titres représentant la valeur des engagements souscrits par les propriétaires, les opérations se simplifieraient, les capitaux, attirés par un bénéfice d'autant plus grand que la même somme servirait à faire plus d'opérations dans la même année, ne manqueraient certainement pas aux sociétés, et on pourrait dire qu'on aurait le crédit foncier véritablement appliqué aux améliorations agricoles.

En résumé, les meilleurs modes d'améliorer le sol arable des alluvions de la Bresse sont :

1° Le chaulage, 2° le défoncement, 3° le drainage, 4° les irrigations appliquées aux prairies naturelles.

Pour faciliter ces opérations, le Congrès devrait :

1° Conseiller des essais de chaulage avec la marne que l'on rencontre presque partout dans les alluvions à une faible profondeur, et quelquefois à la surface;

2° Recommander l'emploi des fouilleuses anglaises, et des essais de défoncement avec la charrue Guibal;

3° Employer tous les moyens de publicité dont il dispose, user de toute son influence dans les diverses assemblées délibérantes et auprès de l'Etat, pour obtenir une loi

Digitized by Google

qui étende aux entrepreneurs de drainage et d'irrigation le privilége accordé aux architectes et aux entrepreneurs de constructions, de canaux, etc., par l'article 2103 du Code civil, avec simplification des formalités à remplir pour conserver le privilége, et droit, pour les grandes sociétés de drainage et d'irrigation, de faire circuler des titres représentant la valeur des engagements pris par les propriétaires envers elles;

4° Enfin, faciliter autant qu'il pourra la formation de sociétés dont le but serait d'exécuter, pour les particuliers, des travaux de drainage et d'irrigation moyennant une somme payable soit au fur et à mesure de la livraison des travaux, soit par annuités comprenant les intérêts.

Dijon, 15 août 1854.

RÉROLLE,

Ingénieur, professeur de génie rural à la Saulsaie.

M. Shall fait remarquer que la législation actuelle est suffisante dans le cas de la garantie demandée par M. Rérolle, que la jurisprudence accorde hypothèque à l'architecte du jour où il met sa science au service des propriétaires, et que cette hypothèque peut être réclamée aussi bien dans le cas d'entreprises agricoles que d'entreprises urbaines. M. d'Esterno, tout en rappelant que la discussion est close à cet égard, fait observer que le privilége demandé par M. Rérolle est bien préférable à une simple hypothèque.

M. le président donne lecture de la 14e question, ajournée lors de la précédente séance :

Quel changement les progrès de l'agriculture doivent-ils amener dans l'architecture rurale?

M. le général Raymond pense que l'emploi des meules pour le foin, et même pour le blé, donnera d'excellents résultats; qu'il est possible de mettre ces meules

Digitized by Google

complétement à l'abri des dégâts causés par les rats, au moyen de colonnes de métal surmontées de plateaux. On peut, du reste, diviser ces meules en plusieurs parties, de manière à ce qu'il soit possible d'enlever en une seule journée toute la masse qui remplit un des compartiments. Cet usage des meules permettra d'utiliser pour le logement des bestiaux ou des employés de la ferme les bâtiments autrefois occupés par les récoltes.

M. Détourbet ajoute que, les progrès de l'agriculture exigeant une plus grande quantité de bétail, il faudra plus de bâtiments, et par conséquent, avec une faible dépense de plus, on en obtiendra de nouvelles facilités pour l'engrangement. Il annonce, du reste, une importation anglaise appelée à donner de bons résultats : c'est la construction, au milieu de la cour de ferme, d'un vaste hangar construit en bois de peu de valeur et couvert en paille. A deux mètres du sol environ, on établit un plancher, de sorte qu'on peut rentrer, au bas de ce hangar, tous les chariots, charrues, en un mot tout ce qu'on désigne en Bourgogne sous le nom de harnais, et à la partie supérieure les grains et denrées qui demandent à être mis à couvert. Pour empêcher le ravage des souris, les poteaux de ce hangar sont revêtus à la partie supérieure de chapiteaux en fer-blanc. Ce hangar présente de plus l'avantage de pouvoir être transformé, en cas de besoin, en bergerie provisoire.

Pour M. Lebrun, la question prédominante est celle de convenance des bâtiments pour tel ou tel service. Les progrès de la culture amenant de plus en plus l'augmentation du bétail et la spécialisation des constructions, il importe de n'employer que les matériaux les moins

Digitized by Google

coûteux, car la question d'économie est aussi une question capitale. Les couvertures en paille seraient les meilleures de toutes et les plus avantageuses sous beaucoup de rapports, sans l'immense inconvénient qu'elles présentent d'être formées d'éléments éminemment combustibles. On peut obvier à cet inconvénient en trempant la paille destinée à la couverture, poignée à poignée, dans un baquet rempli d'argile délayée dans de l'eau et saturée de sel. Cette méthode rend la paille tellement incombustible, qu'on peut entretenir du feu sous une toiture ainsi préparée sans parvenir à l'enflammer. Cette couverture est très-économique. La paille ainsi préparée conserve sa propriété incombustible pendant plusieurs années : l'eau délave très-peu l'argile qui enduit la paille; on a d'ailleurs la ressource de s'en servir comme engrais, on n'y perd que la main-d'œuvre. En Normandie, les paysans emploient habituellement ce genre de couverture sans aucune préparation, sauf à jeter la paille sur le fumier quand elle est usée par le soleil et la pluie. C'est, du reste, la couverture la moins coûteuse qu'on puisse employer : elle revient en Bourgogne à 5 fr. la toise toute posée. La couverture en pannes, employée dans d'autres pays, n'a pas réussi en Bourgogne.

M. Détourbet attribue ce résultat à la difficulté que l'on éprouve à se procurer ce genre de tuiles, à leur pesanteur relative presque aussi grande que celle des tuiles ordinaires; et enfin elles ne mettent pas à l'abri des alternatives de température d'une manière aussi complète que la paille. La couverture en bardeaux a également l'inconvénient d'être très-froide en hiver, très-chaude en été.

Digitized by Google

M. Baudot signale ces inconvénients, et développe les avantages de la couverture en chaume, dont le seul inconvénient est la combustibilité. Il entre dans quelques détails sur les causes des incendies qui, particulièrement depuis la création des compagnies d'assurances, désolent nos campagnes, tandis que dans un temps plus reculé ces malheurs étaient beaucoup plus rares. Il n'est pas incontestable, d'ailleurs, que la paille soit incombustible lors même qu'elle aurait été imprégnée de diverses substances par le procédé Boucherie ou autre.

M. Lebrun cite encore un genre de couverture plus économique que tous les précédents : c'est le carton bituminé. L'épaisseur des murs et la force de la charpente deviennent, avec cette nouvelle invention, parfaitement inutiles. Le carton a été employé il y a une vingtaine d'années par M. Houzeau, qui s'en est servi pour couvrir tous les bâtiments de la forge de Grandpré. La légèreté de cette toiture la rend susceptible d'être enlevée par un coup de vent; mais c'est là un inconvénient qui lui est commun avec bien d'autres genres de toitures. Les hangars couverts en zinc, en paille, en ardoise, et même en tuiles, peuvent être découverts par le vent.

Ainsi les progrès de l'agriculture amèneront à employer de plus en plus les meules pour mettre les récoltes à couvert, et à utiliser pour les bâtiments de culture les matériaux les moins coûteux.

M. le président donne lecture de la 16e question :

Les meules de blé sont-elles en usage? Quelles sont les formes les plus habituelles?

Il est répondu à cette question que les meules de

Digitized by Google

blé sont en usage dans plusieurs localités de la Côte-d'Or, et qu'il est à souhaiter que leur emploi se propage encore davantage. Une des formes adoptées le plus souvent est celle d'un long parallélogramme formé de plusieurs autres adaptés bout à bout. Mais quelle que soit la forme qu'on leur donne, ronde ou carrée, il est bon qu'elles ne contiennent de gerbes que ce qui peut en être battu dans une journée.

M. le président lit la 17e question :

Quels ont été les résultats du drainage en Bourgogne? Combien d'hectares de terre y a-t-il de drainés en Bourgogne, et particulièrement dans le département de la Côte-d'Or?

Le drainage n'a été appliqué jusqu'à présent qu'à une surface très-restreinte. On cite dans le département les drainages de Talmay et de Fauvernay, et ceux de Louhans en Saône-et-Loire. Les résultats obtenus, quoique peu nombreux, font espérer du drainage l'amélioration de bien des localités.

M. le président lit la 18e question :

A-t-on appliqué la mécanique agricole dans la Bourgogne? Les machines à battre fonctionnent-elles? Y en a-t-il de mues par la vapeur? A-t-on inventé dans ce pays de nouvelles machines tendant à simplifier les travaux agricoles?

M. d'Esterno présente un petit instrument inventé par M. de Laloyère, dont le but est de faciliter la plantation des échalas dans les vignes. Cette plantation est, en effet, une des opérations les plus fatigantes de la culture viticole. On a déjà essayé de substituer au travail purement manuel des ouvriers un instrument qui permettait d'agir sur l'extrémité supérieure du pais-

Digitized by Google

seau; mais la transmission de l'effort dans le sens de la longueur occasionnait souvent sa rupture et pouvait déterminer des accidents. Cet inconvénient ne se présente plus dans l'instrument présenté aujourd'hui par M. de Laloyère. C'est une sorte d'étrier en fer adapté solidement au pied de l'ouvrier par deux courroies. La partie extérieure de l'étrier porte deux griffes en fer, droites et parallèles, entre lesquelles rien n'est plus facile que d'introduire l'échalas dans la position même qu'il doit occuper sur le sol. Un léger mouvement de bascule imprimé à l'instrument maintient ferme le paisseau entre les griffes et permet à l'ouvrier d'employer tout son poids pour l'enfoncer solidement en terre. MM. d'Esterno, Shall, Lebrun et Bérard conviennent de se réunir pour faire fonctionner ce nouvel appareil sous leurs yeux et en rendre compte à la section.

La séance est levée à onze heures.

E. GUINDEY, *secrétaire.*

SÉANCE DU 16 AOUT.

Présidence de M. d'Esterno.

La séance est ouverte à neuf heures un quart. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La parole est à M. Lebrun, qui rend compte, en ces termes, du paisseleur de M. de Laloyère :

Rapport sur une machine à enfoncer les paisseaux.

Messieurs, le petit appareil présenté par M. E. de La-

Digitized by Google

loyère, de Savigny-sous-Beaune, à votre section, et que vous a décrit M. Guindey, votre secrétaire, est un instrument du genre de ceux qui rendent de grands services à l'agriculture, en diminuant la fatigue, quelquefois bien rude, du travailleur, et qui à ce mérite, joint celui, malheureusement trop rare, de la simplicité.

Destiné à fixer en terre les paisseaux de la vigne avec le pied, il rend facile, prompte et beaucoup moins pénible l'opération, qui jusqu'ici s'est pratiquée à la main, et qui alors exigeait un effort assez considérable dans lequel il fallait ployer la partie supérieure du corps d'une manière fatigante, ou exposait les femmes, qui la font ordinairement, à se blesser au sein en passant le paisseau sous l'aisselle pour l'enfoncer.

La commission que vous avez nommée, accompagnée de votre président et de l'inventeur, est allée essayer le modèle que vous avez sous les yeux. Chacun des membres l'a essayé, et a pu s'assurer qu'il remplit de la manière la plus parfaite la fonction pour laquelle il a été imaginé.

L'instrument, attaché au pied gauche, se prête merveilleusement aux mouvements naturels de la marche, qu'il retarde peu. Le vigneron place avec la main droite un échalas devant lui, il avance la jambe gauche en baissant la pointe du pied, et saisit l'échalas vers le bas avec les deux mâchoires du sabot; il baisse alors le talon comme pour s'appuyer dessus, et enfonce le paisseau; il n'a plus qu'à relever la pointe du pied pour lâcher le paisseau; après ce léger temps d'arrêt il peut continuer sa marche.

Il a paru aux membres de la commission qu'au moyen de l'ingénieuse invention de M. de Laloyère on pourrait achever l'opération du paisselage en beaucoup moins de temps que par le procédé ordinaire. Nous avons dit que ce serait avec une bien moindre fatigue et sans aucun danger.

La commission croit donc que le paisseleur de M. de Laloyère est une véritable bonne fortune pour le vigneron.

Le Rapporteur de la commission,

A. LEBRUN.

Digitized by Google

M. le président donne ensuite lecture de la 19e question :

Quels ont été pour la Bourgogne les résultats de l'abaissement du droit d'entrée sur le bétail étranger? Le prix de la viande a-t-il sensiblement baissé par suite de cette mesure?

M. d'Esterno, tout en constatant qu'il n'y a pas eu abaissement des prix de la viande, pense néanmoins que l'introduction des bestiaux étrangers a dû arrêter la hausse en amenant la surabondance de bestiaux dans les départements frontières, et par suite une certaine réaction même sur les marchés de l'intérieur.

M. Détourbet pense que l'abaissement des droits d'entrée n'a eu d'effet que sur l'importation des animaux de race perfectionnée destinés à améliorer notre élevage, mais qu'il n'entre point d'animaux gras destinés à la boucherie. Chaque peuple produit la viande nécessaire à sa consommation, mais n'a point un surcroît de population animale à fournir à ses voisins. La Suisse et la Bavière rhénane sont peut-être les seuls pays voisins à même de nous vendre des animaux de boucherie. Il ajoute qu'il a été à même de s'assurer que sur les marchés français voisins de la Sardaigne, il vient plutôt des bœufs gras de la Vendée que des bœufs sardes.

M. le général Raymond fait remarquer que le prix du pain réagit sur celui de la viande; que beaucoup d'ouvriers, et surtout ceux de Paris, savent fort bien qu'il est plus avantageux de se nourrir de viande que de pain, surtout lorsque le prix du pain est aussi élevé, et que cet accroissement dans la consommation de la viande a eu pour conséquence naturelle d'en augmenter le prix.

Digitized by Google

La réponse est donc négative pour les deux questions du programme.

M. le président donne lecture de la 20e question :

Y a-t-il une différence entre la culture de la vigne au XIVe et au XVe siècle en Bourgogne, et la culture de la vigne à notre époque ?

M. Détourbet fait ressortir la différence de culture de la vigne telle qu'elle se pratiquait autrefois, et telle qu'elle se fait aujourd'hui. Cette différence tient essentiellement au changement de plant. Autrefois on proscrivait soigneusement le gamet pour ne cultiver que le pineau. Ce changement de plant a entraîné comme conséquence un changement dans tout le système de culture. Les ceps étaient autrefois très-espacés, on ne fumait ni on ne provignait, et on ne cultivait rien autre chose que de la vigne. Aujourd'hui, au contraire, on cherche à obtenir le plus grand produit possible. On a diminué les distances entre les plants, et on utilise encore cet espacement par la culture des menues graines, ce qui nécessite l'emploi des engrais pour subvenir à toute cette végétation.

M. le président donne lecture de la 21e question :

Quelles peuvent être les conséquences physiques en France de la destruction des bois par le défrichement ?

Comment pouvoir utilement opérer le reboisement des pentes, à raison de la division de la propriété forestière ?

M. Le Rouyer, conservateur des forêts, fait observer quelle est l'immensité de la question proposée, si on veut l'étudier sous toutes ses faces. Le déboisement a amené comme conséquences : la dénudation des pentes, le ravinement, la destruction des parties basses, un changement dans l'état climatologique des

Digitized by Google

différentes contrées; et il ne serait pas moins intéressant de l'étudier sous le rapport de l'influence que peut exercer la disparition des grands végétaux sur la production des plantes moins élevées.

M. d'Esterno propose de s'en tenir à l'étude des conséquences purement matérielles que peut entraîner le déboisement.

M. le général Raymond considère les bois comme ayant une grande influence sur la quantité d'acide carbonique contenu dans l'air. Par l'absorption qu'ils font du carbone et de ses composés, ils purgent l'atmosphère des matières carboniques exhalées par le règne animal. Sous ce point de vue, leur importance est grande, et il ne serait pas impossible que l'absence des forêts favorisât la fréquence des épidémies. Ils ont de plus l'avantage de retenir les terres sur les coteaux et d'empêcher l'empierrement des parties basses. A ce double point de vue, les forêts ont donc une influence conservatrice qui doit les faire respecter et même rétablir.

M. Le Rouyer appelle encore l'attention sur ce fait de destruction des coteaux et des plaines par les torrents qui charrient violemment en quelques heures toute l'eau dont les forêts pouvaient auparavant retarder l'écoulement pendant plusieurs jours. Il prévoit qu'un moment viendra où certaines parties du territoire seront inhabitables faute de combustible. Il cite des départements autrefois forestiers, où les habitants sont aujourd'hui réduits à brûler des plaques de gazon desséchées (Haute-Loire, forêt de Mezingue); d'autres localités, telles que la pointe du Finistère, où on se sert pour le même usage de bouse de vache desséchée. Du reste, cette question est tellement complexe, qu'il ne

Digitized by Google

peut citer que des difficultés et des obstacles sans proposer de solution.

M. d'Esterno fait remarquer que ce déboisement des montagnes est d'autant plus funeste, que, la destruction de tout sol végétal s'ensuivant presque toujours, c'est autant de terrain perdu pour la production des plantes utiles. Il voudrait, du reste, voir appliquer en cette matière le principe que chacun est responsable du dommage causé par son fait à autrui, même sans intention. Ce serait peut-être un moyen indirect de prévenir le déboisement des pentes. Il arrive souvent que le propriétaire du coteau n'est pas propriétaire de la plaine inférieure, et que le déboisement de ce coteau amène l'ensablement des propriétés inférieures. Dans ce cas, s'il était possible de demander des dommages-intérêts, le propriétaire forestier serait retenu dans ses projets de défrichement par la crainte des indemnités à payer.

Il est répondu à cette manière de voir que le droit de propriété est absolu, et que chacun peut user de sa chose et même la détruire comme bon lui semble.

M. d'Esterno pense néanmoins que ce cas est analogue à celui où nous causons un dommage à notre voisin par notre faute, et qu'il doit lui être assimilé dans les conséquences. Du reste, si les tribunaux n'en ont pas accordé, c'est qu'ils n'ont jamais été appelés à décider en pareille matière, tant il y a certitude pour chacun qu'une pareille demande ne serait pas prise en considération.

M. de Saint-Seine objecte, d'ailleurs, qu'il faudrait distinguer si le propriétaire de la pente a exposé son terrain aux dégradations par le déboisement, ou seule-

Digitized by Google

ment par le défrichement : la solution ne devrait pas être la même dans les deux cas.

M. de Caumont ajoute que ce transport de matériaux sur les parties basses est regardé dans beaucoup de cas comme un grand bienfait, et qu'on ambitionne une pareille dégradation, bien loin de demander des dommages intérêts.

M. Le Rouyer représente que dans le cas de demande en défrichement on s'enquiert en premier lieu du danger qui peut en résulter pour les propriétés inférieures.

M. d'Esterno lui oppose les bois de l'Etat, dont quelques-uns, sous une pente de 45°, ont été vendus avec faculté de défricher. Il persiste donc à penser que des dommages-intérêts devraient être accordés au propriétaire qui voit son champ détruit ou détérioré par l'imprudence des propriétaires forestiers.

M. Le Rouyer répond que le défrichement des plateaux est tout aussi dangereux que celui des coteaux, parce que la neige en est chassée par le vent et va s'accumuler sur quelque partie des pentes environnantes, où elle forme plus tard des torrents ; que ces torrents augmentent leur faculté dévastatrice par leur réunion, et que les parties ensablées du territoire sont quelquefois situées à 80 ou 100 lieues du point de départ, et qu'en ce cas, il n'est pas possible de rechercher le propriétaire dont les travaux imprudents ont déterminé les inondations.

M. Morelot ajoute que s'il est de principe en droit que toute personne est responsable du dommage causé à autrui par son fait même involontairement, il est de principe aussi que personne ne peut être condamné

Digitized by Google

pour avoir usé d'un droit écrit dans la loi, de bonne foi et dans un but d'utilité, lors même que l'usage de ce droit porterait préjudice au voisin.

M. Laborie soutient cette opinion, que le droit de propriété est absolu et que nul n'est passible de dommages-intérêts pour avoir usé de sa chose comme bon lui semble. Il prend pour exemple l'abatage d'une ligne de peupliers, qui laissera le territoire sans abri contre la violence des vents. Il ajoute qu'il y a lieu de distinguer entre les bois de montagne et les bois de plaine, que l'importance des premiers est incontestable, mais qu'il n'en est pas de même pour les seconds, dont le sol pourrait rapporter à son propriétaire un revenu plus considérable s'il était en culture ou en prairie.

A propos de la distinction proposée par M. Laborie, M. Baudot fait observer qu'il y a danger à accorder trop légèrement des facultés de défricher, même en plaine; que souvent le sol des bois défrichés est épuisé par quelques récoltes successives, et que le propriétaire se trouve en définitive avoir fait une très-mauvaise affaire; que d'ailleurs les forêts en plaine peuvent seules fournir les pièces de construction pour la charpente, qui deviennent tous les jours de plus en plus rares, et que c'est une raison de plus pour maintenir ces forêts. Il entre aussi dans quelques détails sur certaines perturbations atmosphériques si préjudiciables à l'agriculture, causées, selon lui, par la destruction des bois.

Comme il paraît trop restreint de se servir séparément du mot *pente* ou *montagne*, attendu que tous les terrains en pente ne sont pas en montagne et que tous

Digitized by Google

les terrains de montagne ne sont pas en pente, M. le général Raymond propose de prendre surtout en considération la faculté productive du sol. Il désire voir conserver en bois toute terre qui ne peut fournir du blé.

M. Détourbet objecte qu'il faut distinguer deux intérêts dans la question : l'intérêt particulier, auquel personne n'a le droit de toucher et que chacun comprend comme il l'entend; et l'utilité publique. C'est sous ce dernier point de vue uniquement que la question peut être envisagée.

M. de Bry d'Arcy désirerait voir fonctionner d'une manière utile les commissions chargées d'étudier les conditions locales et d'indiquer la convenance ou l'inconvénient des défrichements. En définitive, il est répondu à la question du programme, comme l'a proposé M. Laborie. Dans les terres de montagne le déboisement est très-funeste, il est moins préjudiciable dans les plaines.

La discussion s'engage sur le 2e paragraphe de la 21e question.

M. de Bry d'Arcy pense que les commissions dont il vient de parler pourraient indiquer quels sont les terrains communaux dont la replantation est urgente, et que, pour les terrains des particuliers, elles pourraient demander l'expropriation pour cause d'utilité publique; car il n'est pas possible de forcer les propriétaires au reboisement quand ils ne le veulent pas. La vaine pâture paraît être encore un obstacle au reboisement des pentes.

M. de Saint-Seine fait observer que le reboisement est rendu quelquefois impossible par la dénudation complète du rocher même.

Digitized by Google

M. Michel répond que cette plantation a parfaitement réussi en Auvergne pour les pins.

M. Détourbet ajoute que, même dans les sols calcaires, on peut espérer le reboisement en utilisant d'abord comme abris les buissons de cerisiers qui s'y trouvent. Il ajoute que M. Lambert de Châtillon a pu replanter 100 hectares de montagnes d'une manière très-peu coûteuse en soulevant avec une large pioche une plaque de gazon et plaçant en dessous un petit plant de 2 à 3 ans. La reprise n'en est cependant assurée qu'avec une année pluvieuse. Il annonce de plus qu'il a observé le semis naturel de pins et d'épicéas sur la montagne calcaire des environs de Dijon, et que ces semis poussent bien, pourvu qu'ils trouvent de l'abri dans le commencement. La mesure prise par le dernier gouvernement de se faire rembourser une partie de la plus-value dont bénéficiait le propriétaire à qui il accordait permission de défricher, paraît bonne à quelques personnes, mais exorbitante à la plupart, lors même que cet argent serait employé par le gouvernement à favoriser le reboisement.

M. Détourbet demande s'il n'y aurait pas avantage à ce que les communes soient autorisées à échanger ou à vendre, sous condition de reboisement, leurs communaux situés en pente, sauf à elles à se procurer d'autres terrains de valeur équivalente, si toutefois elles y trouvaient avantage.

M. de Saint-Seine fait observer que plusieurs communes ne veulent ni vendre ni cultiver leurs terrains communaux.

Enfin M. Shall propose de répondre à la question du programme : Peut-on arriver utilement au reboise-

Digitized by Google

ment des pentes en raison de la division de la propriété forestière? de la manière suivante, qui a l'assentiment de l'assemblée :

Les pentes des montagnes défrichées appartiennent en grande partie aux communes. Dans tous les cas où les pentes ne sont pas indispensables au pâturage des bestiaux, le gouvernement pourrait user du droit de tutelle qu'il a sur les propriétés communales, en contraignant les communes à opérer le reboisement sous la direction des agents forestiers.

L'inviolabilité des propriétés particulières interdit d'user du même moyen à leur égard; mais on peut en faciliter le reboisement en supprimant la vaine pâture, qui en rend la conservation si difficile, en étendant la mesure du dégrèvement d'impôt, et en accordant des encouragements par distribution de graines ou autres moyens semblables.

La séance est levée à onze heures.

E. GUINDEY, *secrétaire.*

SÉANCE DU 17 AOUT.

Présidence de M. d'Esterno.

La séance est ouverte à neuf heures un quart. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président donne lecture de la 22e question :

Indiquer les moyens les plus économiques et en même temps les plus certains pour créer des bois sur les montagnes qui ont été dénudées par les abus de la vaine pâture ou par une culture irrationnelle.

Digitized by Google

Prendre en considération, dans la réponse, la nature calcaire ou siliceuse du sol à reboiser; indiquer les essences préférables dans les différentes circonstances où le reboisement devra s'opérer.

M. Le Rouyer fait remarquer qu'il n'est pas possible de répondre à cette question d'une manière absolue; que tout dépend des circonstances locales, telles que l'altitude du lieu au-dessus du niveau de la mer, de la température, de la nature géologique du terrain. Il ajoute que, dans les terrains très-dénudés, il ne faut pas s'attacher à semer de suite telle essence plutôt que telle autre, mais que le point essentiel est de couvrir le terrain avec des broussailles ou des herbes de quelque nature que ce soit, et que l'emploi des conifères est par la suite très-avantageux en ce sens, qu'ils ont la propriété de former très-promptement une couche de détritus qui augmente d'autant la fertilité du sol.

M. de Bry d'Arcy insiste sur la difficulté d'indiquer des procédés pratiques généraux, mais fait remarquer que les terrains en montagne à proximité des forêts de pins, ou seulement des bouquets de bois, peuvent se repeupler par le semis naturel, pourvu qu'on en écarte soigneusement les bestiaux. Ce moyen est très-long, mais a en même temps l'avantage d'être peu coûteux.

M. de Saint-Seine fait observer que ce moyen ne s'applique nullement à la Côte-d'Or, où il n'existe pas de forêts de pins. Il maintient donc ce qu'il a avancé précédemment, que les terres calcaires ne conviennent point à la végétation des pins, et que le meilleur moyen de replanter ces terrains serait d'y créer d'abord des abris, et surtout d'y creuser des fossés transversaux, qui ont l'avantage de maintenir l'humidité,

Digitized by Google

de fournir une certaine quantité de limon dont on peut se servir avantageusement pour les plantations, et d'arrêter les dégradations causées par la descente trop rapide des eaux de pluie. Le moyen est coûteux sans doute; mais il s'agit de réussir, et c'est le seul moyen praticable. Il est certain qu'en plantant des bois, personne n'entend faire une spéculation qui lui soit profitable personnellement, mais qu'on travaille pour ceux qui viendront après nous.

M. de Bry d'Arcy ajoute que toutes les forêts commencent par la présence de quelques cépées d'épines. Il cite à cet égard les îles du Rhin, qui ne sont formées que de sable déposé par les eaux; que ces îles se recouvrent d'abord de ronces et d'épines, et qu'à l'abri de cette végétation parasite, les arbres forestiers se développent et finissent par former une forêt.

M. Lebrun est d'avis que les conifères ne viennent très-bien qu'à une hauteur de 4 à 500 mètres au-dessus du niveau de la mer; qu'au-dessous de cette altitude, il faut leur donner une exposition au nord.

M. le président donne lecture de la 23e question :

La coupe rez terre n'est-elle pas nuisible dans certains sols et à certaines essences ?

M. Le Rouyer fait observer qu'il n'est pas possible de donner à cette question plus qu'à la précédente une solution positive; car appliquer partout la même mesure sans considération de circonstances et de localités serait très-mauvais. Ainsi, sur les bords de la Saône et dans tous les endroits humides la coupe rez terre est très-mauvaise, parce que, l'humidité survenant, et souvent avec elle un dépôt limoneux, il arrive que

Digitized by Google

les souches en sont recouvertes, qu'elles pourrissent et meurent. En montagne, il faut couper un peu haut. Sur les pentes, il faut maintenir la coupe à une hauteur moyenne, parce qu'il arrive que dans ces circonstances l'eau ravine le terrain, dégarnit les racines, les exhausse en dessus du terrain; et si dans ces conditions on coupait la souche trop près, on détruirait toute sa vitalité. Cependant couper rez terre est le principe admis en art forestier; car de cette manière on force le bourgeon à sortir de la souche entre deux terres; il prend racine, se nourrit par lui-même, et par conséquent on assure ainsi aux souches une durée illimitée. Seulement, il faut savoir modifier le principe selon les circonstances.

M. le président donne lecture de la 24^{e} question :

Quelle a été la cause principale du déboisement d'une partie importante du sol forestier?

Pour M. de Saint-Seine, la cause du déboisement involontaire a été le pâturage dans les bois, l'imprévoyance et la négligence des propriétaires.

M. Michel, indépendamment de ces causes, considère les charges qui pèsent sur la propriété forestière comme une des causes qui ont rendu cette propriété onéreuse et lourde aux propriétaires. Ils payent, d'abord, plus d'impôts proportionnellement que les terres en culture; ils ne sont nullement protégés par la loi. Si les propriétaires forestiers payent comme les autres pour la garde de leurs bois, ils n'en sont pas mieux gardés pour cela, et ils sont encore obligés d'avoir des gardes forestiers, puis de poursuivre eux-mêmes les délits qui se commettent; de sorte que, sous ce rapport, il y a réellement désavantage à avoir des bois.

Digitized by Google

En outre, les produits forestiers payent à l'octroi de certaines villes, et surtout de Paris, un droit d'entrée égal et même supérieur au produit qu'en a retiré le propriétaire lui-même. Cependant il est juste de reconnaître que cette année les produits similaires ont été frappés d'un droit d'entrée à peu près équivalent, c'est-à-dire les fers pour les constructions et les houilles pour chauffage. Les lois de douanes sont encore défavorables aux bois : l'exportation en est interdite, tandis que l'importation en est autorisée, ce qui tend à en avilir la valeur. Ainsi, les écorces peuvent sortir de France par une seule voie; mais l'administration a de plus le droit d'accorder arbitrairement des facultés de sortie qu'elle peut aussi révoquer arbitrairement. Cette année, une pareille permission ayant été accordée, les écorces ont augmenté beaucoup; sa suppression les a fait baisser de 25 p. 0/0. Ainsi toutes les mesures concordent pour amener la destruction des bois. Cependant, les propriétaires ne fournissant plus de bois à la marine, l'Etat devrait songer à en produire dans ses forêts. De plus, l'administration forestière relève d'un ministère qui ne peut la considérer que comme une administration purement fiscale. Il en résulte, d'une part, que les propriétés forestières de l'Etat ne peuvent être considérées que comme un moyen de se procurer de l'argent, une chose avec laquelle on bat monnaie en cas de besoin, et que la propriété forestière appartenant aux particuliers n'a point de représentant officiel auprès du gouvernement.

M. d'Esterno ajoute que les produits forestiers sont encore sur le pied d'inégalité avec les autres produits similaires pour tout ce qui regarde les transports.

Digitized by Google

Ainsi, le prix de transport des bois sur les canaux est, à poids égal, plus considérable que ceux de la houille. C'est encore là une cause d'infériorité choquante.

En résumé, les causes du déboisement et de la défaveur dont jouit la propriété forestière sont, pour M. Michel :

L'abus du parcours;

Le peu de respect des populations pour les forêts;

La difficulté de les faire garder, et celle non moins grande de poursuivre les délits qui y sont commis;

L'élévation des frais de transport par canaux et chemins de fer;

Les droits d'octroi dans certaines villes;

La prohibition d'exporter;

Et enfin l'annexion de l'administration forestière au ministère des finances. Il est à souhaiter de voir cette administration dans une position telle, qu'elle puisse prendre en sérieuse considération les intérêts particuliers de la propriété forestière, et même ceux de l'agriculture.

M. le président donne lecture de l'art. 2 de la 5e section, qui se rattache directement à l'agriculture :

Quelle serait l'influence de la liberté du commerce de la boucherie et de la boulangerie sur les consommateurs et les producteurs?

M. d'Esterno établit que le commerce de la boucherie à Paris est encore un monopole; que la viande, outre sa valeur intrinsèque déjà très-grande, est encore renchérie de tous les frais de déplacement qu'est obligé de subir chaque consommateur pour s'en procurer. Il n'y a, en effet, à Paris qu'un nombre très-limité d'étaux; et comme, dans un but de protection

Digitized by Google

spéciale, le colportage de la viande est interdit, chaque ménage est obligé de s'approvisionner directement à un étal quelquefois très-eloigné, et par conséquent éprouve une perte de temps qui s'ajoute au prix de la viande. Les boulangers, les marchands de poissons, de volailles, etc., peuvent colporter leurs denrées, et éviter ainsi une grande perte de temps aux consommateurs. Les bouchers seuls jouissent d'un privilége qu'il importe de faire disparaître. Ce n'est là qu'une disposition qui leur est exclusivement avantageuse sans compensation pour le consommateur. Le monopole dont ils sont investis a pour effet de tenir le prix de la viande de boucherie à un taux très-élevé, lors même que les bestiaux sont en baisse. M. d'Esterno est donc d'avis que le colportage de la viande est le meilleur moyen d'attaquer directement ces abus et de s'en débarrasser.

M. Michel appuie la proposition de M. d'Esterno. Il signale ce fait, que les marchands forains ne pouvaient autrefois vendre de la viande qu'une fois par semaine à Paris, et jamais deux fois de suite dans le même endroit : on voulait les empêcher par là de se créer une clientèle sérieuse, et de faire ainsi concurrence aux bouchers patentés. On a depuis étendu ces droits des bouchers forains, et la création d'une nouvelle institution, la vente à la criée du marché des Prouvaires, a rendu de très-grands services. Mais cette vente est encore trop restreinte : les ouvriers ne peuvent pas y assister, et les bouchers ont été assez puissants pour obtenir que plusieurs personnes ne pourraient se réunir pour acheter en commun et partager ensuite leurs achats. Ils ont fait considérer cet arrangement comme une vente en détail de viande de bou-

Digitized by Google

cherie, ce qui est défendu ailleurs que chez eux. La proposition de M. d'Esterno paraît à l'assemblée le meilleur moyen d'atteindre directement un privilége qui n'a plus sa raison d'être. Il est à souhaiter que le colportage de la viande soit autorisé, en réservant toujours à la police le droit de surveiller ce commerce et de saisir toute viande de qualité inférieure.

Quelques membres expriment ensuite le regret d'avoir vu disparaître des boulangeries et boucheries créées par association dans le but de supprimer, autant que possible, les intermédiaires, et de fournir le pain et la viande à bon marché et de bonne qualité.

M. Michel cite la ville de Colmar, où une boulangerie particulière, qui avait voulu réunir ces qualités, est tombée sous les efforts des meuniers et boulangers de la ville. Il ajoute qu'à Grenoble il s'était formé un établissement qui avait pour but de fournir des aliments de bonne qualité au meilleur marché possible; que cette institution, entravée un instant par l'administration, est maintenant favorablement vue, et qu'elle donne d'excellents résultats. Depuis, la société de saint Vincent de Paul, à Bar-le-Duc, a créé un fourneau économique sur le même pied qu'à Grenoble. Cet établissement peut fournir pour 25 ou 30 cent. la nourriture nécessaire au repas d'un homme, et, malgré ce bon marché, n'est point en perte; il se maintient actuellement par ses propres ressources. Un autre établissement du même genre a été créé à Nancy.

L'examen des différentes questions soumises à la 2e section du Congrès étant terminé, la section d'agriculture, sur la proposition de son président, émet le

Digitized by Google

désir que les vœux du Congrès relatifs à l'agriculture puissent être mis sous les yeux de l'empereur.

M. Bérard se rend l'interprète de toutes les personnes qui ont assisté aux séances de la section d'agriculture, en exprimant des remercîments à M. le président pour le zèle qu'il a apporté dans ses fonctions et la manière distinguée avec laquelle il a su conduire les discussions et présider les séances.

Tous les membres présents demandent que l'expression de ces remercîments soit insérée au procès-verbal.

La séance est levée à onze heures.

E. GUINDEY, *secrétaire*.

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

SÉANCE DU 11 AOUT 1854.

Présidence de M. H. Baudot et de M. Mercier (de Paris).

La troisième section du Congrès s'est réunie le 11 août, à onze heures et demie du matin (heure convenue pour ses séances), dans la salle du conseil municipal, et son premier soin a été, sous la présidence de M. H. Baudot, secrétaire général, de constituer son bureau en nommant M. Mercier, de Paris, président; et M. Brulet, de Dijon, secrétaire.

Ces Messieurs prennent place au bureau. M. Mercier, président, adresse ses remercîments de l'honneur que vient de lui faire la section, et déclare la séance ouverte.

Il est communiqué une lettre écrite par M. le docteur V. Bally, ancien président de l'Académie de médecine, à Paris, et président des sections médicales du Congrès précédentes, pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister aux séances de l'Assemblée. La section, en faisant connaître ses plus bienveillantes sympathies pour cet éminent praticien, apprécie hautement les motifs de l'absence de M. Bally, retenu dans son

Digitized by Google

département pour y porter, au besoin, ses secours éclairés et devenus nécessaires par l'épidémie dont les ravages désolent beaucoup de localités voisines du lieu où il réside.

La lettre de M. Bally sera remise entre les mains de MM. les secrétaires généraux, lors de la réunion des sections qui doit avoir lieu à trois heures.

M. le président dépose sur le bureau les brochures dont il a fait hommage au Congrès (*voyez page* 52).

M. Mercier lit ensuite la première question du programme, ainsi conçue :

Déterminer le mieux possible les substances indigènes capables de remplacer le quinquina dans les fièvres intermittentes.

M. Ripault demande la parole, et fait la lecture à ce sujet du mémoire suivant :

MESSIEURS,

Un ouvrage magnifique aussi bien par la pensée qui l'a fait concevoir que par son exécution typographique, a paru au commencement du siècle dernier sous le titre d'*Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix et dans plusieurs autres endroits de la Provence;* gros in-folio orné de cent belles gravures : c'est le professeur Garidel qui l'a mis au jour, sous les yeux et d'après les conseils de l'illustre Tournefort. L'auteur avait dédié son important travail à MM. les Procureurs du pays de Provence, en appuyant son hommage de la considération suivante :

« Vous n'ignorez pas, Messieurs, que si notre province » a le bonheur de posséder tout ce qui lui est nécessaire » pour l'entretien de la vie, sans qu'elle soit obligée de » recourir à ses voisins, elle n'a pas moins l'avantage de » voir naître chez elle tous les secours qu'elle peut espé- » rer pour ses malades. » Dans le cours du livre il justifie

Digitized by Google

cette assertion, en désignant trente plantes de sa riche contrée, conseillées avec plus ou moins de fondement contre les fièvres intermittentes.

Cette pensée du professeur de Montpellier, qui ne nous préoccupe plus assez en France aujourd'hui, nous la retrouvons cependant précisée bien long-temps avant lui. Dès l'an 1504, un des savants placés à la tête des naturalistes lyonnais, Saint-Simphorien-Champier, a avancé des principes en tous points semblables dans un ouvrage regardé comme contenant des paradoxes à cette époque. En parcourant son *Hortus gallicus* ou *Campus Elysius*, le Jardin français ou les Champs-Elyséens, l'on y découvre cette idée mal jugée de son temps, mais qui présente une grande vérité : c'est que chaque partie de la France, ou chacun de nos départements, pour parler nettement, produit tous les remèdes nécessaires pour le traitement des maladies, remèdes bien supérieurs aux drogues que nous faisons, à grands frais, venir de l'Amérique, des Indes, ou d'autres points éloignés du globe, et que nous ne consommons toujours qu'altérés et sophistiqués.

Il n'est pas aisé, sans doute, de trouver des agents capables de posséder, pour remplacer le quinquina, des propriétés absolument équivalentes à cette substance, qui tend à devenir de plus en plus rare, et conséquemment de plus en plus coûteuse. En thèse générale, aussi bien qu'en saine philosophie appliquée à l'histoire des règnes de la nature, ce serait étrangement se fourvoyer que de s'arrêter à la pensée qu'il pourrait exister deux végétaux ou deux éléments organiques exactement identiques quant à leurs vertus sur l'économie et quant aux effets qui pourraient l'impressionner au même degré, et sans y éveiller de modifications tant soit peu différentes. Mais, puisque la nécessité semble devoir assez prochainement nous imposer de très-rigoureuses conditions, sous ce rapport, sachons parer à la difficulté de se procurer un cher remède; cherchons donc un ou plusieurs médicaments qui puissent être substitués au préférable, qui contiennent

Digitized by Google

dans leurs principes innés, par la force de leur nature, une vertu presque analogue, dût-on ne devoir qu'en augmenter la dose, pourvu que le prix de la substance soit atténué; car rien de plus important dans la pratique en général que le prix d'un remède, si sa modicité, en fait de dépense, n'en altère pas l'efficacité : tâchons, dans nos fécondes contrées, de trouver des succédanés; recueillons pieusement ces sauveurs indigènes, propageons-les, comme on se plaît à propager les bonnes idées, surtout quand à la facilité de se procurer ces agents précieux, sont joints tous les avantages d'une préparation aisée, d'une conservation constante et d'un état qui ne laisse pas supposer que la fraîcheur en puisse promptement dépérir et passer.

Sous toutes les latitudes, Messieurs, dans chaque contrée du globe, la terre ne manque jamais de fournir les matières propres à servir d'agents neutralisant bien des maladies qui y ont pris germe, surtout s'il s'agit de dépravations survenues dans le sang ou les humeurs excrémentitielles. C'est ce qu'aimait à répéter notre Dumont d'Urville, dans ses voyages de long cours, en invoquant son expérience basée sur les nombreuses applications de ses recherches aux gens de mer qu'il conduisait à d'incessantes découvertes. Cook n'adopta précédemment qu'une pensée semblable; il lui avait donné le plus de vogue possible. Toujours ces grands navigateurs eurent le talent de trouver, dans les pays qu'ils parcouraient, des végétaux qu'ils savaient transformer en remèdes de bon aloi, à la place de ceux qu'ils n'avaient plus dans les cases des navires réservées à cette destination. Les équipages ne s'en trouvaient pas mal; loin de là : des maladies étaient promptement arrêtées dans leur cours, et d'autres se trouvaient prévenues, en quelque sorte, dès les premières atteintes dont elles semblaient vouloir frapper les marins.

Dans toute fièvre intermittente prolongée ou non, devenue à la longue tierce ou quarte, nul remède qui ait pour la combattre plus d'excellence que le quinquina.

Digitized by Google

L'on ne conçoit pas comment il ait pu se faire que les stabliens seuls aient songé à le proscrire précisément dans ce cas-là. Leur goût pour des hypothèses a pu leur suggérer un aussi singulier éloignement. Quoi qu'il en soit, le quinquina jouissait d'une telle réputation, et le débit en était si grand, que déjà du temps de Morton on vendait du mauvais quinquina, du quinquina sans vertu.

En 1797, Jean-Emmanuel Gilibert, ancien médecin de l'hôpital général de Lyon, qui fut honoré d'une longue correspondance avec le grand Haller, vit céder facilement les fièvres intermittentes, qui furent nombreuses, aux amers et au chardon étoilé (*centaurea calcitrapa*); il jugea rarement à propos d'employer pour les combattre le quinquina. C'est en 1797 qu'une épizootie très-singulière et d'une nouvelle espèce détruisit en quatre à cinq semaines, dans la ville de Lyon et bien ailleurs, du nord au midi, en Europe, presque tous les chats, souvent mortellement frappés en trois ou quatre heures. Ce mal terrible pour l'espèce féline a trouvé en ce temps-là un nosographe habile et capable dans M. Bredin fils, professeur de l'école vétérinaire.

En 1784, toujours à Lyon, sévissaient des doubles tierces, et même aussi des fièvres quartes. Cinquante-cinq individus, au grand hôpital, ont ces fièvres intermittentes, de types divers; eh bien! ces cinquante-cinq sujets, enfants, adultes et vieillards, sont guéris par le chardon étoilé ou la racine de benoîte en poudre (*Geum seu urbanum, seu rivale*); l'emploi du quinquina ne fut adopté alors seulement que pour les fièvres quartes trop prolongées : en 1784 l'on se plaignait de l'abus que l'on faisait du quinquina. L'on épuisait, disait-on, ce remède héroïque par une prodigalité destinée, tôt ou tard, à en réduire le bénéfice, je dirais presque à en appauvrir la bienfaisance.

Le saule blanc (*salix alba*), que les Celtes nous ont fait connaître sous cette dénomination, frappés qu'ils étaient de le voir croître et se multiplier près des cours d'eau (*sal* proche, *is* eau), passe pour un fébrifuge excellent.

Digitized by Google

Son efficacité, disent d'assez prompts enthousiastes, surpasse celle du quina. Bouillon-Lagrange, qui ne mesurait son opinion qu'avec le produit du creuset chimique, lui trouve, en le comparant au végétal des pitons de l'Amérique, une analogie de composition dont on doit s'estimer heureux de s'accommoder dans le traitement des fièvres intermittentes. Là où sont marais et sol fangeux, là naissent ces fièvres qui minent et qui tuent.... Mais là aussi croît le saule, qui chasse l'ennemi destructeur. Singulière coïncidence dont des témoignages nous offrent presque partout l'exemple! Vauquelin vantait le saule contre les fièvres. C'était, avec le quinquina, le végétal dont l'écorce en décoction précipitât le plus nettement en vert la solution de sulfate de fer.

A ce sujet, il faut rendre hommage au pharmacien de Vérone, Fontana, qui paraît avoir été le premier (c'était en 1825) *à faire ressortir* de l'écorce de ce saule la salicine; mais, pour revenir à notre cause, c'est-à-dire au principe réellement végétal, je n'entends préconiser devant vous que l'écorce, rien que l'écorce seule du saule blanc, sans m'occuper de son mode d'administration (soit poudre, soit décoction), sujet qui est en dehors du cadre de la question.

Pourquoi ne plus revenir aux applications sur les carpes, les poignets, les pieds, etc., de la pulpe d'*anemone patens*? Rarement ce secours, il y a quatre-vingts ans, a manqué de produire son effet dans les fièvres tierces, même compliquées de toux et de stéthomyodynie, d'osphyalgie ou d'autres symptômes brisants pour les malades? Objecterat-on les phlyctènes que cause cette pulpe? Tant mieux! ce léger dépôt de lymphe sur des surfaces cutanées peut aider à adoucir les effets trop véhéments de l'agent morbifique, aux symptômes protéiformes ou larvés? L'on favorise, de la sorte, des éruptions artificielles qui procurent les bénéfices de certaines crises préliminaires.

Je ne veux rien dire d'une substance qui constitue un de nos plus violents poisons, et que l'on cherche toujours

Digitized by Google

à préconiser contre les fièvres en question. Il me suffit de rappeler que cette substance est hautement réprouvée par Stahl. Aussi suis-je très-disposé à laisser aux bons paysans de la Lithuanie, où il s'est en quelque sorte cantonné, l'usage de l'arsenic, même selon ce qu'ils appellent *minima dosi*, c'est-à-dire un quart de grain de mort aux rats dans une pinte d'eau. Abandonnons donc ce moyen même aux grands de ce pays et à ces gentilshommes qui, dans l'ennui de voir durer leurs fièvres, absorbent ce qu'ils appellent le *magique arcane des Juifs*. Si, pour tous ceux qui usent de l'arsenic, l'on n'a pas eu bien fréquemment des suites funestes à constater, il faut convenir qu'outre les violentes coliques guéries chez certains *arsénivores*, il a fallu s'attacher souvent à détruire l'effet des traces profondes du passage de l'arsenic dans le corps, c'est-à-dire la stupeur des membres, la paralysie, les tremblements, et d'autres dommages irréparables d'ordinaire pour l'économie, assez peu curieuse de semblables remèdes.

Dr H. Ripault.

Après la lecture de ce mémoire, et sur la proposition de M. Feuillet, la section décide que ce travail sera lu à la séance générale de ce jour.

Nous dirons seulement qu'à propos de l'arsenic, dont il est fait mention dans la lecture précédente, M. A. Grabowski exprime son étonnement de n'avoir jamais entendu parler de cet agent, qui, dit-on, est d'un usage habituel, immodéré et presque de fantaisie dans son pays natal. Il croit que c'est une histoire à la manière de celle qui a été faite sur la plique polonaise, dont la description lui paraît être d'une trop grande exagération.

M. Feuillet, au sujet de l'arsenic, rappelle qu'assez souvent l'économie s'habitue aux doses graduées d'un poison, et que l'usage à peu près quotidien de cette

Digitized by Google

substance vénéneuse obtient de la part de l'organisme une tolérance tellement soutenue, qu'elle finirait par équivaloir à une immunité complète.

L'on passe à la seconde question, ainsi formulée :

Exposer les moyens les plus convenables pour tenir tout hôpital et tout hospice à l'abri d'un air vicié et des mauvaises exhalaisons.

M. Ripault demande et obtient la permission de lire une note dans laquelle il expose la nécessité, pour bien traiter ce sujet, d'apprécier la dépravation de l'air qu'occasionne le séjour d'un grand nombre de personnes dans un même lieu, surtout si, de sa nature, ce lieu sert de refuge à des malades et à des blessés. Au surplus, que de paroles remplies de sentiments d'humanité n'a-t-on point fait entendre sur cette touchante et triste matière ! Le fait est, dit notre confrère, que même encore aujourd'hui, dans les hôpitaux, l'air est bien mauvais, surtout le matin. Il énumère les causes nombreuses et incontestables des exhalaisons qui puisent dans ces secourables demeures des germes d'entretien perpétuels, et se demande s'il n'y aurait pas quelque moyen d'en atténuer l'effet. Parmi les améliorations à proposer d'urgence, il signale la séparation des malades dans les salles. En attendant l'adoption de cette mesure réclamée depuis si longtemps déjà par ceux-là mêmes que les maux et la misère obligent à quitter leurs propres foyers, pourquoi ne pas abolir ces pernicieux, ces épais rideaux de lit, réceptacles impurs de toutes les puanteurs contagieuses possibles ? Ces rideaux funestes, il voudrait les voir, dans les plus grandes salles et les plus élevées, et ailleurs aussi, remplacés par des sortes de stalles, ap-

Digitized by Google

propriées pour chaque lit, d'une hauteur convenable (2 mètres par exemple), qui permettraient le complet isolement des malades, qui leur éviteraient l'aspect d'un mourant ou d'un mort, qui leur épargneraient l'effroi produit par la vue de ces mille et une opérations pratiquées si souvent et comme à l'improviste sur un voisin. Ce système d'isolement se prêterait parfaitement, d'ailleurs, à tous les moyens de ventilation bien fixés par la science et mis en application dans les constructions de nos jours avec une habileté qui ne laisse rien à désirer.

M. Grabowski fait observer que ces stalles pourraient être éloignées du sol de manière à permettre à l'air de circuler au-dessous comme au-dessus, sans frapper péniblement les malades, sans même qu'ils en ressentissent l'action, au moyen de couloirs convenablement disposés pour cela.

M. Feuillet insiste sur la nécessité d'isoler des autres habitations l'ensemble de tout hôpital ainsi que les divers corps de bâtiments qui le composent.

M. Mercier annonce qu'il se propose de demander, dans la plus prochaine séance, la permission de faire part à la section de certaines recherches auxquelles il s'est livré sur plusieurs points, encore peu connus, des maladies des voies urinaires.

La séance est levée à une heure et demie.

A. Brulet, d. m., *secrétaire*.

Digitized by Google

SÉANCE DU 12 AOUT.

Présidence de M. le docteur Mercier.

La séance est ouverte à l'heure désignée la veille, et qui sera l'heure habituelle pour les réunions de la section de médecine.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Mercier, président, prend la parole.

Beaucoup de malades, dit-il, sans affection du système nerveux, n'urinent pas ou n'urinent que très-mal. Chez un bon nombre la sonde pénètre sans rencontrer d'obstacle, souvent même l'urine ne s'écoule qu'avec lenteur par la sonde, et on est obligé de presser sur le bas-ventre pour l'accélérer. Quelquefois, en examinant l'intérieur de la vessie après la mort, on trouve une ou plusieurs tumeurs qui s'élèvent de la prostate et ferment le col de la vessie; mais plus souvent on ne distingue aucune saillie, et on en conclut alors que l'urètre est libre et que c'est la vessie qui ne chasse pas l'urine : comme cet état se rencontre principalement chez les hommes âgés, on a oublié complétement qu'on peut l'observer aussi à tout autre âge, et on a décrit une paralysie essentielle, primitive, *sénile* de la vessie.

Si l'on eût fait plus d'attention, on aurait vu que souvent, sans faire une saillie appréciable du côté de la vessie, le bord postérieur de l'orifice uréthral est projeté en avant de manière à recouvrir le bord antérieur, et à fermer cet orifice à la manière d'une soupape. M. Mercier a désigné ce genre d'obstacle sous le nom de *valvules du col de la vessie*, et il en a reconnu deux espèces : les unes sont constituées par une hypertrophie uniforme et régulière des granulations glanduleuses du lobe moyen de la prostate; les autres par une rétraction du tissu musculaire qui ferme

Digitized by Google

naturellement le col de la vessie. Les unes appartiennent presque exclusivement à la vieillesse, les autres débutent le plus souvent dans un âge peu avancé. C'est de celles-ci que M. Mercier s'occupe principalement.

Pour en faire mieux comprendre la formation, il commence par exposer ses recherches relativement à la structure du col de la vessie.

Cet orifice, dit-il, n'est pas fermé par un sphincter orbiculaire, comme on le croit généralement. Un plan de fibres musculaires transversales occupe le bas-fond de la vessie, depuis les orifices uretéraux jusqu'à celui de l'urètre, absolument comme le plan qu'on nomme *cravate de Suisse* occupe la grosse tubérosité de l'estomac; et de même que celles-ci se portent sur toute l'étendue des parois antérieure et postérieure de l'organe, de manière que les plus rapprochées de l'orifice cardiaque se dirigent presque transversalement vers son côté droit et peuvent en déterminer l'occlusion, de même les fibres du plan musculaire de la vessie dont il est actuellement question, s'étalent de chaque côté en éventail et suivent diverses directions; les postérieures se portent sur les uretères et sur la paroi postérieure de la vessie, les moyennes sur les parois latérales, tandis que les antérieures obliquent d'autant plus en avant qu'elles sont plus rapprochées du col, et se jettent par leurs extrémités dans la paroi antérieure. Lorsque ces dernières se contractent, leurs extrémités étant fixes, c'est leur anse qui se soulève, déterminant ainsi une saillie du bord postérieur du col de la vessie au-dessus de son bord antérieur et fermant cet orifice comme par une soupape.

Un autre plan beaucoup plus mince, placé entre le précédent et la muqueuse, prend naissance dans l'urètre, au-dessus et sur les côtés du vérumontanum, et se porte sur tous les points de l'orifice du col et de la vessie. Quand il se contracte, il tend évidemment à dilater le col; et comme c'est le bord postérieur qui a surtout besoin d'être tiré en arrière, c'est de ce côté surtout que ces fibres sont plus

Digitized by Google

nombreuses et se dirigent plus perpendiculairement à la résistance.

Dans l'état naturel, ces deux plans antagonistes agissent alternativement; mais qu'il survienne de l'irritation, de l'inflammation dans le bas-fond de la vessie ou dans la partie profonde de l'urètre (calculs, blennorrhagies chroniques, etc.), les fibres musculaires deviendront le siége de contractures, et comme celles qui ferment le col l'emportent de beaucoup en force sur celles qui le dilatent, la rétention complète ou incomplète d'urine aura lieu. Cette rétention pourra n'être que passagère si l'irritation qui lui a donné lieu n'est que passagère, ou si elle ne résulte que de l'exaspération passagère d'une inflammation habituelle. Si, au contraire, la contracture dure longtemps, les fibres musculaires qui en étaient le siége se raccourcissent, et l'obstacle au cours de l'urine devient permanent.

M. Mercier reconnaît ces valvules à l'aide d'une sonde droite terminée par un bec de 12 à 15 mill. faisant avec la tige un angle de 110 degrés. Le talon de cet explorateur donne la sensation nette de la résistance existant derrière le col de la vessie, et, lorsqu'on est parvenu dans cet organe, on peut faire circuler son bec tout autour du col sans être obligé de lui imprimer un mouvement d'ascension, comme il faudrait le faire si l'on rencontrait une tumeur.

Les valvules n'offrent plus de gravité par elles-mêmes, parce qu'il est actuellement facile d'y remédier; mais il n'en est pas de même des complications, telles qu'inflammations de la vessie et des reins, etc. L'essentiel est donc de ne pas attendre trop tard pour les traiter.

Le traitement est palliatif ou curatif.

Le premier consiste dans l'emploi méthodique des sondes. M. Mercier conseille, autant que possible, les sondes élastiques à courbure fixe et très-prononcée. Il ne veut pas qu'on les laisse à demeure, parce que, si cette méthode a produit quelquefois du bien, elle a amené bien plus souvent des accidents.

Digitized by Google

On a conseillé, dans l'idée qu'on avait affaire à une paralysie essentielle de la vessie, des stimulants locaux ou généraux, des injections, l'électricité, le seigle ergoté, la strychnine, la noix vomique, etc., et l'on a même cru obtenir des guérisons. On n'a vu qu'une partie de la vérité à cet égard : on a quelquefois rendu ainsi à la vessie la contractilité qu'une longue distension lui avait fait perdre; mais l'obstacle persistant, cette contractilité ne tardera pas à disparaître de nouveau; tandis que si l'on avait d'abord attaqué l'obstacle, la contractilité serait revenue spontanément, ou du moins aurait pu être provoquée d'une manière plus durable. M. Mercier conseille donc d'inciser ou d'exciser les valvules, suivant qu'elles sont musculaires ou prostatiques. Les Académies des sciences et de médecine ont déjà hautement sanctionné ces méthodes opératoires, et M. Mercier fait voir des instruments simples et très-ingénieux pour les pratiquer. Il prévient ensuite la reproduction de l'obstacle en pratiquant de temps en temps une pression sur le fond de la plaie jusqu'à ce que ses bords soient cicatrisés isolément.

Le même membre présente en outre un brise-pierre à mors plats et fenêtrés, qui offre sur ceux qu'on emploie habituellement l'avantage d'une action plus rapide et d'une pulvérisation plus parfaite, ainsi qu'une sonde à double courant à l'aide de laquelle les détritus de la lithotritie peuvent être évacués jusqu'à la dernière parcelle, même dans les cas où le malade ne peut pas émettre une seule goutte d'urine spontanément.

Ces différents extraits, accompagnés de démonstrations manuelles et de l'exhibition de tous les instruments propres à en rendre l'intelligence plus précise, intéressent vivement les membres de la section, qui félicitent M. Mercier pour la communication instructive qu'il vient de présenter.

La séance est levée à une heure et demie.

A. Brulet, *secrétaire.*

Digitized by Google

SÉANCE DU 13 AOUT.

Présidence de M. Mercier.

La séance est ouverte à onze heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Feuillet, de Lyon, fait hommage d'un mémoire imprimé dont il est l'auteur, et qui a pour titre : « Faire connaître et ressortir l'importance des études physiologiques pour les progrès de la philosophie et de la sociologie. »

M. Jobard, directeur du musée industriel belge, à Bruxelles, venu parmi nous pour nous initier à ses ingénieuses découvertes, membre de la section des sciences naturelles, offre à la section médicale plusieurs brochures, une entre autres sous ce titre :

De la mémoire des yeux appliquée à l'enseignement du dessin. Bruxelles, 1848.

M. Jobard accompagne l'hommage de ce dernier travail d'une note manuscrite dans laquelle il résume ainsi lui-même ses propres idées :

MISE AU POINTAGE OCULAIRE NATUREL.

La mise au point des yeux s'opère de la même façon que la mise au point d'une lorgnette de théâtre. Seulement l'opération est plus lente : ceux qui n'ont pas la patience d'attendre, prennent des besicles, et deviennent les clients et les esclaves des lunettiers pour le reste de leurs jours.

Nous avons échappé à cet esclavage en étudiant la composition de l'œil, qui est muni de tous les muscles nécessaires à l'appropriation de la vue aux nécessités de la

Digitized by Google

vie. Nous avons été successivement myope et presbyte, presbyte et myope à volonté, selon nos besoins. Ces deux sortes de vues sont également bonnes. Dans l'enfance, nous avions la vue longue; elle est devenue courte par la lecture, le dessin et l'étude. Devenu géographe, elle s'est allongée pour l'observation des signaux lointains, puis raccourcie par une longue application à la gravure des infiniment petits; puis, très-longue par les voyages, et enfin, moyenne par la vie ordinaire des villes. Vingt fois nous avons pris des besicles qui nous servaient très-bien dans un moment de presse; mais nous les rejetions bien vite, assuré de récupérer au bout de quelques jours le point d'où nous étions parti, ce qui n'a jamais manqué d'arriver.

Cette expérience personnelle ne doit pas être perdue : c'est ce qui nous engage à la communiquer au Congrès, avec l'explication suivante, que les médecins physiologistes comprendront, ou redresseront s'il y a lieu.

Le globe de l'œil est enveloppé de muscles divers qui servent à sa rotation dans tous les sens; mais ils ont, en outre, la mission d'allonger ou d'aplatir cet appareil, et ces deux dernières opérations demandent du temps et de la persistance à cause de l'humeur vitrée, du cristallin, de la pupille et de la cornée, qui offrent une résistance à l'effort des muscles qui les enveloppent. Leur action lente ne répondant pas immédiatement à l'impatience de l'homme, il s'imagine que ses yeux sont usés, il se hâte de prendre des lunettes. Ses muscles finissent par s'atrophier par le manque d'exercice, et au bout de trois générations, ce défaut devient congénial, de sorte que les générations qui vont suivre auront besoin de lunettes en sortant de nourrice. Il arrivera pour l'œil ce qui est arrivé pour l'oreille, dont le pavillon mobile, chez les sauvages, se dirige au son comme celui de beaucoup d'animaux. Les orteils des civilisés éprouvent le même déchet.

Un autre aurait fait un gros livre là dessus. Cette courte notice me paraît suffisante pour faire comprendre que les

Digitized by Google

yeux ne s'usent pas, ne s'affaiblissent pas par le travail et la lecture de nuit des plus fins caractères, mais qu'ils s'exercent, s'améliorent et se conservent par l'exercice. C'est du moins ce qui nous est arrivé et à beaucoup de nos amis auxquels nous avons raccommodé la vue par notre procédé. En résumé, le mal naîtrait des muscles qui enveloppent l'œil, dont les efforts ne pourraient pas répondre à l'impatience de l'homme, qui veut tout voir sans remise.

M. Pailloux, chevalier de la légion d'honneur, ancien chirurgien-major, fait observer, à l'occasion de la lecture précédente, que la myopie et d'autres affections identiques de la vision dépendraient, d'après certaines données de la physiologie positive, presque exclusivement de l'état du crystallin, dont la forme changerait et subirait seule des modifications indépendantes pourtant de sa condensation propre, de sa transparence et de ses différentes conditions physiques.

M. Mercier admet l'influence de la force musculaire pour quelques conditions de la vision; l'on ne saurait disconvenir que l'appareil des muscles de l'œil, fortifié ou débilité, ne doive produire des modifications particulières sur l'énergie de la perception des rayons lumineux. — La myopie accidentelle s'apprécie aisément : il n'en est pas de même de la presbytie, ce qui donne lieu de supposer, en définitive, qu'à l'égard de cette dernière condition, il y a un changement notable dans la disposition des milieux de l'œil ou de ses enveloppes : il survient un état particulier pour ses humeurs et le reste, qui est tel que l'on ne peut réellement pas mettre de côté, ni livrer à un abandon absolu, l'usage des agents physiques destinés à servir d'excellents auxiliaires à une vue qui nous fuit pour aboutir à une affection souvent bien grave. Il n'y a

Digitized by Google

pas sans doute, a-t-on dit, de lunettes plus fausses que celles d'or, mais nous pouvons en trouver de simples pour rendre la vue moins trouble. — Quant à la méthode préconisée par M. Jobard, elle s'applique également, mais dans un sens inverse, aux deux genres de lésions appelés myopie et presbytie.

M. le président passe ensuite à la troisième question du programme, ainsi conçue :

A quelle méthode de traitement doit-on le plus ordinairement donner la préférence dans les plaies par armes à feu, et dans celles notamment où se trouvent lésés soit les membres, soit leurs jointures ?

Le membre faisant, à cette séance, les fonctions de secrétaire, demande à parler en peu de mots sur cette question devenue toute palpitante d'intérêt aujourd'hui. Il pense que par méthode de traitement l'on n'a voulu probablement que désigner les cas où l'amputation doit être pratiquée. En un mot, il ne doit être question que de lésions graves, les autres rentrant naturellement dans le cadre des lésions ordinaires. Or, quand on est obligé de recourir à une opération toujours dangereuse, il faut examiner dans quelles conditions se trouve la blessure, et aussi celui qui l'a reçue. Chez les uns, abaissement de la température autour de la plaie, sensibilité du membre ou de l'endroit blessé exaltée; sensibilité générale exagérée également. Chez d'autres, c'est l'inverse : il y a stupeur complète, insensibilité souvent de la partie lésée. Les accidents primitifs, enfin, se manifestent par une étrange perturbation de l'influx nerveux, qui a, en grande partie, cessé dans le voisinage, et de la circulation, qui est toujours singulièrement troublée, par-

Digitized by Google

fois même abolie dans le point compromis. S'agit-il d'un membre, que faire alors? Il faut amputer. La question ainsi limitée, renfermée, pour ainsi dire, dans la nécessité de l'amputation, demandons-nous de suite, en quel temps convient-il d'agir? Ici, timidité ou lenteur; là, hardiesse ou promptitude : voilà les deux écueils. Danger de part et d'autre, et cela par des raisons complétement opposées.... Convenons pourtant, afin d'abréger, que la hardiesse de la main sacrifiant des membres qu'une extrême circonspection pourrait conserver quelquefois, a toujours été moins fatale à l'humanité que la timidité de la main ajournant l'emploi de l'instrument tranchant. Cet ajournement, partant d'un bon motif, tient au fond à une trop haute idée que l'on a de la puissance de la nature, sans songer aux orages que celle-ci, pour arriver à son but, est obligée de soulever, orages dont la violence devient telle souvent pour l'économie, qu'elle en est mortellement atteinte. Or, sur les champs de bataille notamment, comme il est aisé de pressentir les suites funestes des plaies par armes à feu qui siégent aux membres ou à leurs jointures, et comme partout ailleurs, l'on est presque toujours dans l'attente d'une fièvre de consomption qui n'hésite guère à surgir pour paralyser de la sorte une main tendue trop tard à titre d'office, n'ayons pas la crainte d'aggraver l'état du blessé en amputant sans délai. Retarder sous le vain prétexte que l'on évite par là d'augmenter la stupeur, comme le prétendait dans le temps l'Académie de chirurgie, c'est oublier que l'on donne prise à une stupeur bien autrement funeste. L'amputation immédiate n'ajoute qu'une stupeur inoffensive, pour ainsi dire, à celle née

Digitized by Google

de la blessure, tandis qu'une tardive opération donne l'éveil au même phénomène une seconde fois avec de grands risques pour la vie, vu qu'on le provoque dans un organisme cruellement éprouvé déjà.... D'après ces principes, qui ont bien leur côté rationnel, l'on peut supposer que s'il nous était donné de reculer d'un siècle, pour nous retrouver à l'époque de 1756, nous ne verrions plus l'Académie de chirurgie décerner la palme, dans cette grave question, au théoricien Faure, mais à Boucher, le vrai praticien, dont les préceptes nous paraissent être de la plus imposante valeur.

M. le président, en approuvant cette manière d'envisager la 3e question du programme, rappelle qu'il existe des cas assez nombreux où, bien que différée, l'amputation n'en a pas moins été couronnée de beaux succès; qu'au surplus, mise en quelque sorte à l'ordre du jour, cette matière doit acquérir un haut degré d'importance; que des relevés se font là-dessus, d'où il ne doit ressortir que des documents d'un poids puissant pour la direction de la pratique de la chirurgie.

M. Pailloux, à ce sujet, rapporte brièvement deux observations. Il les a recueillies au mois de juin 1832. Les deux blessés de balle, et grièvement, se refusèrent à l'amputation, qui leur était présentée comme un unique moyen de salut, et ils ont pu obtenir le bénéfice d'une guérison fort lente, il est vrai, mais enfin qui a été complète.

M. Feuillet rend compte d'un cas analogue, en insistant sur cette considération importante, que la pratique civile présente beaucoup plus de commodité là-dessus que la chirurgie des camps.

M. Mercier fait ensuite l'exposé d'un cas où le pied

Digitized by Google

avait été écrasé au point d'amener deux chirurgiens célèbres de Paris à en proposer la désarticulation d'après la méthode de Chopart. Le blessé s'y opposa, et sa soumission au traitement dirigé pour conjurer l'inflammation trouva sa récompense dans une guérison parfaite.

M. Mercier, président, étant obligé de retourner à Paris, adresse avec effusion des remercîments à la section médicale pour la bienveillance de ses collègues et les excellents rapports qu'il a eus avec eux. Sa tâche lui a été rendue facile, grâce à cette condition-là, qui seule est l'âme de toute union véritable entre des hommes faits pour s'apprécier et se resserrer entre eux d'autant plus vivement qu'ils y sont conviés par la plus fraternelle des recommandations, celle qui émane du président général du Congrès.

La séance est levée à une heure et demie.

Dr H. RIPAULT,
faisant fonctions de secrétaire.

SÉANCE DU 14 AOUT.

Présidence de M. Feuillet, de Lyon.

Le départ de M. le Dr Mercier pour Paris oblige la section à procéder à la nomination d'un nouveau président. A l'unanimité des suffrages, M. Feuillet, de Lyon, est désigné pour occuper le fauteuil devenu vacant. En y siégeant, M. Feuillet prononce des paroles touchantes de remercîment. Il voudrait ne pas avoir

Digitized by Google

ce poste d'honneur, où, néanmoins, on ne le verra point manquer à la bonne direction exigée de toute réunion qui se consacre entièrement à des questions profitables à l'humanité et à la plus noble des sciences, en raison des puissantes considérations qui en motivent la haute portée.

M. le docteur Grabowski fait très-obligeamment observer à M. le président nouvellement élu qu'il suffit d'avoir publié, comme il l'a fait, des travaux où sont mis en relief des points délicats se rattachant à l'importance des études physiologiques pour les progrès de la philosophie et de la sociologie, et qu'ainsi il mérite l'honneur de présider le corps médical qui assiste au présent Congrès.

M. Pailloux, de son côté, rappelle que depuis longtemps M. Feuillet est un habitué plein de zèle pour le Congrès scientifique de France, dont l'institution lui a toujours paru susceptible de rendre, sous tous les rapports possibles, les plus importants services. Il cite, entre autres preuves, le témoignage de l'un des secrétaires de la section même de médecine au Congrès tenu à Toulouse en 1852, qui a écrit dans les mémoires de cette session (t. 1er, p. 132, que « M. Feuillet a su se faire spécialement remarquer par sa grande érudition et ses connaissances profondes de la science médicale. »

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 août, M. le président annonce que l'attention de la section va se diriger sur la quatrième question du programme. Elle tient, dit-il, à l'un des points les plus graves, à l'un, assurément, des plus essentiels de l'art médical :

Digitized by Google

Dans les climats de l'est de la France, les préparations mercurielles sont-elles absolument nécessaires pour neutraliser le virus syphilitique? — Indiquer les cas de leur admission ou de leur rejet, et décrire l'hydrargyrie, ou les suites résultant de l'abus des mercuriaux dans cette même étendue du pays.

Le membre faisant fonctions de secrétaire demande et obtient la parole pour soumettre quelques observations relatives à cette question. Il expose que depuis que l'observation et la maturité de l'esprit qui en dérive lui ont permis de contempler sans éblouissement la lumière qui nous guide par son concours dans les dédales infinis de l'art de guérir, il répètera toujours ce qu'il avait avancé à l'époque du choléra-morbus en 1832, à savoir que, quelle que soit la méthode de traiter les malades, la mort n'en suit pas moins son cours permanent.

Les médications, si variées et si bien combinées qu'on les suppose, ne lui font rien perdre ni rien acquérir sur la part de victimes qui lui est dévolue, et sur ses droits qu'une imprescriptible destinée lui assure sans recours. Ne déduisons pourtant pas de résultats pareils l'inutilité de la science médicale; mais, pour les maladies syphilitiques, tâchons de donner à l'art sa valeur réelle et de le rendre victorieux des maux qu'il faut refouler et détruire, en nous soumettant à l'appréciation des phénomènes et des forces de la nature. Ce sont là des vérités qui sans doute n'ont pas une date récente; qu'il nous soit permis seulement de combattre des erreurs fatales par la tendance qu'elles ont à se répandre, en continuant plus que jamais d'être funestes pour bien plus de monde qu'on ne saurait se le figurer.

Digitized by Google

Accoutumons-nous donc, pour l'emploi du mercure, à distinguer deux temps dans la maladie qui peut rendre son administration tout à fait nécessaire : 1° le levain du mal même; mais qu'entend-on par levain d'une affection contagieuse? L'on entend un élément introduit et capable de changer toutes les matières organo-végétales en une substance semblable à ce même élément qui en est devenu le générateur essentiel et comme exclusif par les mouvements secrets qu'il excite là où il se dépose à l'aide d'une fermentation qu'il y fait couver et puis naître. Sans doute, il ne faut pas, comme dans les temps passés, admettre de ferments physiologiques, soit biliaires, soit urinaires ou salivaires, ni autres de cette nature; mais il n'en faut pas rejeter d'anti-physiologiques ou de putrides, et, partant de là, des ferments contagieux. Ces derniers tiennent une bien large place dans le cadre de la nosologie médicale. 2° Le développement réel du levain, c'est-à-dire son action virulente ou le virus même, qui ne se produit guère ni aussi vite ni aussi uniforme, ou véritablement virus qu'on affecte de le croire. Si pour soi-même déjà l'on est trop disposé à craindre son apparition, il est bon de convenir que l'on rencontre encore plus de disposition là-dessus de la part de sources étrangères, dont l'intérêt consiste à entretenir de vaines appréhensions. Trop souvent l'on multiplie au delà de la réalité les symptômes de la syphilis, en considérant comme tels ce qui ne constitue pas de complications réelles ni de dégénération sensible dans un mal faussement envisagé. — Th. Sydenham, cet éminent et profond observateur de qui l'on a dit qu'il eût créé l'art de guérir, si cet art n'avait

Digitized by Google

pas existé, en nous traçant de la syphilis un tableau presque complet, nous dit que si parfois il la traitait par les frictions avec l'onguent mercuriel, le plus ordinairement il ne retirait aucun avantage de l'emploi des sels mercuriaux pris intérieurement. Les gonorrhées d'alors, nos uréthrites d'aujourd'hui, comment les attaquait-il ? Par les purgatifs; et encore il s'était assuré que sur cent gonorrhées les deux tiers au moins cédaient aux lavements, aux bains et aux délayants. Pour le tiers en sus ou les anciennes, il réservait seuls les purgatifs.

Ici l'auteur de cette communication entre dans de longs développements et des détails étendus, en citant bien des auteurs compétents pour justifier ses assertions, auxquelles l'on ne doit pas refuser un côté juste, d'après l'avis des membres présents à la réunion, et il dit qu'à dose non suffisamment ménagée, le mercure, dans les climats de l'est de la France, détermine surtout des inflammations aiguës et chroniques de plus d'un genre, des maladies cutanées et des membranes muqueuses, des affections profondes de tous les tissus, enfin une sorte d'empoisonnement qui mine le corps avec lenteur. Il provoque, chez nous, cette fièvre mercurielle décrite par Hahnemann sous de trop sombres couleurs, mais qui, on l'affirme, car l'on pourrait en montrer des exemples s'il était permis de divulguer des secrets, conduit de la pâleur et de la faiblesse à une bouffissure générale. Le mercure altère le sang, il lui enlève sa couleur et sa consistance. C'est peut-être en Bourgogne, plutôt qu'ailleurs, que l'on peut assurer qu'il semble réagir sur le système nerveux à tel point qu'après avoir provoqué des tremblements

Digitized by Google

et d'autres lésions graves des sens, il finit quelquefois par être la cause des affections mentales. Aussi est-il bien fâcheux que l'on doive non-seulement déplorer ici l'emploi que l'on fait d'une manière excessive des préparations mercurielles, mais encore l'usage que l'on fait trop promptement de ces préparations, sans attendre le moment convenable de les administrer. Constamment ou à peu près, l'on y a prématurément recours. Elles sont trop tôt prescrites, presque toujours dès les premières apparences du mal. Aussi, que de revers? Vit-on jamais mêler des condiments indispensables à l'instant même qu'une décoction animale se trouve soumise à l'action du feu? N'a-t-on pas au préalable un mouvement essentiel à faire développer? et une écume, un rebut de matières, ne doivent-ils pas précéder la pénétration des substances propres à assurer à la préparation ses qualités nécessaires? De même pour la maladie en question : ses premiers flux, laissons-les s'écouler; après quoi l'on agit selon ses phénomènes subséquents. De la sorte, l'on n'aura plus à combattre deux maux qui se tiennent tête, d'abord la syphilis, tourmentée à son début et quand on pouvait lui donner un cours normal selon les principes suivis presque toujours par la nature, et puis un remède qui, se sentant sans action ou en prenant une pernicieuse, parce qu'il est comme tourmenté aussi dans les temps mal choisis de son application, veut, au prix de l'économie même, se dégager de la mauvaise voie ou on l'a fourvoyé.

Après ces différentes remarques sur la 4e question, M. le président laisse la parole à M. Jobard, qui de-

Digitized by Google

mande à présenter à la Section une communication sous ce titre : « Guérison manuelle des contusions. » M. Jobard expose que le frottement manuel continué jusqu'à l'échauffement et l'enlèvement de la douleur, guérit en quelques minutes des contusions très-graves qui, laissées à elles-mêmes, auraient demandé plusieurs semaines.

La contusion, dit-il, écrase et aplatit les vaisseaux de toute espèce qui, ne pouvant se rouvrir spontanément, arrêtent le cours habituel des fluides rouges et blancs qui s'accumulent devant ces sortes d'écluses, avant de s'ouvrir d'autres routes par les vaisseaux collatéraux. De là, stase du sang, couleur bleuâtre de la peau, pyogénie, ouverture de la peau et guérison ordinaire naturelle.

Si, au moment de la contusion, qui nous fait porter instinctivement la main et frictionner un instant la place douloureuse, on continue le frottement en appuyant de plus en plus, le sang, poussé mécaniquement, rouvre les vaisseaux et en chasse le sang caillé ; la douleur disparaît, et ne laisse plus qu'un engourdissement léger des nerfs contusionnés qui peut cesser le lendemain.

Ce traitement naturel des contusions survenues aux enfants par leurs chutes fréquentes, a toujours répondu aux expériences faites par M. Jobard sur lui-même et sur les autres.

Le docteur Baude, de l'université de Louvain, l'a recommandé à ses élèves.

M. le Dr Grabowski recommande, dans les cas de cette nature, les simples compresses trempées dans de

Digitized by Google

l'eau froide, avec une position élevée de la partie lésée de manière à refouler la circulation.

La séance est levée.

Dr H. RIPAULT, *f. f. de secrétaire.*

SÉANCE DU 15 AOUT.

Présidence de M. Feuillet.

M. le président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de la veille lu et adopté, M. le président passe à la 5e question du programme :

Rechercher exactement les causes pour lesquelles la lithiase en général, et en particulier les affections calculeuses de la vessie, se voient moins fréquemment en Bourgogne que dans tout le cours du siècle dernier. — Peut-on, de l'étude de ces causes, déduire des règles hygiéniques assurées contre le retour de cette grande et fâcheuse maladie, qui frappait aussi bien les enfants que les adultes et les vieillards.

Le membre chargé encore des fonctions de secrétaire demande la permission d'exposer quelques notes qui peuvent être d'un certain à propos; car il n'oserait pas entreprendre la tâche de résoudre un sujet pour lequel il faudrait des recherches multipliées sous bien des rapports. Il commence par rappeler que l'un des chirurgiens les plus renommés, M. Velpeau, a écrit, il y a quinze ans, dans sa Médecine opératoire, la simple ligne suivante, qui est assez significative pour notre question : « M. Ouvrard, de Dijon, a perdu trois

Digitized by Google

opérés de la taille sur soixante. » M. Ouvrard a pratiqué la chirurgie pendant vingt-sept années environ : il est mort en 1832. En continuant sa communication, le même membre ajoute : Je tiens le fait suivant de M. Guéniard, ancien chirurgien du grand hôpital de Dijon, qui a lui-même taillé beaucoup de calculeux, et qui est mort au mois de février 1841. Hoin, me dit-il en 1836, fit, à l'hôpital de Dijon, le vendredi saint de l'année 1764, l'opération de la taille sur huit enfants qui avaient la pierre. Il lui arrivait en outre de répéter souvent cette opération chez des individus de tout âge : les calculs de la vessie étaient plus fréquents dans ce temps-là qu'aujourd'hui. La taille se pratiquait à Beaune et dans toutes les villes de la Bourgogne où il y avait des hôpitaux. Les chirurgiens de Saint-Côme envoyaient, de fois à autre, de Paris, des lithotomistes dont on retenait les leçons, en sorte que dans le pays il n'y avait pas d'établissement de bienfaisance où, chaque année, l'on ne fît fréquemment la taille. L'on peut voir s'il en est de même de nos jours, s'il n'est pas curieux en même temps d'avoir à constater combien les affections calculeuses semblent se présenter rarement.

Ici, M. Jobard fait observer qu'en Egypte ce sont les femmes qui se chargent de pratiquer l'opération dont on parle, et elles y réussissent souvent.

L'autre membre, reprenant son sujet, croit devoir rappeler, puisqu'il vient de prononcer le nom de Hoin, que ce fut en cette même année 1764, le 28 juillet, que ce chirurgien a pratiqué, à l'hôpital de Dijon, pour la première fois chez nous, sur un couvreur tombé dix-neuf jours auparavant d'un bâtiment

Digitized by Google

haut de 132 pieds, l'amputation dans l'articulation du genou droit. Il se fondait, pour la réussite, sur des probabilités seulement, mais dont le célèbre Brasdor fit sentir les bonnes raisons : lisez là-dessus son essai sur les amputations dans le tome cinquième des Mémoires de l'Académie royale de chirurgie. Brasdor, du reste, a le soin d'entrer dans des développements utiles pour l'art, sur l'opération de Hoin et sur les suites qu'elle eut pour le couvreur ainsi amputé de toute une jambe, qui, sept ans après, montait à l'échelle sur les toits et marchait toujours bien avec sa jambe de bois chaussée.

Après avoir touché quelques mots sur les calculs de la vessie, disons à présent, au sujet des calculs biliaires, que leur fréquence dans les temps passés, notamment dans le dernier siècle, avait éveillé singulièrement l'attention de Fallope, Glisson, Boerhaave, Hoffmann, Bianchi, Morgagni, Haller, Soemmering, et spécialement de Durande dans la capitale de la Bourgogne. Tous ces savants médecins, praticiens consommés, et Durande avec eux, tombent d'accord sur les causes déterminantes de leur formation : nourriture indigeste, mal choisie dans le sein même de la pauvreté, et surtout prise en excès, les aliments acerbes et acides, les farineux, glutineux, et en particulier toutes les espèces de fromage, dont on faisait une consommation abusive.

A ce sujet, M. Jobard fait remarquer qu'en Chine l'on n'use ni du lait ni de ses produits : reste à savoir si les calculs biliaires s'y font observer moins que dans les pays où le lait et ses préparations variées concourent pour beaucoup à l'alimentation.

Digitized by Google

Quant au traitement de ces calculs, mentionnons d'abord en France les noms de Fourcroy et de Vauquelin, et à Dijon, celui de Durande. Un homme qui a été éminent comme praticien, le docteur Biett, et Cadet de Gassicourt de son côté, ont cherché à donner une idée précise de l'action du remède du médecin dijonnais, qu'ils ont jugé utile par ses effets *dissolvants*. Ils font observer que son mélange de trois parties d'éther sulfurique et de deux d'essence de térébenthine avait obtenu l'approbation de médecins éclairés, et que les bons effets de cette préparation avaient été jusqu'à être célébrés (c'est leur expression) par Sœmmering et Richter. Il ne faut pas perdre de vue une précaution que prenait Durande, et dont nous ne tenons pas compte. Il ne faisait usage de son mélange que huit jours après l'emploi des émollients et des apéritifs. Le malade, après chaque dose de la mixture, buvait deux ou trois tasses, représentant chacune une bonne verrée, d'abord de petit lait, puis de bouillon de veau, et enfin de chicorée. Comme de nos jours on semble ne point devoir se préoccuper des moindres ménagements, ne nous étonnons donc pas si le remède dégoûte le malade et ne produit plus d'effet. Ne nous attendons pas non plus à voir les calculs se dissoudre, se fondre, et puis sortir par les selles, convertis en une matière blanchâtre et savonneuse, semblable à de la poix.

Sans avoir à nous prononcer sur l'efficacité de ce mélange comme agent de dissolution, nous profiterons de cette circonstance pour communiquer de certaines remarques entièrement ignorées au sujet des recherches de Durande sur les concrétions biliaires. Nous voulons d'abord signaler une longue correspondance,

Digitized by Google

dont les pièces vous sont représentées, entre le docteur Durande, de Dijon, et le savant Aubry, intendant en ce temps-là (1763-1767) des eaux minérales de Luxeuil. Il résulte de la lecture de ces lettres authentiques et qui nous viennent de la famille même, qu'avant 1768 le médecin dijonnais n'avait pas encore eu l'idée de préconiser le mélange d'éther sulfurique et de térébenthine, qui eut longtemps une vogue extraordinaire. Nous appellerons ensuite votre attention sur le manuscrit que nous vous présentons, et qui avait été offert comme marque d'amitié à Durande. C'est un travail inédit du docteur Aubry sur les eaux de Luxeuil, leur composition chimique, leur température, les conditions, enfin, dans lesquelles la nature les offrait en l'année 1763. Ce travail estimable est devenu d'un prix réel aujourd'hui, pour peu que l'on tienne à établir le rapport direct, qui peut ainsi se faire aisément, entre l'état chimique de ces eaux à l'époque sus-énoncée et leurs conditions physiques actuelles, d'où l'on déduirait avec assez de précision leur utilité comparative. Il s'agit d'un intervalle de quatre-vingt-une années; en fait de temps, c'est quelque chose. L'on doit d'autant plus tenir compte des observations d'Aubry, « très-connu en France par son ouvrage intitulé *les Oracles de Cos*, lequel peut être considéré comme le premier traité de séméiotique publié en français » (Biographie médicale en 7 vol., t. 1er, p. 411), qu'elles ont été relevées avec les soins et le degré d'exactitude que comportait l'état des sciences naturelles à cette époque.

M. le président, à la vue des textes que l'on fait passer devant la section, invite le membre qui les pos-

Digitized by Google

sède à s'entendre avec quelques personnes compétentes pour s'assurer si l'on ne pourrait pas, dans le recueil du Congrès, donner à cette dernière communication, d'un intérêt incontestable, des développements plus étendus et accompagnés des extraits les plus essentiels du manuscrit en question.

M. Jobard renouvelle ensuite l'exposition de faits divers dont il a entretenu les membres d'une autre section : il fait passer sous les yeux du bureau un porte-plume encore fort peu répandu, et que l'on désigne sous la dénomination d'électrogalvanique, en raison de l'avantage qu'il a de développer un courant d'électricité susceptible, à ce qu'il paraît, de guérir les crampes des doigts et les tremblements dont certains écrivains sont péniblement affectés.

M. le président donne lecture de la 6e question :

Sur quels principes faut-il se baser, et quelle marche convient-il de prendre, quand on est dans la pénible nécessité de provoquer l'accouchement avant terme?

Le membre qui a eu la parole pour entrer dans quelques détails sur la question précédente, demande et obtient la permission de dire quelques mots sur celle-ci. Il exprime son étonnement d'avoir à constater que ce n'est que depuis 1835 que cette question touche assez sérieusement les hommes de l'art en France, tandis que l'Angleterre et l'Allemagne, sous le salutaire manteau de leurs principes religieux et humanitaires, avaient longtemps auparavant justifié la convenance des saines pratiques de la science sur cette importante matière.

L'on n'a point, dit-il, à préciser ici les conditions dans lesquelles l'accouchement prématuré et l'opéra-

Digitized by Google

tion qu'il nécessite sont légitimes. Ces conditions sont bien connues d'après les débats auxquels elles ont donné lieu, et qui ont eu un grand retentissement. L'on ne doit point de nouveau faire retentir dans le Congrès des paroles qui sont à la connaissance de tous les médecins. Il faut en ce moment viser au but de la question, sans ambitionner l'honneur de la résoudre dans tous les points difficiles dont elle est hérissée. Or, puisque l'accouchement prématuré ne peut plus être considéré comme un acte d'avortement coupable, puisqu'il n'y a pas la moindre ressemblance, ni dans l'idée, ni dans l'exécution, entre l'un et l'autre cas, et puisque le principe se trouve placé au-dessus de toute discussion, il ne faut plus se borner seulement à l'examen des moyens les plus convenables de provoquer avant terme une délivrance heureuse pour deux, mère et enfant (ici sont exposés, avec toute l'étendue des raisonnements nécessaires, les manœuvres diverses et les procédés mécaniques pour l'accouchement forcé, puis l'effet des douches et des injections intra-vaginales et utérines, afin d'arriver à ce résultat); il est indispensable encore de faire preuve de toute la délicatesse et de l'habileté de conduite que doit suivre un bon médecin qui ne veut pas jeter l'épouvante dans le sein d'une famille entière, à commencer par la femme enceinte. Là-dessus, de longues considérations avec quelques exemples à l'appui sont reproduites par l'auteur de cette communication; puis il passe en revue les moyens de secours et les précautions qu'il regarde comme les plus efficaces pour préparer convenablement les personnes intéressées à voir un succès souvent inespéré venir répondre aux efforts et aux tentatives

Digitized by Google

des hommes de l'art dans un pareil concours de circonstances qui ne s'achève pas toujours avec bonheur.

La section paraît, à cette occasion, apprécier surtout la recommandation que l'on a faite de recourir sans délai, pour ces cas exceptionnels, aux conseils de médecins d'une loyauté sans tache, de ces praticiens que l'on est heureux de rencontrer assez souvent, hommes éclairés, pleins de prudence, et possédant l'ensemble des qualités réelles faites pour donner de l'assurance au confrère qui les invoque, et ranimer le courage toujours prêt à s'abattre dans une femme énervée déjà par l'appréhension des maux dont elle se voit menacée.

M. le président annonce que, sur la demande de plusieurs membres, l'on abordera dans la séance prochaine, qui doit avoir lieu demain, la 9e question du programme, avant de traiter la 7e et la 8e, que la section s'occupera d'examiner ensuite si elle en a le loisir.

La séance est levée.

H. RIPAULT, *f. f. de secrétaire.*

SÉANCE DU 16 AOUT.

Présidence de M. Feuillet.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 août, M. le président appelle l'attention des membres sur la 9e question, ainsi conçue :

Apprécier l'effet des grandes commotions morales qui, depuis quelques années, réagissent d'une manière de plus en plus fatale, tantôt sur le cerveau, tantôt sur le cœur, tantôt sur les organes gastro-hépatiques. Développer les

Digitized by Google

conséquences de ces fortes émotions selon le tempérament de ceux qui les éprouvent, et indiquer les moyens d'en paralyser l'action.

La parole est accordée par le président au médecin qui, cette fois encore, remplace M. le secrétaire de la section. Nous allons nous borner à extraire du travail de l'auteur les documents qui suivent, et qui peuvent donner une idée assez précise de la manière dont la question a été envisagée par lui. Il déclare qu'il ne faut pas ici s'égarer dans le dédale des discussions métaphysiques sur le siége des passions et leur mécanisme : contentons-nous d'étudier l'influence du moral sur le physique, influence qu'attestent des observations qui semblent de plus en plus se multiplier depuis un quart de siècle au moins. Il n'est donc pas question d'arracher quelques lambeaux de pages aux doctrines de Cabanis et d'autres médecins ou philosophes qui ont tant écrit sur cette matière. Il est inutile de rappeler aussi ce qui n'est ignoré de personne : c'est que les passions en général, ces moteurs puissants et continuels de l'économie animale, engendrent presque toujours les maladies subites les plus graves, ou bien des dérangements dans la santé qui deviennent incurables..... Pour nous renfermer dans le cadre de la question, telle qu'elle a été posée, et pour apprécier convenablement l'effet des grandes commotions de l'âme réagissant d'une manière fatale sur un ou plusieurs organes les plus importants de notre être, commençons par l'exposition de quelques faits propres à justifier nos principes là-dessus.

Mr..... occupant une belle charge comme officier public, à l'époque de la révolution de 1830, se démit

Digitized by Google

de son emploi, sinon avec regret, du moins pour goûter un repos honorable où il avait l'espoir d'éviter des agitations importunes. Sa constitution était forte, sa physionomie toujours calme indiquait une habituelle et froide indifférence. Survient la révolution du 22 février 1848, et avec elle la cardiopalmie pour ce monsieur, qui, six mois après, meurt d'un anévrisme.

Un savant, un homme qui a fait de fortes études et avec succès, mais imbu des préjugés dont une pointe d'ambition frappe certaines têtes souvent, d'ailleurs plein de l'idée qu'un jour de grandes fonctions lui seront réservées, ne négligeait aucune occasion de se produire. C'était un sujet doué d'une merveilleuse souplesse et habile à se rapprocher des personnages les plus élevés par leur nom ou leur crédit. Tout en caressant de la sorte ses plus flatteuses chimères, il n'avait pas fait compte avec une royauté constitutionnelle surgissant tout d'un coup. Alors, il est vrai, il fit bien preuve de cette adroite finesse qui permet de louvoyer afin de profiter du bon vent; car pour lui, comme pour tant d'autres, virer toujours ou aller en tournoyant n'était que l'affaire d'un tour d'esprit. Dans le doute où l'on était de son zèle impromptu cette fois, il fut soumis à quelques épreuves : c'est dire assez quelle part ne manquèrent pas de prendre à cette occasion les mauvais propos, qui n'étaient pas encore absolument dédaignés dans notre pays. En moins d'une semaine le courage chez lui vint à fléchir, et la tête à se perdre. Délire aigu et puis fixe. Il n'est plus en France : une contrée ardente de révolutions réclame ses lumières, l'appelle à son secours.

Digitized by Google

Eperdu lui-même, bouleversé, par bonheur il trouve enfin secours et guérison dans un asile dont il ne s'est plus éloigné et où il ressent encore aujourd'hui toutes les joies que procure une vie sédentaire et paisible. — Les grandes commotions morales, dans ce dernier cas, avaient égaré l'esprit sans atteindre le cœur.

Une autre personne d'un tempérament bilieux, d'un âge bien viril, vivait en paix avant les événements de 1830, et M..... n'avait pas le moins du monde l'idée de convertir son existence honorable et tranquille en une vie d'agitation et de travaux pénibles..... Mais, vivement surexcité par la force des événements mêmes, il croit qu'il y va de son honneur de mettre à son profit, et aussi pour le bien général, le bouleversement de l'Etat. Il se montre dans la capitale, se produit dans les bureaux, fait sonner haut son importance reconnue ailleurs, le mérite qu'il se suppose, et surtout ses écus. Une place importante est le fruit de ses démarches. Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut emploi, ainsi que sut l'apprendre cette personne à ses dépens. Aux fatigues de son poste élevé succédèrent les soucis, le dégoût, puis une affection gastro-hépatique tenace et rebelle aux traitements les plus compliqués et les mieux combinés : le tout s'est terminé par un épuisement des forces presque total et par des vomissements qui n'ont cessé qu'avec l'existence.

Que d'exemples n'aurait-on pas à citer? Mais parmi les altérations que causent dans la santé les commotions morales, une des plus poignantes est l'agénésie. Quelle peine profonde pour un homme de se sentir incapable d'engendrer pour avoir aspiré trop à la renommée!

Digitized by Google

Les fortes émotions de l'âme amènent l'impuissance, souvent avec des complications qui affectent diversement l'organisme. Bien que leur manière d'agir varie, et qu'elles s'imprègnent du caractère, de la sensibilité et du tempérament des individus, elles aboutissent à un résultat identique : en définitive, c'est la mort survenant un peu plus tôt ou un peu plus tard. Tout dépend de l'appareil organique lésé le premier.

Répondre à la seconde partie de la question n'est pas une légère difficulté. Comment pouvoir positivement développer les conséquences des grandes commotions dont on vous a retracé quelques exemples, et cela en étudiant le tempérament des personnes qui viennent à en ressentir le choc? Il semblerait plus simple de donner des conseils pour en paralyser l'action. De la sorte, on arriverait au but en se bornant à invoquer l'hygiène et la connaissance des propres capacités départies par la nature à chacun de nous. La médecine, qui consiste, non pas simplement à guérir les maux physiques, mais à diriger les hommes dans leurs rapports avec leurs semblables, et dans le cercle bien tracé de leurs facultés ou de leurs moyens, serait une sorte de médecine toute nouvelle. Elle est encore à naître. Si le médecin éclairé pouvait être le maître de désigner la carrière sociale que feraient bien d'adopter ceux dont il connaît l'aptitude et le tempérament, combien n'étendrait-on pas l'empire d'un art devenu alors d'une utilité comprise? Par là, l'on préviendrait beaucoup de maux et de malheurs. Mais, quelque habile que soit réputé un médecin, comment pourrait-il modifier à son gré les penchants d'autrui, retenir l'ambition de celui-ci, comprimer la haute opinion qu'un

Digitized by Google

autre a de ses propres facultés, modérer, en un mot, les mouvements désordonnés formant aujourd'hui le fond de l'âme de la plupart des hommes ? Combien de Putnam-Swit de nos jours, prompts comme lui à s'écrier : « Dans la littérature ou le barreau, la chaire ou le théâtre, dans l'un ou l'autre, sinon dans tous, j'ai la certitude de réussir. » Notre secret à nous autres médecins doit consister à conduire ces mouvements avec adresse, en nous appliquant à saisir le caractère des gens, après avoir gagné leur confiance. Sans faire de cures surprenantes, nous parviendrons à délivrer de maladies très-fâcheuses une foule de victimes égarées dans leur propre jugement sur leur compte personnel..... Encore s'il s'agissait de passions ordinaires, fruit d'un esprit faible et mal éclairé, pourrions-nous puiser dans ces indices spéciaux le moyen d'appliquer des remèdes profitables !.... Au contraire, tout est muet chez l'homme devenu soucieux par l'idée qui le domine de sortir de sa condition habituelle, qui veut devenir un personnage et se croit transformé en messie de l'Etat. Privés que nous sommes ici des signes qui nous guident dans la recherche des maladies communes de l'esprit, nous nous demandons en vain à quelle source il faut aller pour prévenir les pernicieux effets des grandes agitations sur les personnes trop impressionnables, et par quels remèdes aussi l'on peut provoquer la disparition de ces tristes effets une fois produits. L'hygiène assurément trouve ici sa place la première, surtout pour les victimes de ce genre pernicieux d'égarement. Passons outre pour les détails quant à la réserve et à la prudence qu'elle nous suggère comme par une impulsion naturelle ; ou plutôt, faisons mieux : compre-

Digitized by Google

nons dans l'hygiène une médecine qui peut s'administrer avec plus de succès que les agents thérapeutiques tirés d'une officine. Il s'agit de secours moraux, doux remèdes qui sortent du cœur du médecin. A ce dernier se trouve alors réservé le soin de connaître l'étendue de ses ressources; car ce sont ses bonnes paroles d'une éloquence persuasive parce qu'elles sont touchantes, qui deviennent comme les instruments les meilleurs de la médecine. Il y a pour les cas qui nous occupent un précepte de Celse que l'on n'hésitera pas à mettre en pratique. Ainsi, pour traiter les gens devenus infirmes par suite de commotions trop fortes sur leur moral, appliquons-nous à corriger leur passion par une autre. Détournons ces passions nouvelles par la diversion. Ranimons l'âme abusée par une gaieté qu'engendrent la musique, les longs exercices, une gymnastique incessante, etc. Plus d'un malade ainsi perdu par ses errements instantanés pourra sentir l'utilité et la vérité des avis qu'on lui donne; son salut dépend de sa promptitude à les mettre à profit. Malheureusement, nous sommes tous contraints de reconnaître que ces excellentes recommandations sont rarement susceptibles de rectifier l'esprit des individus tourmentés par les passions de l'espèce particulière que nous envisageons, et qui proviennent de nos mœurs entièrement métamorphosées, si nous les comparons avec celles des siècles précédents. Jamais on n'anéantira l'action des violentes commotions de l'âme sur le nombre infini de ces personnes qui ne trouvent dans les agitations générales qu'un aliment indigeste et au fond très-malsain, mais dont elles aiment à se rassasier, à l'imitation des enfants, pour

Digitized by Google

qui le suc douceâtre de certaines plantes vénéneuses ne peut offrir que de perfides attraits.

M. Feuillet, de son côté, dans un examen qu'il fait de la question à son point de vue, insiste sur la délicatesse des organes variables pour les deux sexes et sur la sensibilité que l'on voit souvent exaltée par des maladies qui troublent l'harmonie des fonctions. L'anévrisme du cœur ne résulte pas seulement d'émotions morales répétées, mais encore d'une fatigue excessive et de travaux corporels épuisants. Toutefois il faut que ces maladies aient été mêlées de chagrins et de peines; car le cœur est un organe très-fort et vigoureux, fait pour résister à des assauts continuels et réitérés. En frappant le cœur, les grandes commotions altèrent les sources de la vie matérielle; en frappant le cerveau, elles ne jettent que du désordre dans l'esprit, altèrent l'organe et détruisent la force de l'âme sur lui. Il ne faut pas s'y tromper, il existe dans le cerveau un être libre et indépendant de lui, un être qui le dirige, qui y fait sa résidence, et qui souffre de le sentir ou faible ou altéré et incapable de le seconder. Cet être, c'est l'âme, l'âme sens intime, intelligence, conscience que l'être humain connaît quand il dit *moi*..... C'est par un mécanisme analogue qu'agissent les fortes émotions, quand elles se portent sur les organes gastro-hépatiques. Elles tendent, de concert avec les travaux fatigants, à affaiblir le principe vital en altérant peu à peu les organes qui l'entretiennent. Leurs conséquences inévitables et fatales sont d'engendrer des maladies graves, anévrisme, délire, folie, lésions profondes du système nerveux, quelquefois paralysie, épilepsie, idiotisme, etc. En outre, celles

Digitized by Google

qui réagissent sur le cerveau amènent dans les idées de l'âme des réflexions tristes qui déterminent pour les tempéraments bilieux des résolutions funestes dont le suicide devient la malheureuse conséquence. Pour les tempéraments sanguins, les commotions morales les mènent aux sentiments de la haine, de la vengeance, qui leur font prendre aussi quelquefois d'affreuses résolutions contre ceux qui leur ont occasionné ces émotions. Dans les femmes, qui ont un tempérament plus faible et plus délicat, ces sortes de mouvements les conduisent à des maladies de langueur. Chez les enfants et les vieillards, leurs conséquences sont aussi très-déplorables : êtres faibles, parce qu'ils ne sont pas encore bien formés ou parce qu'ils dégénèrent, les premiers sentent disparaître en eux les sources de la vie qui commencent à s'y former, les seconds éprouvent les mêmes effets, parce qu'il n'y a plus en eux la même force et la même activité. Au surplus, rien ne paraît plus convenable pour paralyser les effets des fortes émotions morales répétées ou soutenues, que de conseiller la distraction, les voyages, les courses et les dérivatifs.

M. le Dr Grabowski annonce à la section que l'épidémie a cessé tout à fait de frapper, non loin de Dijon, la ville de Mirebeau, où il a prodigué ses soins, et qu'il vient de quitter, son ministère ne l'obligeant plus du tout à y rester. Cette nouvelle est accueillie avec une faveur marquée de la part des membres présents.

La séance est levée.

Dr H. RIPAULT, *f. f. de secrétaire.*

Digitized by Google

NOTE SUR L'INOCULATION DE LA MALADIE ASIATIQUE.

L'épidémie qui, depuis trente-huit ans, ravage le monde, ne se propage d'une manière aussi universelle et ne s'entretient qu'au moyen de la reproduction des miasmes chez l'homme malade, comme le font les graines ensemencées dans un terrain meuble et bien préparé.

L'air est incontestablement un moyen de véhicule; mais ce grand purificateur ne saurait transporter au loin des atomes organiques sans les décomposer; et il n'est pas admissible de supposer qu'un poison parti de la presqu'île du Gange, d'où il est originaire, comme chacun sait, puisse, par des milliers de détours, et en parcourant des milliers de lieues, atteindre Archangel sur la mer glaciale, et même la Sibérie, puis de là parvenir à l'équateur, après avoir franchi toutes les latitudes intermédiaires, sans être renouvelé par un milieu quelconque; et ce *milieu c'est l'homme*.

Le mot épidémie, que le vulgaire prend pour une cause, veut dire tout simplement sur le peuple, ou qui est répandu dans le peuple.

Considérée comme cause, l'épidémie est donc une abstraction, et une abstraction désolante, car elle ne laisse aucune prise à l'industrie humaine. Evidemment une maladie qui dépendrait de modifications de l'atmosphère, ou de quelque cause générale, comme l'électricité, une force tellurique, la direction du pôle magnétique, l'ozone, l'influence des astres, etc., ne serait point accessible à la puissance de l'art.

Mais les épidémies contagio-infectieuses, comme la variole, permettent d'espérer, puisque nous en avons des exemples, que l'on trouvera un spécifique, un contre-poison qui en modère l'énergie ou qui en détruise les germes. Déjà ce moyen semble avoir été trouvé à la Havane, dans l'inoculation du virus de la fièvre jaune.

Digitized by Google

Avant d'exposer le moyen que je croirais propre à l'insertion du virus de la maladie asiatique, que je nomme *Hydrhémo-Choladrée, écoulement de l'eau du sang par les intestins*, il importe de s'expliquer sur ces granulations ou utricules qui se rencontrent en quantité sur la surface intérieure de l'intestin chez ceux qui sont morts pendant la cyanose. Beaucoup d'entre elles ont une dépression ombilicale visible à l'œil nu; quelques-unes se voient à la loupe; enfin, il en est qui, pour être vues, ont besoin de la lentille du microscope. Ce sont de véritables méats.

Ces utricules se divisent en trois ordres :

1° Utricules vides ou sans matière;

2° Utricules renfermant une matière blanche, plus ou moins plastique;

3° Celles qui ne semblaient pas ombiliquées, mais qui avaient des points obscurs au centre. C'était chose commune de voir ces points obscurs, qu'il ne fallait pas confondre avec les points noirs qui provenaient de l'exsudation sanguine.

J'arrive maintenant au point capital de cette notice, celui de diriger l'attention sur ces élevures, qui pourraient bien recéler l'élément contagieux, comme dans les pustules varioliques. Or, la matière contenue dans ces utricules est exactement la même que celle des déjections alvines, mais moins délayée, moins mélangée; d'où je conclus qu'elles fourniraient les matériaux favorables au développement d'une maladie bénigne.

Il est bien entendu que les premières expérimentations seraient faites sur les animaux.

M. Serres a considéré ces élevures comme un état pathologique et le résultat d'une éruption qu'il désigne sous les noms de *Psorie, Psorentérie*. Si cette idée ingénieuse est l'expression d'un vrai phénomène pathologique, que ce soit ce que j'appellerais *une variole interne*, le problème serait résolu, et l'inoculation aurait son plein et salutaire effet.

Des essais courageux ont été tentés. On dit que le sang

Digitized by Google

des malades a été inoculé, que les matières excrémentitielles ont été prises en lavement. M. le Dr Ripault, qui a montré tant d'énergie et de dévouement pendant la formidable épidémie de 1832, a, en ma présence, dégusté les matières du vomissement. Aucune de ces expérimentations n'a été suivie d'effet remarquable. Le mode de recherche n'était pas, à la vérité, semblable au nôtre; car nous supposons que dans les utricules il se fait une élaboration analogue à ce qui se passe dans les pustules varioliques.

V. Bally,
De l'Académie impériale de médecine,
et de l'Académie de Dijon.

Il est bon de rappeler ici que cette Note accompagnait l'envoi d'une lettre de M. Bally au Congrès.

Digitized by Google

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

SÉANCE DU 11 AOUT.

Présidence de M. H. Baudot et de M. de Soultrait.

M. Henri Baudot, l'un des secrétaires généraux du Congrès, déclare la séance ouverte. Il annonce qu'on va procéder à la formation du bureau. Un scrutin est ouvert, et, par suite de son dépouillement :

M. Frantin, membre de l'Académie de Dijon, est proclamé président ;

MM. Georges de Soultrait, Huot, Canat et Rossignol, sont nommés vice-présidents ;

M. Joseph Garnier remplit les fonctions de secrétaire.

En l'absence de M. Frantin, M. de Soultrait occupe le fauteuil.

M. le président dépouille la correspondance.

M. le président donne lecture des trois premières questions du programme, questions trop intimement liées entre elles pour que chacune puisse être traitée à part d'une manière complète.

1. La dernière campagne de César dans les Gaules a-t-elle toujours été bien interprétée ? et les opinions diverses qui ont été émises à cet égard ne doivent-elles pas met-

Digitized by Google

tre l'esprit en défiance sur certaines positions supposées de lieux historiques dont les vestiges ne se trouvent point malgré d'actives recherches.

2. Le plateau de Sainte-Reine, les lieux qui l'avoisinent et leur situation par rapport aux grands mouvements des deux armées de César et de Vercingétorix, répondent-ils à toutes les données des Commentaires sur le siége d'Alésia ?

3. Où les Boii s'établirent-ils chez les Eduens, quand César eut taillé en pièces l'armée helvétienne ?

Il ouvre ensuite la discussion par la communication d'une lettre de M. Désiré Monnier (du Jura), qui, dans l'impossibilité où il se trouve de pouvoir assister au Congrès, lui soumet néanmoins les questions suivantes, qui toutes ont trait au 1er § du programme :

1° Où se trouvait César quand Labiénus vint le rejoindre ? Etait-il encore sur le territoire des Sénones ? Serait-ce à Joigny, qui se flatte d'une origine romaine ? Les Sénones étant insurgés comme toutes les Gaules (excepté trois pays), César s'y serait-il arrêté ? —

2° Combien de temps César et Labiénus réunis sont-ils restés à ce poste avant de se mettre en marche vers la Séquanie ? Il se passa bien des événements entre la jonction et la retraite, des événements qui supposent plusieurs mois de durée : seraient-ils demeurés tout ce laps de temps au milieu d'un peuple ennemi, et par conséquent sans ressources pour eux ?

3° N'est-il pas probable que César aura été rejoint par Labiénus chez les Lingons, restés fidèles à l'alliance de Rome ? Chez les Lingons, les troupes romaines étaient alimentées, et à l'abri de toute attaque ; chez les Lingons, César trouvait des distractions aux travaux de la guerre dans un commerce amoureux dont il est résulté une tige de *Jules* dont se flattait d'être issu *Julius Sabinus*. Vos monuments retracent les noms de cette famille.

4° Ce camp de *Jules César* au Mont-Afrique aurait-il, en

Digitized by Google

dépit du préjugé des savants qui ne veulent pas toujours rendre à César ce qui est à César, aurait-il réellement vu les tentes de l'armée romaine ? Serait-ce Dijon même qui aurait été l'emplacement de sa castramétation? Il est temps, Messieurs, que vous vous accordiez sur ce point.

5° D'où vinrent les Gaulois coalisés pour s'opposer au passage des Romains ? Y vinrent-ils en trois journées de campements, *trinis castris*? ou bien les Gaulois formèrent-ils trois camps pour s'opposer à la fuite de César? Où montre-t-on l'emplacement favorable à un grand combat, aux environs et à une journée de marche d'Alesia ? — Il ne s'agit pas simplement de dire : C'est en tel endroit; il faut de plus y montrer des traces d'un champ de bataille, des *tumuli* par centaines, des débris d'armures, des retranchements, des antiquités de l'époque, des dénominations significatives, des traditions, des institutions commémoratives encore subsistantes, telles que des anniversaires de victoire.

6° Si rien de tout cela ne se trouve à une journée de marche d'Alise, il faut franchement abandonner le thème de Laureau (1) et de ceux qui le suivent, par la seule raison de la distance. Et alors il convient d'examiner impartialement si l'obscurité du texte des Commentaires n'est pas née de retranchements de certains passages par des abréviateurs. Car, ne nous traînons pas dans l'ornière que nous ont faite les professeurs et les traducteurs qui ne veulent pas entendre que César ait rédigé des *éphémérides*, c'est-à-dire un journal de ses campagnes tenu jour par jour, et que les *Commentaires* n'en sont que le résumé, comme ce nom même le signifie.

7° Une fois rendus à ce point de départ, nous nous rappellerons que les anciens n'avaient pas de ponctuation positive, qu'on s'en est passé pendant bien des siècles, et que l'absence de pareils signes a donné lieu à de fortes

(1) Loreau ou Laureau, dans son histoire de France avant Chlovis, marque le champ de bataille dont il s'agit entre Tonnerre et Montbard, sur les bords de l'Armançon.

Digitized by Google

méprises. Pour ne parler ici que du texte qui nous intéresse, je pense que votre *altero die ad Alesiam castra fecit* doit être placé entre deux points et faire une phrase indépendante, qui signifierait qu'*un autre jour* il alla camper devant Alesia. Demandons-nous donc pourquoi *altero die* ne signifierait pas quelquefois *un autre jour*.

8° Demandons-nous aussi, avec le même désir de découvrir la vérité, si les mots *cum in Sequanos, per extremos Lingonum fines, iter faceret* ne peuvent pas signifier que César, partant de l'extrême frontière de la cité de Langres, était en marche *dans la Séquanie?*

9° Si l'on m'accorde ces dernières modifications, je me fais fort de montrer, sur trois points de la Séquanie, l'emplacement de trois champs de bataille, à une lieue et demie de distance les uns des autres, et semés de plus de 150 tumuli et de plusieurs castramétations. J'y ouvrirais la terre, et j'y montrerais des antiquités de l'époque celtique; j'interrogerais les dénominations locales, et elles me répondraient par le nom de César et de ses lieutenants; je laisserais parler les traditions et les souvenirs par des usages conservés jusqu'à nos jours. Vous seriez étonné de cette accumulation de preuves.

10° M. Lavirotte m'a fait des objections tirées des localités montagneuses, qui prouvent qu'on se serait fait à Dijon une fausse idée des pays où coule la rivière d'Ain. On les croit inabordables à la cavalerie : c'est une erreur démentie par les faits militaires dont les tumuli et les voies gauloises peuvent déposer.

La lecture de cette lettre suscite plusieurs observations de la part de M. Rossignol. Le mot *altero die*, que M. Picot, dans son histoire de Genève, a rendu par *un autre jour*, n'a jamais signifié en bonne latinité que le lendemain. Ensuite, les monuments matériels dont parle M. Monnier, comme preuve irrécusable d'un grand engagement sur les bords de l'Ain, n'ajoutent aucune force à son opinion, attendu que

Digitized by Google

les *tumuli*, et de très-considérables, n'ont point toujours été élevés à la suite de combats. C'est, du reste, une propension plus patriotique que fondée des monographes des siècles précédents, et peut-être même du commencement du nôtre, d'attribuer à César en particulier les origines des lieux dont ils écrivaient l'histoire.

M. le président dépose sur le bureau le mémoire suivant de M. César Lavirotte :

NOTES ET CONJECTURES

Destinées à indiquer l'emplacement du combat livré à César par Vercingétorix, chef des Gaulois insurgés, lequel eut pour résultat une nouvelle victoire des Romains, puis le siége et la prise d'Alise, suivie de la soumission complète des Gaules.

Ces notes ont été préparées un peu à la hâte pour répondre à la 1re question du programme du 21e Congrès scientifique, section d'archéologie et d'histoire, ainsi conçue :

« La dernière campagne de César dans les Gaules a-
» t-elle été toujours bien interprétée ? et les opinions di-
» verses qui ont été émises à cet égard ne doivent-elles pas
» mettre l'esprit en défiance sur certaines positions suppo-
» sées de lieux historiques dont les vestiges ne se trouvent
» point malgré d'actives recherches ? »

Il est hors de doute que le vague remarqué dans quelques-unes des descriptions topographiques des Commentaires de César et l'absence d'indications nominales ont pu donner lieu à des interprétations plus ou moins erronées. Chacun, à défaut de preuves irrécusables, a donc cru pouvoir profiter de cette incertitude pour attribuer à sa localité l'honneur d'avoir été le siége de quelque fait mémorable. C'est ainsi, par exemple, qu'aujourd'hui une con-

Digitized by Google

troverse s'est élevée entre des archéologues (1) au sujet de l'emplacement où fut livré le combat important mentionné au 7e livre des Commentaires, §§ 66, 67 et 68.

Toutefois, relativement à ce fait de guerre, que César, par malheur, a trop brièvement décrit dans le récit de la plus laborieuse, de la plus décisive et de la plus savante de ses campagnes, il semble, en rapprochant les circonstances qui ont précédé et suivi le combat en question, qu'il ne devrait pas y avoir autant d'incertitude sur la contrée où il s'est passé qu'on voudrait y en trouver; et c'est ce que nous allons essayer de démontrer. Mais, pour y parvenir, il faut qu'on nous permette de suivre pas à pas le grand capitaine dans les diverses opérations de cette campagne : courte analyse rétrograde absolument nécessaire pour bien apprécier le fait qui est l'objet de ces notes.

En quittant les contrées gauloises jusque-là soumises et paisibles, pour se rendre en Italie suivant sa coutume à la fin de chaque campagne, César fit prendre les quartiers d'hiver à ses troupes : deux légions sur la limite des Tréviriens, deux dans le pays des Lingons, et les six autres chez les Sénonais. Mais la mauvaise saison ne touchait pas encore à son terme, quand il fut informé par ses lieutenants que plusieurs cités et peuplades gauloises s'étaient liguées, s'armaient pour reconquérir leur indépendance, et faisaient de menaçantes dispositions pour mettre obstacle à son retour d'Italie. A de telles difficultés, César n'eut à opposer que son courage, sa ferme volonté, et une surprenante célérité dans son action. Ainsi, lorsque ses nouveaux adversaires le croyaient encore au-delà des Alpes, il accourt à Narbonne, y réunit tout ce qu'il peut de soldats, jette des garnisons sur les limites septentrionales de la *Provincia*, se fraye un passage à travers les neiges profondes qui couvraient encore les Cévennes, pénètre au cœur du pays des Arvernes révoltés, y porte l'épouvante,

(1) M. Désiré Monnier, du Jura, archéologue érudit, distingué, et observateur judicieux, et le rédacteur de ces notes.

Digitized by Google

y laisse ses troupes pour harceler ses ennemis; il gagne Vienne, capitale de la Province, sans que personne ne s'en doute, y prend avec lui la cavalerie qu'il y avait fait réunir, puis, cheminant jour et nuit, il traverse le pays éduen, dont il contient les peuples par sa présence, et vient retrouver à Langres les deux légions qu'il y avait mises en quartier d'hiver; il appelle à lui les huit autres légions réparties chez les Trévires et les Sénones; enfin il se trouve à la tête d'une puissante armée (1).

De son côté, Vercingétorix, chef des Gaulois, qui ne se décourage pas, laisse les Arvernes à eux-mêmes, brûle et saccage le Berri pour enlever aux Romains les ressources de ce pays, et vient bouleverser la ville nouvellement édifiée par les Boïens, cette peuplade de la Germanie dont César, après la défaite des Helvétiens, desquels elle était auxiliaire, avait gratifié les Eduens pour en former une colonie entre la Loire et l'Allier.

En apprenant la conduite barbare du chef gaulois à l'égard du Berri, César, qui de Langres s'était porté sur le Sénonais, laisse deux de ses légions à *Agendicum* (Sens) avec tous ses équipages, et, marchant au secours des Boïens, attaque et prend en trois jours *Genabum* (Orléans), où il passe la Loire, pénètre en Berri, et, malgré Vercingétorix, met le siége devant *Avaricum* (Bourges), qui toutefois ne se rendit qu'après de rudes assauts, ce qui le détermina à laisser ses troupes y prendre un peu de repos. Il les laisse donc, et se dirige vers le pays éduen, sous prétexte d'arranger certains différends entre les magistrats, mais plutôt pour maintenir ce peuple puissant dans son alliance, et il en obtient un renfort de dix mille hommes de pied et de toute leur cavalerie, qu'il emmène avec lui et rallie à son armée sous Bourges. De ces troupes réunies à ses Romains il forme deux corps d'armée : l'un, composé

(1) La légion romaine, suivant Polybe, était forte, au temps de César, de 5 à 6 mille hommes de pied et d'un dixième en cavalerie. Ainsi cette armée aurait compté au delà de 50 mille combattants.

Digitized by Google

de quatre légions, fut mis sous le commandement de Labiénus, et dirigé sur Sens et Lutèce pour contenir les peuples du nord de la Gaule, et au besoin les réduire à la soumission; — et l'autre, fort de six légions avec les auxiliaires éduens, fut conduit par César sur les bords de l'Allier afin de s'approcher de la forte place de Gergovie, capitale des Arvernes, foyer de l'insurrection, dont il lui importait de se rendre maître.

Mais, pour mettre obstacle à ce dessein, Vercingétorix s'était hâté de faire rompre les ponts et gardait lui-même la rive gauche de l'Allier. Cependant César, par une savante manœuvre, trompe son adversaire, traverse le fleuve presque à ses yeux, et le force à se replier sous les retranchements de Gergovie. Alors commencèrent les opérations d'investissement de cette place.....—Ici, et pour abréger, nous passerons sous silence les détails de ce siége, grand épisode de la guerre des Gaules savamment décrit dans les Commentaires, et où les Romains firent en vain des prodiges de valeur; comme aussi nous tairons les sourdes menées des Eduens se disposant à trahir la cause de César; et nous arriverons à la levée du siége de Gergovie, motivée sur ce que, jaloux d'épargner le sang de ses soldats, César ne voulut pas acheter cette victoire trop cher.—Bref, il décampa, repassa l'Allier, et marchait avec confiance pour se rapprocher du pays des Eduens, lorsqu'il apprit que ces perfides alliés, auxquels il avait accordé l'honneur de former son avant-garde, venaient de piller et d'incendier la ville éduenne de *Noviodunum* (Nevers), où il avait placé en dépôt ses otages, ses magasins, sa caisse militaire et une partie de ses bagages. Alors, sans perdre son temps à en tirer vengeance, ne voulant pas d'ailleurs que le passage de la Loire lui soit disputé par ces traîtres, il les laisse là, porte sa direction au nord dans l'intention de se rapprocher de Labiénus, passe le fleuve, malgré les obstacles de la fonte des neiges au printemps, et fait route sur le Sénonais.

Pendant ces circonstances, Labiénus, de son côté, en

Digitized by Google

quittant Sens, où il ne laissa qu'un faible détachement à la garde de ses bagages, se dirigea vers Lutèce avec les quatre légions que César lui avait confiées; et sur ce terrain il eut à faire le siége de cette ville, qu'il réduisit; comme aussi à combattre et à repousser l'insurrection des Bellovaces et autres peuplades. Cette expédition terminée, il rétrograda sur Sens pour y reprendre ses équipages, et immédiatement après (1) il opéra sa jonction avec César, qui, en l'attendant, avait dû procurer un peu de repos à ses troupes fatiguées du siége de Gergovie, en les laissant se ravitailler sur les bords de la Seine.

César, jugeant sainement les difficultés de sa position au milieu de populations livrées à l'esprit de révolte, ne pouvant plus tirer de secours de la Province romaine, ni de l'Italie, et voyant sa cavalerie réduite aux contingents de ses légions depuis la défection de celle des Eduens, dut sagement songer à la retraite. Alors, n'ayant rien à redouter sur sa gauche, puisqu'il était assuré des Tréviriens, des Rémois et des Lingons, il fit un changement de front, prit sa direction vers l'est, ayant sa droite appuyée à la Seine, qu'il dut remonter; par ce mouvement rétrograde il se rapprochait des secours en cavalerie que les Germains lui envoyaient, et il pouvait ainsi par la Séquanie, pays fidèle, atteindre la Province, qui n'était encore que menacée par les insurgés gaulois : il prit donc cette direction en traversant le pays des Lingons.

Mais ce mouvement de retraite, étant connu des Gaulois, ranima au plus haut degré leur courage; une assemblée générale des peuples confédérés, réunie à Bibracte (Autun), fit un appel à tous les amis de l'indépendance, qui fut écouté; une armée qui comptait au moins cent mille combattants, dont une forte partie à cheval, se trouva soudainement organisée, et Vercingétorix fut élu pour la

(1) Hoc negotio confecto, Labienus revertitur Agendicum ubi impedimenta relicta erant; inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit. Liv. 7, § 62.

Digitized by Google

commander. — C'est ici qu'enfin nous arrivons au fait de guerre qui est l'objet principal de ces notes conjecturales. — Alors, accourant par le pays éduen au-devant de César pour lui barrer le passage, Vercingétorix l'atteignit bientôt et vint menacer l'armée romaine sur son flanc en posant devant elle trois camps (1) à la distance de dix mille pas (15 kilomètres), ce qui dut déterminer César à faire exécuter à ses troupes une conversion par sa gauche afin de faire face à l'ennemi. Puis le lendemain Vercingétorix, après avoir disposé son infanterie en réserve près d'une rivière (2), lance en avant sa cavalerie divisée en trois colonnes d'attaque contre le centre et les ailes des légions romaines. — César, ayant ordonné une disposition semblable à ses cohortes à cheval, accepte le combat; l'action s'engage et s'anime; les Gaulois serrent de près les cavaliers romains, que leur nombre plus faible fait plier un instant; mais César arbore ses aigles et fait déployer l'infanterie de ses légions; l'attaque des Gaulois n'en est pas moins vive, quand tout à coup l'affaire change de face par l'entrée en ligne du renfort attendu des Germains, qui tournent la position des Gaulois, culbutent et mettent en pleine déroute leurs cavaliers dont il est fait un horrible carnage (3); cependant Vercingétorix recueille ceux qui sont épargnés, au milieu de sa réserve d'infanterie, regagne ses camps, et ordonne incontinent (protinus) la retraite, qu'il dirige sur Alise, ville qui certainement était peu éloignée de lui sur sa gauche (4); mais César fit poursuivre l'ennemi tant que le jour dura, et lui tua encore trois mille hommes. Enfin, le lendemain [altero die] (5) il amena ses légions victorieuses autour d'Alise, où nous le laisserons achever

(1) Circiter millia passuum decem Vercingetorix *trinis castris* consedit. Liv. 7.

(2) Flumen ubi Vercingetorix pedestribus copiis consederat.... Liv. 7.

(3) Omnibus locis fit cædes.

(4) Environ 50 kilomètres.

(5) Tous les traducteurs ont interprété *altero die* par le lendemain.

Digitized by Google

la plus notable de ses campagnes dans les Gaules, par un grand siége où de puissants efforts de la part des Gaulois et les hauts talents stratégiques de César furent déployés.

A présent le plus difficile de notre tâche sera d'essayer de préciser les lieux qui furent témoins du combat que nous venons de citer. A cet égard, il nous semble, d'après l'exposé qui précède, que la donnée la plus certaine pour arriver à une conclusion doit être cherchée dans la distance entre le champ de bataille et la cité d'Alise. Et cette distance résultera naturellement de l'espace de temps que mirent à la parcourir les troupes de Vercingétorix et de César. Or, cette durée de temps n'est-elle pas déterminée par les expressions textuelles des Commentaires? Ainsi, aussitôt après le choc entre les deux armées, Vercingétorix rallie ses troupes derrière ses camps (1), et *incontinent* les conduit et les met à l'abri dans l'enceinte d'Alise, tandis que César, après avoir sans doute passé la nuit à faire panser ses blessés et donner la sépulture aux morts, suivant son habitude, — n'opère que le *lendemain* son mouvement sur Alise pour en commencer l'investissement (2). — Donc cette distance peut être évaluée à environ dix heures de marche militaire nécessaires pour une armée (3) aussi nombreuse qu'était encore celle des Gaulois; mais en quel lieu prendre le point de départ après le combat? c'est ce qui devient fort embarrassant.

Ne pourrions-nous pas répondre que, comme il devait exister un moyen de communication entre Langres et Genève, villes ayant de l'importance dès ces temps anciens (4), il serait présumable que César, après avoir

(1) Vercingetorix copias suas ut pro castris collocaverat reduxit; *protinusque* Alesiam iter facere cœpit. Liv. 7, § 68.

(2) Altero die ad Alesiam castra fecit.

(3) Vercingétorix, dans une allocution pour réclamer des secours afin de faire lever le siége d'Alise, dit : « Qui si indiligentiores fuerint, millia hominum octoginta delecta secum interitura demonstrat..... » Liv. 7, § 71.

(4) Une voie romaine, tracée sous Auguste, perfectionna bientôt la communication entre ces deux villes.

Digitized by Google

quitté la haute Seine, ayant rencontré cette route, qui l'eût conduit fort directement sur la Province romaine, l'aurait suivie quelque temps, et ce fut alors qu'il fut arrêté dans sa marche par les Gaulois, peut-être à la hauteur de *Thil-Châtel*, lieu antique où passait ce chemin, et à qui la tradition immémoriale a maintenu jusqu'à nous le nom usuel de *Tréchâteau* ou de *Tri-Château*, qui lui serait resté des *trinis castris* de Vercingétorix (1). Cette opinion, nous le pressentons, est fort hasardée et manque de points d'appui solides. Toutefois, s'il nous était permis de nous y arrêter, ce ne serait pas seulement à cause de la coïncidence du nom vulgaire avec les *Trinis-Castris;* mais c'est plutôt parce que la position de ce lieu est une plaine légèrement ondulée, et parfaitement disposée pour recevoir des camps, ainsi que pour faire combattre de la cavalerie, et se trouvait précisément placée sur la ligne de retraite que durent suivre les Romains se dirigeant *vers la Séquanie par l'extrême limite du pays des Lingons* (2). Et en effet cette limite est tout à fait rapprochée de *Tréchâteau*.

Enfin nous penserions, sans cependant qu'il nous soit possible de désigner le nom d'un lieu, que la bataille dont il s'agit aurait été livrée en avant et au nord de la Tille, rivière au bord de laquelle Vercingétorix aurait tenu son infanterie en réserve pendant que sa cavalerie combattait. Peut-être aussi ce combat se passa-t-il près de la Vingeanne? Mais nous ne pouvons nous arrêter à l'idée que la rivière mentionnée à ce sujet par César pût être la Saône, qui à la vérité forme aussi limite de la Séquanie vers Gray et plus bas, parce que ce fleuve est trop éloigné d'Alise, et que d'ailleurs l'illustre auteur des Commentaires n'aurait pas omis de citer son nom, qu'il a répété plusieurs fois ailleurs.

(1) Une carte géographique de 1650 désigne Thil-Châtel sous le nom de *Château-des-Très;* sur une autre carte de 1737 on lit Tré-Château ou Tri-Château. A cela on peut opposer une charte de 1033 qui désigne ce lieu Tille-Castro. Mais la tradition a bien aussi son autorité.

(2) Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret. Liv. 7, § 66.

Digitized by Google

Mais sous un autre point de vue, nous considérons comme étant inadmissible l'opinion inverse à la nôtre, qui tendrait à placer en Franche-Comté les *Trinis-Castris*, et l'emplacement du combat sur le premier gradin des Monts-Jura, aux bords de la rivière d'Ain, à plus de 192 kilomètres, c'est-à-dire quatre journées de marche fort longues d'Alise, position où l'on rencontre à la vérité de nombreux *tumuli* groupés en triangle sur les *trois points* de Clairvaux-les-Vaux-d'Ain, d'Orgelet et de Conliége, au-dessus de Lons-le-Saunier, et espacés les uns des autres par 12 et 14 kilomètres, ce qui aurait laissé trop de vide entre les corps de troupes combattants. En conséquence, nous pensons, d'une part, qu'à raison du grand éloignement de ces trois positions sur le Jura, de la place d'Alise, il eût été physiquement impossible à Vercingétorix d'y conduire dès le soir de la bataille sa nombreuse armée et ses impédiments, (et qui d'ailleurs aurait eu les embarras du passage des fleuves du Doubs et de la Saône), et qu'ainsi une discussion sur ce point de controverse n'est raisonnablement pas soutenable. Et de l'autre part, nous pouvons dire avec assurance que le fait de guerre en question s'est passé sur le territoire des Lingons, et non dans le centre de la Séquanie. Mais en même temps, nous regrettons de ne pas pouvoir assigner une position certaine : ce à quoi nous eussions peut-être réussi si notre âge trop avancé nous eût permis de faire militairement des reconnaissances topographiques entre Alise, la Tille, la Vingeanne et la Saône.

Champignolles-les-Hospitaliers, ce 8 août 1854.

C. Lavirotte,

Ancien officier au corps impérial d'état-major, etc., etc., de l'Académie de Dijon.

M. Mignard lit une dissertation manuscrite sur la dernière campagne de César dans les Gaules :

Digitized by Google

LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE CÉSAR

DANS LES GAULES,

ou Examen de ces deux questions (1re et 3e de la section archéologique) :

« La dernière campagne de César dans les Gaules a-
» t-elle été toujours bien interprétée? Et les opinions di-
» verses qui ont été émises à cet égard ne doivent-elles
» pas mettre l'esprit en défiance sur certaines positions
» supposées de lieux historiques dont les vestiges ne se
» trouvent point malgré d'actives recherches?

» Où les Boii s'établirent-ils chez les Eduens quand
» César eut taillé en pièces l'armée helvétienne? »

Les éphémérides de César (1) doivent à leur concision générale et à la brièveté des descriptions de lieux l'inconvénient de provoquer très-fréquemment de graves difficultés dans l'interprétation des faits; et je me demande quelquefois s'il n'en sera pas un jour ainsi des immortels bulletins de notre César moderne.

Le nom de Gergovia n'est pas, comme celui de la capitale des Mandubiens, écrit sur une pierre de ses faubourgs (2). Un certain esprit de réserve doit donc présider aux opinions que je présente ici, tant sur la dernière campagne de César dans les Gaules, que sur l'établissement des Boïens dans la confédération éduenne; questions connexes et depuis longtemps litigieuses, que j'ai plutôt la pensée d'étudier que la prétention de décider.

Je commence par analyser succinctement la campagne

(1) Les Commentaires, liv. VII, pour tout ce qui a rapport à cette dissertation.

(2) On a trouvé sur les flancs du mont *Auxois* la fameuse pierre dont l'inscription commence par le mot MARTIALIS, et finit par les mots IN ALISIA. — Cette pierre est scellée dans la muraille du palais des Archives, à Dijon.

Digitized by Google

de César, en suivant pied à pied le texte des Commentaires :

Vercingetorix arvernus summæ potentiæ adolescens, etc. Vercingétorix, jeune prince arverne d'un grand crédit, ayant été investi de la souveraine autorité, en commença l'usage par marcher de la capitale des Arvernes (1) contre les Bituriges, *ipse in Bituriges proficiscitur*. Ces derniers, qui étaient dans l'alliance des Eduens, et par conséquent dans celle des Romains, y renoncèrent pour s'unir aux Arvernes, *statim se cum Arvernis conjungunt*.

Alors César donne ordre aux légions de la Province romaine de se réunir sur le territoire des Helviens, qui touche à celui des Arvernes, *in Helvios, qui fines Arvernorum contingunt, convenire jubet*.

Les Arvernes effrayés conjurent Vercingétorix de les secourir; car tout le poids de la guerre allait peser sur eux. Touché de leurs prières, il lève son camp et quitte le pays des Bituriges pour se rendre chez les Arvernes : *quorum ille precibus motus castra ex Biturigibus movet in Arvernos versus*.

César va réunir sa cavalerie à Vienne, et ses légions chez les Lingons; ce que Vercingétorix ayant appris, il ramène son armée chez les *Bituriges*, et va, de là, pour faire le siége de la ville des Boïens. Tout cela est exprimé dans le passage qui suit :

« *Hac re cognita, Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit, atque inde profectus Gergoviam Boiorum oppidum, quos ibi helvetico prælio victos Cæsar collocaverat Æduisque attribuerat, oppugnare instituit.* »

D'après ce texte, c'est dans la capitale des Bituriges que s'était rendu Vercingétorix, à en juger par ces mots : *inde profectus*, qui viennent ensuite. Or, si *Gergovia Boiorum* eût été Bourbon-l'Archambaut, ou autre lieu du Bourbonnais,

(1) C'était *Gergovia Arvernorum*, qu'il faut bien se garder de confondre avec *Gergovia Boiorum*. Cette dernière est la ville que nous cherchons.

Digitized by Google

Vercingétorix n'aurait donc fait que des allées et des venues sur la même route, et serait venu coup sur coup et pour la troisième fois sur ses pas, pour assiéger la petite cité des Boïens.

Il est bien plus raisonnable de penser que Vercingétorix, qui désirait éloigner la guerre de son pays natal, l'Arvernie, alla au contraire harceler l'armée de César et la tenir en échec; tactique que n'a cessé, au surplus, de mettre en œuvre le général gaulois pendant toute la guerre.

Or César était alors à *Agendicum*, et Vercingétorix s'en rapprochait sensiblement en allant mettre le siége devant la ville de *Gergovia Boiorum;* mais, entendons-nous bien, cette ville, au lieu d'être tout à fait au midi de la confédération éduenne, était au contraire tout à fait au nord de cette même confédération, et c'est ce que la suite de cet exposé va établir.

César, disons-nous, était à *Agendicum* (Sens), d'où, après avoir fait avertir les *Boïens* de son approche, il se dirigea vers leur cité, *duabus Agendici legionibus atque impedimentis totius exercitus relictis, ad Boios proficiscitur.*

Or, c'est ici, c'est à l'occasion de l'itinéraire de César, qu'il y a des opinions fort indécises : aussi ai-je exposé, sur une petite carte, un tracé en bleu pour les opinions les moins probables; un tracé en rouge pour celles qui réunissent les plus graves autorités; et, enfin, j'y ai indiqué la circonscription que je donne aux Boii. Une autre petite carte, en regard, donne les limites de la confédération éduenne avec celles des peuples qui l'avoisinent, et dont il est question dans cette mémorable campagne.

L'abbé Lebeuf a démontré de la manière la plus évidente que *Vellaunodunum* est Auxerre, et *Genabum* Gien, localité parfaitement placée dans le rayon d'opérations de César, qui, d'Auxerre, avait douze ou quinze lieues à peine à faire pour aller délivrer *Gergovie*, s'il n'avait pas voulu d'abord assurer ses convois de vivres et ne point

Digitized by Google

laisser de villes fortes sur ses flancs : *ne quem post se hostem relinqueret quo expeditiore re frumentaria uteretur*, etc.

C'est pour cela qu'il emporte d'assaut *Vellaunodunum* et *Genabum*, c'est-à-dire *Gien* (1), dont l'ancien nom est *Genabie*, ainsi que le prouve l'abbé *Lebeuf*, et qui est une ville aujourd'hui ruinée, sur la Loire et sur les frontières des *Carnutes*, des *Bituriges* et des *Sénonais*.

César avait à punir les Bituriges, qui avaient quitté son parti pour s'unir aux *Arvernes*, ainsi que nous l'avons vu dès le début. Aussi, après la prise de *Gien*, passe-t-il la Loire et marche-t-il sur la cité des Bituriges, *exercitum Ligerim transducit atque in Biturigum fines pervenit*. Il n'avait plus à hésiter, puisqu'il venait d'apprendre la levée du siége de *Gergovia Boiorum*.

En effet, Vercingétorix abandonnait ce siége (*oppugnatione desistit*), et, craignant la diversion dont César menace les Arvernes, *son pays de prédilection et sa capitale*, il faisait diligence pour s'opposer à la marche de César (*obviam Cæsari proficiscitur*), qui allait commencer ses hostilités contre les Bituriges par le siége de Noviodunum, *oppidum Biturigum positum in via*.

En effet, César, n'ayant plus à secourir Gergovie des *Boïens*, dont le siége venait d'être levé par Vercingétorix,

(1) D'après le compte de César lui-même, il emploie moins de sept jours à accomplir cette brillante campagne (voir le résumé du § XI du liv. VII des Commentaires) :

Départ d'*Agendicum* et arrivée près de *Vellaunodunum*.....	1 jour.
Deux jours de circonvallation; le 3e jour la ville se rend.....	3
Le second jour de marche, de *Vellaunodunum* à *Genabe*, César enlève cette dernière ville d'assaut à minuit (*paulo ante mediam noctem*), ci.....	2 1/2
En tout.....	6 1/2

Or, je le demande, si *Genabum* était Orléans au lieu d'être *Gien*, César aurait-il pu accomplir en un si court espace de temps tous ces hauts faits d'armes, quand on pense surtout au trajet qu'il aurait eu à faire de Sens à Orléans, et ensuite d'Orléans à *Noviodunum*, et à l'éloignement où il se serait placé, et des alliés qu'il allait secourir, et de son centre d'opérations?

Digitized by Google

n'a plus qu'à poursuivre sa route et à préserver ses derrières par la prise de *Noviodunum* (1), place dans *la direction de l'Arvernie*, pays où il essayera plus tard de frapper un grand coup par le siége de sa principale place de guerre (2).

Si *Gergovia Boiorum* avait été dans le Bourbonnais, Vercingétorix n'avait point à en discontinuer le blocus; car il ne se serait pas exposé, en abandonnant le siége de cette ville, à se placer de la manière la plus défavorable, c'est-à-dire tout à fait entre les Boïens, qui étaient d'intrépides guerriers, et l'armée de César.

Dans une première rencontre, la cavalerie de Vercingétorix, qui ne cessait, pendant toute la campagne, d'observer les mouvements de César, et précédait le gros de l'armée gauloise, fut mise en fuite, et César, après ce succès et après la reddition de *Noviodunum*, se dirigea sur Avaric (Bourges), principale place des Bituriges. Il comptait que la possession de cette ville le rendrait maître de tout le pays: *eo oppido recepto* (3) *civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat.*

Pendant la marche stratégique de César, Vercingétorix incendiait les villages et les bourgs, depuis la *Boïe* jusque vers *Avaricum*, dont César faisait le siége (*a Boia quoquoversus, quo pabulandi causa adire posse videantur*), et le harcelait sans cesse sur ses derrières (*minoribus Cæsarem itineribus subsequitur*) [4], sans engager de bataille décisive, le suivant ainsi à la piste jusque sous les murs de la principale ville des Arvernes (5) (*Vercingetorix, castris prope oppidum in monte positis*, etc.); et, lorsque

(1) Les uns disent *Nevers*, et les autres *Sancerre*. L'abbé Lebeuf est de ce dernier sentiment.

(2) Gergovia Arvernorum (Clermont en Auvergne).

(3) Les mots *oppido recepto*, ville recouvrée, font suffisamment connaître que Vercingétorix l'avait occupée, comme je l'ai déjà fait pressentir précédemment.

(4) Les soldats de Vercingétorix l'accusèrent même de vouloir les trahir, tant il rapprochait son camp de celui des Romains.

(5) *Gergovia Arvernorum.*

Digitized by Google

César, après avoir abandonné le siége, revint sur ses pas et se dirigea vers la Séquanie par l'extrême frontière des Lingons (*quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret*), Vercingétorix vint asseoir trois camps à dix milles des Romains : *circiter millia passuum decem ab Romanis, trinis castris Vercingetorix consedit.*

Vous le voyez, Messieurs, Vercingétorix n'a cessé de harceler César dès le moment où ce dernier met son armée en mouvement; il le prévient même en quittant les Bituriges, et c'est en se rapprochant du Sénonais qu'il va assiéger la ville capitale des Boïens.

Voyons maintenant les opinions diverses qu'on a émises et qu'on émet encore sur la position de *Gergovia Boiorum.* — Ni les géographes, ni les archéologues qui placent cette ville dans le Bourbonnais ne sont d'accord sur le lieu. C'est Moulins, selon les uns; c'est Bourbon-l'Archambault, c'est Souvigny, selon les autres, etc., etc.

Les habitants du *Nivernais* considèrent les Boïens comme ayant habité leur pays (1).

La question a déjà été posée au Congrès de Nevers. Un membre (2) a soutenu que les ruines signalées à Saint-Révérien, dans le Nivernais, ne sont autres que celles de *Gergovia Boiorum;* un autre membre a dit qu'il ne pensait pas que ces ruines fussent encore assez bien étudieés pour se prononcer (3).

Selon M. l'abbé Crosnier, le château de *Buy* (4), dans la commune de Saint-Pierre-le-Moutier, occuperait un coin de l'emplacement de *Gergovie;* mais dans toutes ces localités qui se disputent obstinément une ville importante, a-t-on trouvé des médailles gauloises, gallo-romaines, et du Haut et Bas-Empire, documents révélateurs qui laissent le privilége de dire l'âge d'une ville? A-t-on

(1) Congrès arch. de France, 18e session, page 148.
(2) M. Boniard.
(3) M. Baudoin d'Avallon.
(4) Le nom de *Buy*, dit M. Crosnier, ne rappellerait-il pas les anciens habitants et leur ville, *urbs, civitas* ou *Gergovia Boiorum*?

Digitized by Google

trouvé des monuments caractéristiques, des thermes par exemple, des statues de marbre ou de pierre, tout un réseau de grandes voies, etc., etc.?

Les recherches les plus actives n'ont pas manqué dans tous ces lieux, où il n'y a pas un monticule qu'on n'ait fouillé, pas d'indices de ruines qu'on n'ait poursuivis; et pourtant, qu'est-il résulté de ces investigations? Rien autre chose que des inductions toujours vagues et sans résultats, et n'ayant d'autre appui que l'opinion de quelques géographes signalant une partie du sol éduen plutôt qu'une autre. Aussi, au lieu de chercher au nord de la confédération éduenne, a-t-on cherché exclusivement au midi, parce qu'on n'a pas interprété dans son vrai sens la dernière campagne de César.

Néanmoins, deux choses m'ont frappé dans les savantes discussions du Congrès de Nevers (1): la première, c'est l'opinion émise par un membre (2), à savoir « qu'il ne serait pas éloigné de croire qu'il y avait aussi des Boïens répandus sur d'autres parties du sol éduen. » La deuxième, c'est l'opinion d'un autre membre (3), consistant à dire que les Boïens occupaient un lieu sur les limites communes des Eduens, des Carnutes et des Sénonais. Ce sentiment est conforme à celui de Pline (liv. IV, chap. 18), qui, dans sa description de la Gaule lyonnaise, place les Boïens dans l'ordre suivant : *Intus autem Hedui fœderati*, Carnuti fœderati, Boii, Senones, etc.

Il y a quelque chose dans ces deux opinions qui n'est pas formel comme la mienne, mais qui lui donne néanmoins un très-grand poids.

Discutons maintenant les avis des géographes et des auteurs.

Le point de géographie le plus contesté, c'est la posi-

(1) Congrès arch. de France, 18e session, page 173.
(2) M. Devoucoux, id., ib.
(3) M. Boniard., id., ib., p. 154.

Digitized by Google

tion des Boïens sur la carte de l'ancienne Gaule (1). Tout ce qu'on sait, c'est que cette peuplade obtint de César, par l'entremise des Eduens, la permission de s'établir dans un district particulier, sur les limites des possessions de ces derniers (2).

D'Anville dit : « Cette ville des Boïens, dont il est fait mention sous le même nom de Gergovia que celui que portait une ville des *Arverni*, ne nous est point connue (3). » Schœpflin dit : « La ville des Boïens c'est Gergovie. *Oppidum Boiorum fuit Gergovia a Cæsare memorata* (4). »

Adrien de Valois (5) s'exprime de cette manière : « Qui » sont donc ces Boïens, demandera-t-on ? — Je prétends » que, d'après César, il faut les chercher dans les fron» tières des Eduens ; mais, comme les limites des Eduens » s'étendent loin en longueur et en largeur, et renferment » *quatre diocèses*, il n'est pas facile de dire où ces Boïens » peuvent être trouvés, surtout à cause que la ville était » de moindre importance, de peu de population et d'un » territoire borné. » En somme, Adrien de Valois, comme on le voit, laisse la question indécise.

Il n'en est pas de même de Walkenaër (6). Ce savant géographe se prononce en disant : « Plusieurs indications réunies tendent à placer les Boii dans le diocèse moderne d'Auxerre. Un lieu très-près d'Entrains, lieu nommé *Boui*, et au *diocèse d'Auxerre*, me paraît être un reste de l'ancien nom du peuple boïen. »

« D'ailleurs, ajoute Walkenaër (7), *Autissiodorum* n'est connu que comme le nom d'une ville, et non d'un peuple,

(1) Le géographe Mérula disait, après avoir prononcé sur ce point topographique : « *Adhuc hæreo.* » (Voir l'abbé Lebeuf, Eclairc., t. 2, p. 241.)
(2) Cæsar, 1, ch. 28.
(3) Danville, Notice de l'ancienne Gaule, p. 167.
(4) Schœpflin, *Vindiciæ celticæ*, p. 110.
(5) Notitia Galliarum, p. 91.
(6) Géog. anc. des Gaules, p. 82.
(7) Loc. cit., p. 84.

Digitized by Google

et il est naturel d'attribuer ce territoire au seul peuple de la Gaule dont l'emplacement n'est pas clairement indiqué par les auteurs. Lorsque l'on observe que tous les autres territoires se trouvent occupés par des peuples particuliers, il reste démontré que les Boii ont dû nécessairement habiter le diocèse d'Auxerre. »

Or, d'après ses propres aperçus, qu'aurait donc pensé Walkenaër si l'on était venu lui annoncer qu'à 10 ou 12 lieues nord-est d'Auxerre, on venait de trouver une ville d'une médiocre étendue, mais entourée de fortes murailles, renfermant des thermes et édifices remarquables, aussi fortifiée par l'art que par l'avantage de sa position, répondant de son âge gaulois par ses médailles gauloises et par celles de la série des empereurs romains depuis Auguste, et répondant de son dernier âge gallo-romain par ses médailles du 3e et 4e siècle à l'effigie de quelques-uns des trente tyrans et de Constantin le Grand; si on lui eût fait connaître qu'à cette ville se reliait un réseau de sept voies romaines, et qu'indépendamment du *Boui* près d'Entrains, qui formait la limite sud-ouest de cette petite cité, il y avait à 8 kilomètres de cette ville ruinée un autre *Boui*, formant la limite nord-est du même territoire; s'il avait su encore qu'un *tumulus* voisin (1) servait de délimitation entre ce territoire et le Pagus lingonicus; que, toute supputation faite, les *Mandubiens* touchant presque à Entrains, et les Lingons à Bouix, le pays était de peu de largeur et avait à peine 12 ou 15 lieues de longueur? Si on lui eût fait connaître toutes ces choses, dis-je, Walkenaër n'aurait pas manqué de s'écrier : « Mais ne cherchons plus la *Gergovia Boiorum* : c'est évidemment cette petite capitale que vous venez d'exhumer. »

Il est certain, ainsi que nous l'apprend la notice de la Gaule, que la confédération des Eduens fut renfermée dans les limites de la Première Lyonnaise, et qu'elle comprenait

(1) Le tumulus de Cerilly, placé à quelques pas de la grande voie romaine d'Auxerre à Langres.

Digitized by Google

les peuples de la cité de Lyon comme métropole, et des cités ou diocèses de *Langres*, d'*Autun*, de *Chalon-sur-Saône*, de *Mâcon*, de *Nevers*, et pays adjacents.

Quoique généralement les circonscriptions diocésaines se rapportent aux anciennes divisions territoriales de la Gaule, cependant il y a une multitude d'exceptions, surtout dans les limites extrêmes des diocèses (1). C'est ainsi qu'une partie du territoire de Nevers, dépendant d'abord de la cité d'Autun, a été rattachée depuis à la Quatrième Lyonnaise ou *Sénonie*, dont la métropole est Sens (2); c'est ainsi que le *Pagus duesmensis*, au centre de la Côte-d'Or, est, pour la plus grande partie, du diocèse d'Autun, et, pour une petite partie, du diocèse de Langres (3).

Il était impossible que, dans les contrées ou provinces frontières, les divers diocèses ne s'échancrassent pas mutuellement. J'en trouve des témoignages irrécusables dans les divers *pagi* des contrées de la Gaule qui nous occupent en ce moment. Ainsi, les frontières du *Pagus tornodorensis* (le Tonnerrois), et celles du *Pagus latiscensis* (le Châtillonnais) [4], ont été longtemps douteuses : aussi M. Lemaistre, dans sa notice sur l'ancien *Tornodurum*, rappelle-t-il que le savant Henrion de Pansey considérait le Tonnerrois comme fait de pièces rapportées. On voit dans l'annuaire du département de l'Yonne de 1845 que Molesme et Vertaut faisaient partie de cet archidiaconé de Tonnerre, composé de lambeaux de diocèses. Ainsi ces frontières éduennes ont été, pour ainsi dire, flottantes dans les différentes divisions politiques qu'a subies le sol.

(1) Voir les Éclairc. de l'abbé Lebeuf, t. 2, p. 237.

(2) Voir Gallia christiana, et Essais sur les divers territoires de la Gaule, par Guérard.

(3) Ainsi le diocèse d'Autun s'étend jusqu'aux portes de Châtillon, puisque le village d'Ampilly-le-Sec dépendait de ce diocèse.

(4) C'est précisément sur les limites extrêmes et contiguës de ces deux *pagi* que se trouve la montagne de *Vertaut*, sur laquelle sont les ruines de la ville gallo-romaine dont nous cherchons le nom.

Digitized by Google

Pour compliquer la difficulté, une grande confusion a eu lieu entre *Latisco*, sur la montagne de Vix, et *Lansuine*, sur la colline de Vertaut. Par suite d'un certain amour du merveilleux qui cherche à donner un quartier de noblesse de plus à une petite province, on a prétendu que la ville de Lansuine avait été la première capitale du *Pagus latiscensis* ou pays de la Montagne, et que *Latisco* n'en avait été que la seconde (1). A cela il n'y a qu'une petite difficulté : c'est que Lansuine était une ville éteinte avant la circonscription des *pagi*, qui ne date que du 4e ou 5e siècle (2). De plus encore, et comme il existe dans les titres diocésains de la cité de Langres un archidiaconé du Lassois ou Lessois, on en a appliqué sans façon les effets à Lansuine, sans prendre garde que l'existence des archidiaconés est de beaucoup postérieure à la ruine de cette ville. L'historien *Grosley* a bien senti ce ridicule : aussi est-ce à la ville de Châtillon qu'il attribue ce titre d'*archidiaconé*. « Il y a, dit-il, dans le pays et le diocèse de Langres, un canton qu'on a appelé anciennement l'archidiaconé de Lassois, en latin *archidiaconatus Pagi latiscensis*, dont Châtillon était le chef-lieu. » Cette même prétention critiquée par Grosley avait aussi choqué Delamothe, historien châtillonnais du siècle dernier; car il s'écrie (MS. p. 231), en faisant allusion au prétendu archidiaconé de Lansuine : « Qui croira qu'un archidiaconé ait pris et retenu jusqu'à nos jours le nom d'une ville qui avait cessé d'être bien avant que cet archidiaconé eût pris son existence? »

On peut juger par tout ce que je viens de dire, combien sont peu sûres les bases sur lesquelles on s'appuie pour rattacher la contrée de Lansuine au diocèse de Langres.

(1) A ce compte, la ville de Châtillon-sur-Seine serait la 3e capitale du *Pagus latiscensis*.

(2) Voir Guérard, Essai sur le système des divisions territoriales, p. 11. — Voir aussi les Mémoires de Guignes sur les royaumes de Provence et de Bourgogne, p. 4 et suiv.

Digitized by Google

Dans un recueil de notes imprimé en 1840, par M. L. Coutant (1), je lis ce passage, sur lequel un de mes confrères de l'Académie de Dijon a appelé tout récemment mon attention : « Les Eduens, auxquels les Boïens avaient rendu de grands services, obtinrent que cette brave nation leur fût incorporée. On leur assigna une contrée qui devint la frontière de la Bourgogne, et les Eduens leur firent part des droits et priviléges dont ils jouissaient eux-mêmes.

» Après avoir cherché les terres les plus propres à la culture, ils s'établirent sur la voie romaine qui conduit d'Alise à Troyes, *dans une belle vallée arrosée par la petite rivière de la Laignes*, où, au rapport de plusieurs historiens (Dubreuil, J. Vignier, Bruzen, etc.), ils jetèrent les fondements des trois bourgs appelés les Riceys. Quelques-uns d'entre eux allèrent s'établir sur les limites de la Franche-Comté et de la Bourgogne (2). »

Or, comme on ne pensera point que les Riceys soient autre chose que des bourgades de vignerons, il faut bien pourtant chercher quelque part la capitale de ces Boïens dans la contrée où on les installe. Or je n'en vois guère, il faut en convenir, de plus favorable que celui que j'indique, et rien ne m'étonne davantage que de voir que M. L. Coutant lui-même n'y ait pas songé.

Toutes les raisons que j'ai données militent singulièrement en faveur de l'opinion de Walkenaër, qui place les Boïens dans le voisinage d'Auxerre, ville qui n'avait pas dans la Gaule le titre de cité que lui a conféré plus tard l'érection d'un évêché, et dont le territoire, en quelque sorte neutre, borde celui des Eduens au nord-ouest.

Quant au nom même de *Landunum*, il ne faut pas s'en préoccuper; car c'est ainsi que J. Vignier a baptisé sans façon notre ville des Boïens, en accolant au mot latin

(1) Recueil de notes et de pièces historiques pour servir à l'histoire des Riceys, depuis leur fondation jusqu'à nos jours. (Paris, 1840, in-8°.)

(2) En se fondant sur les mêmes autorités, M. L. Coutant, dans ses fragments historiques sur Bar-sur-Seine, répète la même assertion. (Bar-sur-Seine, 1847, in-8°.)

Digitized by Google

dunum, désinence sonore et commune aux lieux gaulois, le mot *land*, importé dans les Gaules par les Francs, et dont la signification est terre, contrée ou pays.

Le moyen âge n'avait pris que ce premier mot *land*, et l'avait associé au nom de la petite rivière qui baigne le pied de la colline, de cette manière : *Lanz ad Lagnim*, et en français *Lanz-sur-Laigne*, dénomination qui s'est peu à peu adoucie et transformée en cet autre mot *Lanssuine*, dernière formule acceptée vraisemblablement par les vieux titres.

M. Challe prend la parole pour relever d'abord une erreur dans laquelle, dit-il, M. Mignard est tombé sur un fait épisodique. Il a, sur la foi de Lebeuf, pris Auxerre pour le Vellaunodunum des Commentaires, et Gien pour Genabum. Lebeuf a, il est vrai, avancé d'abord cette opinion dans un mémoire de sa jeunesse. Mais il a été rudement réfuté par d'Anville, et plus tard, en publiant son histoire d'Auxerre, il s'est à peu près rétracté. Rien de sérieux ne venait, en effet, à l'appui de ce système, que l'auteur faisait reposer seulement sur ce que, comme Vellaunodunum, Auxerre est à deux journées de marche de Sens, et sur ce qu'un village à dix kilomètres d'Auxerre porte le nom de Vallan. Mais Vellaunodunum était, selon les Commentaires, sur la route de Sens à Genabum, ville des Carnutes, située sur la Loire. Et quand même ce serait Gien, Auxerre n'était pas sur sa route. Auxerre, Sens et Gien forment les trois pointes d'un triangle équilatéral. Il y a dix-huit lieues de Sens à Gien en ligne droite, et trente-quatre en passant par Auxerre. Mais il y a plus encore : Genabum n'est pas Gien, c'est Orléans ; tous les géographes en sont maintenant d'accord. Gien n'est appelé dans les chroniques du sixième siècle que

Digitized by Google

Giemus ou Giomus. Il n'a jamais appartenu au territoire des Carnutes, qui finissait à Orléans, et il a toujours été du Pagus Auxerrois et du diocèse d'Auxerre. La carte de Peutinger marque l'emplacement de Genabum ou Cenabo sur la Loire, et les distances marquées sur cette carte s'appliquent juste à Orléans, où abondent d'ailleurs les antiquités romaines.

S'expliquant ensuite sur les conclusions du mémoire de M. Mignard, M. Challe déclare qu'il ne peut les admettre. On peut débattre sur l'emplacement précis où fut établie la colonie des Boïens. Est-ce dans le triangle formé à l'embouchure de l'Allier par cette rivière et la Loire? Est-ce dans le Nivernais, comme des écrivains de ce dernier pays l'ont allégué depuis quelques années? Ou bien les trente-deux mille Boïens, qui traînaient sans doute leurs familles avec eux, et que César donna pour colons et auxiliaires aux Eduens, occupèrent-ils à la fois et les marais à dessécher sur les bords de l'Allier, et les forêts à défricher dans le Nivernais? On peut admettre ou rejeter telle ou telle de ces opinions. Mais ce qui est avéré par les Commentaires, c'est que leur nouveau pays était voisin de la Loire, et interposé entre les Eduens et les Bituriges: les Commentaires le disent en propres termes. On voit d'ailleurs que Vercingétorix, après avoir amené cette dernière nation à la grande confédération qu'il formait contre la domination romaine, voulant y faire entrer de force les Eduens, pénètre sur le territoire des Boïens et assiége leur Gergovie, et que, pour la délivrer, César, parti de Sens, passe la Loire, entre chez les Bituriges, assiége leur Noviodunum, et force ainsi à revenir Vercingétorix, qui n'avait pas même pénétré

Digitized by Google

sur les terres éduennes. Ces données sont inconciliables avec le système de M. Mignard. Il suppose les Boii établis non chez les Eduens, mais sur le territoire des Autissiodori, qui formaient bien un Etat séparé, quoi qu'il en dise, Civitas Autissiodorum, comme le porte la *Notice des provinces de l'empire*. Bien plus, il place la Gergovie boïenne, non du côté de la Loire, mais du côté opposé par rapport aux Eduens. Et enfin Landunum, où il veut mettre cette place, n'était ni sur le territoire des Eduens, ni sur celui d'Auxerre. Il était dans le pays des Lingons, à dix lieues à l'est des limites du Pays Auxerrois, qui, jusqu'en 1789, sont demeurées très-exactement marquées par le périmètre de son diocèse. On peut donc douter encore, après le travail de M. Mignard, de l'emplacement de la Gergovie des Boïens; mais à coup sûr elle n'était point à Landunum. Elle était sur les terres cédées par les Eduens aux Boïens à l'ouest de leur territoire, et entre ce territoire et le pays des Bituriges.

M. Huot cite à l'appui de l'opinion de M. Challe l'existence, à Gien même, d'un faubourg situé sur le chemin qui mène à Orléans, lequel porte encore le nom de faubourg de *Genabe*.

M. Mignard, en l'absence de documents certains qui prouvent l'existence d'une véritable Gergovia dans le voisinage de la Loire, maintient son opinion, appuyée, dit-il, par des géographes et plusieurs savants.

M. Rossignol déclare qu'il ne faut, dans cette circonstance, ni rechercher les traces du mot *Boii* dans l'étymologie des noms de lieux, ni dans les ruines des cités qui ont disparu. La question, selon lui, doit être examinée de plus haut. César, dit-il, a fait neuf

Digitized by Google

campagnes dans les Gaules : à la fin de la sixième, il hiverne ses troupes au nord chez les Lingons et les Trévires, et passe ensuite en Italie, où il apprend bientôt le soulèvement des peuplades gauloises. Ici l'action se divise en deux parts : l'une a lieu dans le bassin de la Seine, l'autre dans celui de la Loire. César arrive, rassemble le peu de forces qu'il trouve dans la Province romaine, occupe les Cévennes, et fait harceler les rassemblements gaulois. Puis, sans perdre de temps et à travers tous les obstacles il se rend à Sens. A cette nouvelle, Vercingétorix pénètre jusqu'à la Loire et cherche à s'y fortifier en assiégeant la Gergovia Boiorum. Au bruit de sa marche, César, ayant réuni ses légions, part de Sens, emporte *Vellaunodunum*, gagne Genabum, et enfin Noviodunum : ce qui confirme l'opinion émise par M. Challe.

L'heure avancée ne permettant pas de continuer la discussion, elle est renvoyée à la séance prochaine.

La séance est levée.

GARNIER, *secrétaire.*

SÉANCE DU 12 AOUT.

Présidence de M. Frantin.

MM. de Caumont, Parker (d'Oxford), de Soultrait et Rossignol prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La discussion continue sur les première et troisième questions.

Digitized by Google

M. le président fait remarquer que jusqu'à ce moment de la discussion, l'on ne s'est point assez préoccupé des limites des diocèses. Il faut, dit-il, chercher les Boii entre les Eduens et les Bituriges, c'est-à-dire dans le Bourbonnais. Personne n'ignore que l'Eglise, dès son origine, a fondé sa hiérarchie sur la délimitation des provinces romaines. Les métropoles civiles furent les métropoles ecclésiastiques; les simples cités reçurent des évêchés; et le prince des évêques résida dans Rome. C'est là la base géographique dans les questions douteuses relativement aux Gaules romaines. A part quelques fondations d'évêchés récents, et particulièrement de ceux qui furent érigés par les papes d'Avignon, la circonscription des diocèses de France représente exactement celle des anciennes cités. La géographie romaine s'oppose donc à l'assertion de M. Mignard, qui place la Gergovia des Boii à l'extrémité septentrionale du diocèse d'Autun. Pourquoi la cité d'Alesia, chef-lieu des Mandubii, située à l'extrémité nord de ce diocèse, n'avait-elle point reçu de siége épiscopal? C'est que les Mandubii, petit peuple des Gaules, n'étaient que des clients des Eduens. César nous fait entendre que les Boii furent fixés entre les limites des Eduens et celles des Bituriges. Or, jusqu'à la création toute récente de l'évêché de Moulins, le Bourbonnais était partagé entre la juridiction ecclésiastique d'Autun et celle de Bourges. Ceci semble trancher la question. Il n'est donc point possible de placer la Gergovia des Boii au nord du canton des Eduens. M. Mignard, quoi qu'il en dise, a d'ailleurs contre lui les opinions si respectables d'Adrien de Valois et de d'Anville. — Ainsi s'exprime Valois :

Digitized by Google

In Æduorum finibus quærendos Boios esse NON PROCUL A BITURIGIBUS *contendo... Haud difficulter accesserim Coquillo asserenti partem pagi Burbonensis, sed eam tantummodo quam Liger et Elaver claudunt et ubi Molinæ sunt, quæ hodieque Æduis seu augustodunensi diœcesi adscribitur, Boios veterum esse.* (Vales. *verbo* Boii, p. 91.) Les citations de M. Mignard sont donc peu exactes : 1° en ce que, après avoir énoncé seulement le point litigieux de la question, et omis dans sa traduction française ces mots : *non procul a Biturigibus,* il supprime encore la conclusion du grand critique; 2° et quant à d'Anville, ce géographe assigne en termes exprès *les Boii à cette partie du territoire des Ædui qui est resserrée entre l'Allier et la Loire.* Cette partie, ajoute d'Anville, a été démembrée de l'ancien comté d'Autun par l'acquisition qu'en ont faite les anciens seigneurs de Bourbon dès le commencement du onzième siècle. (Notice de la Gaule, p. 167.)

M. Mignard donne lecture de ses répliques aux observations diverses dont son mémoire a été l'objet :

Si *Genabum* était Orléans, cela rendrait la campagne de six jours et demi, que j'ai exposée d'après le texte des Commentaires, tout à fait impossible; et d'ailleurs, suivant les annales de S. Bertin, suivant Prudence, évêque de Troyes, qui vivait sous Louis le Débonnaire, et d'après d'autres graves autorités encore, dont la nomenclature ne s'est point casée dans ma mémoire, il est plus que vraisemblable que la ville dite *Genabum*, en tant qu'on applique cette dénomination à Orléans, n'a existé que depuis Aurélien, et n'a jamais porté d'autre nom que celui d'*Aureliani*, dénomination qui se confondit, comme on sait, avec la cité même.

Malgré ma confiance en l'honorable M. Challe, je croirai

Digitized by Google

difficilement que Lebeuf, qui était un esprit solide, positif et nullement hasardeux, ait changé d'opinion sur *Genabe* et *Vellaunodunum*. Je vois, au contraire, que dans le 2e vol. de ses Eclaircissements, il résume son dire et lui donne un nouveau poids. Je concevrai seulement qu'il ait hésité d'abord, qu'il ait hésité comme le géographe Merula, dont il répète lui-même les paroles, « *adhuc hæreo.* » Cela lui était bien permis dans l'examen de la question la plus difficile de la géographie des Gaules.

Quant à la tactique des deux illustres guerriers, deux choses me frappent surtout dans toute la conduite de Vercingétorix : la première, c'est d'éviter le plus qu'il peut de concentrer la guerre chez les Bituriges et dans l'Arvernie surtout, son pays de prédilection, sa patrie, et où se trouve sa capitale; et la deuxième, c'est le parti pris par lui, dès le commencement de la guerre, de harceler continuellement son adversaire sur ses flancs, sans risquer une bataille. Or César avait son quartier général à Agendicum (Sens), parce que de là il pouvait s'appuyer d'un côté sur les Lingons ses alliés, et sur la partie nord de la confédération éduenne, où étaient précisément ses autres fidèles alliés les Boïens, peuplade intrépide, *egregia virtute*, dit César lui-même. Le midi de cette confédération n'était pas, à beaucoup près, aussi sûr pour les Romains.

César marche d'Agendicum au secours des Boïens; mais il veut réduire d'abord quelques places fortes, sachant bien que sa supériorité, en fait de siége, le fera triompher rapidement. Vercingétorix, qui voit ce danger, lève promptement le siége de *Gergovia Boiorum*, et vient harceler sans discontinuer, jusqu'à la fin de la campagne, son vigoureux adversaire sur ses flancs.

M. Rossignol me semble vouloir trop condamner Vercingétorix à l'immobilité dans le bassin de la Loire, et César aussi à une sorte d'immobilité dans le bassin de la Seine. Il n'y a rien dans les Commentaires de ces extrêmes systématiques. Il ne faut pas non plus traiter légèrement les limites que j'ai mentionnées tant d'après les auteurs

Digitized by Google

que d'après mes observations particulières. *Boui*, avec le tumulus de Cerilly, formait les limites du Pagus *lingonicus*, et même du diocèse d'après quelques documents que j'ai énumérés. Un autre *Boui* vers Entrains constituait la limite du sud-ouest. Ces délimitations importantes n'ont pas échappé à Walkenaër, et c'est la discussion de ce savant géographe qui m'a d'abord éclairé.

M. Challe a dit qu'il fallait une grande surface à une peuplade de trente-deux mille hommes avec femmes et enfants, et que les forêts du *Nivernais* à défricher n'étaient pas de trop. Je réponds qu'un pays de quinze lieues en longueur et d'une largeur très-moyenne comme l'était celui dont je retrace les limites concurremment avec le savant géographe dont il vient d'être question, était bien suffisant pour établir trente-deux mille Boïens (voir César, liv. 1, § 29) avec femmes et enfants; et d'ailleurs, il ne s'agissait point de défrichements, mais de donner des terres d'une facile culture en échange de services militaires dont le besoin était urgent. Il ne s'agissait pas, en effet, pour cette courageuse peuplade, de défricher, mais de se battre à outrance contre les ennemis de César.

Dans toute cette question, où grand nombre de savants ont hésité, où les géographes eux-mêmes ne se prononcent pas, et où il y a tant de versions sur l'itinéraire de César, j'ai désiré soumettre au Congrès une opinion personnelle, que je place d'ailleurs, en dernière analyse, sous la dépendance des fouilles qu'on pourra ultérieurement pratiquer. J'ai dû m'attendre, par la raison que mon opinion est nouvelle, à la voir combattue : c'est le sort commun pour arriver à la vérité, et c'est la vérité que je désire avant tout.

M. Rossignol demande à continuer ses observations. Il insiste sur la nécessité d'asseoir la discussion sur des bases plus larges et de dégager le fait de tous ses détails. Il reprend le récit des opérations des deux généraux. *Landunum*, dit-il en terminant, n'a pu être

Digitized by Google

la *Gergovia Boiorum;* car on ne peut supposer que Vercingétorix, pressé par les événements, ait pensé à assiéger une ville située au nord du pays des Eduens, c'est-à-dire à traverser des contrées qui lui étaient hostiles. L'attaque a donc dû nécessairement avoir lieu dans la vallée de la Loire. César va de Sens ou d'*Agendicum* à Vellaunodunum, puis à Genabum, où, de l'aveu de tous, il passe la Loire, pour de là marcher sur les Boïens. Admettre l'opinion de M. Mignard, placer cette peuplade à Landunum, qui se trouve dans le bassin de la Seine, c'est évidemment supposer que César tourne le dos au pays vers lequel il se dirige.

M. le président clôt la discussion en déclarant les deux questions parfaitement élucidées et par la stratégie et par la géographie. Les possessions des *Boii* étaient dans le Bourbonnais, entre les limites diocésaines d'Autun et de Bourges, sans qu'on puisse précisément décider quel était l'emplacement de leur capitale, la *Gergovia Boiorum.*

M. Rossignol demande encore à ajouter un seul mot. César, dit-il, raconte que les Bituriges, à l'instigation du général gaulois, brûlèrent tout le pays situé entre eux et les Boïens.

On passe à la 2e question :

Le plateau de Sainte-Reine, les lieux qui l'avoisinent, et leur situation par rapport aux grands mouvements des deux armées de César et de Vercingétorix, répondent-ils à toutes les données des Commentaires sur le siége d'Alésia ?

M. le général Raymond expose quelques considéra-

Digitized by Google

tions stratégiques sur le mémorable siége d'Alise. Il relève les fautes commises par les Gaulois dans cette campagne, et surtout celle de leur général, de s'être tenu enfermé dans la place.

Les Gaulois, dit-il, ont payé bien cher la violation des trois principes suivants de la guerre des siéges :

1° Qu'il faut que les forces qu'on qualifie d'armée de secours soient incomparablement plus considérables que celles dont on garnit la place forte, dans laquelle se réfugient des débris de l'armée tenant campagne et le matériel qu'on ne peut traîner à la suite de cette armée active;

2° Qu'il faut, à part d'une armée exercée et destinée à livrer bataille, avoir des réserves pour reformer une autre armée quand la première vient à succomber;

3° Qu'il faut éviter d'enfermer dans une place un chef de la trempe de Vercingétorix, qui à lui seul valait un corps d'armée.

C'est là ce qu'on peut reprocher à la Prusse en 1807.

Après Iena, Auerstæd et Lubeck, les débris de son armée furent enfermés et pris à Magdebourg et à Stettin.

Envoyé en parlementaire à Magdebourg, je fis l'observation de ce défaut de réserve au général Kleist, ancien aide de camp de Frédéric, gouverneur de cette place que je le sommais de rendre.

Une semaine après, Magdebourg et Stettin capitulaient faute d'armée de secours.

Idem les places et de Silésie, et plus tard Dantzig;

Digitized by Google

mais là il y eut armée de secours à Iena. — Napoléon commandait l'armée d'observation.

M. Rossignol n'admet point la faute qu'on reproche à Vercingétorix. Le chef gaulois ne s'est renfermé dans Alise qu'après plusieurs combats malheureux. Il était à la tête de 80,000 combattants, et 150,000 autres harcelaient par derrière l'armée romaine. En se retranchant sous les murs d'Alise, il espérait envelopper son ennemi et l'accabler sous le nombre.

Revenant à la question même, M. le président la regarde comme depuis long-temps éclaircie, et, sur la demande de M. Rossignol, déclare qu'il sera inscrit au procès-verbal que cette question a été résolue, les Commentaires de César à la main, de la manière la plus évidente et la plus complète en faveur du plateau d'Alise. Du reste, la position d'Alise, ville celtique qui a survécu à sa ruine sous la forme de municipe gallo-romain, n'est incertaine ni pour les historiens ni pour les géographes. La science n'a presque à ajouter aucune démonstration à la description si frappante qu'en a faite le conquérant des Gaules.

La quatrième question demeurant réservée, la cinquième est mise en discussion :

Les *déesses Mères* trouvées en Bourgogne et sur les bords du Rhône ont-elles été suffisamment étudiées? les a-t-on décrites avec soin? Présenter une monographie de ces divinités gallo-romaines; indiquer leur rôle dans la théogonie païenne.

Sur cette question, M. Adolphe Grange lit le mémoire suivant :

Digitized by Google

LES DÉESSES MÈRES.

Par les découvertes que l'on a faites de bas-reliefs représentant les déesses Mères, et de nombreuses inscriptions consacrées en leur honneur, nous présumons que le culte de ces déesses devait être en grande vénération dans nos contrées à l'époque gallo-romaine. Aussi l'attention des savants qui nous ont conviés à cette réunion scientifique a-t-elle été fixée avec intérêt sur ces divinités, quand ils nous ont demandé des éclaircissements à leur égard.

Parmi les bas-reliefs que l'on possède de ces déesses, le plus connu est celui qui est placé à Metz, au frontispice d'un temple, et qui est un vœu des habitants de la rue ou du village de la Paix en l'honneur de ces divinités. Au-dessus du portail de l'église d'Aisnay, il existait un bas-relief dont les antiquaires se sont beaucoup occupés. Gruter parle d'un troisième monument de ce genre conservé à Munster-Eiffel, dans le duché de Juliers. Keysler fait encore mention d'un bas-relief semblable trouvé à Steenhové, bourg de la Zélande. Enfin, il a été découvert en 1770 ou 1771, sur le territoire de Bressey-sur-Tille, et ces années dernières dans les fouilles opérées à Landunum, deux bas-reliefs que nous possédons aux archives de Dijon, où est placé notre musée lapidaire.

Afin de répondre à la question proposée, ces deux derniers monuments et celui d'Aisnay seront d'abord les objets spéciaux de notre travail; ensuite nous donnerons une monographie des divinités qu'ils représentent, et nous indiquerons le rôle de ces divinités dans la théogonie païenne.

Legouz de Gerland, dans ses *Dissertations sur l'origine de la ville de Dijon*, a consacré un chapitre aux déesses Mères trouvées à Bressey, et les a fait graver dans son ouvrage (p. 158, pl. xxxi); mais il n'a pu les étudier ni les décrire convenablement, parce que ce monument, découvert dans un marais, est en pierre blanche, et que l'humidité en a altéré les formes.

Digitized by Google

« On voit, dit-il, que les eaux et le temps ont beaucoup » travaillé sur ces figures.

» Les restes de cette pierre antique nous rappellent les » vœux qu'on faisait aux déesses Maires. Elles étaient ap- » pelées *Matræ* ou Matrones, selon les différents idiomes » du pays où elles étaient invoquées : c'était dans des en- » droits écartés, ou marécageux, ou dans des forêts, qu'on » leur adressait des vœux pour la fécondité de la terre, la » prospérité de la famille, ou pour la conservation des » princes régnants.

» Fabretti nous dit que les femmes objet de ce culte » étaient des divinités champêtres, qu'on implorait surtout » pour avoir d'abondantes récoltes de fruits. Celles qui sont » ici représentées font connaître quelles étaient leurs fonc- » tions : elles sont assises, et portent des cornes d'abon- » dance appuyées sur l'épaule, avec une nappe étendue » sur leurs genoux, ce qui est particulier à ces figures; » elles ont aussi à la main des patères fort mutilées. »

Après cette description parfaitement exacte, nous n'ajouterons rien. D'ailleurs, il serait presque impossible de décrire ce bas-relief comme l'a fait Legouz de Gerland, parce que la pierre en est très-fruste et a été mutilée récemment par une chute qu'un accident a occasionnée; en sorte que les déesses qu'elle représente sont à peu près méconnaissables.

Dans le rapport sur les fouilles exécutées par la Commission archéologique de la Côte-d'Or sur le plateau de Landunum, M. Henri Baudot a parlé du second monument que nous avons signalé comme existant aux archives (1). « Près de l'hémicycle du Balneum (salle de bain), dit » M. Baudot, on a recueilli un beau bas-relief en pierre » blanche représentant trois déesses, tenant chacune une

(1) Dans l'examen des fouilles d'une ville gallo-romaine dite Landunum, par MM. Mignard et Lucien Coutant, ces messieurs se sont contentés de signaler ce bas-relief à la page 49 de leur mémoire, publié par les soins de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, et en ont donné la gravure, planche VI, n° 3.

Digitized by Google

» corne d'abondance. Quoique en deux parties, ce mor-
» ceau est parfaitement conservé. » Cette description, très-juste, est un peu rapide; il n'en pouvait être autrement dans un rapport qui devait s'étendre à tant d'objets découverts à Landunum: aussi je me permettrai d'entrer en quelques menus détails.

Nous savons déjà que ce monument est en pierre blanche, et qu'il est parfaitement conservé, quoique en deux parties. Il a soixante-deux centimètres en hauteur et cinquante en largeur, et représente trois femmes debout, vêtues de longues robes. Celle du milieu tient une patère de la main droite, et une corne d'abondance, appuyée sur son épaule, de la gauche; les deux autres femmes ont chacune une corne d'abondance entre leurs mains. Ce monument, comme celui de Bressey, a été trouvé sans inscription; mais ces cornes d'abondance, cette patère, et cette réunion de trois femmes, suffisent pour faire reconnaître les divinités que l'on adorait sous le nom de *Mères*, et auxquelles on offrait des vœux pour la prospérité des familles et la fécondité de la terre.

Comme il n'existe plus d'autres monuments de ce genre que je connaisse en Bourgogne, passons à celui que l'on voyait à Aisnay, sur les bords du Rhône, et qui a été décrit par plusieurs auteurs et gravé dans leurs ouvrages (1). Aussi me bornerai-je à citer ce qu'ils en ont dit, tout en relevant les erreurs qu'ils auraient pu commettre.

Le père Ménestrier, dans la préparation à son *Histoire consulaire de Lyon*, a donné le dessin du bas-relief de l'église d'Aisnay. D'après lui, ce serait un vœu fait par un médecin nommé Philenus Egnatius à la déesse de l'abondance, sous le nom de Mère sainte, comme l'inscription parut le lui indiquer: *Matri Augustæ Philenus Egnatius medicus.*

« Cette déesse de l'abondance, écrit-il, est représentée

(1) Ce monument a été donné par Ménestrier, p. 7; D. Martin, t. II, pl. 34; et récemment par M. de Boissieu, p. 56.

Digitized by Google

» au milieu de deux autres figures assises comme elle. » Elle tient d'une main une patère, instrument des sacrifi- » ces anciens, et de l'autre elle soutient un corne d'abon- » dance, comme son symbole particulier. Les deux figures » qui l'accompagnent tiennent chacune deux pommes, au- » tres symboles de fertilité, et je me persuade que ces deux » figures sont les deux côtés de la rivière de la Saône, et » les deux portions du pays des Ségusiens, également fer- » tiles et abondantes, et que par la patère ce médecin vou- » lait que l'on reconnût que l'on tenait des dieux cette » abondance, et qu'il fallait, par des sacrifices et des li- » bations, se les rendre propices, pour obtenir la conti- » nuation de cette fécondité de leur pays et de leurs » terres. »

La description de ce monument par le P. Ménestrier est très-exacte, d'après le dessin qu'il en donne; mais il s'est trompé dans la désignation des divinités qu'il représente. Il avait dit que ce bas-relief représentait les trois Gaules; ici, il se persuade que c'est la déesse de l'abondance accompagnée des deux côtés de la Saône, sous la figure de deux femmes. Il est dans l'erreur, parce que les monuments que nous possédons de ce genre, et qui ont été découverts en différents pays, n'avaient certainement point été faits pour représenter la déesse de l'abondance avec la personnification des rives de la Saône ou du pays des Ségusiens. D'ailleurs, Ménestrier ne marche qu'en tâtonnant au milieu des ténèbres qui obscurcissent les recherches que l'on peut faire sur les divinités qui nous occupent; car plus loin il dit, en parlant de la fête des Matronales, qui se célébrait à Rome en l'honneur des *Parques*, que le monument de l'église d'Aisnay pourrait bien se rapporter à ces trois prétendues déesses ou Matrones, si, au lieu de *medicus*, dans l'inscription, il faut lire *Mediomatrix*, en interprétant les trois lettres MED. qui la terminent. Nous reviendrons sur l'interprétation de ce mot.

Dom Martin, dans la *Religion des Gaulois*, a donné le

Digitized by Google

dessin du bas-relief d'Aisnay, exactement pareil à celui que l'on trouve dans Ménestrier ; et, dans un chapitre consacré spécialement aux divinités de ce genre, après avoir cité l'inscription des déesses Mères de Metz, il dit : « Le père Ménestrier, dans son histoire de Lyon, a aussi » donné un bas-relief tout semblable, qui est sur la porte » de l'église d'Aisnay. Trois femmes assises y sont re- » présentées. Les deux qui sont à côté tiennent des fruits, » et celle du milieu tient non une *patère*, mais une pomme » dans la main droite, et une corne d'abondance dans la » gauche, et a des fruits dans son giron. » Puis il cite l'inscription que nous connaissons déjà :

MAT. AVG. PHE. EGN. MED.

Je ferai remarquer que D. Martin n'est pas complétement d'accord dans sa description avec l'auteur qu'il cite. En effet, il dit que la femme du milieu tient non une *patère*, mais une pomme dans la main droite, et il souligne le mot patère, parce qu'il est l'expression du père Ménestrier pour désigner l'objet que cette femme a dans sa main. Je pense qu'ici D. Martin a voulu faire preuve de l'esprit caustique et contradicteur qui lui est connu : la chose est non-seulement visible, mais elle est palpable. Je n'ai point vu le monument original ; mais j'en ai vu deux copies (1), que je crois fidèles, puisqu'elles se ressemblent si bien (2) : l'une m'est donnée par Ménestrier, et l'autre par D. Martin lui-même. Eh bien ! j'y vois trois femmes assises ; celle du milieu tient une corne d'abondance de la main gauche et une patère de la droite ; elle a de plus deux pommes dans son giron ; et les deux autres femmes n'ont qu'une pomme dans chaque main. Voilà ce que j'ai vu dans le dessin que fournissent ces auteurs, et je répète que la femme du milieu tient une patère de la main droite, comme celle du

(1) J'en ai vu depuis une troisième copie dans l'ouvrage remarquable de M. Alph. de Boissieu, intitulé : *Inscriptions antiques de Lyon.*

(2) Peut-être que D. Martin a fait la sienne sur celle du père Ménestrier, et que lui-même il n'avait point vu le monument.

Digitized by Google

bas-relief de Landunum ; et dire le contraire, surtout pour un homme aussi éclairé que l'était D. Martin, c'est vouloir tromper, non par mauvaise foi, mais seulement par esprit de contradiction.

A ce sujet, je veux citer un passage de Legouz de Gerland, que l'on pourrait appliquer à certains archéologues : « La défiance de soi-même est le caractère nécessaire pour » marcher dans la route obscure de l'antiquité ; mais aussi » il est plus aisé de critiquer que de bien dire.

» Si une critique judicieuse nous éclaire, l'humeur d'une » critique austère nous égare. Un cynique, dans son ton- » neau, contrarie l'opinion de tout le monde ; la vanité » jalouse qu'il couvre de son manteau, veut s'élever un » trône sur les débris des opinions des autres ; il répand » sa bile sur le genre humain : ces traits malins le font » haïr sans éclairer personne. »

Il est inutile de vous dire, Messieurs, que je ne prétends point faire l'application à dom Martin de ce passage d'un antiquaire judicieux : ce serait faire preuve d'une sévérité extrême envers un auteur auquel nous devons de savantes dissertations archéologiques. Seulement, j'ai voulu montrer que celui qui donne une fausse description d'un objet (par exemple comme le docteur Guénebault, qui a donné, dans son *Réveil de Chindonax*, l'inscription gravée sur la pierre qui renfermait l'urne, en caractères différents de ceux qu'il envoya à Gruter pour mettre dans son Recueil d'inscriptions), augmente les ténèbres au lieu de répandre la lumière. La preuve en existe : l'erreur de D. Martin a été répétée par l'abbé Banier, qui, sans doute, n'ayant point vu le monument, parle sur la foi de cet auteur. Voici la description qu'il en donne : « Trois femmes assises y sont » représentées. Celle du milieu tient d'une main une corne » d'abondance, de l'autre une pomme, et a encore d'au- » tres fruits sur ses genoux ; les deux autres tiennent une » pomme à chaque main. » Dans cette description nous ne voyons qu'une assertion nouvelle en faveur de la pomme dans la main droite, au lieu de la patère.

Digitized by Google

Millin, dans son *Voyage dans le Midi*, parle ainsi de ce bas-relief et de l'église d'Aisnay. « Cette célèbre église » est bâtie au confluent du Rhône et de la Saône, à peu » près au lieu où soixante nations gauloises élevèrent en » commun un autel à Rome et à Auguste, et fondèrent un » collége de prêtres pour y sacrifier.

» Sur le portail est un bas-relief célèbre qui représente » trois femmes. Celle du milieu tient une corne d'abon- » dance, deux pommes et une espèce de sébile; les deux » autres tiennent chacune une pomme dans la main. On lit » au-dessus : MAT. AVG. PHE. EGN. MED., » ainsi inter- » prété : *Matribus Augustis Philenus Egnatius Medicus* ou » *Mediomatrix* (c'est-à-dire du pays Messin). »

Cette description rapide de Millin est un peu vague; cependant il reconnaît que la femme du milieu tient une espèce de *sébile*. Certainement Millin a une réputation incontestable comme archéologue, et nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait vu ce qu'il décrit.

Le dernier auteur qui se soit occupé du bas-relief de l'église d'Aisnay, c'est M. Alph. de Boissieu. Il s'exprime ainsi : « Parmi les nombreux monuments qui rappellent le » culte des déesses Mères dans notre contrée, un des plus » intéressants est sans contredit le petit bas-relief qui re- » présente ces divinités avec leurs attributs champêtres.

» En voici la reproduction plus fidèle et plus minutieu- » sement exacte que toutes les gravures qui en ont été » données jusqu'ici.

(*Voir l'ouvrage de M. de Boissieu*, page 56.)

MATR. AVG. PH LEGN. MED.

« Ce bas-relief, qui rappelle le style du Bas-Empire, était » autrefois engagé dans le mur extérieur de la façade de » l'église d'Aisnay, au-dessus de la porte principale, et il a » été depuis quelques années transporté au musée lapi- » daire (1).

» Les déesses Mères y sont représentées retenant de

(1) Entre les arcades x et xi, nº 73.

Digitized by Google

» leurs deux mains des fruits qui reposent sur leurs vête-
» ments; celle du milieu a, de plus, une patère dans la main
» droite et une corne d'abondance dans la gauche. »

Cette description infirme quelque peu celle de D. Martin et celle que j'ai faite d'après son dessin : au lieu de deux pommes que les femmes de côté ont dans leurs mains, elles paraissent en avoir trois dans celui de M. de Boissieu; ceci n'est qu'un détail sans aucune signification.

Avant de quitter le monument d'Aisnay, je dois faire remarquer qu'il existe une différence notable dans la manière de lire l'inscription : MAT. AVG. PHE. EGN. MED.

Le P. Ménestrier la rend par *Matri augustæ Philenus Egnatius medicus*, croyant que le vœu n'est offert qu'à la femme du milieu, déesse de l'abondance, sous le nom de Mère sainte; ce qui est insoutenable, comme je l'ai fait voir. D. Martin écrit *Matribus augustis*, et Millin de même. Quant au dernier mot, il peut se rendre par *Medicus* ou par *Mediomatrix*, c'est-à-dire que Philenus Egnatius, qui a offert ce vœu aux *Mères augustes*, était ou *médecin*, ou du pays *Messin*.

M. de Boissieu, que j'ai déjà cité plus haut, fait remarquer que la ponctuation s'oppose au double nom de Philenus Egnatius (« L'L après le PH, dit-il, est d'ailleurs » lié à EGN); que toute leçon qui l'en sépare doit être fau-» tive; je crois donc qu'il faut lire avec Orelli :

« MATRibus AVGustis PHILEG N MEDicus. »

» Quant à l'abréviation MED, on doit, je pense, l'inter-» préter par *medicus*. Le surnom du pays de *Mediomatrix*, » ou de *Mediomatricus*, qui semble avoir prévalu, n'est » fondé que sur la fausse opinion admise par quelques au-» teurs, et, entre autres, par D. Martin, que les déesses » Mères étaient des divinités propres du territoire Messin. » Cette opinion, qui repose sur la découverte faite à Metz » d'un curieux bas-relief représentant ces déesses, ne peut » être soutenue. »

Nous sommes arrivés à un autre point de la question, c'est-à-dire à donner une monographie des déesses Mè-

Digitized by Google

res. Cette chose est déjà faite. Elles sont toujours représentées par trois femmes vêtues, assises ou debout, tenant en mains des cornes d'abondance, des patères ou des fruits. Je ne leur connais point d'autres attributs. Or, chaque fois que l'on verra dans un bas-relief trois femmes réunies, ayant des fruits en mains ou dans leur giron, des patères et des cornes d'abondance, on pourra, sans crainte de se tromper, dire que ce sont des Mères ou Matrones. Nous en avons vu des exemples dans les monuments de Dijon et d'Aisnay, comme on pourrait en voir de nouveaux dans ceux de Metz, dessinés par Gruter, Keysler, Montfaucon et D. Martin (1), où ces femmes sont debout; de Munster-Eiffel, rapporté par Gruter; et de Steenhové, dont parle Keysler, où elles sont assises avec les marques distinctives que nous avons signalées.

Ceci fait, nous arrivons à la partie la plus épineuse de la question, c'est-à-dire que nous allons indiquer le rôle des déesses Mères dans la théogonie païenne.

Ce point a été discuté et fort embrouillé. Parmi les auteurs qui en ont parlé, il en est peu qui se soient fait une opinion vraie; ils ont donné des suppositions, ils ont avancé des idées que nous allons chercher à éclaircir.

Comme les anciens disent peu de chose de ces déesses, on ne peut traiter de cette matière que d'après les inscriptions et les monuments qui nous en restent, et les opinions contradictoires des auteurs modernes.

Gruter s'est contenté de citer les inscriptions qu'il connaissait en l'honneur de ces divinités. Chorier, dans ses *Antiquités de Vienne*, et le P. Ménestrier, dans son *Histoire consulaire de Lyon*, se sont assez étendus sur ce sujet. Fabretti en parle dans son *De Aquæductibus*, et Spon dans ses *Recherches curieuses d'antiquités*. Keysler a fait une dissertation particulière sur ces déesses. Montfaucon en a dit peu de chose. D. Martin, dans la *Religion des Gaulois*, en

(1) Il est dessiné dans Gruter, p. 92; Keysler, p. 394; Montfaucon, t. II, pl. 192, n° 3; D. Martin, p. 147, pl. 34.

Digitized by Google

a parlé fort au long. L'abbé Banier, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, a donné une dissertation spéciale où les opinions diverses de différents auteurs sont examinées. Legouz de Gerland, dans ses *Dissertations sur l'origine de la ville de Dijon*, en a aussi parlé au sujet du relief trouvé à Bressey; mais il s'est contenté de citer les opinions vraies ou douteuses de quelques-uns des auteurs que je viens de nommer. Enfin, M. de Boissieu, dont je n'ai connu l'ouvrage, si justement louable à plus d'un titre, qu'après avoir présenté ce mémoire, a donné sur ces divinités des conclusions dont je me suis beaucoup approché, tant mes recherches consciencieuses m'avaient fourni l'occasion de rencontrer la vérité.

Si nous cherchons à connaître l'origine du culte rendu aux déesses Mères, nous remonterons dans la plus haute antiquité, d'après Pausanias et Plutarque. Pausanias dit qu'à « vingt stades d'Athènes, il y a un promontoire qu'on » appelle *Colias*, où l'on voit une statue de Vénus, et celles » des déesses nommées *Genetylles;* » et il croit que ce sont les mêmes divinités que les Phocéens d'Ionie honorent sous le nom de *Geunaïdes*.

Plutarque, dans Marcellus, parle d'une ville de Sicile nommée *Engyum*, Enguie, où on sacrifiait aux déesses Mères, et dit que le temple de cette ville consacré à ces déesses avait été bâti par les Crétois, qui eux-mêmes tenaient ce culte de leurs aïeux les Phéniciens. Nous ne pousserons pas plus loin nos recherches sur l'origine de ce culte, que nous voyons se perdre dans la nuit des temps, où les déesses Mères vont se confondre avec l'*Astarté* des Syriens, qui était la mère de tous les dieux. Comme la terre avait plusieurs divinités, les Syriens multiplièrent leur Astarté, et en firent plusieurs qu'ils nommèrent ΑΣΤΑΡΤΑΙ, d'où les autres peuples formèrent leur Cybèle, leur Junon, leur Cérès et les déesses Mères, dont le nombre égalait celui des temples et des autels que l'on consacrait en leur honneur.

Chorier, chez les modernes, ne fait remonter cette ori-

Digitized by Google

gine à Rome qu'aux règnes de Pertinax et de Sévère. Il est peut-être probable que les Romains n'employèrent le nom de Mères pour désigner ces déesses qu'à l'époque de ces empereurs; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils leur rendaient déjà un culte en les confondant avec les nymphes champêtres.

D. Martin croit que les Mères étaient peut-être les divinités propres de Metz, en latin *Mediomatrix*, mot composé de *Medius* et de *Matræ*, ou les Maires, appelées aussi Mères en d'autres lieux; et il soupçonne fort qu'il faille rapporter l'origine de celles des autres villes à l'établissement de celles de Metz. Ce que dit D. Martin est fort douteux. Les déesses mères pouvaient bien être les divinités spéciales de Metz, comme Segetia en était une chez les Ségusiens; mais le culte de ces divinités n'est pas originaire de cette ville ou de ce pays.

Il s'agit maintenant de savoir quelles étaient les déesses Mères.

Chorier, Fabretti, Spon, et Legouz de Gerland après eux, croient qu'elles étaient des divinités champêtres, et les confondent avec les autres divinités de ce genre. Le P. Ménestrier a cru d'abord que les trois déesses d'Aisnay représentaient les trois Gaules; mais il s'est rétracté ensuite, et s'est arrêté à croire que c'étaient les trois Parques, ou les trois déesses qui présidaient aux destinées des hommes; et il s'appuie du témoignage de Varron, qui fait dériver leur nom de l'enfantement. Mais plus loin il parle de saint Augustin, qui dit (Cité de Dieu, liv. IV), en se moquant des anciennes superstitions des Romains, que leurs moissons étaient sous la garde de trois déesses, dont celle qui en prenait soin quand les grains étaient encore cachés dans la terre se nommait *Seïa;* celle qui en était la gardienne quand ils étaient sur la terre, *Segetia;* et celle à qui ils en confiaient la garde quand ils étaient dans les greniers, *Tutelina.*

Nous avons vu dans la première partie de ce travail que le père Ménestrier croyait voir dans le bas-relief

Digitized by Google

d'Aisnay la déesse de l'abondance ou *Segetia*, et les rives de la Saône. Il se rapporterait avec saint Augustin, s'il donnait aux femmes de côté les noms de Seïa et de Tutelina; ce qui ne pourrait exister, parce que, les attributs de ces déesses n'étant pas les mêmes, elles devraient avoir en main des signes caractéristiques de leurs fonctions.

Keysler prétend, dans la dissertation qu'il a faite à leur égard, que les Maires étaient des druidesses, dont quelques-unes avaient été divinisées de leur vivant. Il s'appuie sur le texte de César, qui appelle *matres familias*, mères de famille, les druidesses de l'armée d'Arioviste; et sur Tacite, qui montre, dans la description des mœurs des Germains, le respect qu'ils avaient pour les femmes en général, et pour les druidesses en particulier. Ces dernières étaient regardées par eux, de leur vivant, comme des divinités; mais nous n'avons point de raisons pour admettre que les déesses Mères étaient des druidesses divinisées, et nous en avons pour l'idée contraire.

D'ailleurs, le culte des déesses Mères était répandu dans des contrées où il n'y avait jamais eu de druidesses. Cette opinion de Keysler est donc insoutenable.

D. Martin dit qu'une bonne partie des monuments érigés en l'honneur de ces divinités sont des vœux qu'on faisait pour la prospérité de la maison de l'empereur, des maisons et des familles. Il dit de plus : « Il y a des inscriptions » consacrées aux Junons, aux Hères, aux Commodèves, » aux Dames ou Maîtresses, etc. Tous ces noms sont syno- » nymes, et ne peuvent signifier que la même chose. Il n'y » a que la corruption de la langue latine qui régnait dans » les différentes provinces où furent faites ces inscriptions, » qui ait pu former la différence qui existe entre ces mots. » Puis, examinant les opinions de Chorier, de Fabretti et de Keysler, il trouve que la vérité et la solidité manquent au sentiment spécieux de ce dernier. Arrivant à l'opinion du P. Ménestrier après sa rétractation, c'est-à-dire à l'idée que les Mères étaient les mêmes que les Parques, D. Martin l'approuve, et voici de quelle manière il appuie cette

Digitized by Google

opinion : « Quand nous disons que les *Maires* étaient les » Parques, nous ne les regardons pas sous l'idée de ces di- » vinités inflexibles qu'on s'en forme quelquefois, et aux » décrets desquelles les dieux n'étaient pas moins soumis » que les hommes ; mais nous entendons trois déesses qui » étaient sœurs, qui présidaient à la conception et aux en- » fantements, et décidaient de la longueur et de la brièveté » de la vie, du bonheur ou du malheur des personnes, et » enfin des richesses ou de la pauvreté des familles, selon » qu'on s'étudiait à les gagner. »

Il plaît à D. Martin de dire que les Mères étaient les mêmes que les Parques, mais non ces Parques inflexibles... Arrêtons-nous ici! Il y aurait donc eu de deux sortes de Parques présidant à la naissance et à la fortune des particuliers : les unes dont on pouvait obtenir la protection à force de présents ; et les autres inflexibles comme le Destin, avec lequel elles ont été souvent confondues. De ces dernières, il n'existe point de monument ; mais on les trouve dépeintes dans les poëtes, et certes elles n'ont pas l'air de bonté que nous rencontrons chez les déesses Mères.

On les représentait sous la figure de trois femmes accablées de vieillesse, avec des couronnes faites de gros flocons de laine blanche entremêlés de fleurs de narcisse ; une robe blanche leur couvrait tout le corps, et des rubans de la même couleur nouaient leurs couronnes. Comme le dit Catulle, l'une tenait la quenouille, l'autre le fuseau, et la troisième les ciseaux pour couper le fil. Lycophron ajoute qu'elles étaient boiteuses, pour faire voir l'inégalité des événements de la vie. Cette esquisse rapide des Parques et de leurs attributs fait voir au premier coup d'œil la différence qui existe entre elles et les déesses Mères. Ces dernières divinités ne sont donc point les Parques, et s'en distinguent de beaucoup, en ce qu'au lieu d'avoir en main une quenouille, un fuseau et des ciseaux, elles ont des fruits et des cornes d'abondance, qui ne paraissent avoir aucune influence sur la vie des individus, mais, au

Digitized by Google

contraire, qui font voir que le rôle de ces divinités était de faire prospérer les fruits de la terre, afin d'entretenir l'abondance dans les maisons et les provinces qui leur étaient consacrées.

Vient ensuite l'abbé Banier, qui combat les opinions émises par les auteurs qui l'ont précédé dans la discussion de cette matière, et dont les conclusions sont : Que les déesses Mères étaient les mêmes que les Junons ou Génies, après avoir dit que ces divinités étaient communes à plusieurs peuples, quoiqu'elles aient été principalement honorées dans la Gaule et la Germanie; que leur culte n'était pas borné aux choses champêtres, puisqu'on les invoquait pour la santé et la prospérité des empereurs et des particuliers; enfin, qu'elles étaient souvent confondues et avaient un même culte avec les Sulèves, les Commodèves, les Junons, les Matrones, les Sylvatiques et semblables divinités champêtres.

Voilà, Messieurs, les opinions avancées au sujet des déesses Mères par les auteurs qui s'en sont occupés : les uns en ont fait les Parques, les autres des druidesses, et d'autres enfin les ont confondues avec les divinités champêtres, ou bien avec les Génies ou Junons.

Le moment est venu d'exprimer ce que nous pensons à cet égard. Les déesses Mères n'étaient point et ne pouvaient point être les Parques, nous l'avons démontré plus haut. Elles n'étaient point non plus des druidesses divinisées, malgré toutes les apparences qui existent en faveur de cette opinion. Nous savons que les Gaulois, et les Germains plus particulièrement, avaient une grande vénération pour les femmes, mais qu'elle était encore plus exaltée pour les druidesses. Ils reconnaissaient en elles une auréole divine qui les rendait soumis aux oracles qu'elles prononçaient. De leur vivant ces femmes étaient honorées comme représentant la divinité à laquelle leur vie était consacrée, et bientôt elles étaient confondues avec cette divinité même. Velléda, Aurinie, Arété, Ségovie et plusieurs autres prêtresses en sont des exemples; mais

Digitized by Google

nulle part il n'est fait mention que le culte des déesses Mères soit d'origine germaine ou gauloise, si ce n'est dans Keysler et ceux qui l'auront copié.

De tous temps les hommes ont reconnu qu'il existait des esprits protecteurs qui veillaient à leur sûreté, leur donnaient de bonnes inspirations, affermissaient leur fortune, et leur rendaient le courage et l'espoir s'ils les avaient perdus. Chaque homme avait un de ces esprits particulièrement à lui, comme nous avons dans la religion chrétienne nos anges gardiens; il l'appelait son *génie;* les femmes avaient un génie femelle nommé *Junon.* Mais, outre ces génies particuliers des hommes et des femmes, les nations, les peuples et les provinces avaient aussi les leurs. Les *Lares* et les *Pénates* avaient la garde du foyer domestique, et les *Mânes* veillaient au respect des sépultures. La nature morte n'était point dépourvue de génies. Dans l'ancienne mythologie nous voyons les fontaines, les rochers et les bois ayant pour génies des Nymphes sous les noms de Naïades, d'Oréades et de Dryades. Il n'est pas douteux que les Gaulois aient reconnu l'existence de ces génies placés dans les éléments; leur vénération pour les bois et les fontaines l'indique assez. Mais nous ignorons les noms qu'ils leur donnaient.

Nous avons des renseignements plus positifs sur ces divinités à l'époque gallo-romaine; nous savons, par exemple, que les divinités propres des routes étaient des nymphes nommées *Bivies, Trivies, Quadrivies,* etc., suivant qu'elles protégeaient des chemins à deux, trois ou quatre issues, et dont elles étaient les déesses Mères. Les Gaulois leur érigeaient des chapelles à la campagne, qui portaient le nom de *Cancelli;* ils s'y transportaient avec des bougies, y faisaient des offrandes, y sacrifiaient une truie, prononçaient des paroles magiques sur du pain, sur des herbes ou des ligatures pour les charmer, et cachaient ces choses dans un arbre creux, ou dans des chemins à deux, à trois et à quatre issues, et prétendaient par là non-seulement garantir leurs bestiaux de toute con-

Digitized by Google

tagion et de la mort même; mais encore ils croyaient procurer la perte de tous ceux de leurs ennemis. Le culte rendu aux autres déesses Mères devait exiger sans doute les mêmes offrandes et les mêmes cérémonies : le lait, le vin, le miel, les fruits de toutes sortes; mais particulièrement les pommes et la truie pleine, symbole de fécondité, devaient leur être offerts.

A l'origine les Mères ont été, sans contredit, des divinités champêtres, protégeant les jardins, les champs, les maisons et les routes; elles présidèrent plus tard aux villes, aux provinces et aux nations qu'elles prenaient sous leur tutelle, et dans lesquelles elles avaient soin d'entretenir l'abondance et la prospérité, en veillant à la santé de ceux qui les invoquaient. Chaque ville, chaque province, chaque nation, avait ses Mères particulières; elles en étaient les génies propres, comme le prouvent les inscriptions : *Matronis Vaccallinehis*, Matrones du bourg de Wachlendorff; — *Romanehis*, de Rumanhym, proche de Juliers; — *Dalmatarum*, de Dalmatie, etc.; *Matribus Gallaïcis*, Mères de Galice; — *Pannoniorum*, de Pannonie; — *Treviris*, du pays de Trèves, etc., etc. Celles qui présidaient à la maison de l'empereur étaient surnommées Augustes.

Nous avons vu que les déesses Mères, quoique étant les mêmes divinités, sont parfaitement distinctes les unes des autres, et par conséquent très-nombreuses. Elles furent appelées en divers lieux sous différents noms, mais leur culte devait être le même partout : ainsi nous plaçons au rang des déesses Mères les Maires, Mères et Matrones, dont les noms sont synonymes, les Junons (1), les Bivies, Trivies et Quadrivies, les Sulèves, les Sylvatiques, etc., etc., et autres divinités protectrices des champs.

Elles étaient représentées au nombre de trois, et nous n'en savons pas la raison; mais ce nombre paraît avoir

(1) Je ne prétends point ici confondre les Junons ou Génies des femmes avec les déesses Mères. Ces dernières étaient bien des Junons, puisqu'elles ont été quelquefois appelées ainsi; mais elles étaient celles des maisons, des villes, des provinces, etc.

Digitized by Google

eu pour les anciens quelque chose de mystérieux. Nous leur connaissons trois Muses (1), trois Grâces, trois Syrènes, trois Parques, trois Furies, etc. (2). Et ce nombre est tellement consacré par l'usage, quand il s'agit des puissances occultes, que Shakespeare, dans Macbeth, fait paraître des sorcières au nombre de trois.

Pour résumer ce travail, je dirai, 1° que les déesses Mères trouvées à Bressey ont été suffisamment étudiées et décrites par Legouz de Gerland, et qu'aujourd'hui ce monument ne peut offrir de semblables résultats, parce qu'il est impossible d'en distinguer parfaitement les formes, tant elles sont altérées;

2° Qu'il existe un autre bas-relief trouvé dernièrement dans les fouilles opérées à Landunum, et qui, n'ayant pas encore été décrit ni étudié, peut devenir l'objet d'études spéciales;

3° Que le bas-relief de l'église d'Aisnay a préoccupé différents auteurs qui l'ont étudié et décrit avec soin; mais que, parmi ces descriptions, il est un point contesté par D. Martin : je veux parler de la patère que tient la femme du milieu. Quant à la manière de lire l'inscription de ce monument, je pense que celle de M. de Boissieu, d'après Orelli, est préférable à celle du père Ménestrier : parce que ce vœu n'est pas seulement adressé à l'une de ces femmes, mais bien à toutes les trois; et préférable encore à celle qu'ont adoptée D. Martin et Millin;

4° Que trois femmes assises ou debout ayant pour symbole des cornes d'abondance ou des fruits, et quelquefois des patères en main, caractérisent les divinités connues sous le nom de *déesses Mères;*

5° Et que les déesses Mères ou Matrones ont été l'objet d'un culte très-ancien, dont l'origine est inconnue. Elles paraissent avoir été d'abord des divinités champêtres, qui devinrent ensuite des divinités protectrices des mai-

(1) Le chiffre en a été triplé depuis.

(2) Voir Ausone, idylle XI; Griffe, sur le nombre trois.

Digitized by Google

sons des particuliers, et même de celles des empereurs. Elles étaient des génies bienfaisants qui veillaient à la santé des familles, à la fécondité de la terre et à la prospérité des provinces.

Août 1854. ADOLPHE GRANGE.

M. de Caumont exprime le désir que les dessins des bas-reliefs cités par M. Grange accompagnent le texte dont il vient d'être fait lecture.

Après avoir fait connaître que les monuments des déesses Mères trouvés à Lyon ont été récemment commentés par M. de Boissieu, M. Canat ajoute : Des déesses Mères ont été aussi trouvées aux environs de Chalon. Grivaut de la Vincelle les a décrites. Elles sont isolées. L'une est représentée debout, l'autre est assise. Elles offrent, du reste, tous les caractères distinctifs de ces sortes de divinités.

M. Grange, répliquant à M. Canat, soutient que les déesses Mères ont toujours été représentées au nombre de trois; mais que si des statues offrant la position et les caractères d'une des déesses Mères ont été trouvées isolées sur le territoire de Chalon, ce ne peut être que la *Segetia*, divinité topique des *Segusiani*, peuple des Gaules, auquel appartenait une partie du *Pagus Cabillonensis*. M. Canat conteste cette opinion de M. Grange, et soutient que la *Segetia* n'était point une divinité topique particulière aux *Segusiani*. — D'où l'on pourrait induire, contre la grande autorité de saint Augustin, que les dénominations des trois déesses, *Seïa*, *Segetia* et *Tutelina*, ne seraient que des interprétations de mythologues, lesquelles n'auraient point de fondement réel dans la théogonie gallo-romaine.

Digitized by Google

On passe à la sixième question :

Quelle est la signification du mot Segomon dans les inscriptions gallo-romaines? — Est-ce le nom d'une divinité gauloise ? ou est-ce la qualification gauloise d'une divinité romaine ?

La parole est à M. Grange, qui fait lecture d'une note sur cette question :

Ouvrant le dictionnaire celtique de Bullet, il y voit que : » Segomon est un mot tiré du gallois, et qu'il signifie riche, » selon les auteurs de l'Histoire universelle publiée en » Angleterre. » Mais, cette définition lui paraissant insuffisante, M. Grange décompose le mot Segomon, et trouve, dans Bullet, que *seg* signifie *grand, suprême;* et *mon*, montagne, monceau; et dans le P. Ménestrier, que le mot celtique *mon*, duquel pourraient bien avoir été formés les mots latins *monere, moneta, monumentum*, signifiait la mémoire, comme les monnaies et les monuments sont les mémoriaux des choses passées. Après ces recherches, réunissant les deux parties de ce mot, Segomon signifiera : *Monument* ou *Mémoire suprême.*

Arrivant à la deuxième partie de la question, M. Grange dit que Segomon est la qualification essentiellement gauloise d'une divinité romaine, et que cette divinité, c'est Mars, pour le culte duquel nos pères avaient un zèle excessif.

Il signale ensuite l'opinion du P. Ménestrier, qui fait du mot celte *Segomon* la qualification du Mars particulier aux Ségusiens. Puis il cite ce passage de D. Martin : « Il y a » grande apparence que Mars Segomon était le Mars des » Ségusiens ou des Segons, qui étaient presque la même » chose; si on n'aime mieux dire que Mars Segomon était » ce Dieu que les Gaulois enrichissaient des dépouilles de » leurs ennemis en les lui consacrant toutes entièrement. »

Après avoir cité un passage de César à l'appui de cette dernière opinion, M. Grange dit : Nous venons de le voir avec l'historien conquérant, tous les sacrifices des Gaulois dans les combats, où l'on ne respire que la mort, n'a-

Digitized by Google

vaient que Mars pour objet : hommes, femmes, enfants, chevaux, harnais, troupeaux, bêtes de charge, or, argent, bijoux, meubles, étoffes, tout était sacrifié à Mars Segomon, qui était le Mars *grand* et *riche* ou bien Mars *victorieux*, puisque les monuments qu'on lui élevait avec les dépouilles des ennemis ne pouvaient lui être consacrés qu'après la victoire.

M. Protat, se préoccupant peu des interprétations données par les auteurs qui, avant lui, se sont occupés du dieu *Segomon*, et qui toutes diffèrent entre elles, ne croit point voir dans ce mot le nom primitif d'un dieu appartenant à la nation gauloise, mais la contraction et l'assemblage de deux mots celto-romains qu'il va interpréter à sa manière. Il s'attache surtout au bronze votif découvert à Nuits, sans tenir compte des points triangulaires qui séparent chacun des mots de l'inscription qui y est gravée, mode de ponctuation, dit-il, qui n'a pas peu contribué à augmenter les difficultés.

Il présente le mémoire suivant :

MESSIEURS,

En vous soumettant quelques observations sur le mot SEGOMON, je n'ai pas la prétention de vouloir trancher une question sur laquelle de plus habiles que moi ont échoué; mais je désire offrir mon humble tribut d'hommage aux hommes éminents que Dijon vient d'accueillir dans son sein.

Les opinions diverses émises jusqu'à ce jour par les savants qui s'étaient occupés de trouver un sens au mot SEGOMON ne m'ayant point paru satisfaisantes, j'ai dû préjuger que ce nom était une superfétation dans la liste déjà trop nombreuse des divinités gallo-romaines.

Quelques auteurs avaient fait de *Segomon* un moissonneur d'hommes, d'autres le fils de la Victoire, ou le chef

Digitized by Google

de la SEGA, qui rassemble les hommes attachés au droit de suite.

D. MARTIN, malgré le peu de confiance qu'il inspire, est encore celui qui s'est le plus rapproché de la vérité, en trouvant l'origine de SEGOMON chez les Ségusiens ou Ségusiaves; son opinion m'a paru fondée sur les inscriptions rencontrées particulièrement dans la Gaule lyonnaise.

Mais quel était ce dieu des Ségusiens?

L'inscription conservée dans le monastère de St-Pierre à Lyon nous le révèle :

MARTI SEGOMONI

Segomon n'est donc que l'assemblage de deux mots, dont le premier désigne la qualification de *Ségusien* donnée à Mars. Ce surnom est effectivement appuyé par la contraction SEGO pour SEGVSIANO, ou SEGVSIAVO.

MM. les secrétaires de la Société éduenne avaient déjà compris la nécessité de séparer SEGO de MON, qui, d'après eux, eût conservé son analogie avec le verbe MONEO, d'où dérive également l'ancien mot MONIMENTUM (qui fait souvenir des choses passées).

Le dieu de la guerre du peuple ségusien était évidemment représenté par l'animal belliqueux que les Romains avaient primitivement dédié à Mars, et auquel il fut assimilé dans les Gaules *après la conquête*.

Or le bronze votif trouvé près de Nuits, sur lequel on a cru reconnaître les formes grossièrement indiquées d'un mulet, représente plus vraisemblablement un cheval. Ce cheval est le type que l'on rencontre encore assez généralement sur les monnaies gauloises. L'inscription principale placée au bas de ce petit monument porte :

GALLIO. L. MATVRCI
V. S. L. M. DEO.
SEGOMONI. DONAVI

tandis que sur d'autres inscriptions (celle de Lyon, par exemple) on lit MARTI SEGOMONI SACRVM.

Digitized by Google

M'appuyant, 1° sur les titres de ces inscriptions, qui présentent tous une dédicace; 2° sur la contraction SEGO pour SEGVSIANO; 3° enfin sur l'abréviation MONI pour MONIMENTVM,

J'explique l'inscription de Lyon par :

MARTI SEGVSIANO MONIMENTVM SACRVM

Monument consacré à Mars Ségusien.

Et celle qui a été trouvée à *Nuits*, par :

GALLIO LIBERTVS MATVRCI
Votum. Solvens. Libenter. Merito. DEO.
SEGVSIANO MONIMENTVM. DONAVI

Moi Gallio, affranchi de Maturcus, accomplissant volontiers un vœu mérité, au dieu ségusien j'ai donné ce monument.

Segomon, je le répète, ne serait plus le nom d'une divinité gauloise, ni la qualification gauloise d'une divinité romaine, mais la simple indication que le monument présent était consacré à Mars Ségusien, dont le nom primitif ou gaulois avait été remplacé, sous la domination romaine, par celui du dieu des Romains.

Dans le cas où vous m'objecteriez, Messieurs, les règles de la ponctuation, je crois devoir vous rappeler, d'après Buffier, Restaut, l'Encyclopédie, etc., que les principes en sont encore si incertains et si peu fixés par l'usage uniforme et constant des bons auteurs, que l'on serait tenté de la prendre pour une invention moderne. Il devient en outre évident que, dans le style épigraphique, la ponctuation n'est plus la même que celle rencontrée dans les auteurs, et qu'elle a varié selon les temps et selon les lieux. Ainsi, sur les inscriptions qui datent de la décadence, on trouve le plus souvent un point triangulaire après chaque mot; ce point indique le sens imparfait, ou le rapport du mot précédent avec le suivant, *rapport qu'il devient inutile de désigner lorsque l'affinité entre deux mots est établie par la contraction, comme dans* SEGOMONI.

Je crois devoir aussi vous rappeler, Messieurs, que, d'après d'autres règles attestées par Diomède, liv. II,

Digitized by Google

Alstedius de Gram. lat., etc., les anciens, pour marquer la fin d'une phrase ou une distinction parfaite, ne mettaient pas, comme nous, le point à la fin du dernier mot, mais au dessus; de sorte que, sur une inscription de deux lignes, ce point, qui paraît appartenir au dernier mot de la première ligne, n'est, en réalité, que le point final de la seconde; c'est ainsi que le point placé après DEO. convient plutôt au dernier mot, qui est DONAVI.

Ne pensez pas, Messieurs, que mes explications bouleversent les règles de la paléographie : elles ne se rattachent qu'à de rares inscriptions devenues inexplicables par une ponctuation mal entendue, et par des contractions bizarres; plus tard je produirai d'autres exemples tellement en harmonie avec les objets sur lesquels ils sont inscrits, qu'il est impossible de s'y tromper. Voici, en attendant, une inscription d'un autre genre, qui prouve qu'en fait d'abréviations et de contractions, les artistes du moyen âge ne le cédaient en rien aux anciens. La dernière ligne de cette inscription, gravée sur une croix du XIIIe siècle, et publiée par la Société académique de Laon, est ainsi conçue (1) :

LOC I QVO STAS TRARSCAE

Cette ligne forme le complément du 5e verset du chapitre III de l'Exode pour :

LOCVS IN QVO STAS TERRA SANCTA EST

Il est heureux que le second livre de l'Ancien Testament vienne nous révéler le véritable sens de ces mots; car si l'inscription eût été trouvée incomplète, et ailleurs que sur une croix, plus d'une personne aurait cru avoir découvert un lieu nommé TRARSCA ou le domicile d'une déesse TRARSCAE, digne épouse de SEGOMON.

La lecture de ces deux mémoires suscite de nombreuses objections de la part de MM. Foisset, Canat et Rossignol, notamment sur la manière en dehors de

(1) V. le *Bulletin monumental*, 20e volume, n° 2, p. 102.

Digitized by Google

toute règle, suivie par M. Protat, dans ses explications épigraphiques. Elles donnent lieu à une vive discussion que l'heure avancée ne permet point de terminer. La séance est levée.

SÉANCE DU 13 AOUT.

Présidence de M. Frantin.

MM. de Caumont, Huot, Canat et Rossignol prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

On reprend la discussion sur la sixième question. M. Protat insiste sur l'interprétation qu'il a donnée au bronze de Nuits, et signale à l'appui de son opinion un monument découvert en Lorraine, sur l'inscription duquel on n'a point trouvé de ponctuation.

M. Rossignol répond qu'il y a dans l'esprit de la ponctuation des principes positifs dont on ne doit point s'écarter. Le génie du latin comportait deux langues: la langue écrite, la langue monumentale, qui toutes deux avaient leurs règles invariables et bien connues. Les mots MONIMENTUM DONAVI n'ont jamais été réunis; cette locution n'est pas latine.

Revenant à la question, le mot *Segomon*, dit-il, n'a jamais été analysé dans ses racines. En décomposant ce nom, on pourrait le croire d'origine germaine : il n'en est rien pourtant; car on l'a trouvé à Autun sur des monuments du temps d'Auguste, époque qui précède les invasions germaniques. Il repousse également l'opinion de MM. Taylor et Ch. Nodier, qui, séduits par

Digitized by Google

le mot grec σηκόω, *je pèse, je récompense*, en ont voulu faire une sorte de Mars rémunérateur. *Segomon*, selon lui, vient du celtique, non de ce celtique arbitraire composé par Bullet avec toutes les langues du globe, mais du celtique qui se parle encore dans les coins reculés du pays de Galles et de la Basse-Bretagne, de cet idiome conservé par Legonidec, par M. de la Ville-Marqué et plusieurs autres. SEG signifie foudre, violence, MON impétueux, rapide, *rapidè fulminanti*. Or on sait que parmi les moyens dont les Romains usaient pour s'assimiler les peuples vaincus, figurait en première ligne l'admission dans le Panthéon romain des divinités de ces peuples, qu'ils associaient à leurs propres divinités indigènes dont les attributs avaient quelque analogie avec ceux des peuples vaincus. On devra par conséquent chercher le dieu *Segomon* dans les croyances celtiques.

La septième question, mise à l'ordre du jour, est ainsi conçue :

La Bourgogne a-t-elle eu une forme particulière sous la domination romaine pour les monuments funéraires, ainsi que paraîtraient l'indiquer les aiguilles ou petits obélisques déposés au musée lapidaire de Dijon et dans le cabinet de M. H. Baudot ?

M. Rossignol déclare qu'il n'a jamais rien vu dans cette forme de monuments qui se distinguât de ce qu'on trouve par toute la Gaule. Cependant les monuments funéraires en forme d'obélisque d'à peu près un mètre de hauteur, découverts en assez grand nombre aux environs de Dijon, lui paraissent dignes de fixer l'attention des archéologues. Partant de l'esprit d'imita-

Digitized by Google

tion qui peu à peu fait dégénérer les grandes choses, il pense que cette forme d'origine peut-être égyptienne a été importée dans nos contrées par les Romains, qui la tenaient des Etrusques. Il cite à ce propos la pierre de Couhard, aux environs d'Autun. La commission des Antiquités de Dijon possède dans son musée lapidaire un tombeau provenant de Mémont, dont l'inscription MONIMENTVM ATTICIANI, au lieu d'être gravée à la tête ou sur les côtés selon l'usage ordinaire, l'est à la partie inférieure et étroite du cercueil; de sorte que, comme ce tombeau se trouve dressé sur sa partie supérieure, c'est-à-dire sur sa tête, l'inscription paraît décorer le sommet d'un obélisque. Mais, dit M. Rossignol, pourquoi cette singulière disposition? La raison en est simple. Lorsqu'à la coutume de l'incinération des morts succéda celle de les inhumer (c'était à l'époque de la décadence), dans l'intention de conserver bien plus longtemps des restes précieux on employa comme cercueils des bornes milliaires, des obélisques: de là cette singularité. Au surplus, dit-il, on lui en a signalé de semblables qui existent sur les bords du Rhin.

M. de Caumont n'a remarqué d'obélisques qu'en Bourgogne; il n'en a point vu en Normandie. Les monuments funéraires conservés dans les musées de Bordeaux sont des cippes en forme d'autel. A Saintes, ces cippes, plus élevés, offrent la représentation des morts. Les obélisques trouvés aux environs de Dijon lui paraissent la preuve d'un cimetière important dont il serait bon de préciser les limites.

M. Baudot répond à M. de Caumont que le cippe conservé dans son cabinet a été trouvé au milieu de

Digitized by Google

beaucoup d'autres au climat des Poussots, à l'est de la ville, près du lieu où, dit-on, le médecin Guenebaut découvrit le tombeau de Chyndonax, prêtre de Mithra, et où encore on a trouvé un autre cippe en forme de chapiteau retourné, recouvert d'une pierre, et qui renfermait une urne cinéraire en verre.

M. Rossignol ajoute qu'on peut fixer les limites de cet ancien cimetière à l'est, entre les murs du Castrum et la voie romaine. Quant aux obélisques, ils sont loin de prédominer les cippes; on ne les trouve, du reste, qu'aux environs de Dijon. Opinion partagée par M. Baudot, pour qui la découverte d'urnes funéraires témoigne d'une époque fort ancienne; ce que M. de Caumont confirme en disant que les cippes n'ont jamais servi qu'aux incinérations.

On passe ensuite à la huitième question :

Quels sont les monuments romains les plus importants dont il existe encore des vestiges dans la Bourgogne, et particulièrement dans le département de la Côte-d'Or?

M. Baudot cite la colonne de Cussy. M. Rossignol demande la préférence pour Autun, qui à lui seul est un véritable musée archéologique. Il cite ensuite Landunum, Chalon, Dijon, Beaune, Saulieu, etc. Selon M. Foisset, cette question aurait dû être l'objet d'un mémoire, semblable, par exemple, à celui publié ces années dernières par M. Edouard Clerc pour la Franche-Comté. L'examen de cette question est renvoyé à la Commission des Antiquités du département, qui a déjà réuni les éléments de ce travail, et commencé notamment une carte archéologique de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

La quatrième question, qui était réservée, est mise en discussion. En voici la teneur :

N'y a-t-il pas dans nos contrées bourguignonnes des localités qui ont conservé des traces si profondes des mœurs et du langage des Gaulois, qu'elles percent encore malgré une longue civilisation ? Le Morvan n'offre-t-il pas une ample récolte à cet égard ?

M. Mignard, qui a fait une étude particulière des patois bourguignon et morvandeau, ne voit pas qu'il y ait entre eux de grandes différences. Selon lui, le dialecte morvandeau dérive du bourguignon.

Fénelon, dit M. Mignard, regrettait l'abandon du patois : il y trouvait, disait-il, je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné que La Fontaine connaissait et imitait.

Le patois, c'est la langue vivante et nue; le beau langage, c'est la coquette parée et étouffant le naturel.

Le bonhomme La Fontaine fourmille d'expressions, de tournures et d'idiotismes qui étaient le langage de son enfance, et qui constituent une partie de la vigueur et de la grâce de son langage. Ce n'est pas dans la langue française que La Fontaine a trouvé cette expression du lièvre qui allait *prendre sa goulée*, etc., etc.

La majeure partie des mots du patois ne se trouvent point dans la langue latine. Il faut les chercher dans une langue autochtone, et c'est la Bretagne qui nous en offre les sources. Et, chose remarquable, ce sont encore les affinités du breton avec le gaëlique d'Irlande et l'idiome erse de l'Ecosse.

Le Morvan a été longtemps inhabité et inculte; je ne pense pas qu'il faille y chercher de préférence à

Digitized by Google

d'autres pays le type gaulois. On y trouve au contraire le type bourguignon du langage, beaucoup plutôt que tout autre; et si l'on veut comparer la parabole de l'enfant prodigue recueillie dans le *Nivernais* avec cette même parabole traduite par Amanton, on y trouvera peu de différence.

Charles Nodier accuse quelque part les savants d'être de grands *monsieurs* qui renient leur mère, parce qu'ils portent toujours l'habit français et ne se souviennent plus du vieux langage de leur nourrice.

Il y a du vrai dans cette accusation : on a abusé; car de quoi n'abuse-t-on pas? Mais le patois bourguignon est un véritable idiome qui a ses dialectes, et dont La Monnoye, qui appartient au XVII^e^ siècle, au siècle du génie, a usé ainsi qu'Aimé Piron.

On parle encore aujourd'hui aux portes de Dijon, à Talant et à Fontaine, la langue de La Monnoye et d'Aimé Piron; et il m'arrive, dit M. Mignard en terminant, il m'arrive de l'écouter avec un certain plaisir et de rechercher l'occasion de l'entendre.

D'après M. Frantin, la question de l'origine des dialectes doit être surtout considérée au point de vue ethnographique. Il n'y a point eu d'idiome bourguignon proprement dit. Le patois bourguignon n'est qu'un français corrompu. Il n'y a pas de poëmes bourguignons populaires; ceux que nous connaissons ne sont qu'un amusement de lettrés qui habitaient les villes, qui parlaient très-bon français, et qui se sont plu à faire chanter un paysan bourguignon dans son langage naïf et malin. Ce qui fait rechercher aujourd'hui avec tant de curiosité les poésies indigènes, c'est l'étude primordiale de la vie intellectuelle des provin-

Digitized by Google

ces qui ont subi plus tard l'ascendant d'un peuple plus puissant ou d'une langue plus cultivée. C'est encore l'intérêt qui s'attache aux langues et aux civilisations primitives. Or il n'y a rien de cela dans notre Bourgogne, vieille province toute française. Le paysan bourguignon chante des chansons françaises qu'il corrompt plus ou moins par sa prononciation ou dénature par son accent. Toujours on l'a prêché ou catéchisé en pur français, qu'il a toujours compris. La poésie prétendue bourguignonne, dont notre La Monnoye est le plus célèbre représentant, ne remonte pas au delà du XVII^e^ siècle, c'est-à-dire à l'époque du plus beau développement de la vraie langue française,

Le paysan bourguignon ignore même ces noëls fameux; il ne les a jamais chantés, non plus que ceux d'Aimé Piron, ni les autres poëmes badins bourguignons, qui ne sont guère goûtés ou appréciés que par les citadins lettrés.

Il n'y a donc eu jamais proprement de poésie bourguignonne indigène, c'est-à-dire composée par un peuple qui n'ait pensé et chanté que dans ce dialecte.

A la demande de M. Foisset de poursuivre la question dans son véritable jour, c'est-à-dire au point de vue ethnographique, M. Mignard persiste dans l'opinion qu'il a émise des analogies frappantes qui existent entre les idiomes bourguignon et morvandeau.

M. Rossignol affirme à son tour qu'il n'existe pas de poésie bourguignonne; qu'il a habité les deux contrées, qu'il en a parlé les idiomes vulgaires, qu'il n'y a vu que des différences sans importance, mais rien qui implique le caractère du langage gaulois.

Cependant, si les Gaulois n'ont point laissé de traces

Digitized by Google

dans la langue, ils en ont laissé dans les hommes, et par le caractère moral, et par le physique. Les gens de la montagne, les *Béquins*, comme les appellent les habitants de la plaine, sont d'une structure à la fois grande et anguleuse; mais sont-ce des descendants des Gaulois? Qui le prouve? Les auteurs? César lui-même en a-t-il conservé le portrait? Tacite ne parle que des Germains.

On dit, ajoute M. Rossignol, que les chevaux du pays, petits, sobres, infatigables, sont les mêmes que ceux des hordes d'Attila; supposition qu'on ne doit admettre qu'avec beaucoup de réserve. Le sol granitique du Morvan n'a-t-il pu, d'ailleurs, modifier le caractère physique des races d'hommes et d'animaux?

M. Foisset regrette que l'absence de MM. de Fontenay et Bulliot, d'Autun, prive le Congrès des lumières qu'ils n'auraient pas manqué de fournir sur cette intéressante question. Quant à lui, il ne partage point l'opinion de M. Rossignol. A ses yeux, les gens du Morvan descendent d'une peuplade gauloise. Cependant il faut distinguer deux races encore aujourd'hui bien déterminées, savoir : les Béquins et les Laillots, dont le dialecte offre des différences marquées, surtout dans l'emploi des voyelles. On entend, dit M. Foisset, par Béquins les habitants de l'arrière-côte, de l'ancien pays d'Auxois, du *pagus Alesiensis*, vivant sur un sol calcaire, hommes doux, de bonnes mœurs, et qu'il ne faut pas confondre avec les Laillots, c'est-à-dire les véritables *Morvandeaux*, habitant une terre granitique qui se lie au massif des Cévennes par un éperon prolongé jusque dans l'Autunois. Ceux-ci sont gens

Digitized by Google

de petite stature, et dont les habitudes un peu âpres semblent contraster avec celles de leurs voisins.

M. Rossignol, modifiant son assertion, déclare adhérer à l'opinion de M. Foisset.

M. Frantin rappelle un curieux travail de M. Pierquin de Gembloux, adressé à l'Académie des sciences de Dijon, en l'an 1843. M. Pierquin a prétendu, non sans quelque raison, que les Morvandeaux étaient un peuple d'origine hunnique. Il y a quelque analogie entre leurs superstitions et celles des peuples du nord de l'Asie. Ils observent des rites singuliers dans leurs obsèques et dans les actes importants de la vie. Il existe encore de nos jours une différence sensible entre leurs mœurs et celles de leurs voisins bourguignons. Les caractères physiques de cette race, quoique de sang mêlé, sont encore remarquables. Le mélange des Huns avec les étrangers, dit M. Pierquin, a suffi pour altérer les traces physionomiques. Cependant, sur les points du Morvan où l'on peut présumer qu'eurent lieu des stations hunniques, on retrouve la tête carrée, les yeux en amande et petits, la face aplatie, le nez légèrement épaté, les cheveux raides et le visage glabre. Il n'y a pas jusqu'au cheval morvandeau qui, comme l'a remarqué M. Pierquin, offre tous les caractères du cheval tartare. Il est petit, laid, sobre et très-facile à nourrir; il a la tête remarquable par sa brièveté, ainsi que par le développement de la mâchoire inférieure. D'ailleurs supportant aisément toutes les variations et les intempéries des saisons, robuste et infatigable.

M. Frantin ne se prononce pas sur l'époque où cette peuplade hunnique a pu s'établir dans nos contrées. Il fait seulement remarquer que, même avant l'in-

Digitized by Google

vasion d'Attila, dont cette discussion a rappelé le souvenir, des tribus de Suèves, d'Alains, avaient été établies dans les Gaules par les Romains. La notice des dignités de l'empire mentionne les préfets des Sarmates, des Taïfales, des *Læti* bataves, des Maures, et autres barbares cantonnés dans nos provinces, quelquefois même sous leurs chefs naturels.

On sait qu'Aëtius, quoique vainqueur d'Attila, appuya principalement son crédit dans l'empire sur les alliances hunniques, et que, suivant la politique romaine des derniers temps, qui opposait barbares à barbares, il attira des hordes de Huns dans les provinces comme auxiliaires étrangers. Le nom des Taïfales, tribu scythique, existe encore dans le canton de Thifauge, en Poitou. D'après tous ces caractères, il n'y a rien de paradoxal à supposer qu'une peuplade hunnique a été fixée dans ce canton aux limites indécises, pays de pâturages, séjour naturel d'un peuple pasteur, qui a pris le nom de Morvan. Quant à lui, il penche pour l'opinion de M. Pierquin. On peut constater encore l'antipathie qui a existé longtemps, et qui n'est point encore éteinte, entre les Bourguignons d'origine, peuple laboureur, et les Morvandeaux, gens d'habitudes pastorales ainsi que leurs ancêtres. Comme le vent d'ouest, froid et pluvieux, qui souffle du Morvan sur nos contrées, est ordinairement peu favorable aux biens de la terre, le vieux proverbe bourguignon s'exprime ainsi :

Point ne vient de Morvand
Bonnes gens ne bon vent.

La huitième question étant épuisée, on passe à la suivante :

Digitized by Google

Quels sont les caractères qui distinguent entre elles les sépultures romaines, gallo-romaines et mérovingiennes?

M. Gosse fils, de Genève, donne lecture d'une notice qui pourrait concourir à fixer la date qu'on doit assigner à des tombeaux classés par M. de Caumont dans l'ère romane primitive. Voici les conclusions de son travail:

M. Gosse signale, comme devant servir à éclairer la question, trois faits observés dans des fouilles qu'il a fait exécuter non loin du lac sur les hauteurs.

1° La représentation, sur des agrafes en bronze, d'une adoration de la Croix suivant le mode égyptien, et dans des circonstances qui lui font reconnaître une époque peu éloignée de celle où les Gaules se convertirent à la foi chrétienne. Des agrafes de cette espèce ont été trouvées en Bourgogne et dans le canton de Genève depuis que M. Troyon a publié la description de la première agrafe du même genre.

2° Le second fait observé par M. Gosse est une déformation artificielle de plusieurs crânes, que M. Gosse, suivant en cela l'opinion de Scaliger, croit le résultat d'une coutume moresque. Ici M. Gosse déplore avec raison le peu d'attention que le plus souvent on accorde aux débris humains trouvés dans les tombeaux, et qui pourtant, dans plus d'une circonstance, pourraient fournir d'utiles renseignements à la science. On sait que, dans le moyen âge, à une époque qui s'éloigne à la vérité de celle qu'a rappelée M. Gosse, les Sarrasins ont occupé toute la région alpine, depuis les Alpes maritimes, où ils établirent leur colonie du Fraisnet ou *Fraxinetum*, jusqu'aux Alpes cotiennes et pennines.

3° M. Gosse dépose sur le bureau des plaques de ceinturons en fer sur lesquelles se voient des boursou-

Digitized by Google

flures de même métal, ayant la forme de coquilles marines et qui ont été reconnues pour telles par plusieurs savants. Il se demande comment il se fait que ces ceinturons aient été plongés dans l'eau de mer, y aient séjourné un certain temps, puis comment ils en ont été retirés et portés dans l'intérieur des terres pour, en dernier lieu, être déposés dans des tombeaux.

Telles sont, dit M. Gosse, les questions curieuses sur lesquelles je crois devoir attirer l'attention des antiquaires qui s'intéressent aux monuments funéraires de l'époque que j'ai indiquée en commençant.

Dans la séance générale de ce jour, à laquelle nous renvoyons, il s'est élevé une discussion à ce sujet, où M. Nodot, conservateur du cabinet d'histoire naturelle, a pris la parole, et où l'on s'est efforcé d'expliquer ces faits qui intéressent à la fois les naturalistes et les archéologues. Du reste M. Gosse s'est engagé à soumettre les ceinturons où se trouvent ces pseudo-coquilles à l'examen de plusieurs savants, et en particulier de M. Alcide d'Orbigny. M. Gosse se réserve de publier un travail spécial et complet sur cette matière, qu'il n'a pas encore suffisamment approfondie. C'est pour cela, apparemment, qu'il n'a point jugé à propos de laisser sa notice sur le bureau, et que nous ne pouvons nous-même toucher cette matière obscure qu'en passant et pour renseignement ultérieur.

M. de Saint-Seine dépose sur le bureau, de la part de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, un manuscrit intitulé : *Mémoire sur les églises de l'époque de transition et sur le style de l'école langroise.*

Le bureau devant faire visite à Mgr l'Evêque, la séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 AOUT.

Présidence de M. Frantin.

MM. Parker d'Oxford, Canat, de Soultrait et de Caumont prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

On revient à la discussion de la neuvième question, laquelle n'avait point été épuisée. M. Gosse, rappelant ce qui s'est passé à la séance générale de la veille à l'occasion de l'examen des coquillages sur les agrafes en fer, se propose de faire examiner la chose à Paris. Il demande que la note lue en séance ne soit point publiée, son intention étant de lui donner une forme plus complète.

M. le président met la dixième question à l'ordre du jour.

Le style roman bourguignon est-il assez distinct des autres styles existant à la même époque, pour former une classe particulière? — Les limites de la région monumentale formée par cette variété du style roman ont-elles été suffisamment indiquées par M. de Caumont dans son Abécédaire d'archéologie?

M. de Caumont expose combien il serait important de préciser les limites de cette région, qu'il n'a fait qu'indiquer dans son Abécédaire; il recommande vivement cette question à l'examen des archéologues de Dijon.

M. Foisset déclare que la question est complexe. Y

Digitized by Google

a-t-il un style bourguignon ? a-t-on précisé ses caractères ?

M. de Soultrait affirme l'existence de ce style, dont les caractères généraux ont été bien souvent définis. Toutefois, le style bourguignon, ayant été usité non-seulement en Bourgogne, mais encore dans le Nivernais et dans la plus grande partie du Bourbonnais, a dû nécessairement offrir des caractères particuliers dans chacun de ces pays. Ce sont ces nuances qu'il serait à propos de déterminer. Ainsi, par exemple, on ne trouve ni en Nivernais, ni en Bourbonnais, ces petites arcatures appliquées, si nombreuses dans les monuments romans de la Bourgogne : les corniches, dans ces provinces, sont soutenues par des modillons généralement assez richement sculptés, au lieu de l'être par de petites arcatures comme dans un grand nombre de monuments bourguignons ; les chapiteaux historiés, si fréquents en Bourgogne, sont peut-être un peu moins répandus en Nivernais, et l'on en retrouve fort peu dans le Bourbonnais.

M. de Soultrait parle des pilastres cannelés qui sont l'un des caractères généraux du style ; il cite les piliers carrés de l'ancienne église paroissiale de Souvigny, près de Moulins, qui offrent des cannelures tellement variées et tellement bizarres, que quelques archéologues étaient portés à les croire modernes.

M. de Soultrait cite la Charité en Nivernais et Souvigny en Bourbonnais, comme ayant été des types de l'architecture bourguignonne dans ces pays.

M. de Caumont, dans le but de préciser la question, déclare qu'il ne faut point renfermer les limites de la région bourguignonne dans celles de la province. Ces

Digitized by Google

limites, comme il les a indiquées, s'étendent de Langres à Lyon, c'est-à-dire au Rhône, et rayonnent même des deux autres côtés.

M. de Soultrait voudrait, au reste, que l'on établît une distinction entre l'architecture bourguignonne proprement dite et l'architecture clunisoise. Il dit quelques mots du mélange des styles romano-bourguignon et romano-auvergnat dans le sud du Bourbonnais.

M. Foisset ne pense pas que l'influence architectonique de Cluny, l'irradiation, comme il l'appelle, se soit étendue au nord au delà de Tournus. Il a parcouru le Brionnais, pays d'un grand intérêt au point de vue de l'architecture et de l'archéologie chrétienne, et trop peu visité, trop peu étudié jusqu'à ce jour. M. Foisset croit y retrouver l'influence de Cluny, non point à Anzy, église de premier ordre à ses yeux, et bien plus ancienne que Cluny; mais à Paray, ville du Charollais qui confine au Brionnais, et à Semur, qui était la capitale de cette dernière contrée, comprise, comme Charlieu, dans le bassin de la Loire.

M. Canat, revenant sur les termes de la question, montre que l'architecture auvergnate est essentiellement romane et qu'elle se différencie de celle de Bourgogne. A ses yeux, un des caractères distincts de cette dernière, c'est l'emploi de pilastres carrés : témoin Saint-Philibert de Dijon. Les cannelures ne sont point indispensables pour fixer l'âge de ces monuments. C'est aussi l'usage des chapiteaux historiés, dont il pourrait citer de nombreux exemples. Notre-Dame d'Autun est un type à cet égard. En résumé, les piliers sont cannelés, mais presque toujours carrés. Quant à l'église de

Digitized by Google

Cluny, elle ne peut être comparée à aucune autre. Le Brionnais, dont les églises ont été inspirées par Cluny, quant au plan du moins, se recommande par une richesse inouïe d'ornementation. C'est le roman fleuri dans sa plus luxuriante expression. L'église de Paray rappelle celle de Cluny. Semur-en-Brionnais, au contraire, en diffère sensiblement, de même que l'église de Charlieu, dont il ne reste que le porche à deux étages qui offre des détails d'ornements d'une richesse sans exemple. L'église d'Anzy, mentionnée par M. Foisset, se caractérise par un roman à piliers carrés, différent de celui de Semur, Son style en est tout à fait distinct. Celle de Châteauneuf est mixte, et celle du Bois-Sainte-Marie d'un roman sévère.

M. de Soultrait estime qu'il serait fort à propos de dresser une carte des diverses nuances du style bourguignon. Ainsi, il est évident que Cluny, Tournus, la Charité, Souvigny, ont été les types de monuments qui, tout en offrant des caractères romans généraux, se distinguent par de nombreux caractères qui leur sont propres. Il lui paraîtrait convenable de pousser cette division aussi loin que possible. Ainsi l'on a reconnu un style particulier aux monuments religieux du Brionnais, auxquels se rattachent Charlieu et quelques petites églises bourbonnaises du bassin de la Loire, comme Neuilly-en-Donjon. Lui-même reconnaîtrait encore des styles divers aux environs de Bourbon-l'Archambault et sur la lisière des départements de l'Allier et de la Creuse, en dehors du style propre à Souvigny.

Selon M. Canat, l'église de Tournus est plus ancienne qu'on ne le pense généralement. Un de ses

Digitized by Google

types particuliers, ce sont ses piliers ronds en blocage revêtu d'un moyen appareil. L'atrium qui la précède n'a point été construit dans le même temps; il est un peu plus ancien, et offre trois nefs. L'église est intacte. Ses robustes piliers sont couronnés de chapiteaux feuillus d'un style particulier qui rappelle le galbe corinthien, antérieur certainement à celui de Cluny, et en cela bien différents des chapiteaux de la grande église bénédictine, dont l'ornementation si riche se fait admirer dans ce que la chapelle de Bourbon en montre encore. L'église de Chapaye, poursuit M. Canat, dérive de Tournus. Ses piliers sont ronds. Son clocher, du XII^e^ siècle, est bâti en obélisque, genre de construction, fait observer M. Parker, extrêmement rare à rencontrer. M. Canat ajoute que dans les contrées bourguignonnes qu'il a visitées les beaux clochers romans sont tous octogones; il en cite plusieurs exemples.

M. de Soultrait a remarqué en Bourbonnais l'usage des grosses colonnes dont a parlé M. Canat, particulièrement à Saint-Menoux, et à Rougères. La cathédrale de Plaisance, monument du XII^e^ siècle, qu'il a récemment visitée, est supportée par des piliers ressemblant à ceux de Tournus.

Il exprime de nouveau, en se résumant, le désir de voir exécuter une carte archéologique sur laquelle on tracerait la circonscription particulière des divers styles romans bourguignons. MM. Canat et de Surigny étudieraient le midi de la Bourgogne; les archéologues de Dijon se réserveraient la région du nord; lui-même offre son concours et celui de M. l'abbé Crosnier pour l'étude spéciale du Nivernais et du Bourbonnais.

Digitized by Google

M. Rossignol appuie la proposition qui vient d'être faite. Selon lui, l'irradiation de Cluny, c'est-à-dire le roman émané de cette abbaye, ne s'est point arrêté à Tournus : il faut remonter à trente lieues plus haut, à Monthelie, village qui a appartenu à Cluny, et dont l'église, aujourd'hui formée de différents styles, conserve des restes et une base émanés de Cluny. Il observe que cette ressemblance ne gît pas dans les détails, beaucoup plus riches dans l'abbaye mère, mais dans les lignes générales de l'édifice. Il y a là une distinction dont le classificateur doit tenir compte : une charpente osseuse paraît être le trait particulier de ce genre d'architecture. Maintenant, quant à l'exécution de la carte, M. Rossignol pense qu'au lieu de diviser, comme on l'a proposé, la Bourgogne en différentes circonscriptions territoriales, on devrait, partant de ce principe que la Bourgogne comprend deux côtés géologiques bien marqués, tenir compte de cette disposition, qui nécessairement a dû avoir son influence sur la construction et la matière des édifices religieux; en conséquence, étudier les monuments par bassins ou zones géologiques.

M. Foisset ne voit pas la nécessité d'une pareille division : il suffira d'indiquer cette particularité aux archéologues qui s'occupent de la carte.

M. Bizard dépose la note suivante :

M. Canat donne à l'architecture du XIIe siècle, dans le Brionnais, un caractère et une richesse d'ornementation qu'il circonscrit dans des limites trop étroites. Tout en reconnaissant que le Brionnais renferme en effet des monuments du XIIe siècle fort remarquables, M. Bizard a l'honneur de faire observer à M. Canat, et M. de Caumont

Digitized by Google

peut déposer de l'exactitude de ce fait, que la ville d'Avallon, dans le département de l'Yonne, possède une église du XIIe siècle dont le portail est remarquablement beau par l'ensemble, la richesse de son architecture. On ne trouve nulle part plus de légèreté, plus d'élégance et de précision dans l'exécution des détails ; en un mot, c'est une œuvre parfaite du moyen âge.

Le mémoire de M. de Saint-Ferjeux remis au bureau par M. de Saint-Seine dans la séance précédente contient des vues sur le même sujet ; en voici une courte analyse.

L'auteur considère l'église de Saint-Mammès, siége cathédral de Langres, comme le premier modèle de cette architecture de transition qui offre le mélange du plein cintre et de l'ogive. C'est de là que s'est répandu au sud de Langres le style que l'on a caractérisé du nom d'école bourguignonne. De là aussi l'ogive s'est épanouie au nord de la France. C'est donc la cathédrale de Langres qui est le point central d'où naissent et où convergent les deux styles d'architecture de la France septentrionale et de la région moyenne. Quelque ingénieuse que paraisse cette thèse dans ses développements, le bureau a pensé que l'auteur avait porté un peu loin l'amour de la patrie, et que cette même thèse pourrait bien ajouter un spirituel paradoxe à tant d'opinions que l'on a émises sur les origines de l'architecture du moyen âge. L'école que l'auteur gratifie du nom de *langroise* n'est qu'une subdivision de l'école bourguignonne, qui n'est elle-même généralement qu'un rayonnement de la belle architecture du nord.

Quant à l'origine du grand style ogival, l'opinion éclairée des archéologues semble l'avoir fixée désor-

Digitized by Google

mais à cette région privilégiée qui, de la Seine, s'étend à la Meuse, au Rhin et à l'Escaut.

La discussion sur l'article dix étant épuisée, on passe au suivant :

Trouve-t-on des indices qui fassent remonter certaines églises de la Côte-d'Or jusqu'au XI^e siècle ?

M. Foisset indique Notre-Dame de Beaune.

Un vieux martyrologe, cité dans une foule de livres imprimés, et en dernier lieu dans l'*Histoire de Beaune* de M. Rossignol, porte : CONSTRUCTIO *ecclesiæ beatæ Mariæ* BELNENSIS *anno* DCCCCLXXVI.

En ce temps, le duc de Bourgogne était Henri, frère de Hugues Capet. Or le témoignage du martyrologe se trouve confirmé par un obituaire de 1003, où on lit ces mots :

« Idibus octobris obiit Henricus dux, qui CONSTRUI » curavit ecclesiam sanctæ Mariæ de Belnâ. »

Assurément l'église, commencée en 976, n'était pas achevée l'an 1003. Mais Gandelot, chanoine de l'insigne collégiale de Beaune, tient pour constant qu'elle fut continuée par le chapitre et achevée par la duchesse Mathilde *vers la fin du* XI^e SIÈCLE.

Or, en ce point, le témoignage de Gandelot est quelque chose : le chapitre de l'insigne collégiale de N. D. de Beaune avait des registres où l'on consignait avec soin tous les faits qui intéressaient la corporation, à plus forte raison un fait aussi important que la consécration de la collégiale, consécration dont la date ne pouvait être ignorée d'eux, car ils devaient en célébrer l'anniversaire par un office public.

Pour se tenir dans les termes de la onzième ques-

Digitized by Google

tion, il y a donc DES INDICES *qui font remonter N. D. de Beaune jusqu'au onzième siècle.*

Le dernier historien de Beaune, M. Rossignol, ne le nie point; il accorde même que, *par ses racines extrêmes*, N. D. de Beaune touche *la fin du* X^e^ *siècle;* mais il ne croit pas que la duchesse Mathilde l'ait achevée; ou du moins ce ne serait pas Mathilde veuve d'Eudes I^er^, mais bien Mathilde, veuve de Hugues II, morte dans la seconde moitié du XII^e^ siècle.

Or cela n'empêcherait pas que la majeure partie de l'édifice ne fût du XI^e^, et notamment toute la portion inférieure, où l'ogive domine, bien que le plein cintre règne au contraire exclusivement dans la portion supérieure.

On objecte que cela ne peut être, et que l'emploi de l'ogive indique manifestement le XII^e^ siècle.

Telles sont, en effet, les idées universellement reçues.

Mais un travail sérieux qui vient de paraître fait remonter l'ogive jusqu'au VIII^e^ siècle, et nous montre cet élément combiné avec le plein cintre dans l'église de Payerne, qui est du X^e^ siècle, et dans celle de Saint-Pierre de Genève, à la même date.

L'auteur de ce travail est M. Blavignac, architecte à Genève.

Le livre de M. Blavignac a pour titre : *Histoire de l'architecture sacrée du* IV^e^ *au* X^e^ *siècle, dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion.*

M. Foisset n'entend pas se porter garant des conclusions de M. Blavignac: il ne connaît son livre que fort imparfaitement, par un article publié dans les *Annales catholiques de Genève.* Mais, précisément parce que l'auteur apporte des faits dont il tire des conclusions

Digitized by Google

contraires aux notions les plus établies, M. Foisset voudrait que ces faits fussent étudiés et discutés.

C'est pourquoi il demande la permission d'indiquer au Congrès, d'après la revue genevoise précitée, les idées principales de M. Blavignac

GALLO-LATINE.

(300 à 600).

Jointoiements en treillis, souvenir de la décoration en charpenterie. — Saint-Pierre de Genève, construit par Gondebaud et Sigismond, et consacré par saint Avit en 516.

SACERDOTALE PRIMAIRE.

(600 à 800).

Saint Colomban et ses disciples. — Traits grossiers, formes incultes.

Ex. — Romainmotier, fondé par saint Colomban; Saint-Philibert de Tournus, Saint-Vincent de Mâcon. — Système d'arcatures séparées de deux en deux par des bandes murales, qui deviennent les premiers rudiments des contre-forts.

Saint-Martin-de-l'Aigue, Bligny-sous-Beaune. — Même système d'arcatures.

ECOLE CAROLINGIENNE.

(800 à 900).

Trois écoles : { Normande. Rhénane. Rhodanique.

Voûtes en berceau. — Chapiteaux cubiques, tous variés, et couverts de figures symboliques ou de feuilles végétales.

Clochers octogones.

SACERDOTALE SECONDAIRE.

(X^e siècle.)

Style rhodanique : architecture rudolphine.

Type : Abbaye de Payerne, bâtie par Berthe de Souabe, mariée en 919 à Rodolphe II, mort en 937.

L'abbaye de Payerne, terminée par cinq absides semi-

Digitized by Google

circulaires, est de 962. L'arc aigu s'y montre dans plusieurs arcatures.

Quoi qu'il en soit; de l'aveu même de M. Rossignol, une portion notable de N. D. de Beaune est du XI^e^ siècle, et c'est précisément la portion où l'on trouve l'ogive.

Ceci ne peut être contesté qu'en supposant que l'église N. D. de Beaune, commencée en 976, a disparu, et qu'on a bâti à la place, au XII^e^ siècle, une autre église, qui est celle que nous avons sous les yeux.

Mais cette hypothèse paraît inadmissible à M. Foisset.

En effet, au X^e^ siècle, les invasions ont cessé : l'église du duc Henri n'a donc point été détruite par les barbares.

Si elle eût péri par un incendie, ou si elle se fût écroulée, les registres du chapitre en feraient mention, ils mentionneraient surtout la construction nouvelle; ils mentionnent bien la construction des chapelles collatérales et celle du porche en 1332!

D'ailleurs, si l'église eût été brûlée, elle ne l'aurait pas été jusqu'aux fondements, et il resterait des traces de la reprise d'œuvre, ce qui n'est pas. Il n'y a eu reprise d'œuvre que dans l'abside, qui a été exhaussée à la fin du XIII^e^ siècle.

M. Parker d'Oxford, qui vient de visiter N. D. de Beaune, déclare que cette première église a dû disparaître : l'édifice actuel porte tous les caractères du XII^e^ siècle. M. Blavignac a vu les monuments en homme d'une contrée. S'il avait voyagé, et partant comparé les

Digitized by Google

monuments les uns aux autres, son système en aurait certes été considérablement modifié.

M. Foisset déclare que son intention n'est point de se faire le champion de M. Blavignac : le but qu'il s'est proposé, c'est d'appeler sur cette nouvelle théorie toute l'attention du congrès.

M. de Soultrait, suivant en cela les doctrines archéologiques si savamment prouvées par M. de Caumont, ne pense point qu'il soit possible de trouver même un certain nombre d'églises ou de parties d'églises antérieures au XI^e^ siècle. Celles du XI^e^ siècle bien caractérisées sont même rares : la plus grande partie des monuments romans appartiennent au XII^e^ siècle. La théorie de M. Blavignac, au reste, n'est pas neuve : tous les vieux historiens, confondant l'époque de la fondation des paroisses et des monastères avec celle de la construction de leurs églises, ont reculé la plupart de ces monuments au IX^e^ et X^e^ siècles. Quelques antiquaires affirmaient naguère encore ce système, dont la fausseté est aujourd'hui démontrée. Il cite l'église cathédrale de Nevers, qui, construite probablement en bois, fut brûlée et rebâtie plusieurs fois avant l'époque la plus ancienne dont ce monument offre des traces; il en fut de même de tous les édifices importants. Le P. Desrosiers émit au Congrès de Moulins l'idée que plusieurs églises du Bourbonnais offraient des parties très-probablement antérieures à l'an mil. Cette idée ne parut pas probable; elle fut combattue avec succès pour les édifices, peu nombreux du reste, qu'il avait cités. Les grandes églises romanes du nord de l'Italie offrent presque toutes des inscriptions relatant la date de leur construction; elles sont en général de la

Digitized by Google

fin du XI^e^ ou des premières années du XII^e^ siècle. Eh bien! leurs caractères généraux sont les mêmes que ceux des églises romanes de notre pays. M. de Soultrait croit qu'un caractère qui pourrait assigner une époque plus ancienne à quelques églises, consiste dans un travail de ciseau fin, sec et dur, de chapiteaux imités de l'antique, travail tout à fait différent de celui des chapiteaux et des modillons romans que l'on voit ordinairement. Plusieurs églises de Rome, entre autres Saint-Clément, d'autres monuments d'Italie dont la date, antérieure à l'an mil, est connue, offrent dans leur ornementation ce genre de travail, qu'il croit avoir reconnu dans la crypte de Saint-Aignan à Orléans et dans celle de Tournus, et dans un chapiteau de l'ancienne église de La Marche, conservé au musée lapidaire de Nevers. Mais ce dernier monument est très-barbare et grossier.

M. Mignard a la parole pour lire une note relative à l'église Saint-Vorle de Châtillon, et dans laquelle il établit que ce monument appartient aux premières années du XI^e^ siècle. Un plan accompagne ce travail, qui est reproduit avec des plans et dessins dans un recueil publié par M. Nesle, et intitulé *Album du Châtillonnais.*

La séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 AOUT.

Présidence de M. Frantin.

MM. de Caumont, Louis Pâris, ancien bibliothécaire de Reims, de Soultrait, Canat, Challe et Rossignol, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Challe donne lecture d'un travail de M. Ch. Salmon de Sens, membre du Congrès, ayant pour titre :

NOTICE

SUR UNE MONNAIE INÉDITE DE LANGRES,

faisant actuellement partie de la collection de M. le comte de Vesvrotte.

Il ne nous a pas paru déplacé de soumettre au Congrès de Dijon une monnaie nouvelle de Langres, à cause des liens qui ont existé entre ces deux villes au point de vue de la numismatique comme à celui de l'histoire.

La fabrication monétaire de ces deux ateliers fut, au IXe siècle, réunie dans la même main par une concession de

Digitized by Google

Charles le Chauve, au profit d'Isaac, évêque de Langres, et la science constate avec bonheur l'existence de la charte royale, datée de 874 (1).

C'est en faveur de l'abbaye de Saint-Etienne que l'Evêque de Langres obtint le droit de forger des espèces dans la capitale de la Bourgogne, et nous pensons qu'il faut reconnaître un produit de l'officine dijonnaise dans le denier catalogué à Charles le Chauve, par MM. Fougères et Conbrouse, sous la rubrique trop peu attributive de Saint-Etienne (2). Ce denier, qui porte d'un côté le monogramme de Charles avec la formule GRATIA D—I REX, présente au revers ces trois mots seuls : SCI STEPHANI MONE(TA).

Quoique l'origine de Langres se perde dans la nuit des temps, malgré l'importance des Lingons à l'époque où, de concert avec les Sénonais, ils allaient porter leurs armes jusque dans Rome, aucune monnaie gauloise ne saurait être attribuée spécialement à cette ville. Peut-être en est-il qui lui appartiennent parmi celles qui sont classées sous les noms de chefs inconnus de la Lyonnaise (3), et l'on peut espérer qu'il sera donné dans l'avenir de les reconnaître d'une manière définitive.

Pour l'époque mérovingienne, Langres n'est pas, quant à présent, beaucoup plus riche. M. Anatole de Barthélemy nous paraît être le seul numismatiste qui le cite dans sa nomenclature des ateliers mérovingiens; encore le nom du monnayer n'est pas lisible sur la pièce indiquée par cet auteur.

L'ère carlovingienne offre plus de ressources. Toutes les villes n'ont pas l'avantage de posséder un titre de concession royale; c'est là une base certaine d'où résultent bien des conséquences.

(1) M. Anatole de Barthélemy, Manuel, p. 136.
(2) Villes de Charles le Chauve, 4e planche, 1re colonne, n° 3.
(3) M. Duchalais, Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale, nos 373, 374, 448, 449, 452, 453, 460 à 469.

Digitized by Google

Pour en finir avec les documents écrits qui concernent cette concession, disons qu'elle fut confirmée par Charles le Gros en 887, et par Eudes en 889 (1). Ces deux confirmations, comme la charte originaire, sont d'un grand poids dans une question d'attribution qui divise les numismatistes.

Deux systèmes sont en présence : les monnaies carlovingiennes langroises qui portent un nom ou un monogramme de roi, sont-elles royales elles-mêmes? ou bien émanent-elles de l'officine épiscopale?

Il est remarquable de constater que, jusqu'au denier que nous allons faire connaître, c'est-à-dire jusqu'au XI^e^ siècle, la monnaie de Langres a un aspect purement royal. L'explication de cette particularité nous semble facile, et ceux qui considèrent cette monnaie comme royale nous paraissent, pour la plupart, déterminés surtout par le désir de combler quelques lacunes regrettables dans les séries des rois (2).

Nous partageons complétement l'opinion de MM. Anatole de Barthélemy et Poey d'Avant, qui restituent aux évêques toutes les pièces de Langres.

En effet, la concession de 874 n'implique pas que l'évêque ait eu le droit d'inscrire son nom sur la monnaie. C'était, au contraire, une conséquence de l'uniformité établie naguère par Charlemagne dans l'administration, que toutes les espèces portassent le nom ou le monogramme du roi. Les concessions faites à l'époque carlovingienne n'ont pas, selon nous, d'autre sens que d'attribuer aux concessionnaires le bénéfice et la responsabilité de la fabrication, tout en réservant au prince le droit et l'honneur d'en signer les produits. L'évêque de Langres n'était que le directeur de la fabrication de sa ville, pour nous servir d'une expression moderne qui rend bien notre pensée.

En supposant même que ce n'ait pas été là l'esprit de ces

(1) M. de Barthélemy, Manuel, p. 137.
(2) M. Poey d'Avant, description de sa collection, p. 331.

Digitized by Google

libéralités, l'intérêt de ceux qui en étaient l'objet leur commandait impérieusement d'ouvrer à des types connus, estimés du peuple, et auxquels la raison commerciale les enchaînait.

Comment admettre, au surplus, que les espèces de Langres soient royales, lorsque l'on considère la donation de 874, et qu'on voit deux rois différents se plaire successivement à la confirmer?

C'est au type régulier de Charles le Chauve qu'a été frappé le premier denier connu de Langres à l'époque carlovingienne. Le monogramme carolin, la formule GRATIA D⊣I REX, le nom de ville au revers, LINCONIS CVTS, rien n'y manque (1). Nous en faisons cependant sans hésitation une monnaie épiscopale, et nous en avons déduit les motifs. Seulement, les termes de la concession de 874 nous suggèrent un soupçon non pas sur la qualité de l'atelier, mais sur l'époque exacte de son établissement. La charte originaire porte en effet que le roi accorde à Isaac, pour l'église de Saint-Mammès de Langres et pour celle de Saint-Etienne de Dijon, la monnaie qu'elles ne possédaient pas antérieurement « monetam quam antea habere non consueverant. » Ne peut-on pas induire de cette précaution que ces ateliers avaient été, au contraire, fondés auparavant par l'évêque de Langres, et que le roi ne fit que leur donner une existence légale?

Viennent ensuite chronologiquement les pièces langroises au nom de Louis. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est qu'il y a là un ou plusieurs types continués ou immobilisés (2). Il n'y a qu'un numismatiste de la localité qui puisse faire jaillir la lumière de ces différentes variétés de monuments réunies avec soin.

Cette fabrication au nom de Louis s'est prolongée sans

(1) Fougères et Conbrouse, atlas, Villes de Charles le Chauve, 3e pl., 3e col., no 1er.

(2) M. Poey d'Avant, description de sa collection, p. 331.

Digitized by Google

doute longtemps; mais M. Anatole de Barthélemy l'étend beaucoup trop. Il pense que les émissions au type royal carlovingien durèrent jusqu'à Manassès de Bar-sur-Seine, évêque en 1179. C'est au moins ce qui résulte du tableau qu'il a formé, dans son excellent Manuel, de la série des évêques de Langres (1).

Cette notice a pour but de faire remonter le terme extrême de ce monnayage jusqu'à Hugues de Breteuil, et au plus tard jusqu'à Bernard-Hugues de Bar-sur-Seine exclusivement. On ne saurait dire d'une manière certaine que cette limite est définitive, parce qu'il peut surgir quelque denier d'un évêque antérieur qui viendrait la changer.

En attendant, voici la description de la plus ancienne monnaie connue maintenant sur laquelle se rencontre, à Langres, un nom d'évêque :

✠ HVGO ✠ EPISCOPV entre deux grenetis aplatis et en légende rétrograde; dans le champ une croix carlovingienne cantonnée au 1er et au 4e d'une croisette.

℟. ✠ LINCONIS CVTS entre deux grenetis également aplatis; dans le champ une croix fichée au dessus de laquelle sont placés deux traits en forme de chevron désuni.

Diamètre : 21 millimètres; —poids : 0 gramme 13 décigrammes 0,2 centigrammes : 25 grains forts.

M. de Vesvrotte, qui possède ce denier, possède aussi l'obole : elle pèse onze grains.

Si l'on compare ce denier d'argent à ceux de Langres qui portent le nom de Louis, on sent qu'il en est la continuation. Si on le rapproche notamment de celui que M. Conbrouse a dessiné sous le nº 3 de la planche 43 du catalogue des monnaies nationales de France, l'analogie est frappante : le nom de l'évêque est disposé en sorte de trompe-l'œil, c'est une espèce de contrefaçon du nom de Louis; pour simuler l'O cruciforme de LVD✠VICVS, le graveur a fait suivre le mot HVGO d'une petite croix qui

(1) M. de Barthélemy, Manuel, p. 137

Digitized by Google

est en même temps l'emblème de l'évêque. Ne serait-ce point encore pour mettre en défaut la perspicacité du peuple, que le sens rétrograde a été adopté? Au revers, le nom de ville est écrit et figuré semblablement; dans le champ, même croix fichée; seulement, le denier au nom de Louis ne présente au-dessus de cette croix qu'un trait, tandis que le denier de Hugues en a deux. Il ne s'agissait certainement pas de la part de cet évêque d'une usurpation proprement dite; mais l'introduction de son nom sur la monnaie était une innovation pour le succès de laquelle il fallait beaucoup de prudence et de précautions. Nous croyons avoir démontré que l'imitation de la monnaie locale antérieure avait été, dans cette circonstance, aussi complète que possible.

Dans notre système, le denier de Hugues que nous venons de décrire a succédé au type royal, et nous inclinons à penser que c'est réellement le premier évêque qui ait inscrit son nom sur les espèces. Maintenant, quel est l'âge de ce dernier? Il suffit vraiment de le placer à côté de pièces du onzième siècle pour se convaincre qu'il appartient à cette époque; la largeur du flan, l'aloi, le style, tout concourt à nous donner raison; mais il y a un embarras, c'est qu'au onzième siècle on trouve deux évêques du nom de Hugues. L'un occupa le siége épiscopal de 1032 à 1049: c'est Hugues I^er^ de Breteuil; l'autre, Bernard-Hugues de Bar-sur-Seine, occupa le même siége de 1065 à 1085. Nous estimons que c'est au premier qu'il faut donner la préférence, et nous nous fondons pour cela sur l'aspect du denier, qui nous paraît devoir être classé dans la première moitié du siècle plutôt que dans la seconde.

Puisque à l'occasion de cette pièce, qui est capitale pour la numismatique de Langres, nous passons en revue les produits connus de cet atelier, nous ne voulons pas omettre, pour être complet: 1° le denier de billon de Guillaume II de Joinville, qui faisait partie de la riche collection de M. Poey d'Avant. Il est compris entre les années 1209 et 1219, durée de l'épiscopat de cet évêque. Son style

Digitized by Google

exclut entièrement l'idée d'attribuer à son prédécesseur et à son successeur médiat, tous deux du nom de Hugues, la pièce qui a donné lieu à ce mémoire. 2° Nous ne voulons pas surtout omettre un autre denier jusqu'à présent inconnu, qui se trouve, comme celui de Hugues de Breteuil, dans la remarquable collection de M. le comte de Vesvrotte, numismatiste distingué à Dijon, membre du Congrès. Cette dernière pièce, qui porte le nom de Gui, évêque, ne saurait être, en l'absence de documents, attribuée plutôt à Gui Ier de Rochefort (1250-1266) qu'à Gui II de Genève (1266-1292). Elle ressemble beaucoup au denier de Guillaume décrit par M. Poey d'Avant et indiqué par nous. Pour le droit, le nom seul est changé, GVIDO au lieu de GVL. Pour le revers, la légende est : VRBS LINCONIS au lieu de LINGONENSIS, et la croix du champ, au lieu d'être sans cantons, est cantonnée au 1er d'une étoile et au 3e d'un croissant.

La pièce de Guillaume pèse 17 grains, tandis que celle de Gui n'en pèse que 14. On sait que l'affaiblissement du poids est généralement un signe de postériorité.

En résumé, Hugues de Breteuil, Guillaume de Joinville, Gui Ier de Rochefort et Gui II de Genève, sont les seuls évêques de Langres dont on ait encore retrouvé la monnaie.

PH. SALMON.

Cette communication est accueillie avec un vif intérêt.

M. le président annonce qu'on va passer à la discussion de l'article 12 du programme, ainsi conçu :

Existe-t-il des peintures murales du XIIe siècle dans quelques églises de la Côte-d'Or?

M. Mignard dépose sur le bureau et donne l'explication d'une lithographie de peintures murales qu'il croit de cette époque, et qui décorent la chapelle Sainte-Thérèse dans l'église Saint-Vorle de Châtillon,

Digitized by Google

chapelle particulière des ducs de Bourgogne quand ils séjournaient au château de cette ville.

MM. Canat et de Soultrait, qui ont eu souvent l'occasion d'étudier ce genre de peintures, pensent au contraire qu'elles sont du XIV siècle.

M. le président passe à l'examen de la treizième question, dont voici la teneur :

Quelle influence ont eue les croisades sur la concession des chartes de franchise par les seigneurs?

De quelles législations antérieures dérivent les dispositions réglementaires de ces chartes?

Le secrétaire lit, sur cette question, la notice suivante de M. Edouard de Barthélemy :

Je crois que jusqu'à ce jour on a voulu reconnaître aux croisades une part exagérée dans l'influence qu'elles exercèrent sur les affranchissements; ou du moins on n'a pas assez remarqué que l'impulsion nouvelle imprimée alors à ce mouvement civilisateur provenait de causes multiples; car je crois pouvoir déclarer que ce ne sont pas les croisades qui ont seules provoqué les affranchissements en masse que nous voyons s'accomplir aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Il est un principe qu'il faut énoncer avant et pardessus tout autre, le besoin des populations et le progrès relatif des idées.

L'érudit explorateur de notre histoire communale, M. Augustin Thierry, a parfaitement établi le degré d'indépendance auquel les habitants des villes, et même des villages, étaient parvenus sous le règne de Louis le Gros, tout en exagérant, selon moi, l'enthousiasme républicain, qui, je crois, devait être singulièrement affaibli au XII^e^ siècle. Les habitants se réunissaient, prêtaient le serment de se soutenir les uns les autres, d'où leur nom de *communiers, conjurés, confrères;* constituaient tumultuairement un gouvernement tel quel, mais toujours électif; puis ils met-

Digitized by Google

taient le seigneur en demeure de reconnaître leur nouvel établissement. Telle fut la marche suivie à peu près uniformément dans les commencements, à Reims, à Laon, à Châlons-sur-Marne, à Vezelay, etc.; et c'est une grave erreur que celle commise par presque tous les historiens, d'envisager les chartes communales comme une pure libéralité, à cause de la formule employée : *concessi*. Oui, le seigneur concédait, mais il ne concédait que forcé et contraint. Plus tard, au XIIIe siècle, la face des choses changea quelque peu; le mouvement d'affranchissement prit un tel essor, que beaucoup de souverains prévinrent habilement les désirs de leurs vassaux, et surent, en leur octroyant de leur propre mouvement certaines franchises, les contenter, en leur donnant moins, toutefois, que s'ils avaient attendu le jour de l'insurrection. Dans certaines provinces l'affranchissement fut accordé sur les plus larges bases; je citerai notamment la Champagne, où, dans les premières années du XIIIe siècle, la comtesse Blanche, régente pendant la minorité du jeune comte qui devait être Thibaut le Chansonnier, se montra d'une rare générosité envers ses vassaux. Il ne faut pas cependant exagérer cette générosité : Blanche ayant fondé de nombreux villages et ayant concédé de larges priviléges aux habitants qu'elle y établissait, ceux des anciens villages réclamèrent leur part, et contraignirent la comtesse à se rendre à leurs désirs, plus peut-être qu'elle ne l'aurait voulu, quoique, je le répète, elle ait été très-libérale pour l'époque.

Au XIIIe siècle, nous voyons également les affranchissements personnels devenir nombreux : les ecclésiastiques se plurent d'abord à adopter cette marche, et les seigneurs laïcs se hâtèrent de les imiter, soit quand ils avaient à célébrer quelques événements heureux, comme la naissance ou le mariage de leurs enfants, ou quand, sur leur lit de mort, ils songeaient avec terreur aux exactions par eux commises. Le roi entra également dans cette voie pour remplir les coffres de l'Etat, préférant le prix fixe du rachat à un revenu éventuel dont la perception était toujours assez difficile. Le souverain avait encore en vue l'accrois-

Digitized by Google

sement de sa puissance, en attirant, au moyen d'affranchissements, un plus grand nombre de sujets sous la sauvegarde royale au détriment des seigneurs. Ces derniers, provoqués par cet exemple, comprirent aussi qu'il était de leur intérêt de le suivre sur une grande échelle, parce qu'au résumé le travail des hommes libres valait mieux que celui des esclaves. Hugues de Vienne, archevêque de Besançon, dans la charte d'affranchissement de la ville de Gy, dit formellement que « cil de mortemain négligent » de travailler en prétendant qu'ils travaillent pour autrui, » et pour ceste cause ils gastent le leur, et ne leur chaut » que leur demouroit, et se ils étoient certains que demou- » roit à leurs prochains, ils le travailleroient et acquer- » roient de grant cœur » (1347).

Nul doute cependant que les croisades n'aient eu une part importante à ce progrès de la civilisation; et les seigneurs eurent deux motifs principaux de propager les affranchissements : ce fut d'abord un puissant moyen pour eux de se procurer des sommes considérables que ces expéditions dispendieuses leur rendaient nécessaires; mais encore l'éloignement des pays où ils allaient combattre affaiblissait singulièrement leur puissance, et ils aimaient mieux s'attacher les populations par des concessions même gratuites, afin de les conserver sous leur obéissance, tout en se dépouillant d'une partie de leurs droits. Ces libéralités étaient d'autant plus fréquentes, que les seigneurs, pensant avec raison à l'incertitude de leur retour, éprouvaient moins de regret en se conduisant ainsi. Les croisades ont donc été une des causes du progrès des affranchissements au moyen âge, mais une des causes seulement, et non pas la principale. L'honneur en revient réellement à l'Eglise : l'affranchissement a été prêché par ses ministres à l'instigation des papes Adrien IV et Alexandre III, et c'est surtout aux appels de ces respectables voix que les seigneurs laïcs se rendirent en tirant la population serve de l'humiliante position où elle se trouvait alors, tout en sauvegardant le plus possible leurs intérêts personnels.

Digitized by Google

Quant à la question de savoir de quelles dispositions antérieures dérivent les dispositions des chartes d'affranchissement, c'est une étude en quelque sorte faite; car on n'a qu'à se rapporter à Loysel, à Beaumanoir, aux *Olim*, aux nombreux cartulaires récemment publiés; et le programme du Congrès a été distribué trop tard pour pouvoir, en face de documents aussi variés et aussi compliqués, coordonner un résumé exact et approfondi.

Château de Courmelois (Marne), 3 août 1854.

ED. DE BARTHÉLEMY,
Correspondant des Comités historiques.

M. Simonet prend ensuite la parole. Les croisades ne sont pas la seule cause de l'établissement des communes; elles existaient en germe avant comme après cette époque. — Les motifs que M. Michelet donne aux affranchissements amenés par les croisades, motifs qu'il exprime par le souvenir de dangers communs affrontés par le serf et le seigneur, par la fraternité, le sentiment de charité que ces épreuves développèrent, lui paraissent peu convaincants. Il faut rechercher plus haut les origines de la commune. M. Simonet les reconnaît aussi bien dans les formes du municipe romain, conservé, grâce aux évêques, dans les villes romaines, que dans les guildes d'origine germanique.

Passant ensuite au 2me § de la question, M. Simonet démontre que les chartes d'affranchissement sont loin de former un code politique, administratif, civil ou pénal; qu'elles ont le plus souvent eu pour objet de régler des matières controversables entre la ville et le suzerain. Tout le reste était sous-entendu; le droit de souveraineté de la commune et son libre arbitre résultaient du fait même de son existence. Il passe en revue la plupart des dispositions de la charte de commune.

Digitized by Google

d'Amiens, et établit qu'elles émanent, soit de la législation romaine, soit des lois barbares ou des Capitulaires.

La commune, dit M. Simonnet, n'est donc que l'organisation légalement reconnue d'un état de choses antérieur. Avant la féodalité, les hommes libres établis dans les pagi et dans les circonscriptions administratives formaient des associations. — C'est la nécessité d'une défense commune qui a resserré les liens de ces diverses associations bien avant le XII^e^ siècle ; et ce témoignage est confirmé par l'opinion de Raepsaët, savant jurisconsulte hollandais. En résumé, les chartes de commune sont plutôt déclaratives que constitutives d'un ordre nouveau.

M. Frantin fait observer en quelques mots que les formes du municipe romain, dont on retrouve des traces dans les villes du Midi, ont dû disparaître au nord de la France sous les institutions barbares. La thèse du jurisconsulte allemand Savigny, appliquée généralement à toutes les Gaules romaines, lui paraît exagérée dans son principe, comme l'est en général la critique historique de cette nation. D'ailleurs, cette matière obscure a été éclaircie autant qu'elle peut l'être par les travaux des derniers historiens français. Fleury, avant eux, dans un opuscule qui sert d'introduction à l'*Institution au Droit français*, d'Argou, avait énoncé tout ce que l'on sait à peu près de certain sur le droit public du moyen âge.

Un mémoire que M. Simonet a postérieurement communiqué au bureau à l'appui de son allocution, contient beaucoup de faits dont il est difficile de former un système, mais auxquels l'auteur donnera plus

Digitized by Google

d'intérêt en les coordonnant, à mesure qu'il étudiera et mûrira sa matière. M. Simonnet se propose de publier à part son travail sur une matière qui dépasse évidemment les limites assignées aux discussions d'un Congrès.

On passe ensuite à la treizième question :

Quelle a été l'influence de saint Martin dans nos contrées ?

M. Rossignol commence par faire remarquer l'erreur dans laquelle on tombe généralement, en attribuant à Constantin la destruction du paganisme. Il suffit, en effet, d'ouvrir le Code théodosien pour se convaincre du contraire.

Constantin décréta la liberté de conscience ; ses enfants continuèrent la législation de leur père. Les païens vivaient avec les chrétiens dans une entière liberté. Sous Julien, les chrétiens semblent disparaître. Gratien, Théodose dans les premières années de son règne, au rapport de Zosime, proclament la liberté des cultes. Néanmoins le plus grand nombre des citoyens romains étaient païens : l'archéologie le prouve par les monuments épigraphiques, et surtout par la numismatique, dont tous les types continuent à donner à l'empereur la qualification de pontifex maximus. Le paganisme et ses idées étaient donc debout. A ce sujet, M. Frantin rappelle la subversion du temple de la déesse *Sequana*, effectuée, vers les temps de Valentinien III, à la source de la Seine, et dans les débris duquel on a trouvé récemment des médailles des derniers temps de l'empire d'Occident, notamment de Magnus Maximus.

Digitized by Google

Ceci établi, reprend M. Rossignol, quelle a été l'influence de saint Martin ? Le christianisme était déjà assez fort pour faire présager son triomphe prochain. Les villes, notamment, étaient presque toutes chrétiennes. Mais les divinités païennes s'étaient retirées dans les campagnes, où les coutumes ont plus de vitalité; et leur culte, honni dans les villes, se maintint comme la religion des paysans, *pagani :* de là lui vint son nom de paganisme. Saint Martin ne se fit point le prédicateur des grandes villes; il réserva son apostolat aux campagnes, où son influence fut immense. C'est par erreur qu'on le représente suivi de satellites et de maçons chargés de détruire les temples des faux dieux. Sulpice Sévère, son disciple et son contemporain, nie formellement cette action violente attribuée à l'apôtre. Les paysans, entraînés par sa parole, renversaient eux-mêmes leurs temples. Maintenant, à quoi faut-il attribuer le culte de saint Martin, qu'on trouve répandu en si grande révérence en France, sur les bords de l'Océan, de la Méditerranée, sur les hautes montagnes et dans le voisinage des sources ? Pourquoi, en Bourgogne, le nom des localités placées sous ce vocable est-il si considérable ? En voici la raison : Sulpice Sévère et le Code théodosien nous font connaître que sur les ruines des temples au bord des fontaines, dans tous ces lieux consacrés à des superstitions païennes, on érigea *signum venerandæ crucis.* Les sources surtout et les cours d'eau, où l'on vénéra longtemps les divinités du paganisme, virent des érections d'églises, de chapelles, presque toujours dédiées à saint Martin : témoin Saint-Martin-des-Champs, sur le bord du Suzon, près Dijon; Saint-Martin de Nuits;

Digitized by Google

Saint-Martin-de-l'Aigue, près Beaune, etc., etc. Telle fut, dit M. Rossignol en terminant, l'influence de saint Martin dans nos contrées. Il lutta contre le paganisme : les traces et les preuves en sont restées sur le sol.

M. Louis Pâris confirme l'opinion de M. Rossignol, et signale l'existence d'une chapelle érigée en l'honneur de saint Martin à la source du Sourdon, à Saint-Martin-d'Ablois, département de la Marne.

Quant à l'histoire générale de la décadence du paganisme en Occident, elle a été traitée dans l'ouvrage de M. le comte Beugnot avec une supériorité qui ne laisse rien à désirer.

La quatorzième question étant épuisée, on passe à la suivante :

De l'emploi le plus ancien de l'ogive en Bourgogne.— Signaler avec soin les nombreux monuments dans lesquels l'ogive se trouve alliée aux formes les plus caractérisées, et même les plus anciennes du style roman; tâcher de retrouver la date de construction de ces monuments mixtes; indiquer dans quelles parties des édifices figure l'ogive, quelle est sa forme, si elle figure seule, ou si elle alterne avec des arcs en plein cintre. Ce mélange de l'ogive aux formes romanes les plus décidées n'est-il pas un des caractères de l'architecture bourguignonne au moyen âge? Ne s'y montre-t-il pas plus tôt et ne s'y prolonge-t-il pas plus tard que dans les autres provinces? A quelle époque le style dit ogival s'établit-il en maître, et se dégage-t-il complétement des traditions précédentes.

Selon M. Rossignol, cette question est complexe, et se lie à la onzième, qui ne lui semble point avoir été entièrement élucidée. Il n'approuve point M. Blavignac, qui suppose la création d'écoles, sans démontrer si le besoin s'en était fait sentir. Quant à lui, il nie

Digitized by Google

l'existence de ces écoles au x^e^ siècle, à une époque de guerres successives pendant lesquelles, loin de songer à élever de nouveaux monuments, on devait s'estimer heureux de pouvoir conserver les anciens.

Il ne partage point non plus l'opinion de M. Blavignac à l'égard de l'emploi de l'ogive antérieurement à la même époque. Les monuments de ce temps sont lourds, trapus, écrasés, comme la crypte dont ils procèdent. Quand on fut parvenu à une période moins agitée, on érigea des édifices plus élancés, plus spiritualistes, dit-il; l'ogive surgit alors. Bref, le système en question est contraire aux notions communes; il doit avant tout êtré étudié au point de vue historique.

M. Rossignol observe que l'emploi de l'ogive a dû aussi obtenir la préférence pour la construction des larges églises à cause de la poussée des voûtes, qui, avec ce système, était mathématiquement moins forte.

M. de Soultrait demande la permission de revenir sur la onzième question. Il voudrait savoir si l'on trouve en Bourgogne des arcs en mitre sur les clochers. Ce caractère lui a paru, en Bourbonnais, être particulier au xi^e^ siècle. — Circonstance à la question, non résolue.

M. Pailloux expose à l'assemblée le dessin d'un objet en or trouvé par M. Lebail dans un dolmen de Ploermel (Morbihan), et que l'on croit être un collier ou un bracelet.

La séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 16 AOUT.

Présidence de M. Frantin.

MM. de Caumont, Louis Pâris, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture de la seizième question, ainsi conçue :

Caractères propres à l'école bourguignonne, dans la forme générale des monuments et dans l'ornementation. — Ses limites géographiques. — Comparaison des produits de cette école, d'une part avec les édifices du nord de la France, et d'autre part avec ceux de la Provence et des provinces méridionales. La Bourgogne n'occupe-t-elle pas sur la carte archéologique une place analogue à celle qu'elle occupe sur la carte géographique ?

Il fait remarquer qu'elle se lie intimement à la dixième question, qui a été l'objet d'une discussion approfondie. Il propose, en conséquence, de passer à la dix-septième et dernière.

Rechercher les noms et tracer autant que possible les circonscriptions des anciens *pagi* de la province ; en rechercher la trace et le souvenir dans les noms modernes de plusieurs de nos villages.

M. le président rappelle qu'indépendamment de l'ouvrage de M. Joseph Garnier, qui, dans ses *Chartes bourguignonnes*, a consacré un long article aux divisions territoriales du pays, M. l'abbé de Voucoux, au Congrès archéologique tenu à Dijon en 1852, a traité

Digitized by Google

savamment cette question, surtout en ce qui concerne le diocèse d'Autun. Il donne ensuite la parole à M. Lemaistre, qui lit le mémoire suivant sur le *Pagus Tornodorensis.*

DES PAGI.—PAGUS TORNODORENSIS.

Circonscrire les anciens *pagi* ne semble pas facile. Il existe cependant à cet égard des données simples et utiles dont l'application épargne souvent de longues recherches. Elles se déduisent de faits incontestables; les modifications sont fort rares.

Les Gaules avaient été divisées par les Romains en grandes provinces qui comprenaient plusieurs peuplades ou cités. Ici nous nous trouvons ressortir de la Première Lyonnaise, *Prima Lugdunensis Provincia,* qui dans sa vaste étendue avait la cité des Lingons, *civitas Lingonum.*

Sous les Francs, cette division a été conservée. Quand le Christianisme est venu nous apporter et la lumière religieuse et ses bienfaits, l'administration, la juridiction, les limites ecclésiastiques ont été calquées et réglées sur l'ancienne division gallo-celtique; de telle sorte que les provinces se trouvent reproduites par les archevêchés, et les cités par les évêchés. Ce principe, rigoureusement vrai, n'a que de très-minimes exceptions. En reprenant les circonscriptions diocésaines du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle (elles sont toutes très-connues), on peut reconstruire les provinces gallo-romaines. Ainsi, à la Première Lyonnaise correspond l'archevêché de Lyon. Au nombre de ses suffragants était, entre autres, l'évêché de Langres, qui reproduit l'ancienne cité des valeureux Lingons. Tel est l'effet de l'immutabilité, de l'invariabilité de l'Eglise.

Voilà pour les grandes divisions. Les *pagi*, l'une des divisions importantes des premiers temps du moyen âge, se retrouvent dans les autres subdivisions ecclésiastiques ou civiles. On y arrive en remontant la filière des élec-

Digitized by Google

tions, bailliages, sénéchaussées, comtés, etc., et surtout des archidiaconés. Il n'y a pas de doute qu'au milieu de nombreuses fluctuations, de révolutions réitérées, il y a eu de graves modifications. Nous tenons entre les mains un vieux tableau souvent retouché, souvent réparé, dont il faut faire adroitement disparaître les couches successives pour arriver au trait original.

Il est vrai que les archidiaconés ont existé souvent en même temps que les *pagi*, que parfois il existait des archidiacres sans archidiaconé, qu'on les créait là où étaient les besoins de l'Eglise, et selon les exigences du service local; que déjà au x^e^, ou plutôt au xi^e^ siècle, l'ancienne géographie était tombée en désuétude. Cela n'est que trop vrai. Aussi la correspondance des *pagi* et des archidiaconés n'est-elle pas *précise* et absolue. C'est là ce qui demande quelques recherches et nécessite l'étude des chartes des x^e^ et xi^e^ siècles, qui, dans les nombreuses donations faites aux établissements religieux, relatent presque toujours les *pagi* auxquels appartiennent les paroisses, églises, villages et terres concédés.

Une autre difficulté se présente : ce sont les modifications successives apportées à la circonscription des *pagi* eux-mêmes. On trouve des villages entiers cités dans différents *pagi*, sans que l'on puisse savoir par quel motif ils ont passé d'un *pagus* à un autre. Les marches ou frontières des *pagi* ont donc été variables. Mais remarquons-le bien! jamais un *pagus* ne paraît avoir appartenu à deux diocèses différents, par conséquent à deux cités gallo-romaines.

Si donc les archidiaconés ne représentent pas les anciens *pagi* avec une fidélité sévère, du moins ils nous aident puissamment à remonter l'échelle des temps anciens. Ils nous mettent sur la voie des vieux *pagi*. Les connaissances locales, l'étude des chartes, complètent cette reconstitution géographique.

Telle est l'analyse succincte des principes sur lesquels s'est appuyé l'illustre membre de l'Institut dont le dépar-

Digitized by Google

tement de la Côte-d'Or doit s'enorgueillir, de Benjamin Guérard, né à Montbard, ce savant qui, dans un mémoire couronné, a reconstitué presque toute l'ancienne Gaule. Quelques erreurs ont pu ou dû se glisser dans ce vaste travail. Elles sont faciles à reconnaître pour peu que l'on ait quelques connaissances locales.

Si nous appliquons ces données à l'ancien *Pagus Tornodorensis*, il est bien facile d'en trouver les limites. Au couchant est l'ancien *Pagus Autissiodorensis*, qui appartenait à la cité d'Auxerre, à la province de Sens; ses limites n'ont jamais varié. A Pontigny, sur le pont du terrain voisin de cette célèbre abbaye, les évêques d'Auxerre et de Langres, l'archevêque de Sens, pouvaient se réunir à l'abbé crossé-mitré de Pontigny, sans être en dehors de leurs diocèses.

En remontant au nord, on arrivait à des limites aussi certaines avec le *Pagus Senonicus*. Il en était de même au nord avec le *Pagus Tricassinus*.

A l'est, les limites varient un peu. Le *Pagus Latiscensis*, qui avoisine le *Pagus Tornodorensis*, était de la même cité. Quelques villages ont passé de l'un à l'autre de ces *pagi*. On a même cité la formation d'un *Pagus Barrensis*, dont l'existence ne me paraît pas démontrée. Le *Latiscensis* lui-même, auquel on a donné *Landunum* pour chef lieu, n'a existé qu'après la destruction de cette ville. Le *Pagus Duesmensis* ne me paraît que d'une formation secondaire. Enfin, le vaste *Pagus Alesiensis*, cet Auxois si célèbre par ses baillis, semble, dans un temps reculé, s'être étendu jusqu'aux Riceys, jusqu'à Bar-sur-Seine. Aussi, de cette fluctuation géographique, il résulte quelques difficultés pour limiter le *Pagus Tornodorensis* à l'est.

Au midi, les limites laissent moins de doute du côté du *Pagus Aballonensis*, qui appartenait à un autre diocèse. Toutefois, il y a quelques doutes en ce qui concerne la ville de Noyers, citée dans le *Tornodorensis* et dans *l'Alesiensis*. L'*Aballonensis* ne pourrait-il pas aussi la réclamer?

Nous rejetterons du *Tornodorensis* le *Finis Intramnensis*

Digitized by Google

et l'*Ager Domiciacensis*, cités par M. Benjamin Guérard dans la Gaule ancienne. Il a reconnu lui-même cette erreur, qu'il eût rectifiée si son ouvrage eût eu une nouvelle édition.

Quant aux *pagi* qui sont situés dans le département de la Côte-d'Or, ils ont été indiqués par M. Garnier, notre honorable secrétaire, qui peut nous donner à cet égard des renseignements précis.

Après cette lecture, M. de Caumont, suivant en cela une coutume observée dans tous les Congrès, exprime, au nom de la section, le vœu de voir entreprendre par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or le recueil des inscriptions qui existent sur tous les points du département. Cette épigraphie comprendrait deux parties : l'époque gallo-romaine et la période du moyen âge.

M. Baudot, président de cette société, répond que ce désir a été prévenu. La compagnie a déjà réuni de nombreux matériaux, et compte même commencer bientôt cette publication suivant un plan analogue à celui de M. de Caumont.

M. Frantin, président de la section, recommande à l'attention des membres du Congrès un ouvrage de M. O'Sullivan sur les Origines irlandaises, sur la poésie et l'histoire de cette nation antique, aujourd'hui près de s'éteindre, ouvrage dont il fait ressortir tout le mérite et l'intérêt.

Adhérant à la demande de plusieurs membres de l'assemblée, il annonce qu'il sera inscrit au procès-verbal le vœu qu'une requête soit adressée au conseil de la ville pour demander la conservation des précieux vestiges du palais des ducs de Bourgogne.

Digitized by Google

Le Congrès fonde son espoir sur le zèle éclairé et bien connu des magistrats de la cité.

M. Frantin, près de clore les séances de la section d'archéologie et d'histoire, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

Je ne terminerai point cette courte carrière, qui laissera chez moi des souvenirs précieux et impérissables, sans vous adresser quelques mots sur la science que nous cultivons. Bien des personnes regardent encore l'archéologie comme une étude presque oiseuse et faite seulement pour délasser des esprits qui se doivent aux fonctions plus sérieuses que réclame la vie civile. Et pourtant, Messieurs, l'archéologie est une étude qui ne se sépare point de la vie des nations. L'histoire d'un peuple ne repose pas uniquement dans des documents écrits : nous avons l'histoire par les chroniques, l'histoire métallique, l'histoire monumentale. Les lieux historiques offrent à notre âme un intérêt que n'ont point les cités récentes; le berceau comme la tombe des grands hommes nous ravit d'une mélancolique admiration : ainsi l'existence d'une nation se reflète dans les monuments qu'elle a laissés sur son sol. A tel point que de célèbres familles de peuples, aujourd'hui éteintes, vivent encore par ces grands édifices qui nous aident à déchiffrer leur passé, qui nous initient au rôle imposant qu'elles ont joué dans la grande arène du genre humain.

Votre institution, Messieurs, est donc une des plus heureuses que notre siècle ait vu naître. Et s'il vous a été donné de rallumer le zèle de la science et l'amour de l'antiquité dans un siècle trop enclin aux intérêts matériels, vous aurez eu encore l'honneur d'avoir rattaché nos affections à ces grands monuments religieux et civils que nous a légués l'antique et vénérable monarchie française.

En cela, Messieurs, vous avez compris la pensée du

Digitized by Google

prince qui nous gouverne. Quand il ordonne de rechercher dans toutes nos provinces jusqu'aux fragments de meubles qui ont appartenu aux rois et aux princesses de France pour en former un nouveau musée, il confirme et sanctionne en quelque sorte votre institut. Il adopte toutes les gloires nationales. Il vous dit lui-même que c'est entrer dans cette pensée élevée que de conserver ce qui reste des monuments de la vieille France.

La France possédait des trésors innombrables en livres, en manuscrits, en œuvres plastiques, en édifices religieux et profanes; et, malgré les ruines que les révolutions nous ont faites, elle est peut-être encore, après l'Italie, la nation la mieux dotée de l'Europe en richesses d'art et de littérature. Quels reproches n'aurions-nous donc pas à nous faire, si nous laissions dépérir cet héritage précieux que nous ont acquis nos pères, et que nous devons transmettre religieusement à la postérité!

Je ne croirai pas, Messieurs, m'éloigner trop de mon sujet, en vous rappelant la grande estime que professait pour l'archéologie l'un des écrivains modernes dont la lecture est le plus chère aux gens du monde, aux femmes, comme aux littérateurs et aux érudits.

Walter-Scott a été, sans contredit, le plus beau génie littéraire du XIX^e^ siècle; mais ce que j'admire surtout chez lui, c'est cette sérénité d'âme qu'il conserve en dépeignant les passions les plus orageuses du cœur humain. Walter-Scott nous intéresse par la fidélité de ses peintures; mais il est loin lui-même d'être un écrivain passionné. Planant dans une atmosphère supérieure, il ne partage point les émotions des personnages qu'il met en scène. C'est là un beau caractère, et presque unique dans la littérature, ce caractère d'un philosophe qui vous émeut sans s'émouvoir. Il peint, c'est assez; il n'est point lui-même impressionné; sa peinture n'en est que plus franche et plus saisissante.

Aussi, Walter-Scott était un vrai philosophe. Jamais, dit-on, il n'avait connu la colère. Froid, ou plutôt calme, la scène du monde excitait son attention, car il se prenait

Digitized by Google

à tout ; mais il jugeait cette scène d'un esprit libre et jamais préoccupé.

Je me trompe, Messieurs. Walter-Scott s'est fâché une seule fois dans sa vie ; c'est ce que remarque son biographe ; et voici à quelle occasion. Walter-Scott avait le faible d'être archéologue : c'était là sa première profession. Un pan de mur, les limites des champs, tout ce qui constate le passage des hommes sur la terre lui était précieux. Dans cette science de l'antiquaire, il avait puisé la connaissance du monde extérieur, qu'il dépeint avec tant d'exactitude, de même qu'il avait pénétré dans la science du monde intime et surpris d'une vue supérieure les passions qui agitent le cœur humain.

Un jour donc, Walter-Scott, errant dans une campagne de l'Ecosse, aperçut un ecclésiastique qui détachait des pierres d'un monceau, témoin informe de je ne sais quel combat obscur, livré au v^e^ ou vi^e^ siècle de l'ère chrétienne, entre les Pictes et les Saxons. Walter-Scott, indigné, s'emporta violemment contre l'ignorant bénéficier. Cette fois seulement, il sortit des gonds et démentit son phlegme philosophique.

Après un tel exemple, Messieurs, rougirions-nous d'estimer une science qui faisait les délices de l'Homère écossais ? Interrompre la chaîne des temps, c'est rompre la vie d'une nation. Or, qui fixe mieux les époques que l'architecture ? La destruction des monuments est donc une œuvre impie, une œuvre anti-nationale.

Messieurs et illustres étrangers,

Il ne m'appartient point de porter un jugement plus ou moins flatteur sur ma ville natale. Toutefois j'oserai dire que votre présence lui aura été salutaire. Nous nous proclamons une cité lettrée. Nous nous qualifions modestement d'Athènes bourguignonne. Et pourtant le sentiment littéraire et artiste n'est-il pas un peu oblitéré parmi nous ? Des étrangers instruits nous visitent. Nous possédons de grands établissements scientifiques. Le gouvernement nous en a

Digitized by Google

gratifiés sur notre réputation, qui remonte au vieux Saumaise, aux Hubert Languet et aux Charles Févret. Que sont devenus pourtant ces grands dépôts littéraires qu'avaient amassés laborieusement tant d'illustres maisons sénatoriales ? Tout cela est à peine en souvenir. Récemment encore, nos derniers titres, recueillis par ces doctes magistrats, reposaient en dix-huit volumes in-4° de correspondance manuscrite dans notre bibliothèque publique. Là, les noms des Bouhier, des Lantin, des Lamare, s'associaient aux noms plus grands des Leibnitz, des Arnauld, des Rancé, dont notre docte abbé Nicaise était le correspondant officiel; ce bon abbé Nicaise, dit notre La Monnoye,

> Qui, la plume en main, dans sa chaise,
> Mettait lui seul en mouvement
> Belge, Français, Toscan, Flamand;
> C'était le facteur du Parnasse.

Et aujourd'hui nos derniers titres littéraires, dérobés d'un même dépôt, où les gens de lettres pouvaient les consulter, sont dispersés dans les bibliothèques de Paris, Lyon, Troyes, Montpellier, et dans de simples cabinets d'amateurs.

C'est donc à réparer nos ruines que vous êtes appelés, Messieurs. Et quelle est la première leçon de l'archéologie ?

Renouer la chaîne des temps, rappeler et rajeunir la vie d'une nation, conserver et entretenir ses monuments, c'est-à-dire ce qui fait sa force de transmission, sa grandeur, et une partie même de son droit public.

Je ne m'étendrai pas, Messieurs, sur des vérités dont vous êtes pénétrés comme moi. Je ne veux plus qu'être votre interprète en proclamant la gratitude de cette honorable assemblée pour le pieux et éloquent prélat qui nous a si bien tracé nos devoirs; qui a mis l'archéologie, comme toutes les autres sciences humaines, sous la protection de la religion; qui a institué dans ses séminaires un cours d'archéologie sacrée; qui a bien senti que, si les monuments civils s'écroulent de jour en jour sous nos yeux, les édifices

Digitized by Google

religieux sont la plus belle partie du patrimoine national, et qu'après le soin des ministres des autels, ils sont confiés à votre garde sous un sceau inviolable. Voilà toute la louange qu'il m'est permis de lui donner. Tout autre éloge est interdit à une bouche profane envers celui que nous reconnaissons comme notre premier pasteur, à qui nous devons demander des leçons et non offrir des panégyriques que repousse son saint ministère.

Et vous, monsieur de Caumont, qui avez ressuscité chez nous l'étude de cette belle science, qui avez consacré votre vie à la conservation des monuments nationaux, votre éloge appartient à la postérité, qui jouira de vos œuvres, et qui placera votre nom parmi ceux des grands citoyens à qui les lettres françaises, les arts et l'histoire nationale devront une éternelle reconnaissance. »

D'unanimes applaudissements saluent, dans cette allocution, la pensée du Congrès; et, sur la proposition de M. de Caumont, l'assemblée vote des remercîments à son président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

GARNIER, *secrétaire.* (1)

(1) Quoique le nom de M. Garnier ne se trouve inscrit qu'à la suite de la 1ère et de la dernière séance de la section d'archéologie, nous noterons ici que M. Garnier a tenu la plume dans toutes les séances intermédiaires.

Digitized by Google

CINQUIÈME SECTION.

PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

SÉANCE DU 11 AOUT.

Présidence de M. Darbois.

M. de Caumont, vice-président du Congrès, M. H. Baudot, secrétaire général, et M. Simonnet, secrétaire de la section, se sont constitués en bureau provisoire. Le scrutin ayant été ouvert pour la constitution définitive du bureau, les membres présents ont déposé leurs bulletins, et le résultat a été proclamé ainsi qu'il suit :

M. Foisset, conseiller à la Cour, est proclamé président;

MM. le comte de Vesvrotte, Tudot, Pailloux et Darbois sont nommés vice-présidents.

En l'absence du président titulaire et des autres vice-présidents, M. Darbois a présidé la séance, avec l'assistance de MM. de Caumont et Baudot.

Lecture ayant été donnée des sept premières questions, aucun membre n'a demandé la parole, et la discussion a dû en être ajournée.

M. Huot a exprimé l'intention de traiter les huitième et neuvième questions à la séance du lendemain 12 août.

M. Pâris a demandé à donner lecture d'un mémoire sur la dixième et la onzième questions.

Digitized by Google

La parole lui ayant été accordée, M. Pâris, adoptant ce point de départ, que, grâce à la rapidité des moyens de locomotion présents et futurs, les relations commerciales appelleront bientôt l'usage d'une langue universelle, et ne doutant pas, d'ailleurs, que cette langue ne doive être la nôtre, a exprimé le vœu « que l'orthographe de la langue française fût mise en harmonie avec la prononciation. Il est bon d'encourager les efforts des novateurs consciencieux; alors même qu'ils échouent, ils laissent après eux des traces de leur passage. Il y a vingt ans, M. Marle a proposé cette réforme, mais sans succès; cependant il ne faisait que proclamer un principe auquel tout le monde donnait tacitement les mains dans une certaine mesure. L'orthographe de plusieurs mots a déjà été modifiée par l'usage : il faut faire un pas de plus en faveur des étrangers. Napoléon, Mme de Sévigné, Boileau lui-même, ont laissé échapper des fautes d'orthographe, et ont ainsi condamné par leur exemple notre système graphique. On objecte vainement que l'étymologie sera sacrifiée : l'auteur du mémoire pense que les droits de cette science seront sauvegardés, et que l'on pourra faire des vocabulaires spéciaux où les racines des mots et les combinaisons étymologiques seront spécialement exposées. »

Le secrétaire donne lecture du mémoire ci-après, dans lequel il propose une solution diamétralement opposée :

MESSIEURS,

Il importe de circonscrire le problème dans les limites qui lui sont assignées par les termes mêmes de la question proposée. Du moment où l'on suppose que la rapidité et

Digitized by Google

le nombre des communications établies entre les différents territoires doit créer de nouveaux intérêts, multiplier les relations sociales, donner au commerce des débouchés et amener peut-être des émigrations considérables d'un point sur un autre, on est amené à prédire que bientôt les peuples sentiront la nécessité de parler une langue uniforme qui puisse servir à l'usage journalier. Il ne s'agit donc pas de l'établissement d'une langue savante qui serait destinée exclusivement à favoriser les rapports scientifiques entre les hommes instruits de toutes les nations. La langue latine a été parlée et écrite, d'un consentement unanime et tacite, par tous les savants de l'Europe, sans distinction de nationalité, pendant douze siècles; elle est encore employée par quiconque veut publier un commentaire sérieux sur les auteurs grecs ou latins destinés aux études humanitaires. Les auteurs qui s'adonnent à l'interprétation des sources latines du droit romain ou du droit barbare, écrivent volontiers en latin, soit que cette langue ne puisse être remplacée par aucune autre, dès qu'il s'agit d'employer des termes juridiques consacrés par l'usage des jurisconsultes, soit afin d'assurer aux livres qui traitent de ces matières un débit plus étendu. D'ailleurs, il y a peu d'hommes instruits qui, ayant senti le besoin d'étudier des ouvrages écrits dans une langue étrangère, n'aient pris la peine de l'apprendre. Ne nous préoccupons donc pas ici de l'intérêt des hommes de loisir : avant quelques années, les élèves, au sortir du collége, posséderont au moins les éléments de deux langues modernes, et seront à même de les approfondir sans trop de difficulté, s'ils le jugent convenable.

Nous nous demandons seulement quel procédé emploieront les personnes qui s'adonnent au commerce, à l'industrie, et qui n'ont pas le temps de se livrer à de longues études : est-il possible de leur faciliter les moyens de se faire comprendre d'une extrémité du monde à l'autre?

C'est dire assez qu'il ne faut pas songer à construire

Digitized by Google

une langue artificielle qui serait destinée à des usages internationaux. En supposant, ce qui est douteux, qu'il soit possible de créer une langue nouvelle, on ne saurait espérer qu'elle se substituât jamais à une langue naturelle dans aucun pays. Par conséquent elle devrait être pour tout le monde l'objet d'un apprentissage spécial; mais chacun préfèrera toujours de beaucoup apprendre celle des langues naturelles qui lui paraîtra la plus utile pour son usage personnel. En s'établissant pendant quelque temps au milieu des nationaux, on peut acquérir de leur idiome une teinture suffisante, et se dispenser ainsi du travail grammatical et littéraire que coûterait l'étude d'une langue artificielle. Aussi l'auteur de la question soumise au Congrès a prévu que l'une des langues parlées en Europe aurait plus de chances qu'une langue artificielle de servir de lien entre les différents peuples.

Nous pensons, pour notre compte, que les communications fréquentes entre tous les membres de l'humanité donneront naissance à un jargon barbare, analogue à la *lingua franca* qui se parle sur les côtes de la Méditerranée, et composé d'éléments empruntés aux diverses langues en usage dans la société européenne. Suivant le degré de lumières de ceux qui parleront ce dialecte, il sera plus ou moins dégagé de termes étrangers à la langue naturelle qu'il aura pour objet de remplacer. Il arrivera ce qui se passe sur les frontières des pays limitrophes, ce qui, à l'heure qu'il est, se passe sans doute en Californie et en Australie, où l'Anglais, l'Allemand, l'Espagnol, le Français et le Chinois se coudoient sur le même marché. Il est inutile de chercher ce phénomène dans les futurs contingents; il existe déjà, et il est douteux qu'il se produise jamais dans notre vieille Europe un rapprochement de races aussi étroit. Avant peu nous verrons ce qui résultera non plus seulement du rapprochement fortuit, mais du mélange des races qui se trouvent déjà en contact de l'autre côté de l'Atlantique.

Supposons cependant que l'avenir qui, suivant nous,

Digitized by Google

appartient à un dialecte informe, doive être favorable à la propagation de la langue française, et qu'il soit possible de hâter son avénement : nous reconnaissons que l'initiative des mesures à prendre pour obtenir ce résultat appartient aux Congrès scientifiques. Ces réunions sont destinées à faire participer la province à la vie intellectuelle de la capitale : tout ce qui intéresse les succès de la langue française mérite au plus haut degré l'attention des sociétés savantes de notre pays.

Y aurait-il quelque utilité à modifier notre orthographe?

Distinguons : si ce changement ne doit être introduit que dans l'intérêt des étrangers, nous répondrons qu'il est loisible aux auteurs de grammaires et de glossaires destinés à l'usage de chaque nation, d'écrire à côté de chaque mot français la prononciation figurée : tel est, du reste, l'usage constant. Si, au contraire, et tel nous paraît être le sens de la question proposée, il s'agit d'une réforme radicale à opérer dans notre système graphique, de telle sorte qu'à l'avenir, et lorsque l'éducation de la France serait complète à cet égard, les livres même destinés à notre usage national fussent imprimés suivant le nouveau système, nous répondrons qu'il suffit d'en examiner les conséquences pour en signaler les vices.

La méthode proposée serait inutile pour les étrangers eux-mêmes, par la raison que chaque nation a une prononciation spéciale dont personne ne peut se défaire sans une grande difficulté, et que chacun applique à l'idiome étranger qu'il s'évertue à parler. Comment écrire *nation*, que les Anglais prononceront *nécheunne;* ouverture, qu'ils prononceront *euvertioure;* avarice, qu'ils prononceront *évéraïce,* etc. Un Allemand, un Italien, donnera à ces mots un son différent. Nous allons, en outre, démontrer que l'orthographe des mots devrait varier suivant la place qu'ils occuperaient, si on voulait rendre toujours l'écriture conforme à la prononciation.

Ainsi, dans l'alliance d'un substantif avec un adjectif, la prononciation varie suivant que le substantif précède ou qu'il suit l'adjectif.

Digitized by Google

Exemple : Des épreuves tristes ; — de tristes épreuves. — Fausses images ; — images impies.

Il est clair qu'il faudra, dans l'hypothèse en question, adopter deux manières d'écrire chacun de ces mots.

Toutes les fois qu'un mot est placé de telle sorte qu'il est nécessaire d'en lier la terminaison avec la première syllabe du mot suivant, la prononciation fait ressortir des lettres qui resteraient muettes si le mot auquel elles appartiennent terminait la phrase. Supprimera-t-on ces lettres ? les conservera-t-on ?

Il semble, au premier abord, que l'*e* muet est la lettre parasite par excellence, et qu'il peut être supprimé sans inconvénient dans l'écriture. Mais, en le proscrivant, on change le nombre des syllabes du mot, et, dès lors, il faut nous résigner à n'avoir plus de poésie et à mutiler nos classiques.

La suppression de l'*e* muet fait disparaître toute différence entre les rimes masculines et les rimes féminines. Le vers suivant devient faux :

Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi...

Les hiatus vont fourmiller dans Racine :

..... Plus méchant qu'Athalie à toute heure l'assiége.
..... La trompette sacrée annonçait le retour.

La suppression des lettres muettes aura le même inconvénient dans nombre de cas :

..... D'adorateurs zélés à peine un petit nombre....
..... En des jours ténébreux a changé ces beaux jours.....
..... Soumis avec respect à sa volonté sainte.....

En résumé, les lettres parasites sont rarement inutiles en prose, puisqu'elles se lient avec les voyelles qu'elles rencontrent ;

En poésie, elles sont nécessaires.

Nous n'avons pas fait ressortir toutes les singularités qui résulteraient du système que nous combattons ; il ne respecterait pas la grammaire ni l'étymologie, mais on passe volontiers sur ce double inconvénient : nous avons voulu seulement démontrer que le système serait inconséquent et irrégulier, de telle sorte que la réforme présenterait

Digitized by Google

les mêmes désavantages que l'ordre établi, sans pouvoir les légitimer aux yeux de la raison, tandis que l'usage actuel respecte tout au moins la grammaire et les analogies étymologiques.

M. Pâris répond que l'on pourrait laisser subsister les *e* muets.

M. Jobard fait observer qu'il serait utile d'introduire dans notre écriture des signes indiquant l'intention de celui qui parle, et destinés à marquer l'accent oratoire.

M. Huot, pour établir que l'orthographe n'était pas d'accord avec la prononciation même dans les langues anciennes, démontre que la langue latine emploie des lettres que supprimait sans doute la prononciation usuelle. L'accusatif singulier comporte la lettre *m*, qui s'élide, en vers, devant une voyelle; il est évident que cette lettre disparaissait dans la prononciation.

M. Rossignol pense que la question est prématurée. On commence par supposer que la langue française sera universellement employée; puis, en vertu d'une simple hypothèse, on veut lui faire subir une réforme destructive.

On peut remarquer combien est grande la persistance des patois et celle des différences d'accentuation dans deux villages qui se touchent. A plus forte raison on peut affirmer que les langues ne disparaîtront pas avant longtemps pour faire place à un idiome universel.

Lorsque le temps sera venu, on avisera. Aujourd'hui toute modification de notre orthographe équivaudrait à une mutilation de notre langue; nous de-

Digitized by Google

vons la respecter comme un monument national. Jusqu'ici, toutes les fois qu'elle a passé la frontière, elle s'est acclimatée chez les étrangers avec ses irrégularités. Les Russes l'ont acceptée : ne soyons pas plus sévères qu'une nation que nous qualifions de barbare.

M. Jobard invoque, dans le sens de l'opinion de M. Pâris, et en faveur de l'universalité probable de notre langue, celle d'un ancien membre du parlement anglais, M. Buckingham. Cet étranger regarde notre langue comme la plus claire dans les constructions; il fait des vœux pour que l'usage en devienne général. Il faut, suivant lui, donner aux Français le droit de ne pas apprendre les idiomes des autres nations.

Selon M. Jobard, on fait de vains efforts pour conserver l'existence des idiomes secondaires, comme le flamand. On perd un temps précieux à apprendre plusieurs langues. La diffusion de la langue française serait favorablement accueillie par toutes les nations. Comme le système métrique, que les Etats-Unis vont peut-être adopter, notre langue n'a pas besoin d'être imposée par une loi : elle s'impose par sa clarté et sa simplicité même.

M. Jobard voudrait donc que le Congrès émît le vœu que l'idée propagée par M. Buckingham, ancien membre du parlement anglais, fût prise en considération.

Il s'agirait d'engager les peuples à s'entendre sur le choix d'une langue unique vivante qui servirait aux relations générales, et dispenserait de la peine d'étudier plusieurs langues étrangères différentes.

M. Feuillet (de Lyon) pense que le langage se modifiera, mais que toutes les langues existantes au-

Digitized by Google

jourd'hui ont, comme le français, des irrégularités dans leur orthographe. Aucun idiome, par conséquent, ne servira de véhicule commun à la pensée humaine. Une langue universelle serait celle qu'un congrès cosmopolite établirait, en empruntant des mots aux diverses nations : on en formerait ainsi une langue artificielle.

M. H. Baudot fait observer que, par la force même des choses, le français et l'anglais se sont imposés aux étrangers, le premier comme langue diplomatique, et l'anglais comme le langage du commerce. C'est l'un de ces idiomes qui aura le plus d'avenir; peut-être un dialecte spécial se formera-t-il de la combinaison des deux langues.

M. Bérard pense que le français se répandra comme nos modes, par le choix spontané des autres nations.

M. Jobard dépose entre les mains du secrétaire un tableau de signes destinés à représenter aux yeux le mouvement du discours. Il croit pouvoir appeler aussi l'attention de la Section sur une méthode qui consisterait à inscrire sur les cartes géographiques, au moyen de signes extrêmement simples, la population des villes. Il dépose également sur le bureau un modèle de ces sortes de chiffres.

M. Joanne remet à la section un mémoire dans lequel il s'efforce de ramener les signes graphiques à un système primitif originel, aussi ancien que les premiers sons de la voix humaine.

Les premières exclamations naturelles sont, suivant l'auteur : *ah* et *ou ;* deux lettres servent à les représenter, A et V. Le premier de ces sons est affecté aux lieux élevés, le deuxième aux lieux bas ou pro-

Digitized by Google

fonds; l'un est l'expression de la joie, l'autre est l'expression de la douleur. Les rayons de soleil qui descendent du ciel figurent un A, ceux de l'astre qui se couche figurent un V; à l'aspect du soleil au plus haut du ciel, l'homme profère une exclamation de joie et crée la lettre qui la peint; il profère un cri de regret lorsque le soleil disparaît, et il crée en même temps le signe figuré qu'il a devant les yeux. Cette interprétation est celle de la tradition, suivant laquelle le Dieu Thot aurait inventé les caractères en imitant le ciel. Les autres lettres sont nées de ces deux signes primordiaux, auxquels est venu s'adjoindre l'exclamation *oh*, figurée par la lettre O, qui représente aussi le soleil.

Il y a donc une corrélation entre la prononciation et le système graphique, et une langue bien faite ne doit pas s'écarter de cette loi.

La langue française, nommée par *Rivarol* la langue humaine, tient par ses racines à toutes les langues de l'Europe, elle a quelques chances de devenir universelle. Pour que la prononciation fût plus facile à déduire des signes écrits, il serait bon de restituer à la lettre U le son *ou* qu'elle a dans tous les idiomes. Les lettres doubles Θ et Φ seraient pareillement une bonne acquisition; mais il serait dangereux de faire subir à notre orthographe des réformes trop radicales.

SIMONNET, *secrétaire*.

Digitized by Google

SÉANCE DU 12 AOUT.

Présidence de M. Foisset.

M. Pailloux, vice-président, et M. Simonnet, secrétaire, siégent au bureau.

En prenant place au fauteuil, M. Foisset dit qu'il était loin de s'attendre à l'honneur qu'on a bien voulu lui faire en l'élisant, en son absence, président de la cinquième section. Toutefois il ne croit pas devoir décliner cet honneur imprévu, ne voulant pas s'exposer à une fausse appréciation de ses sentiments à l'égard des Congrès, qu'il considère en soi comme une des plus heureuses idées qui aient été conçues pour donner un peu de notoriété, de mouvement et de relief aux études désintéressées, dans nos provinces.

Seulement M. Foisset demande pardon d'aborder la direction des travaux de la section, sans préparation aucune, étranger qu'il est à la rédaction du programme, et n'ayant pu, depuis qu'il est publié, s'occuper d'aucune des questions dont il se compose. En effet, il n'avait pas espéré d'avance, qu'à ce moment de l'année judiciaire, ses devoirs de magistrat lui permissent de prendre une part sérieuse aux séances du Congrès. Il essayera néanmoins de remplir la tâche qui lui est imposée et il n'en désespère point absolument, si le bienveillant concours des membres de la section lui vient en aide.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans réclamation.

Digitized by Google

M. Foisset, qui n'avait point assisté à cette première séance, demande la permission d'exprimer sa vive et pleine adhésion aux vues présentées par Messieurs Simonnet et Rossignol sur la dixième et la onzième questions du programme. Selon lui, on ne crée point une langue, pas plus qu'on ne crée un peuple. Chaque langue est une chose vivante qui a sa constitution, son organisme, son idiosyncrasie, son enfance, son adolescence, sa maturité, sa vieillesse, et par conséquent ses lois naturelles de progrès et de décadence. Rompre le lien déjà trop affaibli qui unit l'orthographe à l'étymologie, ce serait nous rendre barbares en pure perte. Les étrangers, en effet, *n'en prononceraient pas mieux notre langue*, et certes *ils la sauraient moins bien*, quand on aurait rendu méconnaissables toutes ses origines et désappris son génie en désapprenant son orthographe traditionnelle, où l'on a tort de ne voir que les caprices de l'usage et une sorte de convention tout arbitraire. Notre orthographe sauvegarde notre langue en nous rappelant ses sources, et par conséquent ses lois, ses analogies naturelles, et surtout les conditions légitimes de son développement normal. Cette considération décisive ne peut être ici qu'indiquée.

M. Foisset ajoute qu'on se fait une idée tout à fait fausse, quand on rêve une langue composée d'emprunts faits à toutes les autres. C'est comme si l'on rêvait un corps vivant composé de membres empruntés à d'autres êtres. Ne voit-on pas que chaque langue a sa grammaire comme sa lexicologie; que chaque grammaire a sa logique, et chaque vocabulaire ses analogies propres; qu'une langue hybride serait un

Digitized by Google

monstre, et que les monstres ne sont pas viables, ou du moins qu'il ne leur est pas donné de se perpétuer?

On ne s'est pas rendu bien compte, dans cette discussion, de ce qui se passe lorsqu'une langue se décompose et se transforme. Qu'on étudie la métamorphose du latin en roman et du roman en français : on verra que cette transformation graduelle ne s'est point accomplie artificiellement et d'un seul coup; une logique instinctive a présidé à l'élaboration du nouvel idiome, dont l'idiome ancien a formé la base, et ç'a été l'œuvre de neuf siècles (de Charlemagne à Louis XIV). Ainsi procède la nature, et ce qu'elle produit est durable, en proportion même de ce qu'elle fait entrer du passé dans le présent. Du reste, une langue artificielle est un roman, comme l'utopie de Thomas Morus. Quel peuple a jamais parlé une pareille langue? Comment la rendre populaire!

D'autre part, une langue purement commerciale, comme la langue franque (sorte de roman corrompu qu'on parle dans les échelles du Levant), est un idiome à la fois incomplet et tronqué, lequel ne mérite vraiment pas le nom de langue. Est-ce de la sorte qu'on se représente l'idiome universel dont on rêve l'avénement? Evidemment notre langue a de tout autres chances d'universalité que celle-là, mais à une condition, c'est qu'elle restera la langue de Bossuet et de Racine. Ce sont nos grands écrivains qui l'ont rendue universelle; et c'est avec son orthographe qu'elle a subjugué l'Europe. On dira peut-être que c'est malgré son orthographe, soit; mais aujourd'hui que la conquête est faite, ne la compromettons point par une réforme imprudente. M. Foisset n'entend jamais

Digitized by Google

reproduire cette thèse de l'altération de l'orthographe française au profit de l'universalité de la langue, sans se rappeler le mot douloureux de Philopœmen à un Grec qui proposait je ne sais quelles concessions aux étrangers : « Malheureux ! es-tu donc si impatient de » voir s'accomplir les destinées de la Grèce? »

M. le Président appelle l'attention des membres présents sur les lacunes du programme, dont plusieurs questions (les sept premières) ont été écartées d'un commun accord. Ces lacunes, il importe de les combler. Les personnes présentes sont invitées à proposer de nouveaux sujets de discussion, dont l'indication serait préalablement soumise à l'approbation du bureau général. Un projet de programme supplémentaire comprenant six questions est provisoirement arrêté.

Lecture est donnée de la douzième question. M. le Secrétaire fait observer qu'un membre du Congrès s'est réservé le soin de la traiter ultérieurement. Néanmoins une discussion immédiate s'engage sur les encouragements qu'il serait opportun de donner aux études musicales et sur les causes qui ont favorisé ou arrêté le progrès de ces études dans la province.

M. Pailloux demande si les écoles de chant ont réussi à Dijon.

M. Yves Boissard répond qu'il n'en existe pas en ce moment, que l'on avait cependant senti la nécessité d'en organiser, que, deux écoles ayant eté établies, le défaut de fonds a forcé de renoncer à cette entreprise.

M. Pailloux a remarqué qu'en parcourant la ville, on rencontre peu de magasins d'instruments de musi-

Digitized by Google

que; il en a induit que Dijon ne compte qu'un petit nombre de virtuoses.

M. Yves Boissard fait observer qu'il existe dans la ville des artistes distingués comme chanteurs ou instrumentistes; on peut même citer un compositeur.

M. Roidot demande si la musique a pris place à Dijon dans la vie sociale, et si les artistes que l'on vient de citer se font entendre souvent. Si l'on pénètre dans la vie domestique des Grecs, on s'aperçoit que la musique avait une large place dans leurs habitudes intimes, dans leurs festins, dans leurs cérémonies funèbres, etc. Est-elle chez nous autre chose qu'un plaisir de convention? Se réunit-on volontiers pour entendre de la musique classique?

M. le président ramène la question à son vrai sens pratique. La musique est depuis plusieurs années un élément obligé de l'éducation de jeunes personnes; il y a peu de familles dont un membre au moins n'ait appris la musique : le goût général y a-t-il gagné?

M. Pailloux fait remarquer qu'à Arras, lors du dernier Congrès, la musique avait une part dans toutes les fêtes; l'entraînement du public était significatif; des artistes de Belgique et d'Allemagne ont trouvé là un accueil enthousiaste.

M. Foisset place la Flandre au nombre des provinces qui sont sans doute privilégiées sous ce rapport; en Franche-Comté pareillement, ainsi qu'en Alsace, les populations semblent être mieux douées musicalement que les nôtres par la nature.

M. Jobard fait part à la section de découvertes qui prouvent quelle importance les anciens accordaient à la musique. Leurs peintures nous représentent non-

Digitized by Google

seulement les acteurs, mais encore les orateurs accompagnés par un joueur de flûte. Malgré la vaste étendue de leurs théâtres, ils voulaient que l'oreille ne perdît rien des sons de la voix. Sous les bancs des spectateurs et sous la scène, on a trouvé des vases d'airain qui multipliaient les vibrations au profit de tous les auditeurs. Plus le son avait de volume, plus on devait se montrer exigeant pour sa qualité. Le joueur de flûte n'avait d'autre mission que de donner le ton à l'acteur qui pouvait s'égarer dans son débit.

M. Huot fait observer que ces urnes étaient pyriformes.

M. Jobard ajoute que M. Marlois a construit des espèces de mortiers qui ont la propriété d'augmenter le volume du son. On peut d'ailleurs démontrer en quelque sorte matériellement comment la gamme nous est donnée dans la nature; en soufflant dans un tube de caoutchouc d'une certaine longueur, on n'obtient qu'un son uniforme; si, au contraire, on opère après l'avoir roulé en spirale autour du bras, ce qui tout à l'heure n'était qu'un bruit se décompose en plusieurs sons, qui forment une gamme naturelle. Ce phénomène a reçu le nom de *vibration spiroïde.*

Suivant M. Pailloux, il appartient au Congrès d'exprimer un vœu et d'insister pour que des institutions s'établissent, ayant pour objet de développer dans les populations le goût musical. Dijon est heureusement placé; de Beaune, de Chalon, pourraient venir des virtuoses dont les fréquentes réunions n'auraient que de bons résultats. C'est l'émulation qui a produit dans le Nord ces fêtes musicales qui surprennent les habitants des provinces moins privilégiées.

Digitized by Google

M. Foisset rappelle que des festivals ont eu lieu à Chalon et qu'ils n'ont pas été continués.

M. Boissard (Edmond) fait observer que la Société Philharmonique de Dijon a duré 18 ans, mais qu'elle tenait lieu de spectacle plutôt que d'encouragement; le goût public y a peu profité. — Il existe pourtant à Dijon des matinées musicales, mais réservées exclusivement à un très-petit nombre d'amateurs.

M. Jobard et M. Huot s'accordent à dire que le défaut de disposition des parents pour la musique semble passer aux enfants. Il est difficile que ceux-ci voient s'éveiller puissamment en eux une faculté que les personnes chargées de leur éducation ne sont pas à même de cultiver.

M. Roidot pense qu'il est aussi important d'étudier les causes qui ont amené la décadence de l'art musical, que les moyens propres à le ressusciter. Ainsi, on ne saurait nier que la ruine des instituts religieux n'ait fait disparaître d'utiles foyers de propagande musicale.

M. Jobard expose comment une bonne méthode d'enseignement est favorable à l'apprentissage des élèves. Un violoniste qui ne possédait qu'un seul instrument est venu à Charleroi; il a réuni des élèves qu'il a instruits par la méthode Jacotot; chacun d'eux a appris un instrument différent, et est devenu assez habile pour que tous ces virtuoses réunis fussent en état de figurer avec honneur dans des concours de musique.

La discussion est close sur ces questions incidentes. Un membre du Congrès s'étant réservé de traiter *ex professo* la douzième question, la section s'ajourne au surlendemain pour entendre cette lecture.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 AOUT.

Présidence de M. Foisset.

MM. de Vesvrotte, Tudot, Pailloux et Darbois, vice-présidents, et M. Simonnet, secrétaire, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. de Caumont lit une lettre adressée au Congrès par M. du Chatellier. Elle a pour objet de recommander au patronage des sociétés savantes la publication d'une Bibliothèque universelle, composée de tous les ouvrages utiles, et destinée à satisfaire à tous les besoins scientifiques et littéraires.

Cette lettre est annexée au procès-verbal, ainsi que le programme de la publication annoncée.

M. Huot est chargé de faire un rapport sur la communication faite au Congrès de la part de M. du Chatellier.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. Huot sur les huitième et neuvième questions. Après l'avoir entendu, la Section décide que ce mémoire sera lu à la séance générale; il est conçu en ces termes :

Les progrès qui chaque jour se manifestent dans les arts, dans l'industrie, dans la facilité de locomotion, propagent-ils rapidement au sein de toutes les classes de la société des besoins nouveaux, des désirs ardents de bien-être et de jouissance ?

Digitized by Google

Je n'hésite pas à répondre à la question telle qu'elle est posée : — Non.

Les désirs ardents de bien-être et de jouissance se manifestent, non pas également dans toutes les classes de la société, mais principalement chez les hommes qui n'appartiennent à aucune classe, chez les individus *déclassés*, chez ceux qui, appartenant par leur naissance, par leur position pécuniaire, à une classe inférieure, s'élèvent d'un degré par l'éducation, l'intelligence et le savoir. Si à ces avantages ils savent joindre le travail et surtout la patience, ils franchissent à la longue tous les degrés de l'échelle sociale, ils arrivent à des positions éminentes, et on les cite comme un exemple et un encouragement à tous ceux qui veulent suivre leurs traces.

Mais ce sont là de rares exceptions. Trop souvent ceux qui ont l'intelligence, le savoir, l'éducation, sont impatients; après avoir travaillé quelques années, ils s'étonnent de ne pas voir le résultat répondre à leurs efforts et au mérite qu'ils s'attribuent. Ils s'étonnent de voir des hommes qui, comme science, comme intelligence, comme travail, ne les valent peut-être pas, avancer plus vite qu'eux parce qu'ils ont pour appui les avantages d'une position de famille et de fortune qui facilitent les efforts individuels. Plus aveugles que les païens, qui n'accusaient, en pareil cas, que le destin, ils accusent la société, ils se flattent de la refaire, et, en attendant, ils s'efforcent de la détruire; ils pouvaient être des hommes utiles, ils deviennent des hommes dangereux.

Oh! pour ceux-là, sans doute, les progrès qui chaque jour se manifestent dans les arts, dans l'industrie, dans la facilité de locomotion, dans la facilité de locomotion surtout, ces progrès propagent des besoins nouveaux, des désirs ardents de bien être et de jouissance.

Tel petit avocat qui, il y a cent ans, eût plaidé devant son bailliage, regardant la cour de parlement comme une région inaccessible pour lui, et fût mort à quatre-vingts ans, sans avoir franchi l'espace immense de quarante lieues

Digitized by Google

qui l'en séparait, s'en va, par le chemin de fer, entre son déjeuner et son dîner, au chef-lieu de la cour pour entendre plaider par un des aigles du ressort l'affaire qu'il a plaidée lui-même devant son petit tribunal. Il trouve naturellement que l'aigle ne plaide pas aussi bien que lui; il sort de l'audience mal disposé, il revient coucher chez lui après avoir fait quatre-vingts lieues (aller et retour); il est agité par cette locomotion furibonde, par ce qu'il a vu, par ce qu'il a entendu dans ce voyage à vol d'oiseau. Il compare les masures de son humble chef-lieu d'arrondissement aux hôtels de la grande ville, ses misérables boutiques aux splendides magasins. Il se demande pourquoi Me un tel, qui ne le vaut pas, gagne 10,000 francs par an, tandis qu'il ne gagne pas cent louis; il s'endort, la rage dans le cœur, et, vienne un jour de révolution, cet homme, si les circonstances l'y poussent, deviendra un implacable tribun.

J'ai choisi cet exemple au hasard. J'aurais pu prendre le médecin de campagne, qui se demande pourquoi il parcourt les montagnes et les vallées de son canton sur un maigre cheval, tandis que son confrère de la ville parcourt de belles rues dans un moelleux coupé; j'aurais pu prendre le professeur du collége communal, qui se demande pourquoi il explique la règle *liber Petri* à des bambins indociles, tandis que son confrère de la faculté des lettres expose à un brillant auditoire un brillant assemblage de lieux communs frénétiquement applaudis; mais j'aurais toujours choisi mes exemples dans une classe spéciale et parmi des individus qui n'appartiennent que de nom à cette classe et qui aspirent à en sortir.

Mais si nous descendons d'un degré, en admettant que cela soit descendre, si nous prenons nos exemples dans ce qu'on appelle la basse classe, parmi les ouvriers et les paysans, croyez-vous que les progrès des arts, de l'industrie, de la locomotion, développent beaucoup chez eux les désirs de bien-être et de jouissance?

Pour moi, je ne le crois pas.

Digitized by Google

Ces désirs et l'envie qu'ils font naître ont existé de tout temps; ils se sont propagés dans ces dernières années, moins par les causes énoncées dans la question, que par une autre cause dont elle ne parle pas; je veux dire les mauvaises lectures. Il y a tel article de journal, tel roman à bon marché, qui a fait plus de mal, à ce point de vue, que tous les progrès industriels, que tous les chemins de fer du monde.

Je dis que ces désirs et ces aspirations au bien-être ont existé de tout temps : dans l'antiquité, non pas chez l'esclave, qui n'était qu'une chose et qui se regardait comme tel, mais chez l'affranchi, qui, sorti de l'esclavage, aspirait et arrivait souvent à une position supérieure à celle de beaucoup d'hommes libres; au moyen âge, chez ceux qui se sont appelés les *Bagaudes*, chez ceux qui ont formé la Jacquerie; plus tard, chez ceux qui ont fait nos révolutions modernes.

C'est qu'en effet, le désir du bien-être est un désir naturel à l'homme. Si vous le livrez à lui-même, il n'a plus de bornes; pour le tempérer, vous n'avez qu'un remède : la moralisation par une éducation proportionnée au milieu où il doit vivre, et surtout par la religion, le plus efficace de tous les moyens de moralisation.

Il y a dans les vieilles ballades bretonnes un chant du XV^e^ siècle qui est une rude réplique à l'admirable, mais parfaitement fausse hyperbole de Virgile :

O fortunatos nimium, sua si bona norint.
Agricolas.....

Cette ballade est intitulée : *Le Laboureur (or Labourer)*.

Elle retrace dans ce langage de l'Armorique, aussi rugueux que le granit au milieu duquel il est né, toutes les fatigues, toutes les souffrances, toutes les privations de l'homme des champs, opposées au bien-être et aux jouissances de l'homme de ville.

Approchez tous, Bretons, pour entendre un chant
Sur la vie du laboureur; il a été fait il n'y a pas longtemps :
Une vie rude et pénible! Repos ni jour ni nuit!
Le laboureur travaille par tous les temps,

Digitized by Google

Aussi bien sous la froidure que sous la chaleur;
Par la neige, le givre, le tonnerre, le vent, la pluie, la gelée, la grêle,
Vous le verrez dans son champ, travaillant ployé en deux.
Le laboureur est vêtu le plus souvent de toile;
Il n'est pas frisé chaque jour comme le bourgeois;
Ses habits sont en guenilles et salis par la terre;
Les gens de la ville qui le rencontrent crachent sur lui de dégoût.
Il est bien différent, l'état du pauvre laboureur,
Bien différent de l'état des bourgeois de la ville.
Ceux-ci ont viande, poisson et pain blanc chaque jour;
Le laboureur, une assiettée de bouillie, du pain noir et de l'eau chaude.
Le laboureur doit payer, payer en tout temps,
Payer les tailles au roi trois et quatre fois;
Et quand il lui faut payer son maître, s'il n'a plus d'argent,
On vend son bien. — Alors, grand gémissement!
Il lui faut encore payer l'obit au curé,
— C'est l'usage et cela est juste,
La quête aux prêtres et l'aumône aux pauvres;
Et, pour qu'ils ne manquent pas, leur salaire à ses serviteurs.
Le laboureur se voit chaque jour vexé
Par les gens de lois qui le grugent,
De son peu de bien le dépouillent,
Et il lui faut aller dehors et n'avoir mot à dire.
Et s'il lui arrive de compter son pauvre argent,
Ce pauvre argent amassé avec tant de peine,
Cela fait rire les gens de la ville, qui se moquent de lui.
Enfin, le laboureur, en quelque lieu qu'il aille,
Est l'objet du dédain et du mépris de tous;
Et cependant, s'ils voulaient réfléchir, ces gens-là!
C'est par les bras du laboureur que le monde entier subsiste.
Voilà notre vie, hélas! notre vie bien rude;
Notre vie est pitoyable, notre étoile est dure,
Notre état est pénible. — Repos ni jour ni nuit.

Oh! ne demandez pas un refrain à ceux qu'ont pervertis, non pas les progrès de l'industrie, non pas les progrès de la locomotion, mais les mauvaises lectures, mais les mauvaises doctrines. Ceux-là vous en répèteraient un que l'on ne chante plus, mais que l'on chantait il ya soixante ans:

Ça ira, ça ira, les aristocrates, etc.

Mais demandez-le au poëte illettré, inconnu, qui a composé ce chant il y a plusieurs siècles, au fond de quelque hameau ignoré du Morbihan; et, à côté de cette peinture

Digitized by Google

énergique des souffrances du pauvre, vous trouverez à la fin de chacun des vers qui se terminent par ces mots : *Repos ni jour ni nuit !...* ces mots remplis d'une admirable résignation : « *Renomp-hi a galours vad, da vont d'or Baradoz*, supportons tout cela de bon cœur pour gagner le paradis !

Vous le voyez, elles ne sont pas nouvelles, ces comparaisons que fait le pauvre entre son sort et celui du riche ; mais la conclusion peut changer selon que le pauvre sera bien ou mal endoctriné. — Que cette facilité de locomotion, que ces progrès de l'industrie, aient rendu plus sensible la différence, nul ne le conteste ; mais le maître souverain de toutes choses a mis à côté de chaque agent nuisible un agent bienfaisant, laissant à l'intelligence de l'homme le soin de le découvrir ou d'en régler l'emploi. A chaque poison son antidote; et si les chemins de fer sont un poison, ils portent leur antidote en eux-mêmes. Ils sont ouverts pour tous, que tous en profitent, et le bien compensera le mal. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, il n'y a pas d'évêque qui ne puisse en peu de temps parcourir tout son diocèse, de préfet tout son département, de recteur toute son académie, de procureur général tout son ressort. Que tous en profitent, que tous aillent voir par eux-mêmes et de près ce qui se passe dans le moindre recoin de leurs circonscriptions respectives; que tous aillent par eux-mêmes encourager le bien et combattre le mal: plus les efforts partiront de haut, plus ils seront efficaces, et nous pourrons alors répéter avec une des gloires de la chaire moderne ces belles paroles prononcées il y a quinze ans à Notre-Dame de Paris : « Faites des » chemins de fer, faites-en beaucoup, faites-les rapides; » sillonnez-en la France, et l'Europe, et l'univers entier. »

Quand les païens de l'ancienne Rome construisaient ces superbes voies que les siècles ont eu peine à détruire et dont nous admirons les restes, il ne prévoyaient pas qu'un jour les apôtres chrétiens s'en serviraient pour aller porter en tous lieux la vérité, la lumière et la morale de l'Evangile !...

Digitized by Google

Ceci nous amène naturellement à la neuvième question, inséparable de la précédente :

Ces mêmes progrès ouvrent-ils en même temps des voies à l'intelligence, des moyens de travail, des sources de bénéfices, dans une proportion suffisante pour procurer la satisfaction de ces nouveaux besoins? et sont-ils accompagnés d'institutions assez puissantes pour tempérer l'ardeur des désirs par les habitudes d'ordre, d'économie et de prévoyance?

La question, je l'avoue, me semble prématurée; et en outre, la dernière partie ne pourrait être traitée sans aborder des considérations politiques que le règlement nous interdit. Quant aux progrès de l'industrie, il est incontestable, élémentaire, qu'ils satisfont autant de besoins qu'ils en font naître, et peut-être davantage; il est constant que, depuis que l'on fabrique des bas et des chaussettes à 6 sous, des chemises à 30, il y a moins de gens qui vont nu-pieds, il y a plus de gens qui changent souvent de linge. J'entendais raconter dernièrement à un vieux magistrat que lorsqu'il avait été envoyé pour la première fois dans un chef-lieu d'arrondissement, n'ayant pas la liste des personnes appartenant à la bonne société de l'endroit, et auxquelles il voulait faire une visite d'arrivée, il était entré dans toutes les maisons où il voyait des rideaux aux fenêtres. On ne pourrait prendre aujourd'hui une pareille base d'appréciation, sans se compromettre singulièrement. En un mot, plus les moyens de production et de transport sont nombreux, rapides, économiques, plus la consommation augmente, plus il y a de besoins satisfaits sans qu'ils aient, pour ainsi dire, le temps de naître. Il y a des gens qui demandent pourquoi l'ouvrier ou le paysan ne peut pas boire un verre d'eau sucrée: je leur réponds que c'est parce qu'ils ne le veulent pas, et qu'avec ce qu'ils dépensent au cabaret pour boire une bouteille de vin, ils se feraient six bouteilles d'eau sucrée. On pourrait, quant à l'industrie, multiplier les exemples à l'infini.

Digitized by Google

Quant aux moyens de locomotion, je répète que la question est prématurée. Ils ne sont pas assez répandus, assez perfectionnés pour fournir une base sérieuse d'appréciation. En un mot, les chemins de fer, que nous avons tous vus naître il y a moins de vingt ans, sont encore dans l'enfance. Une enfance robuste, sans doute, comme celle d'Hercule étouffant les serpents cachés dans son berceau; mais il y aurait injustice à juger leurs résultats actuels sans tenir compte de leurs résultats futurs, de même qu'il y aurait eu injustice à juger l'imprimerie au XV^e^ siècle. A cette époque, il est évident que beaucoup de gens, fort sensés du reste, ne voyaient dans l'invention des caractères mobiles et du papier que la ruine des copistes, des parcheminiers et de toutes les professions se rattachant à ce qu'on appelait alors l'*écrevinerie;* de même qu'aujourd'hui beaucoup d'esprits superficiels ne voient dans les chemins de fer que la ruine du roulage, des bourreliers, des maréchaux, des charrons et des aubergistes des anciennes routes.

Mais placez-vous à un point de vue plus large : du haut du XV^e^ siècle, contemplez ceux qui l'ont suivi; voyez les chefs-d'œuvre de l'esprit humain se propageant dès le XVI^e^ dans toute l'Europe, et au XIX^e^, l'homme studieux se composant une bibliothèque presque complète avec la somme qui, autrefois, eût à peine payé deux ou trois manuscrits; et alors vous ne songerez pas plus aux quelques écrivains et parcheminiers dont Guttemberg a causé la ruine, que vous ne songez, en lisant le récit d'une de nos victoires, à l'humble fantassin enlevé par un boulet.

Et puis, d'ailleurs, n'est-il pas probable que, dès les commencements de l'imprimerie, beaucoup de ceux qui exerçaient les professions ruinées par elle lui ont demandé d'autres moyens d'existence? et ce résultat n'est-il pas devenu plus sensible de jour en jour? les fils de copistes ou d'enlumineurs n'ont-ils pas dû devenir compositeurs, pressiers, papetiers ou relieurs? Je m'imagine volontiers que si les Didot pouvaient refaire leur généalogie

Digitized by Google

complète, ils se trouveraient pour aïeul quelque humble copiste de la rue de l'Ecrevinerie, lequel serait bien surpris de voir aujourd'hui quelle position a faite à ses descendants cet art dont lui-même avait maudit la naissance. —De même, de nos jours, beaucoup de gens qui exerçaient des professions ruinées par les chemins de fer ont trouvé dans les chemins de fer eux-mêmes d'autres moyens d'existence, et ce résultat deviendra chaque jour plus sensible.—Et si l'on veut prévoir les modifications que l'avenir de ces nouvelles voies réserve au monde, les centres de population déplacés, les prix de transport presque annihilés, les distances supprimées, non-seulement, comme aujourd'hui, entre les grandes villes, mais encore par un vaste réseau de nombreux embranchements, entre les moindres localités, on est forcé de convenir qu'il ne nous est pas plus possible d'entrevoir ce que sera le monde dans un siècle, qu'il n'était possible à nos pères d'entrevoir, en 1754, le monde tel qu'il est aujourd'hui. Une seule chose me paraît certaine et appréciable dans un avenir prochain, c'est l'influence exercée par les chemins de fer sur les relations entre Paris et la province. Paris et la province sont depuis longtemps dans un état de défiance mutuelle : on pourrait les comparer à ces parents ou amis qui se trouvent *en froid*, pour employer une expression familière, parce qu'un méchant ou un sot a répété à chacun d'eux que l'autre avait médit de lui; mais vienne un tiers conciliant et sage qui les éclaire mutuellement sur leurs prétendus griefs, et ils se tendront la main. Le chemin de fer sera cet heureux intermédiaire qui fera cesser un long malentendu. La province reconnaîtra que Paris, après tout, est assez bon prince; et la grande ville reconnaîtra de son côté que la province renferme des hommes et des choses que l'éloignement tenait à l'écart, et dont la valeur lui était restée longtemps inconnue.

La discussion s'engage sur la douzième question du programme.

Digitized by Google

M. Dehillemont lit un mémoire où il traite les deux parties que comporte cette matière.

Suivant lui, la Providence n'a pas favorisé un climat au préjudice d'un autre. Si Jomelli, Porpora, Cimarosa, Rossini, sont nés dans la patrie du Dante, sous l'influence d'institutions habilement dirigées par un clergé intelligent, l'Allemagne peut citer les noms de Mozart, de Haydn, de Weber, et se glorifie des encouragements qui sont donnés à l'art musical dans les moindres localités.—L'art est essentiellement cosmopolite, et fleurit dans tous les temps : à la sculpture païenne a succédé chez nous l'art religieux. — En France, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, nos théâtres et nos concerts empruntaient des exécutants à l'Italie. Rameau parut, dota notre patrie de méthodes d'enseignement, et depuis lors, nous pouvons mettre en parallèle nos compositeurs avec ceux de nos voisins. Remarquons que dans les villes où il existe un opéra, le chant populaire est moins grossier qu'ailleurs. Créons en province, sur une moindre échelle, des écoles qui nous rendront le même service que le Conservatoire rend dans la capitale. Nous aurons un art différent de la musique passionnée de l'Italie, de la musique rêveuse de l'Allemagne. En résumé, il existe partout des aptitudes que l'enseignement peut développer. — Le moyen de reconstituer l'enseignement, c'est de doter les écoles communales d'instituteurs qui pourront apprendre les éléments de leur art à leurs élèves. Les instituteurs seront eux-mêmes instruits dans l'école normale départementale par des professeurs sortis du Conservatoire de Paris. Il y aurait ainsi trois degrés dans l'enseignement de la mu-

Digitized by Google

sique, et le plus humble élève sorti de l'école communale pourrait franchir un jour ces trois échelons. Quatre professeurs à l'école normale : un professeur élémentaire, un professeur de chant, un professeur de piano, un maître de composition. L'auteur du mémoire, en effet, pense que le chanteur, l'instrumentiste, doit posséder des notions d'harmonie, de même que l'on exige du tragédien qu'il connaisse la poétique. — Les appointements de tous les professeurs ne s'élèveraient pas au delà de 6,000 fr., et l'entretien de l'école départementale ne coûterait pas plus de 10,000 f. M. Debillemont fait remarquer que chaque département dépense environ 4,500 fr. pour soutenir quelques cours existants déjà dans les divers établissements d'instruction, de telle sorte que son projet pourrait se réaliser moyennant une augmentation de dépense annuelle de 5,500 fr. seulement. — En fait, ajoute-t-il, les maîtrises sont tombées dans des mains inhabiles. L'école départementale rendrait les mêmes services, et le culte divin serait assuré, comme par le passé.

M. l'abbé Schwach adopte le même point de départ que M. Debillemont : Les Allemands ne doivent pas à la nature une aptitude musicale plus heureuse que les autres nations; s'ils l'emportent sur nous, c'est, en effet, grâce à une éducation bien dirigée depuis longtemps. Les mêmes conditions produiront partout les mêmes résultats. Depuis les Lacédémoniens, qui avaient réclamé le secours de Tyrtée, jusqu'aux armées de la révolution, qui marchaient en chantant des refrains devenus nationaux, les natures les plus grossières sont sensibles à la musique. Mais ce sentiment inné peut

Digitized by Google

s'égarer, si l'art destiné à le développer suit une voie dangereuse : c'est dire assez que l'éducation musicale des masses ne doit être confiée qu'à des maîtres nourris dans de bons principes. Un comité supérieur chargé de faire les choix et de surveiller l'enseignement; des instituteurs répandus dans chaque localité, chargés non-seulement de faire un cours de chant, mais exercés à jouer de l'orgue : voilà ce qui existe en Allemagne et en Alsace, et ce qu'il faudrait établir dans le reste de la France. — L'auteur de la question semble avoir voulu supprimer les maîtrises au profit des écoles communales et départementales. Du moment où l'on reconnaît que les maîtrises ont rendu de vrais services, il faut les maintenir, les doter de fonds suffisants, leur donner des élèves dont elles puissent suivre l'éducation et les progrès jusqu'à l'âge adulte. Les chanteurs ainsi formés figureront aux cérémonies du culte, tandis que les élèves des écoles laïques ne s'y croiraient nullement obligés. L'art lui-même est intéressé à la conservation des maîtrises : c'est dans leur sein que la musique religieuse est née, que les bonnes traditions se sont conservées; c'est à leur influence que l'on doit Haydn et Mozart; elles peuvent encore rendre les mêmes services si on leur en fournit les moyens.

M. le président fait observer que M. Debillemont n'a pas parlé expressément de la suppression des maîtrises : il a entendu dire sans doute qu'elles pourraient coëxister avec les écoles laïques, et que les deux institutions pourraient avoir le même personnel.

M. le président ajoute que la question, telle que la posent les deux préopinants, en implique une autre

Digitized by Google

beaucoup plus générale. Affirmer que l'éducation musicale fait *à elle seule* les peuples musiciens, n'est-ce pas dire implicitement que les intelligences naissent égales et sans aptitudes prédominantes? Ce qu'on affirme de l'égalité innée des nations à l'endroit de la musique, pourquoi ne l'affirmerait-on pas des individus? Pour être conséquent, il faut aller jusque-là. On ne l'oserait toutefois; car l'expérience de chaque jour proteste contre une thèse aussi absolue. Or, s'il existe des prédispositions individuelles avant toute éducation, pourquoi n'y aurait-il pas aussi des prédispositions nationales? Est-ce que les races humaines ne sont pas de grandes individualités dont chacune a son caractère plus ou moins tranché et sa physionomie propre?

Pour rentrer dans la douzième question, pourquoi la France n'a-t-elle point les institutions musicales de l'Allemagne? N'est-ce point parce qu'elle n'en a pas pressenti les avantages? Et pourquoi cela, sinon précisément parce que nous sommes moins naturellement musiciens que les Allemands? On ne peut nier que l'esprit français ne soit généralement plus positif et plus précis que l'esprit germanique, et l'on peut douter que ce positif et cette précision d'esprit concourent à l'aptitude musicale. En France même, où l'unité nationale est plus complète que nulle part ailleurs, il est des zones plus favorisées quant à l'*innéisme* du sentiment musical : le Midi est plus naturellement musicien que le centre de la France. — Certes l'éducation peut beaucoup, mais elle ne peut pas tout. — Sans doute il faut encourager les institutions musicales; mais il ne faut pas trop attendre des encou-

Digitized by Google

ragements même les mieux entendus et les mieux dirigés. — On ne peut méconnaître, par exemple, qu'il existe aujourd'hui dans les familles françaises un bien plus grand nombre d'individus connaissant passablement le mécanisme d'un instrument, qu'on n'en pouvait citer il y a cinquante ans. — Le goût général y a-t-il beaucoup gagné?

M. Yves Boissard fait observer qu'on ne peut rien affirmer tant que plusieurs générations n'ont point participé successivement aux mêmes encouragements.

M. Mignard rend compte de l'opinion de M. Neukomm, un des premiers organistes de l'Allemagne, suivant lequel son pays doit sa supériorité à la sollicitude du gouvernement, qui a établi une école de musique, un organiste dans chaque commune.

M. Rossignol pense que notre aptitude musicale est en général assez pauvre, mais qu'il est imprudent de proclamer trop haut ce défaut: il ne faut pas faire naître le découragement, ni créer un obstacle de plus aux tentatives d'amélioration.

M. Jobard n'est nullement disposé à croire qu'il existe des catégories d'individus privilégiées et d'autres déshéritées par la nature. — Il a entendu des ouvriers allemands chanter d'une façon détestable. Il ne croit donc pas à la supériorité innée des Allemands en fait de sens musical. — Les Anglais n'ont aucun préjugé de cette nature : ils ont remarqué la supériorité des Français à l'exposition de 1851, pour la fabrication des objets d'art industriel dits articles de Paris et autres; ils n'ont pas hésité à faire une dépense de 10,000,000 pour établir cette industrie dans leur

Digitized by Google

pays, et ils espèrent lutter avec succès à la prochaine exposition.

M. Debillemont fait la part des différences que l'on remarque entre le goût des nations : comme elles ont des qualités diverses, la musique de chacune a un caractère spécial. Quant au défaut de sentiment, il faut l'attribuer en général à un défaut d'éducation. A Paris on réunit 1,200 choristes venus de localités différentes. A Dijon, un cours de chant, qui n'existe plus, a formé jusqu'à 150 exécutants.

Le Secrétaire appelle l'attention de la section sur un fait qui est à sa connaissance personnelle. La petite ville de Joinville, isolée au milieu d'une région dont les populations en général ont peu d'aptitude pour les arts, renferme plusieurs virtuoses distingués. Une société philharmonique composée de trente à quarante exécutants a subsisté pendant quelque temps dans cette petite ville. On attribue généralement la persistance de ce goût musical aux traditions que la maîtrise de la chapelle ducale y a laissées.

M. Roidot fait remarquer que dans une discussion qui s'engage sur l'observation de certains faits, il importe de ne pas apporter d'idées absolues. La France n'est pas incarnée dans un type exclusif. Il y a parmi nous, comme l'a fait observer M. le président, des races qui ont des aptitudes italiennes, d'autres des aptitudes allemandes; il est bon de les développer là où elles se rencontrent. Dans tous les cas, il faut être prudent dans l'admission de principes philosophiques qui concluent à des demandes de fonds. Puis, il ne faut pas s'exagérer la puissance de l'argent, ni surtout confondre les moyens de développer les actes

Digitized by Google

libéraux avec ceux qui font prospérer les arts mécaniques.

L'argent est une puissance en matière industrielle, surtout lorsqu'il s'agit seulement de reproduire l'application des inventions d'autrui. Mais la musique, étant l'expression du sentiment le plus intime, est plus rebelle que l'industrie. L'argent peut appeler sur un terrain donné d'habiles exécutants qui enseigneront un métier à leurs élèves; ils ne leur donneront pas un sentiment que la nature leur aura refusé.

M. de Caumont, revenant sur les conclusions de M. Debillemont, insiste sur le meilleur mode d'encouragement à donner à l'art musical. Suivant lui, l'art profane, l'art religieux, ont tous deux des droits à notre intérêt. Mais il est à regretter que l'Institut n'admette dans son sein que des compositeurs d'opéra. Il est à craindre que cet esprit d'exclusion ne subsiste encore longtemps. Il n'est donc pas à désirer que ce corps savant soit chargé de diriger le rétablissement des maîtrises : un comité choisi en dehors de l'Institut rendrait sous ce rapport plus de services.

M. Debillemont fait observer qu'il propose de placer les nouvelles institutions sous le patronage de l'Institut, parce que ce corps est le seul qui existe en ce moment. Il n'y a pas d'autre école d'enseignement supérieur que le Conservatoire.

M. Rossignol ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il existe des écoles religieuses et des écoles laïques pour l'enseignement du chant. Ces deux branches de l'art répondent à deux sentiments divers qui ont pareillement droit à notre intérêt.

Suivant M. Poisot, s'il existe deux foyers d'ensei-

Digitized by Google

gnement musical, l'un doit être subordonné à l'autre, l'enseignement profane à l'enseignement religieux. Ils se soutiendront l'un l'autre, et le plus élevé empêchera que l'art profane ne se corrompe.

M. l'abbé Schwach insiste pour qu'il n'y ait pas fusion entre les deux enseignements : il importe de maintenir dans toute leur pureté, dans toute leur sévérité, les principes qui ont formé Haydn et Mozart.

M. Baudot tient à constater que la société philharmonique de Dijon n'a pas été stérile, comme on l'a dit. Il énumère les bienfaits qu'elle a répandus dans le pays, et ne croit pas devoir entrer dans la discussion des causes qui ont entraîné sa chute, ces causes étant tout à fait indépendantes du goût d'un public empressé qui a témoigné le plus vif regret de cette suppression momentanée.

M. Foisset résume ainsi la discussion : Faisons des efforts pour découvrir de véritables aptitudes et pour en favoriser le développement. Nous devons reconnaître que l'administration seule, en France, est en état de donner des encouragements efficaces. L'art profane s'est séparé de l'art religieux : c'est là un fait qu'il faut accepter en regrettant ce divorce. En conséquence, la restauration des maîtrises avec leurs traditions spéciales est nécessaire; l'intervention de l'autorité épiscopale ne peut être que favorable à l'obtention de ce résultat.

La section s'ajourne au lendemain 15 août, à 6 heures du soir.

M. Pâris demande à ajouter quelque chose au débat. Etant l'un des doyens des artistes dijonnais, il croit avoir intérêt à proclamer que les artistes en gé-

Digitized by Google

néral ne sont pas ligués contre les maîtrises. Personnellement, il applaudira à toutes les tentatives qui seront faites pour leur assurer de l'avenir. Il pense que l'opinion émise par M. Debillemont n'est qu'une opinion individuelle, et que la fusion des maîtrises avec une institution laïque serait la ruine de l'art religieux.

La séance est levée.

SÉANCE DU 15 AOUT.

Présidence de M. Foisset.

La séance est ouverte. Le procès-verbal de la troisième séance est lu et adopté.

Il est donné lecture de la 13e question du programme.

M. de Caumont appelle l'attention de la section sur les rapports à établir entre les sociétés savantes de France et celles de l'étranger. Aujourd'hui que les communications peuvent avoir lieu par l'intermédiaire des libraires de Paris, il ne faut pas négliger de se procurer les intéressantes publications des Académies de Berlin, de Vienne et de Munich.

M. le Président fait observer que, depuis peu de temps, l'Académie de Dijon est en rapport avec l'Allemagne; l'Académie de Vienne fait des envois. Des rapports du même genre avec l'Angleterre ont été établis dès 1820 par les soins de M. César Moreau,

Digitized by Google

alors élève vice-consul de France à Londres. Il n'y en a pas avec Saint-Pétersbourg.

M. de Caumont répond que cette dernière ville fait des envois à la Société française.

M. le président rend hommage au luxe typographique des ouvrages que l'Académie de Dijon a reçus des sociétés savantes des Etats-Unis, sans préjudice, certes, de l'intérêt intrinsèque de ces publications.

Lecture est donnée de la quatorzième question.

M. de Caumont a remarqué que dans la plupart des bibliothèques il n'existe pas de classification spéciale pour les recueils des sociétés savantes. Ces recueils sont disséminés; et comme ceux qui veulent les consulter en ignorent souvent l'existence et ne peuvent, dans tous les cas, deviner ce qu'ils contiennent, ces publications sont en quelque sorte perdues pour la science. A la bibliothèque de l'Institut, le catalogue n'en contient pas une nomenclature complète, et d'ailleurs c'est au grenier qu'on a l'habitude de les classer.

M. d'Estocquois assure qu'à Besançon un compartiment spécial est destiné aux publications de cette nature. La salle de lecture contient une collection remarquable d'anciens journaux littéraires.

M. le président partage complétement l'opinion de M. de Caumont. — Il est impossible de deviner, d'après le titre que se donnent les sociétés savantes, quels peuvent être les sujets dont elles s'occupent. — A l'Académie de Dijon il existe un classement spécial; mais il conviendrait d'y ajouter un répertoire qui, sous forme de table des matières, donnerait au

Digitized by Google

moins un aperçu général de ce qui est traité dans les recueils en question.

La quinzième question, ayant le même objet que la précédente, ne donne lieu à aucune observation nouvelle. Cependant M. Jouanne a fait déposer sur le bureau un mémoire dans lequel il exprime le vœu que la collection des comptes rendus du Congrès scientifique trouvât place dans la bibliothèque de Dijon. L'auteur du mémoire s'étonne que des collections d'empreintes de médailles en soufre ou en métal léger ne soient pas mises à la disposition des jeunes gens et des personnes studieuses, dans les dépôts publics. Depuis 1807, M. Mionnet a cherché à propager cette même idée; il a fait valoir la supériorité de ces empreintes sur les gravures, dont l'exactitude n'est jamais parfaite; le bon marché devrait les recommander aux villes, au gouvernement. L'administration centrale ferait une œuvre utile, en dotant chaque chef-lieu de département d'une collection complète de médailles antiques et de camées reproduits par ce procédé.

M. de Caumont fait observer à cette occasion que les sociétés savantes en général mettent peu d'empressement à faire retirer les exemplaires des comptes rendus des Congrès, lesquels sont déposés à la librairie Derache. — D'après une décision du Congrès tenu à Toulouse, l'Institut des provinces a été chargé d'en opérer la répartition: ces exemplaires seront dorénavant distribués avec plus de régularité.

Lecture ayant été donnée de la seizième question, M. de Caumont en explique le sens. En Angleterre, les sociétés savantes n'ont pas recours à l'initiative

Digitized by Google

du gouvernement. La plus ancienne, la Société royale de Londres, a près de 30,000 francs de rente. Les publications se propagent parce qu'on les achète, et le résultat commercial n'est pas moins satisfaisant que le résultat scientifique. — En France, il eût été à désirer peut-être que le pouvoir central abandonnât les sociétés savantes à elles-mêmes. Il faut s'accoutumer à faire des sacrifices avec quelque désintéressement; les ressources viennent ensuite. Cet esprit d'initiative nous serait surtout nécessaire pour les entreprises qui intéressent seulement la province.

M. le Président appelle l'attention de la section sur la portée de cette question. L'esprit français en général ne manque pas d'initiative. Ainsi les pays étrangers nous empruntent des supérieures pour les sœurs de charité, pour celles du Sacré-Cœur, etc. Mais l'esprit public ne favorise guère que ces œuvres de charité.

On peut citer pourtant la Société Asiatique, qui s'est fondée avec quarante souscripteurs, et qui maintenant, au moyen des sympathies qu'elle s'est attirées et des ressources qui en ont été la conséquence, livre au public des classiques orientaux à peu près au prix ordinaire des classiques des autres langues. Ses occupations ne sont cependant pas populaires. Il est seulement à craindre, donnons cet avis en passant, que l'Allemagne ne nous enlève la supériorité que nous avions conquise comme orientalistes. A Pétersbourg, on imprime les glossaires en russe et en allemand, au lieu de les faire en russe et en français. Cependant les orientalistes allemands sont les élèves des Sacy, des Chézy et des Burnouf.

Digitized by Google

Malheureusement la Société Asiatique a rencontré peu d'imitateurs.

En 1831, on avait eu le projet de faire une histoire littéraire de Bourgogne pour les trois derniers siècles. L'ouvrage devait avoir six volumes. Suivant la méthode des Bénédictins, un demi-volume d'histoire générale devait être d'abord consacré à chaque siècle; le reste aurait été donné aux biographies individuelles. On s'était assuré du concours de plusieurs personnes distinguées. Ainsi, Mme de Genlis avait promis la vie de Mme du Deffand, qu'elle avait connue. L'Académie de Dijon a fait tous ses efforts, avec l'appui d'un Préfet, pour obtenir une allocation de 600 fr.; la demande a été rejetée, avec cette explication : Qu'une bonne entreprise ferait son chemin sans secours étrangers, qu'une mauvaise ne méritait pas d'être encouragée.

M. d'Estocquois fait observer que la Société d'émulation du Doubs ne reçoit que 200 francs du département; du reste, ses souscripteurs suffisent à ses besoins, et il lui reste assez de ressources pour faire quelques acquisitions d'objets d'histoire naturelle. Celle des Vosges se soutient également toute seule.

M. Roidot pense que les entreprises désintéressées ont besoin de persistance dans les caractères, de fixité dans les conditions sociales. Les Anglais sont riches, leur société est fermement assise; ils ont de longues vues d'avenir. Nous manquons de cette fixité, les conditions chez nous se déplacent trop rapidement. C'est à peine si de grandes associations industrielles peuvent se former sous le patronage de noms éminents, et avec l'appui des capitaux étrangers. Les entreprises

Digitized by Google

qui ont un but désintéressé ont bien moins de chances de succès. Celles-ci ne peuvent être soutenues que par des hommes de loisir, doués de connaissances élevées, et suffisamment riches pour satisfaire leurs goûts d'un ordre supérieur. Nous voyons rarement ces trois conditions réunies.

M. de Caumont dit que nous pourrions tenter sur une petite échelle ce qui se fait en Angleterre dans de vastes proportions. Pour trouver des souscripteurs, il est nécessaire de les chercher dans plusieurs départements, de les encourager par le bon marché. La presse locale peut rendre à cet égard des services utiles; mais il faut pour cela qu'elle s'élève; elle est trop souvent insignifiante et a peu d'autorité. En Angleterre, les journaux de certaines localités de médiocre importance ne s'en recommandent pas moins par leur mérite aux lecteurs sérieux. C'est par l'appui des journaux qu'il avait su former, que M. Hugo de Colmar a pu réunir dans toutes les classes de la population 4,000 souscripteurs pour le transfèrement d'une bibliothèque et pour faire des acquisitions de tableaux.

M. le Président cite des exemples empruntés au siècle dernier, qui prouvent que l'esprit français serait assez disposé aux entreprises libérales, et que le défaut d'initiative actuel devrait être attribué aujourd'hui à l'absence de grandes fortunes. Ainsi, l'Académie de Dijon, le jardin botanique, l'école des beaux-arts, étaient des fondations individuelles de MM. Pouffier, de Ruffey, Legouz de Gerland, Fyot de Lamarche. Elles avaient en outre le mérite d'être des fondations désintéressées. — M. le Président pense, enfin, qu'il faut entreprendre peu à la fois, diviser l'action,

Digitized by Google

viser au bon marché. Les souscriptions de la Société Asiatique étaient de 40 fr. seulement.

M. Roidot cite la Société pour la propagation de la foi comme un exemple de grands résultats obtenus à l'aide de faibles moyens individuels.

La dix-septième question n'est pas traitée.

M. Pâris présente un mémoire sur la sixième question de la section d'agriculture, que l'on a renvoyée à la section des beaux-arts. Il pense que l'on peut classer les villes en villes artistiques et villes industrielles. Dijon, où, malgré les encouragements de toutes sortes, les industries qu'on a tenté d'y acclimater : sucreries, savonneries, papeteries, etc., n'ont pas pu se soutenir ; où cependant la culture intellectuelle s'est toujours maintenue ; Dijon est une ville artistique. MM. Lecurieux, Rude et Jouffroy sont les dignes successeurs des Gagnereaux et des Devosge. — Lyon, au contraire, ne semble pas aussi bien doué sous le rapport artistique. — Il faut donc reconnaître entre ces deux villes une différence bien remarquable dans les tendances de chaque population, différence telle, que les efforts que l'on ferait pour acclimater dans chacune d'elles des institutions opposées à ses instincts, échoueraient en quelque sorte fatalement. — L'auteur du mémoire conclut qu'il faut être sobre d'encouragements envers les arts dans les villes industrielles, sobre d'encouragements en faveur de l'industrie dans les villes artistiques. Au contraire, on ne saurait trop favoriser le développement des instincts particuliers dont les unes et les autres sont douées.

Le Secrétaire fait observer que les arts ont rendu de grands services à la fabrication lyonnaise. L'école

Digitized by Google

de peinture a produit des tableaux de fleurs remarquables qui ont servi de modèles à l'industrie. L'école de dessin de la ville de Paris est fréquentée par des jeunes gens qui apporteront plus tard dans l'exercice de leur profession un bon goût particulier qui recommande à l'admiration des étrangers les produits de l'industrie parisienne. — Les républiques italiennes, les grandes communes de Flandre, étaient aussi florissantes par leur industrie que par les beaux-arts.

M. le Président et M. de Caumont s'accordent à reconnaître qu'il faut encourager chaque ville à conserver ses traditions, mais que les villes exclusivement artistiques perdraient bientôt toutes leurs qualités si elles n'étaient pas soutenues au moins par une certaine prospérité commerciale.

M. le Président ajoute que Lyon a produit non-seulement une école de peinture applicable à l'industrie, mais encore des artistes éminents, tels que MM. Flandrin et Orsel.

M. Roidot pense que les républiques italiennes et les grandes villes de Flandre doivent plutôt leur illustration artistique à leur position de capitales qu'à leur prospérité commerciale et industrielle. Une capitale où la noblesse et les grandes fortunes sont établies, où se débattent de grands intérêts, a une vitalité féconde qui se révèle à la fois par une grande production artistique et industrielle. — Van Eyk de Bruges travaillait dans une résidence ducale; d'ailleurs il a beaucoup voyagé. — Il faut se garder de faire de l'art le vassal de l'industrie.

On a vu des villes devoir leur prospérité artistique à leur importance politique, et perdre l'une

Digitized by Google

en même temps que l'autre. Autun peut être cité comme exemple.

M. de Caumont rappelle cependant que Nuremberg a dû sa supériorité artistique à la richesse d'une bourgeoisie industrielle qui a encouragé les arts.

M. le Président fait observer que les grandes républiques italiennes peuvent sans doute être considérées comme des capitales. Bruges a été la résidence d'un duc de Bourgogne; mais Anvers, Gand, n'ont été que de grandes municipalités, fondées par une industrie florissante. On ne peut nier que les arts n'y aient été cultivés avec éclat et avec succès. Les hôtels de ville de la Belgique sont des œuvres d'architecture d'une richesse et d'une originalité remarquables. Des villes de second ordre, Audenarde, par exemple, étonnent par la magnifique façade de leur palais municipal. — La discussion qui vient d'avoir lieu a prouvé seulement que l'industrie n'est pas fatalement destinée à étouffer les arts, et que ceux-ci, au contraire, lui rendent souvent de précieux services. Leur coëxistence est désirable à tous égards.

La séance est levée.

SÉANCE DU 16 AOUT.

Présidence de M. de Vesvrotte, vice-président.

La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La discussion est ouverte sur la 18e question.

Digitized by Google

Pour répondre à cette question, M. Simonnet, secrétaire, donne lecture du mémoire suivant :

MESSIEURS,

Lorsque Gœthe écrivait : « On supporte les plus mauvais » tableaux, parce qu'on a l'habitude de voir des choses » beaucoup plus laides, » il était loin de prévoir qu'un jour à venir ces choses *beaucoup plus laides* seraient reproduites par la statuaire et par la peinture avec une fidélité assez scrupuleuse pour mettre en défaut son axiome.

Gœthe pensait donc que la nature est laide quelquefois. Plusieurs artistes de nos jours sont d'un avis différent : suivant eux, toutes les productions de la nature ont une beauté propre; que l'on prenne au hasard les formes créées, pourvu qu'elles soient fidèlement reproduites, leur image ne saurait manquer d'éveiller le sentiment du beau. Tel est certainement le premier article de foi de l'école réaliste : le Congrès demande comment cette école a pris naissance, et, frappé de la contrariété des principes qu'elle professe, et des maximes des anciens, il a voulu engager le procès entre les deux systèmes et en provoquer la décision.

Cette question ne peut naître que sous certaines conditions de temps et à une certaine époque de l'art. Si nous mettions en présence les artistes grecs qui ont précédé l'école éginétique, avec les artistes du moyen âge qui ont fait les mêmes efforts pour balbutier un langage qu'ils ne connaissaient pas, les uns et les autres seraient également impuissants à rendre compte de leurs doctrines. Dédale, Canachus et Cimabué cherchaient avant tout à imiter les formes de la nature : leur inexpérience et celle de leurs successeurs immédiats étaient aux prises avec les difficultés du métier : si leurs œuvres sont gauches, si les formes sont lourdes, c'est à leur main, et non à leur intelligence, que nous devons nous en prendre. Nous reconnaissons cependant que les premiers sculpteurs grecs, aussi bien que les premiers peintres de la renaissance italienne, se pro-

Digitized by Google

posaient uniquement de retracer l'image de la Divinité : en s'efforçant de lui donner la beauté convenable, ils étaient conduits à rechercher dans la nature les formes les plus propres à rendre cette idée. La voie dans laquelle ils sont entrés, et où les ont suivis leurs successeurs, devait les conduire au même résultat, l'étude et la représentation d'un certain idéal.

Lorsque l'art a conquis ses procédés, lorsque la main de l'artiste est assez exercée pour lui permettre de rendre indistinctement toutes les formes qui l'environnent, et de suivre les fantaisies de son imagination, la difficulté ne l'arrête plus, la nature avec son infinie variété est soumise à ses facultés d'imitation; il est maître de choisir entre le beau et le laid.

Au temps de Lysippe et de Praxitèle, dans l'école de Rome, dans celle de Bologne, dans celle d'Anvers, comme dans l'école française des trois derniers siècles, il existait des praticiens exercés au maniement de la brosse ou du ciseau; il en existe encore aujourd'hui; c'est alors seulement que les artistes sont responsables devant la postérité de leurs qualités comme de leurs défauts, de leurs bons comme de leurs mauvais *principes*.

Nous supposerons donc l'artiste du XIXe siècle assez exercé, au sortir de l'école, pour rendre le corps humain dans toutes ses attitudes, s'il est peintre de figures; pour reproduire sur la toile le miroitement des eaux, la transparence de l'air, la légèreté du feuillage, les aspérités du terrain, s'il est peintre de marines ou de paysages, et nous lui demanderons compte de ses prédilections pour un genre ou pour un autre.

S'il choisit l'école réaliste, il se justifiera sans doute de la manière suivante :

La nature est assez riche pour mériter par elle-même notre attention, elle n'a rien à emprunter à l'imagination de l'artiste. Sous toutes les latitudes on trouve l'homme aux prises avec les misères de sa condition; partout le devoir accompli, le sacrifice et le dévouement méritent

Digitized by Google

nos sympathies ; partout le conflit des passions amène des situations intéressantes ; on rencontre chez tous les peuples des pères, des époux, des fils, des amis : le jeu de leurs affections, de leurs joies et de leurs douleurs, le rire et les larmes, sont un ample spectacle offert à l'artiste ; loin de se plaindre de la pénurie de la nature, il a plutôt lieu d'être embarrassé de sa fécondité. Si l'on ajoute que chaque physionomie a son caractère propre, que chaque tempérament se trahit dans les mouvements, dans les traits de l'individu ; que de contrastes, que d'harmonies à reproduire sur la toile ! que de figures originales à tailler dans le marbre ! Chaque saison, chaque heure de la journée, chaque climat, offre au paysagiste des teintes et des aspects différents : l'imagination du peintre et celle du statuaire sont pauvres au regard de la création. Que si, au contraire, le caprice de chacun se mêle de corriger la nature, où s'arrêtera-t-on dans cette voie ? A la variété des formes on substituera une froide uniformité, quelque chose de convenu, de raide, d'académique, pour trancher le mot.

Lors donc que je voudrai peindre un sujet quelconque, si je trouve dans mon voisinage la situation que je cherche à reproduire, une école, un mariage, une nativité, un enterrement, je ne sortirai pas de la ville ou du quartier que j'habite ; j'y prendrai mes acteurs parmi les personnes que je rencontre tous les jours ; je tâcherai d'imiter fidèlement leurs attitudes et leurs physionomies ; mon tableau sera fait. Si je veux m'élever plus haut, emprunter mes sujets à l'histoire ou aux scènes de notre religion, Jacques, mon voisin, sera le modèle d'Agamemnon ou de saint Paul ; Jacqueline, sa femme, sera Clytemnestre ou la Mère du Sauveur, suivant le besoin que j'en aurai. Chacun de ces personnages appartenait comme vous et moi à la nature organique ; en leur prêtant des masques pris dans la réalité, je ne saurais leur faire aucun tort.

Tel sera le plaidoyer du réaliste : on peut d'abord remarquer que, pour donner plus de valeur à son système,

Digitized by Google

il s'efforce de l'opposer à la théorie académique, dont quelques œuvres froides et trop peu naturelles ont été justement critiquées par quiconque a le vrai sentiment de l'art. Ainsi, c'est en partie à la satiété que ces œuvres pâles ont produite que nous devons attribuer la réaction de l'école naturaliste. Il y a du vrai dans ses arguments, si on les rapproche de ceux qu'elle combat; mais, comme toutes les réactions, le naturalisme a eu ses excès : s'il a obtenu quelque faveur, il doit l'attribuer à la répulsion que l'école adverse a inspirée. Mais ce sentiment négatif est un point de départ quelque peu factice : il ne saurait remplacer le véritable instinct de l'art, lequel est spontané, et par conséquent indépendant des circonstances extérieures. Fonder une école de peinture par dépit et par aversion contre une autre école, ce peut être un bon calcul pour surprendre le succès et acquérir une popularité momentanée. Mais il faut avouer que ce procédé convient mieux à une marchande de modes qu'à un artiste sérieux, dont les vues doivent être plus désintéressées.

Essayons maintenant de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai et de faux dans la théorie que nous examinons.

Nous reconnaissons que la nature offre des modèles de toutes sortes; mais plus elle est féconde dans ses productions, plus nous devons sentir la nécessité de faire, parmi ce grand nombre d'exemplaires, un choix convenable. L'école réaliste prétend, au contraire, que le premier modèle venu est satisfaisant: ainsi, le peintre qui voudra représenter un enterrement, devra se transporter dans le cimetière voisin et assister à la première cérémonie funèbre qu'il y rencontrera. S'il copie scrupuleusement ce qu'il aura sous les yeux, voici ce qui pourra arriver. Au nombre des personnes qui auront pris part à la scène qui doit servir de modèle, il se trouvera des physionomies malheureuses. Quelques-uns des parents du défunt sont doués par la nature d'un embonpoint florissant qui répugne à l'expression de la douleur; les personnages principaux auront des traits plus durs ou moins nobles

Digitized by Google

que les simples assistants, etc. : de telle sorte que le tableau, pour être vrai, manquera de vraisemblable et choquera le spectateur, révolté à bon droit de voir des figures exprimer des sentiments tout différents de ceux que comportait la situation.

Que si vous dites que vous assignerez aux modèles offerts par le hasard à votre imitation les rôles qui vous paraîtront convenir le mieux à leurs physionomies, je vous demanderai à quelles marques vous reconnaîtrez qu'un rôle convient plutôt à celui-ci qu'à celui-là, et pourquoi vous vous permettez d'intervertir ceux que vous a présentés la réalité.

Convenez donc bien plutôt que, malgré vous, vous êtes obligé de violer vos propres principes, de consulter votre sentiment avant de rien demander à la nature, et que c'est seulement après avoir évoqué intérieurement vos modèles, que vous les cherchez parmi la variété infinie des objets réels qui vous environnent; vous vous proposez de les copier seulement alors que vous reconnaissez qu'ils présentent quelque conformité avec le produit de votre imagination.

Mais ce choix doit être fait avec prudence; un entraînement irréfléchi dans cette voie ne serait pas moins fatal aux arts que l'engouement pour l'imitation servile des productions de la nature. En consultant aveuglément son imagination seule, l'artiste s'expose à former des types purement conventionnels, dépourvus de vie et d'intérêt. Telle est, en effet, la marche des arts d'imitation : ils oscillent entre deux extrêmes, le naturalisme grossier, et la reproduction inintelligente de fantômes à la disposition de tout le monde, le genre académique proprement dit.

C'est donc entre ces deux écueils que l'artiste du XIXe siècle doit se frayer une carrière. Si nous parvenons à découvrir comment les anciens et les grands maîtres de la renaissance ont su les éviter, nous aurons par là même signalé les causes qui ont produit l'anarchie dans le do-

Digitized by Google

maine des arts, et la guerre civile entre le genre académique et le naturalisme.

Les premiers artistes grecs ayant tout à créer, l'œuvre d'art ainsi que les moyens d'exécution ne pouvaient tomber dans le style académique, produit de la routine qui appartient aux époques de décadence. Restait l'autre défaut : comment ont-ils pu s'élever assez haut pour se soustraire à l'imitation puérile de la nature, forcés qu'ils étaient de la consulter sans cesse et de la suivre pas à pas ?

Nous avons déjà remarqué que les premières œuvres d'art avaient pour objet la représentation des dieux et des héros ; l'art était quelque chose de sacré, et il n'eût pas été permis à un artiste de rabaisser la nature divine et de s'affranchir des lois qui lui étaient imposées à cet égard par la religion, par les conceptions des poëtes classiques et par l'imagination populaire à laquelle ils s'adressaient. Les immortels, dont le calme et la sérénité étaient le plus beau privilége, ne pouvaient être représentés sous des formes vulgaires. Et pourtant c'est la figure humaine qu'ils devaient revêtir : de là pour les sculpteurs la nécessité de copier avec un soin scrupuleux les formes de l'humanité, et en même temps le devoir d'en écarter tout ce qui pouvait sentir les besoins terrestres et les misères de la vie mortelle, afin d'y laisser subsister sans mélange le calme de l'expression, l'aisance des mouvements qui constituent la beauté classique. Plus la matière était rebelle et le travail pénible, plus l'esprit s'irritait en présence de l'obstacle, plus aussi la conception était vive et se reflétait dans l'œuvre avec originalité. L'apprentissage était lent, le progrès difficile ; l'artiste était sérieux, et ne composait pas au hasard, sachant bien que l'exécution d'un sujet improvisé lui coûterait autant de peine que celle d'une composition mûrie avec patience. Lorsque les méthodes se propagèrent avec les recettes du métier, les artistes ne songèrent pas à s'écarter des principes de ceux qui les avaient précédés dans la carrière : les œuvres primitives, objet de la vénération des peuples, étaient des modèles

Digitized by Google

consultés toujours avec respect; le goût public, dont l'éducation était faite, ne demandait à la statuaire que la représentation des mêmes dieux et des mêmes héros.

Les peintres et les sculpteurs de la renaissance italienne prirent pour sujets de composition les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament; leurs premiers essais trahissent sans doute l'inexpérience de leurs mains; mais il est impossible de se trouver en présence des œuvres de Giotto et de ses successeurs, sans se rendre compte de leurs efforts pour atteindre à l'idéal. Bien avant d'avoir acquis une connaissance précise des formes de la nature, ils cherchèrent à donner à leurs figures l'expression du recueillement et de l'extase, quelque chose de la beauté que la tradition chrétienne attribuait aux saints et aux anges.

Les artistes de nos jours ne se croient plus obligés de renfermer leur imagination dans le cercle des sujets empruntés aux légendes païennes ou chrétiennes; ils ne font pas les mêmes efforts que leurs devanciers pour atteindre à la reproduction des types élevés que la tradition avait consacrés. Aussi, à partir du XVII^e^ siècle, voit-on ces types dégénérer : ce qui devrait être grand devient gracieux et maniéré; puis le commun et l'insignifiant envahissent les ateliers; enfin, quelques esprits sincères, mais inexpérimentés, recherchent les sujets hideux, sous prétexte de faire une réforme; le goût public applaudit à la réaction; du hideux on tombe dans le trivial, non moins triste et non moins puéril que la vulgarité académique, contre laquelle on avait voulu protester.

D'ailleurs, d'autres genres de peinture ont surgi, à côté de ceux qui, jusqu'au XVII^e^ siècle, avaient exclusivement occupé les artistes. Il suffit de parcourir les salles d'exposition de peintures modernes pour se convaincre que les sujets religieux et mythologiques sont en minorité. La peinture historique proprement dite et celle de genre occupent le plus grand nombre des artistes, et attirent les sympathies du public. Suivant nous, il y a là une cause de décadence. Sans contester l'habileté et le bon goût dont

Digitized by Google

quelques maîtres ont fait preuve en traitant des sujets historiques, il est facile de se convaincre que ce genre de peinture ne laisse pas à l'imagination une indépendance suffisante. Un mauvais choix suffit pour paralyser un talent réel et pour lui faire produire une œuvre médiocre. Notons, en effet, que les choix ne sont pas toujours libres, soit que les amateurs imposent leur goût personnel, soit que la mode régnante affectionne une certaine époque, un auteur en vogue, etc. On a vu, en effet, les salons peuplés de motifs empruntés à l'histoire du moyen âge, aux drames de Shakespeare, aux scènes tragiques de la révolution, à l'épopée guerrière de l'Empire. Il arrive trop souvent que des récits très-émouvants ne fournissent aux arts plastiques qu'une matière ingrate, d'autant plus périlleuse pour l'artiste qu'elle est plus séduisante à la lecture. On peut voir comment Lessing, dans son traité sur les limites de la poésie et de la peinture, réfute le système du comte de Caylus, qui prétendait trouver à chaque pas dans les poëmes homériques des scènes propres à faire des sujets de tableaux. Ces poëmes, du moins, ont l'avantage de représenter les hommes et les dieux dans un cadre grandiose, avec un costume des plus favorables, et sous des traits singulièrement nobles : plus l'action où ils se meuvent est éloignée de nous, plus il semble que l'imagination de l'artiste ait de liberté pour les grouper dans un tableau. Comment donc le système du comte de Caylus soutiendra-t-il l'examen, si on l'applique à l'histoire de temps plus modernes, où les caractères et les costumes des acteurs sont plus arrêtés, plus bizarres, plus pauvres, sinon sous le rapport de la couleur, du moins sous celui de la forme et du mouvement ?

Si le peintre veut être fidèle à la vérité historique, il consultera les portraits contemporains ; il y trouvera des physionomies déterminées qui s'imposeront à son talent : la représentation exacte en pourra plaire à des antiquaires ; mais elle ne satisfera pas l'homme de goût, qui ne regarde comme beau que la justesse des proportions, l'harmonie des formes, l'élévation des types.

Digitized by Google

Ces sortes d'imitations ont eu le plus grand succès : l'école historique, encouragée par la munificence du souverain qui a restauré Versailles, compte des noms distingués, des maîtres qui ont laissé de nombreux imitateurs. Mais l'art, suivant nous, s'est fourvoyé ; il s'est fait archéologue, et il n'en pouvait être autrement dès qu'on aspirait à faire revivre le passé sur la toile. On a feuilleté les miniatures du moyen âge, on a fait de son atelier un musée de meubles et de costumes, et l'on s'est attaché à représenter des personnages dans le cadre au milieu duquel ils ont vécu. On a réussi à inspirer l'intérêt que pourrait faire naître une représentation théâtrale ; mais en même temps on a abdiqué les priviléges et les franchises des grandes écoles ; on a renoncé à consulter son imagination, pour suivre pas à pas les chroniqueurs, s'estimant heureux de trouver dans un récit complet les attitudes, les mouvements, les expressions, la disposition des personnages à représenter, et l'arrangement de la scène où ils agissent. Tout au plus se réserve-t-on le choix du sujet et celui des dimensions de la toile. On a été plus loin : lorsqu'on a voulu peindre une bataille, les bulletins des généraux sous les yeux, on a reproduit l'action avec une fidélité telle, que ceux qui y ont assisté peuvent se croire transportés au milieu de la réalité, sur le terrain même des manœuvres. Hâtons-nous de dire que des chefs-d'œuvre en ce genre ont été produits : mais on peut se demander si, en faisant admirer l'habileté de l'artiste, ils produisent le même intérêt que les œuvres classiques, sorties tout entières de l'imagination de leurs auteurs, composées avec recueillement, et qui éveillent en nous des sentiments, et non des réminiscences. L'unité, la simplicité, l'élévation du sujet, manquent à ces compositions historiques ; le spectateur ne sort pas du monde réel, il ne se sent pas transporté dans une sphère supérieure.

C'est dire assez que nous attribuons à l'invasion de ce nouveau genre le défaut capital de nos artistes modernes. Après avoir arboré pour bannière la représentation de la

Digitized by Google

vérité historique, on s'est demandé si la réalité de tous les jours, celle que l'on coudoie dans la rue, n'avait pas les mêmes droits que l'autre, et l'on a pris pour modèle le premier passant venu, le premier paysage que l'on trouve en sortant du faubourg; on a été jusqu'à modeler par fragments sur le vif les formes d'un modèle d'atelier, celles d'une courtisane en renom, pour tailler dans le marbre des œuvres équivoques, plus propres à exciter dangereusement l'imagination, le désir, qu'à éveiller le sentiment du beau. Le tableau historique est devenu tableau de genre : seulement, au lieu de chercher à plaire par les moyens que comporte cet ordre de productions, on y a introduit un style prétentieux qui remplace la naïveté, la simplicité qui faisaient le charme de ces œuvres agréables.

C'est dire assez que nous n'entendons pas critiquer la faveur que mérite le tableau de genre proprement dit, lorsqu'il traite des sujets convenables. Le tableau de genre est destiné à reproduire les scènes infiniment variées de la vie populaire; il comporte un certain idéal, d'autant plus difficile à atteindre que la plupart des sujets à traiter touchent au trivial. Les Flamands, les Hollandais, sont des maîtres que l'on ne saurait trop étudier : un observateur superficiel, rappelant un mot attribué à Louis XIV, les enveloppera tous dans une même réprobation : mais ces *magots* auxquels le grand roi refusait l'hospitalité de Versailles, se payent depuis longtemps au poids de l'or; ils ont forcé les portes de tous les palais.

Le bien-être du foyer domestique, les plaisirs de la table, une conversation, un tête-à-tête, un concert d'instruments, les distractions du cabaret, une fête de village; tel est le thème commenté par tant de chefs-d'œuvre : mais ces petites scènes sont disposées avec le soin le plus délicat et le plus ingénieux; chaque personnage chante, boit ou danse avec une telle naïveté, une bonhomie si comique et si franche, qu'ils éveillent le sentiment de l'art aussi bien qu'un intérêt de curiosité. L'artiste ne s'est pas rendu l'esclave inintelligent de ses modèles : maître des formes

Digitized by Google

dont il se sert pour rendre sa pensée, il s'est joué dans les combinaisons variées qu'il a su leur donner; il a su les assouplir sous sa main. On peut citer, il est vrai, tel personnage qui porte la peine de sa gloutonnerie, mais il fait partie d'un ensemble qui n'a rien de repoussant. Les valets de comédie ont été admis de tous temps dans les œuvres où ils figurent; leurs sentiments peuvent être peu élevés, ils sentent quelquefois le vin et la corde; ils en portent souvent le châtiment. Mais lorsqu'ils entrent en scène, si leur gaieté est de bon aloi, on est volontiers indulgent pour leurs défauts. On ne voit avec dégoût que le vice qui étale ses doctrines ou qui cache son jeu pour arriver à des fins honteuses.

Soit que le peintre, imitateur servile de la nature, ne l'ait pas assez étudiée pour la représenter avec aisance, ou que son imagination soit trop pauvre pour mettre en œuvre le fruit de ses études, on remarque dans la plupart des productions modernes, avec une certaine prestesse du pinceau, une certaine raideur dans les attitudes, une grande inexpérience dans la composition de l'ensemble, bien différentes des qualités de nos Flamands, si studieux de la nature et si habiles à exciter notre intérêt.

Il est à regretter, en outre, que le goût du public ou la mode impose aux artistes ses préférences et ses antipathies, la plupart du temps mal justifiées. Le nombre des peintres est si grand, que chacun redoute la concurrence et s'efforce d'arriver au succès par la voie la plus commode. Pour conquérir la vogue, on imite celui qui la possède, non par sympathie pour son talent, mais pour jouir de la même faveur. On peindra une procession dans le style renaissance, ou un repas sur l'herbe à la Watteau, uniquement parce que l'une ou l'autre de ces époques fait fureur dans la décoration des appartements et chez les tapissiers de bon ton. La part réservée à l'intelligence de chacun est alors bien faible; la spontanéité de l'imagination est paralysée, et il y a lieu de s'étonner que des œuvres conçues dans un pareil système présentent encore des

Digitized by Google

traces d'un véritable talent et à coup sûr une grande habileté de fac-simile.

Grâce à cette même concurrence, le travail en commun n'existe plus : on ne voit plus d'écoles de peinture proprement dites, où les élèves, groupés autour du maître, travaillaient sous ses yeux et se corrigeaient mutuellement pendant toute leur vie. L'école de Rome présente quelques-uns de ces avantages; mais ceux qui en font partie ne sont encore que d'habiles apprentis qui vont là-bas pour terminer leurs études; dès qu'ils les ont achevées, ils se séparent, et chacun suit la voie qui lui convient.

En résumé, si l'art déchoit, c'est que ceux qui le cultivent sont abandonnés à eux-mêmes de trop bonne heure; c'est que les caprices de la mode enlèvent aux hommes de talent l'indépendance et la possibilité de travailler sans préoccupation; c'est que l'histoire a envahi le domaine de la peinture proprement dite, et lui a imposé des lois trop sévères, destructives de ses anciennes franchises.

Mais le remède est à côté du mal. Le gouvernement et les grandes villes font exécuter des édifices destinés à des usages civils et religieux, ou font restaurer les anciens. D'importants travaux d'art ont été exécutés, et l'on ne peut méconnaître que la peinture à fresque a contribué à améliorer la manière de ceux qui s'y sont adonnés. L'artiste à qui l'on propose des sujets élevés, et qui entreprend une œuvre destinée à subsister avec le monument dont elle fait partie, déploie toutes ses forces, s'affranchit des préoccupations de la mode, et peut associer à ses efforts des élèves qui hériteront de ses méthodes. C'est de ce côté que nous attendons la renaissance. Que nos artistes se dégagent de plus en plus de leurs habitudes d'imitation, sans cesser de faire des études sérieuses : leurs forces seront doublées, leurs productions seront plus intéressantes, et nous ne serons plus exposés à rencontrer dans les salles d'exposition des toiles qui paraissent être des parodies de la nature, et faire la satyre de l'art même qui les a produites.

Digitized by Google

La section décide que ce mémoire sera lu en séance générale.

M. Jobard (de Bruxelles) signale ces vers de Boileau :

Il n'est point de serpent, point de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux....

comme un encouragement pour l'école réaliste.

Cette école n'opère même pas comme le maçon qui choisit la meilleure pierre, le charpentier qui choisit le meilleur bois pour la construction d'un édifice. — Il y a trois manières de faire un portrait : une caricature, une imitation exacte et minutieuse, une représentation où l'idéal trouve quelque place. Chacun des trois exemplaires du même original pourra être extrêmement ressemblant, quoique peints d'après un système différent.

M. le doyen Mathieu, conseiller, donne lecture d'un mémoire sur la même question, lequel est ainsi conçu :

MESSIEURS,

A l'origine et dans l'enfance des arts, les hommes, guidés seulement par le penchant à l'imitation, qui est naturel à presque tous les individus, éprouvaient une sorte de plaisir à reproduire à l'aide de substances inertes et flexibles à la fois les objets de la nature qui frappaient leurs regards et leur imagination ; ils ne les choisissaient pas au moyen d'une comparaison réfléchie de leurs mérites et de leurs défauts respectifs ; ils ne s'appliquaient qu'à arriver à la ressemblance la plus exacte qu'il leur fût possible. Ce n'est qu'après des essais multipliés en ce genre et par le cours du temps qu'ils s'aperçurent que certains objets représentés, et la forme humaine surtout, leur plaisaient plus que d'autres : c'est alors que le choix commence à s'introduire parmi ces imitations, et que les peuples les

Digitized by Google

trouvèrent dignes de figurer à leurs yeux les dieux qu'ils adoraient, et qui, dans l'origine, étaient surtout les héros qui avaient rendu des services éminents aux mortels, et que leur reconnaissance avait divinisés. Mais bientôt ils sentirent que les formes et les proportions de l'humanité ne répondaient pas à l'idée de puissance, de force et de souveraineté, attributs essentiels de la divinité; et, trop peu habiles encore pour exprimer ces qualités au moyen de la perfection et du choix des formes, ils agrandirent démesurément les proportions de leurs images : de là les colosses assyriens et égyptiens, dont la beauté consiste dans la masse plutôt que dans la suavité des contours et la justesse du relief, sans parler des prescriptions hiératiques qui assujettissaient les représentations des rois et des dieux à des attitudes déterminées et invariables.

Un peuple que la nature avait doué du sentiment du beau dans les productions des arts aussi bien que dans celles de l'esprit, ne tarda pas à faire sortir ses imitations plastiques des langes étroites où la théocratie égyptienne avait emprisonné l'art de la statuaire; et, trouvant parmi ses concitoyens les modèles d'une nature élevée et choisie, il imita avec intelligence ce qu'il avait journellement sous les yeux, et l'appliqua aux représentations des héros et des dieux. Ce ne fut point par la masse ni par le volume que les Grecs crurent mieux exprimer le caractère céleste de leurs divinités, mais en choisissant les formes les plus parfaites pour en composer un ensemble harmonieux et flatteur à l'œil. Ils inventèrent la généralisation des formes, qui ne représente plus tel ou tel individu, même doué de beauté, mais la beauté elle-même. Non-seulement ils appliquèrent ce système à la figure humaine, mais aussi à la représentation des animaux : tel fut le mérite et la supériorité de la statuaire grecque. A l'égard de la peinture, trop peu de monuments nous restent des artistes célèbres dont l'histoire a conservé les noms et cité les ouvrages, pour que nous puissions en avoir une juste idée; mais la raison d'analogie nous porte à conclure que chez les Grecs la

Digitized by Google

peinture n'était pas inférieure à sa sœur aînée, ce qui semble prouvé par les récits des auteurs qui ont rapporté les étonnantes impressions produites par certains tableaux.

Ce n'est pas que nous ignorions qu'une classe d'artistes, désignés sous le nom de rhyparographes, ne se soient livrés à la représentation d'objets bas et vulgaires, de scènes triviales, mettant sans doute leur mérite dans la servile exactitude à reproduire leurs modèles; et les musées nous offrent encore des caricatures en bronze, monuments de cette dégradation de l'art.

Si de la Grèce nous passons à l'Italie, héritière de ses arts et de son génie, sans nous arrêter aux artistes qui les premiers y ont ouvert la carrière des arts du dessin, en suivant l'inspiration religieuse qui déjà élevait le style de leur imitation, nous arrivons à Léonard de Vinci, à Michel-Ange, à Raphaël, ce prince de la peinture. Nous trouvons chez eux l'imitation de la nature choisie et l'inspiration poétique qui sait embellir les sujets les plus vulgaires, qui exprime toutes les formes sans les reproduire matériellement, et qui sait vêtir ses figures d'élégantes draperies, qui ne sont pas telle ou telle étoffe, à la différence des écoles vénitienne et hollandaise, qui ont tiré une partie de leur gloire, de leur habileté à varier les vêtements de leurs personnages. Ces grands maîtres d'Italie avaient en cela suivi le système des quelques peintures antiques qui nous restent, et où les draperies légères et bien jetées ne sont ni de la laine, du lin ou de la fourrure, mais des tissus innommés qui font valoir les formes sans les étouffer sous une ampleur de mauvais goût, ou sous un éclat qui distrait l'œil du spectateur de l'objet principal.

Chez les Vénitiens, les Hollandais, les Flamands, au contraire, les artistes se sont appliqués à rendre avec exactitude les tapis, le satin, le velours, les broderies, les diamants et les ornements d'or et d'argent; ils y ont excellé, et en ce genre ils ont mérité leur renommée : toutefois ce n'est point encore là la dégradation de l'art, dont ils soutenaient d'ailleurs la noblesse par le talent d'exprimer

Digitized by Google

les passions et les affections de l'âme. Non, ils ne sont point descendus dans leurs œuvres jusqu'au culte de la laideur. Cependant, en passant, j'aperçois Rembrandt, qui, traitant des sujets nobles et élevés, y introduit des personnages vulgaires et d'ignobles caractères de têtes; mais la magie de son coloris et sa science profonde du clair-obscur le sauvent de la réprobation que le bon goût prononce contre les imitateurs du laid dans les arts plastiques.

Amenés par cette revue rapide jusqu'à nos jours, nous trouvons en France les restaurateurs de notre école de peinture, Vien et L. David, qui s'inspirèrent de l'art antique, et puisèrent les principes de leur science aux plus pures sources du vrai et du beau; bientôt les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, fruits de nos victoires, publiquement exposés dans notre capitale, inspirèrent aux artistes le goût des belles formes et celui des sujets élevés, en même temps que la vue des tableaux des grands maîtres d'Italie leur offrait les modèles de l'art religieux. Naturellement le style élevé auquel on s'adonna dut s'appliquer aux sujets mythologiques, ainsi qu'à ceux des histoires grecque et romaine, qui représentaient toute l'antiquité, qui permettaient ou même exigeaient la représentation du nu, ce *criterium* de la science artistique; alors les artistes s'attachèrent à reproduire la beauté humaine, ainsi que l'avaient fait les anciens et le divin Raphaël; ils évitèrent surtout d'exprimer la laideur, à moins qu'elle ne servît à l'effet d'un contraste nécessité par le sujet même. Cette tendance à la sévérité du style réagit sur l'architecture et les arts accessoires en général, qui lui durent cette distinction caractéristique du goût français.

Cette période, durant laquelle nos artistes gravitaient vers la perfection, se prolongea jusqu'à l'époque où une révolution, aussi violente qu'inattendue, bouleversant tous les droits politiques, sembla confondre aussi les principes de toutes choses, et bientôt dans notre pays mobile une réaction se fit dans les œuvres de l'art comme dans celles de la littérature. On se dégoûta des dieux et des héros an-

Digitized by Google

tiques; on ne voulut plus voir les péplum, les chlamydes, ni les toges, ni les accessoires assortis à la majesté des compositions héroïques; on s'éloigna même des sujets modernes noblement représentés : il fallut d'autres personnages et d'autres costumes.

On se rua surtout sur le moyen âge : cottes d'armes, cuirasses polies, hauberts, lames de Tolède, dagues, poignards soigneusement fourbis, panaches, vêtements aux vives et tranchantes couleurs, s'emparèrent des regards de la foule, qu'ils charmèrent par la vérité et la vivacité de leur représentation, si différente du calme et de la dignité, caractère habituel des grandes œuvres de l'antiquité et de l'Italie classique. Toutefois ce n'était pas encore là le culte de la laideur, et un amateur judicieux ne saurait blâmer dans l'art une sage variété de moyens et d'effets.

Le cercle des compositions pittoresques et artistiques avait été à peu près parcouru et épuisé; on désespérait de faire mieux que ses devanciers, il fallut faire autrement. Les maîtres flamands et hollandais, on le sait, se sont souvent éloignés de l'élégance et de l'élévation du style dans le choix de leurs sujets et le caractère de leur dessin; mais ils rachetaient leur négligence en ce point par la vérité de l'expression, la vivacité du coloris et la transparence des tons. Remarquons encore qu'ils se restreignaient à des figures de petite proportion, où les défauts sont moins choquants que dans les représentations de grandeur naturelle, et qu'ils n'auraient point donné à un convoi villageois ou à des baigneuses rustiques les dimensions du tableau des Sabines ou du Léonidas aux Thermopyles.

Plus dégradée encore serait la statuaire, dont le principal mérite est dans la beauté des formes non moins que dans l'expression des passions, si elle descendait à reproduire les difformités physiques ou les altérations de la souffrance dans l'homme ou dans les animaux; si surtout elle donnait à ces représentations les proportions qu'elles ont dans la nature.

Quelle est enfin la cause de ce système erroné dont nous

Digitized by Google

ne ferons pas ressortir le vice et l'aberration? Ne serait-ce pas le besoin d'émotions violentes auxquelles nous ont en quelque sorte accoutumés nos trop nombreuses révolutions politiques, aussi bien que la mobilité de notre caractère, qui, comme chez les Athéniens, s'ennuie d'entendre toujours Aristide qualifié de Juste? Ne seraient-ce pas encore les productions de cette littérature effrénée qui a mis tous les vices en relief et dramatisé tous les crimes; dont les œuvres immorales, déplorables résultats d'une pernicieuse facilité d'écrire, deviennent la lecture quotidienne de la foule désœuvrée, qui repousse les livres sérieux et utiles? Ne serait-ce pas, après tout, cette satiété maladive de notre époque qui court à l'inconnu, disant :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

N'avons-nous pas suffisamment qualifié le réalisme, puisqu'il faut lui laisser le nom qu'il se donne, exprimant la prétention de représenter la réalité des objets dans toute leur vérité, et d'avoir surpassé tous les efforts de l'art antérieur vers ce but? N'est-il pas l'aveu de l'impuissance de faire mieux, de faire aussi bien que les devanciers, et la tentative malheureuse d'une route nouvelle, un triste écart de l'imagination, ou, ce qui est plus bas encore, une ignoble spéculation?

16 août 1854. ADRIEN MATHIEU,
Conseiller honoraire.

M. Foisset fils fait remarquer qu'aucun des mémoires, suivant lui, ne répond complétement à la question : il demanderait une analyse plus exacte des causes de cette dégradation des arts.

M. Baudot pense que les artistes ont cultivé le beau, tant qu'ils se sont adressés aux classes élevées, qui accueillaient avec faveur des œuvres qui répondaient à leur goût distingué.—Le patronage des classes supérieures de la société a disparu avec les grandes fortunes. Les artistes ont aujourd'hui à satisfaire un autre public plus vulgaire et dont l'éducation n'a pas

Digitized by Google

développé le goût. C'est aux sens qu'ils parlent; il ne faut pas s'étonner si leurs œuvres sont sensualistes. La grande peinture n'est cultivée que par quelques hommes éminents qui ont su mériter et conquérir plus spécialement la faveur du gouvernement.

M. Foisset (fils) pense qu'il y a impuissance de pensée chez les artistes. Ceux qui sont chargés de décorer nos églises fournissent trop souvent des œuvres médiocres : ils aspirent au style élevé, et ne produisent que des formes académiques où se révèle leur défaut de foi, d'inspiration et d'originalité.

M. Baudot répond que l'on peut citer dans les églises des œuvres distinguées. Du reste, les acquisitions de tableaux par le gouvernement se font après chaque exposition annuelle. Les objets d'art les plus remarquables se placent par leur mérite intrinsèque; ils ont d'avance leur destination : le choix du ministre ne peut donc porter que sur les morceaux d'un ordre inférieur, provenant ordinairement de jeunes artistes qui ont besoin d'être encouragés. Il suffit qu'un officier municipal influent réclame un don de cette nature, pour que cette faveur lui soit accordée; il ne saurait se montrer bien scrupuleux sur le choix; son but le plus ordinaire est d'ajouter au crédit dont il jouit parmi ses administrés.

M. de Caumont ajoute qu'il est arrivé souvent qu'un collége électoral important a obtenu de son représentant des dons trop nombreux. Des communes ont été littéralement encombrées de tableaux de cette nature.

M. Jobard dit un mot de l'état de la peinture en Chine. Il y a trois siècles, le goût pour cet art était si ardent, que l'on faisait quinze cents lieues pour voir

Digitized by Google

une peinture remarquable, et que l'on vendait ses domaines pour faire l'acquisition d'un beau tableau. Un jour un empereur, se lassant de ce luxe dispendieux, déclara qu'il n'achèterait plus aucun tableau. Son peuple, essentiellement imitateur, suivit son exemple, et les peintres virent leur art tomber au niveau des plus vils métiers. Ils furent réduits à faire des dessins obscènes destinés à être vendus sous le manteau. L'art se borna dès lors à la confection de petites œuvres d'imitation. Les Anglais ont appris, depuis lors, la peinture à l'huile aux Chinois; ils ont particulièrement réussi dans le paysage, et ont acquis un mérite égal à celui de nos artistes de deuxième ordre. Si, chez nous, le gouvernement renonçait à protéger les arts, il arriverait, comme en Chine, que 3,000 artistes tomberaient dans la misère, et nous aurions une invasion de magots pour satisfaire le goût des particuliers.

M. Yves Boissard pense que les sculpteurs ont su, mieux que les peintres, maintenir la dignité de leur art. La sculpture a fait des progrès sérieux : même lorsqu'elle se borne à des œuvres de petites dimensions, elle ne cesse pas d'être distinguée.

M. Baudot fait observer que cette circonstance s'explique parce que, la sculpture s'associant souvent à l'architecture, elle doit conserver un style élevé. Il développe ses idées à ce sujet.

M. Jobard expose au Congrès une méthode de dessin qui consiste à faire l'éducation de l'artiste en exerçant sa mémoire visuelle. Il a publié en 1831 un traité spécial sur cette matière. On peut comparer l'œil exercé par ce procédé à la plaque photographique qui retient les images; et l'œil non exercé au miroir, sur lequel ces mêmes images ne font que glisser.

Digitized by Google

Plusieurs hommes sont doués de cette faculté de retenir le souvenir des objets avec tous leurs détails, et de les reproduire ensuite de mémoire ; faculté aussi singulière que celle des Mondeux, des Mangiamele et des Burn, doués par la nature du génie du calcul.

On peut développer cette faculté chez l'élève : il emporte chez lui un modèle de nez, de plante ou d'animal qu'il étudie avec soin ; il le remet au professeur, et doit le reproduire ensuite de mémoire sur le papier. On arrive au bout de quelques mois à faire reproduire un tableau dont l'esquisse, les ombres et la couleur sont l'objet d'une étude successive et spéciale.

Horace Vernet est doué au plus haut degré de cette mémoire plastique. Le général russe de Hoven exerçait cette faculté à cheval, sous le feu même de l'ennemi. Le général Bacler a publié ses esquisses de vues d'Espagne, publiées chez Engelmann ; M. Jobard a publié 300 vues de Belgique et de Hollande d'après le même artiste.

M. Jobard entretient ensuite la section d'un procédé qui consiste à imbiber un papier de taches d'encre de Chine, disposées à peu près au hasard : en le pliant en deux et en exerçant une certaine pression, on étale cette tache d'encre, qui produit alors un dessin symétrique assez fantastique, lequel représente à l'œil des ornements dont l'artiste peut ensuite profiter. Ces empreintes peuvent servir de modèles d'ornementation pour l'industrie, pourvu qu'on ait soin de les modifier convenablement. Ce procédé d'isographie peut s'appeler le kaléidoscope chromographique. Le papier glacé, l'encre de Chine et le pinceau sont les

Digitized by Google

instruments fort simples de cette sorte d'embryogénie sans limites.

M. Huot fait un rapport sur le prospectus adressé au Congrès par M. de Chatelier. Ce dernier se propose de publier une Bibliothèque universelle destinée à renfermer en quelques volumes d'un prix modéré une histoire de toutes les connaissances. Son projet ne contient pas encore des indications suffisantes quant au prix et quant aux matières qu'il se propose de traiter : mais il annonce au moins l'intention de rendre un grand service aux sciences et aux lettres.

M. Baudot dépose sur le bureau : 1° deux lettres de M. Fournier, sculpteur à Chazeuil, qui traite de l'influence de la musique, et qui entretient le Congrès d'un projet de construction d'une croix de sa composition, qu'il exécute à ses frais pour son pays natal;

2° Plusieurs brochures dont Mademoiselle Fanny Benoit fait hommage au Congrès;

3° Un tableau circulaire de M. Bruet, à l'usage des personnes qui étudient la musique.

La séance est levée. La section s'ajourne au lendemain à 7 heures du matin.

SÉANCE DU 17 AOUT.

Présidence de M. Foisset.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Simonnet développe la première question du programme supplémentaire, laquelle est ainsi conçue :

Digitized by Google

« Dans quelle mesure et jusqu'à quel point les études his-
» toriques peuvent-elles profiter à la poésie et aux arts ? »

Il faut faire la part du bien et celle du mal. Il existe deux sortes d'histoire : celle dont les anciens ont donné des modèles. Dans leurs récits, et dans ceux des modernes qui les ont imités, les personnages et leurs actions sont présentés avec une grandeur épique en quelque sorte : bien que les hommes et les choses soient empruntés à la réalité, ils ne manquent pas d'un certain idéal; Tite-Live, Salluste et Tacite, Plutarque ensuite, sont de véritables artistes. Les poëtes, comme Corneille ou Racine, lorsqu'ils demandèrent des inspirations à ces historiens, y trouvèrent une matière déjà préparée. Leurs héros peuvent ressembler sans inconvénient à leurs modèles.—Mais il existe une histoire critique impitoyable qui met au jour les habitudes les plus intimes des hommes : c'est celle qui recherche dans Suétone, dans Plaute, dans Juvénal, des renseignements précieux sur leur temps; de même les mémoires que nous possédons sur le moyen âge nous ont fait connaître le milieu dans lequel ont agi les personnages, leurs costumes, leurs physionomies, leurs ameublements. Les événements, ainsi racontés, sont aussi prosaïques que des faits contemporains; les héros sont descendus de leur piédestal, et le poëte dramatique ou le peintre qui voudra les faire entrer dans son œuvre sous ce jour historique, tombera dans le réalisme, se soumettra à toutes les exigences de la critique, consacrera un temps précieux à reproduire des accessoires, et perdra l'indépendance de son imagination. Du reste, on ne peut nier que l'étude de l'archéologie n'ait fait faire de précieuses découvertes quant aux procédés des arts; les peintres y ont puisé une connaissance de la couleur locale que leurs prédécesseurs ne possédaient pas au même degré.

M. le président examine la question sous un autre point de vue : sans doute, la critique historique dépouille de leur prestige bien des grands hommes, dont

Digitized by Google

on a déjà dit qu'ils perdent beaucoup de leur grandeur aux yeux de leurs valets de chambre; mais on peut ajouter que les fines analyses, si intéressantes dans les romans de Walter-Scott, lui ont attiré beaucoup d'imitateurs maladroits. Ceux-ci n'ont pas senti que l'étude du cœur humain n'était pas moins remarquable, dans les romans dont il s'agit, que la peinture des époques destinées à leur servir de cadre. On s'est borné à emprunter aux chroniques des détails minutieux qu'il faut réserver à l'archéologie, à moins qu'ils ne servent d'accessoires à une action intéressante. Il est facile de reconnaître que des œuvres qui pèchent par la vérité historique peuvent se recommander à notre admiration par d'autres avantages : tels sont plusieurs drames de Shakespeare où l'on peut signaler des anachronismes, mais où la vérité générale, la peinture vive et vraie du cœur humain, et, par suite, le mouvement et la vie, rachètent amplement le défaut de vérité locale. Ainsi, dans Jules César, les personnages populaires ont été copiés dans les tavernes de Londres plutôt que d'après les traditions romaines; Ménénius Agrippa, dans *Coriolan*, parle de Caton, etc.

La nature et l'homme sont le principal. Aussi notre théâtre français, si violemment attaqué sous le prétexte que la vérité historique en était absente, a survécu à ces critiques, parce que la vérité humaine y domine et qu'elle est, comme on l'a tant redit, de tous les temps et de tous les lieux. Les drames qu'on a voulu opposer à notre tragédie classique ne sont point parvenus à la supplanter, nonobstant leurs efforts pour y accumuler la couleur locale. La même chose peut se dire des artistes du XVI^e^ siècle et des

Digitized by Google

nôtres : les premiers étaient moins préoccupés de l'exactitude historique du costume, mais ils sentaient et rendaient mieux les émotions humaines.

M. Roidot reconnaît que les arts plastiques qui se proposent d'exprimer le beau diffèrent de l'histoire qui raconte purement et simplement le passé.

Cependant, à côté de la peinture proprement dite, s'est produite la peinture dite historique; elle a gagné à l'étude du passé : elle ne doit pas se borner à une imitation puérile; mais si, à la recherche du beau proprement dit, les artistes ajoutent l'exactitude des accessoires, ils parleront à l'âme en même temps qu'à nos souvenirs. S'ils sacrifient, au contraire, leur but principal à la mise en scène, ils tomberont dans le défaut de ces écrivains qui ont cherché à surprendre notre intérêt en exhumant servilement le moyen âge, ses ustensiles et ses locutions les plus triviales.

Avouons cependant que d'habiles écrivains ont trouvé une certaine poésie dans des peintures de la plus minutieuse exactitude; de même qu'elle existe dans la reproduction ingénieuse des détails de notre vie intime. C'est une veine nouvelle qui a eté heureusement exploitée par quelques auteurs étrangers.

M. le Président résume ainsi les opinions émises :

On est d'accord qu'il faut réaliser l'idéal, idéaliser le réel. Mais ces deux éléments coexistent dans l'histoire; l'art ne doit pas les séparer. Sous ce rapport, un historien moderne, Jean de Muller, dans son *Histoire des Suisses,* a su concilier la scrupuleuse exactitude d'un érudit avec une poésie de récit digne de l'épopée. Il a inspiré le *Guillaume Tell* de Schiller, qui est son chef-d'œuvre, et qui, à son tour, a inspiré

Digitized by Google

celui de Rossini. La peinture ou la statuaire aurait pu s'en inspirer comme la musique. Cet exemple dit tout.

On passe à la seconde question du programme supplémentaire :

« A quelle cause faut-il attribuer l'affaiblissement du » goût des classes élevées pour les spectacles, d'une part, » et de l'autre, la décadence du théâtre en province? »

Suivant M. Roidot, poser la question, c'est faire l'aveu de la dégradation de l'art dramatique lui-même.

Le drame s'est amoindri par l'effacement des types, par l'absence d'un but moral, par ses doctrines antisociales : il n'est pas étonnant qu'il inspire peu de sympathie aux classes supérieures. — Lorsqu'on jette les yeux sur les volumineux répertoires de pièces qui ont défrayé les théâtres depuis le commencement de ce siècle, on est frappé de la vulgarité des types, et en même temps de la variété des combinaisons de l'intrigue théâtrale. — Calderon a produit près de 3,000 pièces, l'équivalent de tout notre répertoire moderne : elles doivent leur intérêt à la grande élévation des caractères, et non à la variété de combinaison ; elles ont été très-populaires, et l'action emprunte toute sa puissance à quelques sentiments fortement exprimés. — Chez nous, les personnages du drame sont loin de se distinguer par leur caractère moral : il semble que plusieurs de nos écrivains aient écrit leurs pièces moins pour représenter l'humanité aux prises avec les passions que pour mettre au jour leur connaissance des mille détails qui constituent la couleur locale.

En second lieu, Gœthe et Schiller, suivant M. Roidot, ont souvent émis dans leurs œuvres des doctrines antisociales. Il serait facile d'en signaler dans

Digitized by Google

Faust : dans *Don Carlos*, tout l'intérêt est concentré sur le marquis de Posa, un rêveur qui convertit Philippe II à ses opinions; Domingo, l'inquisiteur, sert de repoussoir au premier rôle; il est représenté sous des couleurs odieuses.—Marie Stuart nous est donnée comme une victime de la politique jalouse et tyrannique de sa rivale; le drame appelle nos sympathies sur ses faiblesses.—L'opéra de *la Muette*, à Bruxelles, a été l'un des moteurs de la révolution.— Ainsi, en Europe, le théâtre a été souvent un instrument d'opposition, et l'on s'explique la répugnance des classes supérieures à en encourager les succès.

En province, le défaut de culture intellectuelle de la masse du public l'a rendu avide d'émotions grossières, et peu sensible aux beautés classiques. Les auteurs se sont contentés de tenir la scène toujours remplie de péripéties. De plus, des pièces entières ont été sacrifiées à un seul rôle destiné à tel artiste en renom. Il arrive que les acteurs de province qui ne sont pas initiés à la manière de cet artiste ne rendent qu'imparfaitement ce rôle difficile. Ils sont aussi impuissants à le jouer qu'à copier la manière de tel autre comédien qui excelle à chanter la chansonnette. On préfère aller l'entendre à Paris.

M. le Président commence par constater un fait : c'est l'absence d'un véritable public au théâtre, surtout en province. Le théâtre, a dit M. Villemain, était la religion des classes élevées au XVIII^e^ siècle. Ceux qui ont feuilleté ce qui s'est conservé des correspondances privées de cette époque, savent quel événement c'était alors, même en province, que l'annonce

Digitized by Google

d'une pièce nouvelle à Paris. Un calme immémorial à l'intérieur de la France avait accoutumé les esprits à une sécurité sans nuages et sans limites. Il y avait partout un nombre imposant d'hommes de loisir, pour qui les spectacles étaient un besoin, et qui apportaient au parterre les habitudes d'un esprit exercé à comparer et à juger les compositions et les représentations dramatiques. Ces habitués du théâtre formaient un noyau compacte; quelques connaisseurs y donnaient le ton; il y avait là un foyer permanent, des principes de goût communs, des traditions. Les révolutions ont emporté tout cela. L'insurrection romantique a éclaté au moment même où les derniers représentants de ce public d'élite commençaient à disparaître. Toutes les traditions de l'âge précédent sur l'art dramatique se sont trouvées en question; la confusion s'est mise dans les esprits, même chez les lettrés. La marée montante des mœurs démocratiques a mêlé les spectateurs. Moins homogènes et se renouvelant chaque soir, ils ont cessé de constituer ce qu'on nommait autrefois un public. Cet état de choses devait réagir fatalement sur le théâtre; il devait inévitablement aboutir à l'affaiblissement du goût des classes élevées pour les spectacles et à la décadence de l'art scénique en province.

Ce n'est pas seulement l'infériorité des pièces et des acteurs de notre temps qu'il faut reconnaître : c'est l'indifférence relative des spectateurs pour les chefs-d'œuvre mêmes de la scène française joués par des artistes de premier ordre, comme on a pu l'observer à Dijon pour *Phèdre*, jouée par Mademoiselle Rachel. Ce ne sont pas seulement les pièces et les acteurs qui

Digitized by Google

manquent au public; c'est aussi le public qui fait défaut aux acteurs comme aux pièces.

M. le Président assigne une autre cause à cet abaissement continu du sens littéraire au milieu de nous : c'est la direction trop mécanique et trop formaliste imprimée à l'instruction publique. Autrefois on devenait avocat, médecin, ingénieur, à la suite d'examens spéciaux, mais sans être assujetti, au seuil des écoles spéciales, à une épreuve commune telle que celles du baccalauréat ès lettres. Cette nécessité préalable du baccalauréat, au début de toutes les carrières, impliquait un programme officiel, et le programme a naturellement réagi sur les études. Les élèves ont été jetés dans un moule uniforme et forcés de mener de front les études les plus disparates (l'arithmétique et les humanités, la géométrie et la rhétorique). Il a fallu apprendre de tout un peu et *tout à la fois;* en sorte qu'on a emboîté les intelligences dans une grande machine où elles sont incessamment engrenées d'un rouage dans un autre, sans qu'une part suffisante ait été faite à la spontanéité des esprits, à l'initiative individuelle, à la réflexion de chaque élève et à son action sur lui-même. Il en résulte à la longue une sorte d'abâtardissement intellectuel et surtout littéraire, un amoindrissement de la faculté d'admirer, une atrophie du sentiment du beau. Nous marchons droit au régime chinois, au régime du mandarinat, qui repose tout entier (lui aussi) sur ce principe, que les examens et les concours sont la clef de toutes les carrières publiques. Que l'on veuille bien comparer le mouvement des études de 1820 à 1829, et l'atonie

Digitized by Google

qui a suivi l'introduction des nouveaux programmes, en remontant à 1840.

M. le Président, après avoir donné lecture de la 3e question supplémentaire : « La critique est-elle de » quelque utilité pour les hommes de lettres ou les » artistes? » — exprime la pensée qu'un pareil sujet n'aurait pu prêter à la controverse dans un temps où des principes acceptés par tous servaient de règle commune et aux artistes et aux critiques. Mais, grâce à l'anarchie qui a divisé la littérature et les arts, il s'est produit une doctrine particulière, d'après laquelle toute critique, quelle qu'elle soit, étouffe le génie : en conséquence, les artistes et les littérateurs de la nouvelle école ne sont pas disposés à accueillir favorablement les observations du public. On peut affirmer à coup sûr qu'à l'égard de ces personnes, aucun juge n'a le droit d'élever la voix, puisqu'elles déclinent sa compétence.

Aucun membre du Congrès ne demande la parole pour soutenir cette thèse.

M. le Président en tire cette conséquence, qu'elle n'est au fond qu'un paradoxe plus ou moins intéressé. L'originalité vraie ne sera jamais paralysée par la critique. La critique, d'ailleurs, est l'une des formes de l'intelligence humaine; elle en est un développement naturel et légitime; la nier, c'est nier l'homme. On peut en abuser, comme de l'imagination. Mais, comme *criterium* du beau, elle en propage et féconde le sentiment; c'est ce qu'a fait Winckelmann. Comme contrepoids à la *Folle du logis*, on ne saurait non plus en méconnaître l'utilité.

Digitized by Google

La 4e question, ainsi conçue : « Peut-on signaler » de nos jours encore, en France, dans les lettres et » dans les arts, des styles différents qui doivent être » attribués à des différences marquées dans l'esprit » particulier à chaque province? » — ne donne lieu à aucune discussion.

M. le Président se borne à dire que la centralisation littéraire est chez nous un fait depuis longtemps consommé. L'affaissement des caractères n'est pas moindre dans les arts de l'esprit que dans l'ordre politique.

Sur la 5e question : *De la Muse populaire en Bourgogne,* M. Mignard donne lecture d'un mémoire qui est annexé au procès-verbal. Il est ainsi conçu :

MESSIEURS,

Ce n'est qu'avec les progrès de la philologie qu'on a vu l'importance qu'il y a d'étudier les poëtes du vieux langage roman, afin d'examiner de près l'influence qu'ils ont eue sur le français devenu la langue universelle; mais, pendant une longue époque de dédain public pour ce qu'on appelait les patois, on a laissé de toutes parts périr les productions des poëtes qui avaient fait servir les dialectes aux inspirations de leur muse. Ainsi la Bourgogne ne s'est pas plus occupée que les autres provinces de la recherche ou plutôt de la renommée de ses poëtes, ou elle l'a fait très-tard, et quand le mouvement philologique est venu jusqu'à elle pour lui demander, comme aux autres provinces, des termes de comparaison. Jusqu'ici on ne trouve guère, dans les collections, de pièces bourguignonnes qui remontent à un temps antérieur à l'année 1590. Je trouve à ce millésime, en effet, une pièce de vers en patois bourguignon, sous le titre de : *Récit d'une Mascarade, par un vigneron, à un sien compère.* On attachait alors si peu d'importance à ces productions, si nécessaires aujourd'hui pour l'étude des langues, que l'auteur n'y a

Digitized by Google

pas mis son nom. Il existe une pièce de vers de 1604, dont l'auteur est également inconnu. J'en vois une de 1609, intitulée *Isménias*, ou *l'Ebolation de Tailan*, par un avocat du nom de Richard. La destruction du château de Talant était alors un événement, parce que cette petite ville avait des priviléges qui excitaient l'envie des bourgeois de la cité voisine; et il est extrêmement curieux de lire dans un de nos poëtes populaires les vers remplis de verve et le tableau achevé qui représente les *Paysans-Bourgeois de Tailan* siégeant à la salle des Etats de Bourgogne, cachant leurs mains calleuses, et ne sachant comment poser leurs pieds. Une autre pièce de l'année 1611 est attribuée à Bénigne Pérard; elle est intitulée le *Réjouisseman de lai démantelure de Tailan*.

A cette époque encore les beaux esprits de Dijon écrivaient dans un latin pur et élégant, et souvent fort licencieux. Il m'arrive quelquefois de les lire, et je croirais volontiers que c'est en le faisant qu'un de nos illustres poëtes français a pu s'inspirer de ce vers :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Cependant on s'était aperçu que le patois avait de la vigueur, de la bonhomie, une rondeur impayable, et qu'il pouvait bien aussi avoir des règles et une grammaire. Aussi les poëtes l'adoptèrent-ils; et il était piquant, d'ailleurs, que les poëtes vinssent enfin parler comme tout le monde. Beaucoup de poëtes précédèrent Aimé Piron et Lamonnoye, qui représentent le XVIIe siècle du genre. Je nommerai seulement Bréchillet, Bénigne Pérard, Béguillet, Tassinot, Lourdelot, Flory, etc., etc. Mais, Messieurs, ce qui est arrivé à l'idiome bourguignon, est arrivé aussi aux autres idiomes des provinces; et, pour ne citer que les principaux, je puis vous dire que, pour l'idiome languedocien et pour un de ses dialectes les plus purs, le *Toulousain*, on n'a pas recueilli de productions en patois avant 1659. C'est le poëte *Goudelin* qui commence la pléiade, et certainement il y a eu des poëtes de ce genre avant lui. Dans l'idiome de la Guyenne, le plus ancien

Digitized by Google

poëte populaire connu est *Arnaud* d'Aubasse, fabricant de peignes à *Moissac*. Dans beaucoup d'autres idiomes, ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle qu'on a recueilli ou pensé à recueillir ce qu'il pouvait y avoir de populaire en ce genre de productions.

Nous n'avons le recueil des poésies bretonnes que depuis que M. de la Villemarqué a fouillé tous les villages des *Bretons Bretonnants*.

Quant aux poëtes flamands, nous n'aurons leurs productions que lorsque M. de Coussemaker, qui veut bien m'initier à ses travaux, les aura trouvées; et il se donne en ce moment une peine infinie, dont l'exemple est digne d'éloges, et pourrait être suivi utilement en Bourgogne.

Le poëte le plus populaire, le plus bourguignon, si vous l'aimez mieux, de tous nos poëtes du patois, c'est, sans contredit, Aimé Piron : à 81 ans, il écrivait encore sa pièce de poésie intitulée *l'Evaireman de lai Peste;* et, dans une autre pièce intitulée *lai Gade dijonnoise*, il se moquait du conseil municipal, qui avait établi des postes aux portes de la ville pour empêcher la peste de Marseille d'entrer.

Lamonnoye trempe quelquefois sa plume dans une écritoire française; mais Aimé Piron, jamais, parce qu'il vivait plus avec le peuple et les paysans qu'avec les grands seigneurs; et s'il faisait le charme des grands dîners de *Monseigneur* (le prince de Condé), c'est qu'il n'était pas possible de ne pas se divertir beaucoup de sa verve et de son enjouement. Il était la gazette vivante et redoutable de cette époque : on le craignait et on le cajolait. Il a immensément écrit, et il fournissait pendant les avents tous les *vielleurs* (les *vieleu*, joueurs de vielle) des rues, soit en noëls, soit en cantiques. Il y a des in-folios de ces mordantes et spirituelles productions qui ont disparu aujourd'hui, et dont les amateurs donneraient plus d'argent que des meilleurs livres connus.

Pour finir par une observation générale sur le patois, il ne faut pas croire que le patois morvan diffère beau-

Digitized by Google

coup de notre idiome roman bourguignon : il en est tout simplement un dialecte.

On ne peut, par exemple, entendre le patois de la Nièvre sans lui trouver les rapports les plus directs avec l'idiome roman bourguignon. Je ne ferai qu'un rapprochement : on sait qu'à Dijon on met les *réduplicatifs* à toute sauce ; or les habitants de la Nièvre n'agissent pas d'autre sorte : je lis, au verset II de la traduction de l'Enfant prodigue (pièce venant de la Nièvre) : *Ein homme aivot deux renfans.*

Shnakenbourg, dans son tableau synoptique des idiomes populaires, a fort bien remarqué aussi que les habitants du Nivernais disent un *renfant* pour exprimer un accroissement de famille. Ils disent encore : *el a ben des rannées,* c'est-à-dire il y a bien des années.

A voir les réduplicatifs bourguignons, on croirait à une invasion d'augments et de redoublements grecs. Le mot *gripai,* par exemple, qui signifie prendre avec avidité, offre plusieurs genres de modifications : il y a le mot *gripai,* puis *regripai,* puis encore *resegripai.*

Amanton, que je regarde comme un puriste du genre, a écrit quelque part :

Ai le beuille et peu le rebeuille.

On voit encore dans le *Virgille virai :*

Lai ville braille, et lé faubor
Rébraille anco troi foi pu for.

Je suis fâché, Messieurs, de n'avoir eu qu'un temps trop restreint pour examiner cette intéressante question ; mais je prends volontiers l'engagement de continuer cette étude, qui appartient naturellement à un *Bourguignon.*

M. le Président reconnaît qu'il existe toute une littérature en langage bourguignon ; mais il se demande si elle est le produit de l'inspiration populaire proprement dite, ou de la fantaisie de quelques gens d'esprit. Ces œuvres piquantes sont devenues popu-

Digitized by Google

laires à un certain degré; mais peut-on citer un poëte en patois bourguignon qui appartienne réellement à la classe illettrée? — On trouve dans les campagnes quelques rares exemples de chansons satiriques plus ou moins bien rimées par les paysans, à qui peut encore s'appliquer l'observation de Caton : *Argute loqui,* qualité qui distinguait les Gaulois. — Cette malice se retrouve dans les Noëls bourguignons. Ceux qu'Aimé Piron a composés, et auxquels son nom a survécu, étaient imprimés sur des feuilles volantes, aujourd'hui introuvables. — Amanton est le dernier de ces poëtes bourguignons; encore n'était-ce qu'un curieux, un amateur. — Toutefois l'établissement du télégraphe au Logis du Roi a inspiré un dialogue en patois entre Jacquemart et l'appareil aérien. Cette petite composition ne manquait pas de piquant.

6e question. *Desiderata* de la biographie bourguignonne.

M. H. Baudot fait espérer à la section que beaucoup de documents intéressant l'histoire littéraire de la province seront un jour en état d'être publiés. Ce sont des matériaux recueillis par Monsieur son père, pour faire suite à Papillon : *Bibliographie bourguignonne.*

M. le Président donne lecture d'une note déjà soumise au Conseil général de la Côte-d'Or en 1832, et qui répond directement à la question proposée. Elle est ainsi conçue :

C'est la gloire de la France que chacune de ses provinces ait eu son illustration propre et son auréole distincte.

La Bretagne ne montre pas sans orgueil ses monuments

Digitized by Google

druidiques et ses donjons chevaleresques, sa pierre de Carnac, et les cottes de mailles d'un Guesclin, d'un Clisson, dignes frères d'armes, ou le gantelet de fer de Beaumanoir, le héros du combat des Trente.

La Normandie a sa double épopée de la conquête d'Angleterre par Guillaume le Bâtard, et de celle des Deux-Siciles par les sept fils d'un simple chevalier, le sire de Hauteville.

Pour nous, le renom de nos ducs (Parisiens ou Flamands) ne nous appartient qu'à demi. — Le titre spécial de la Bourgogne, ce qui la distingue surtout entre toutes les contrées du sol français, c'est son extrême civilisation, sa rare culture intellectuelle, sa fécondité incessante en hommes qui ont excellé dans tous les arts de l'esprit.

Cette illustration n'est pas d'hier.

Sans parler de Cîteaux ni de Cluny, ces deux grands foyers d'études qui, dans la longue nuit du moyen âge, rayonnèrent d'un si vif éclat, qui ne sait que la Bourgogne a pris sa part entière de l'ère de la renaissance, et que tout le XVI^e^ siècle s'est réfléchi dans son sein?

Au temps de Dumoulin et de Cujas, ces *géants* de la jurisprudence moderne, elle aussi compta de célèbres annotateurs de son droit municipal, d'éminents interprètes de la raison écrite. C'est alors qu'elle eut son vieux Chasseneuz, le père des commentateurs de nos coutumes, celui-là même qui, premier président du parlement de Provence, empêcha jusqu'à sa mort la sanglante exécution de Cabrière et de Mérindol; son président Bégat, que l'Hospital nommait son ami, et que notre illustre Boubier appelle un grand homme; DONEAU, le premier qui en Europe ait ramené la science du droit à un enseignement synthétique, puissant esprit qui précéda Domat d'un siècle, et dont les œuvres, classiques en Allemagne, s'y réimpriment à la honte de notre oublieuse patrie; puis l'égal des Harlay, des de Thou, le président Frémiot, *plaisante écritoire*, disait Mayenne, *dont il sortit des boulets* contre la Ligue; et, dans les rangs opposés, le président JEANNIN,

Digitized by Google

conseiller intègre, négociateur habile, qui sauva Dijon de la St-Barthélemy, et la France du vasselage de l'Espagne.

Or, dans un développement parallèle, la Bourgogne de ce temps avait ses hébraïsants, tels que Génebrard; ses humanistes, entre lesquels Mignault, qui, à l'instar des érudits de l'époque, avait caché son nom sous celui de Minos; ses poëtes de l'école de Marot, comme Papillon et Des Autels, ou de celle de Ronsard, comme l'évêque de Chalon, Pontus de Thiard; enfin, ses *libres penseurs*, ses lettrés protestants, républicains ou incrédules, Hubert Languet, par exemple, et Bonaventure Despériers.

Les artistes, on le sait, ne manquèrent pas à ce période, et parmi eux encore la Bourgogne fut dignement représentée. André Colomban de Dijon, aveugle ainsi qu'Homère, architecte et statuaire ainsi que Michel-Ange, bâtit en moins de 25 ans (1506–1531) l'église de Brou, le plus récent, mais non certes le moins admirable de nos monuments gothiques. Vers le même temps, Guillaume Philandrier, de Châtillon-sur-Seine, citoyen romain comme Montaigne, et devenu architecte en commentant Vitruve, établissait avant Vignole l'existence d'un cinquième ordre d'architecture, et élevait les voûtes de la cathédrale de Rodez. Plus tard, Hugues Sambin, *architecteur* de Dijon, comme il se nomme lui-même, ornait sa ville natale du beau portail de l'église Saint-Michel. Son bas-relief du *Jugement dernier* montre en lui le dernier élève de la colonie d'artistes qui avait sculpté les mausolées de nos ducs et les admirables figures du puits de Moïse.

Tel fut le XVI^e^ siècle au milieu de nous. Mais le mouvement intellectuel qui caractérise une époque ne s'arrête point en présence du chiffre qui ouvre une nouvelle série d'années. Le XVI^e^ siècle ne finit point avec l'an 1600 : il projette au loin son ombre sur les premières années de l'âge suivant, alors qu'un Bourguignon, SAUMAISE, régnait en dictateur sur la république des lettres, et que l'auteur du traité de l'*Abus*, c'est-à-dire de la monogra-

Digitized by Google

phie juridique la plus mémorable de ce temps, Févret écrivait de la même main son dialogue *De claris fori burgundici oratoribus*, un des livres les plus cicéroniens qui aient paru depuis Cicéron.

Bientôt commence avec Philibert de la Mare une littérature « philologique, biographique, anecdotique, particulière au sol bourguignon, où nos pères portaient leur caractère ami d'une certaine force piquante, satirique et maligne, » littérature qui, se personnifiant dans notre érudit et spirituel Lamonnoye, fut médiocrement continuée par Bernard Michault jusque par-delà 1760, et par M. Peignot s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Fidèle alliée de la franche jovialité de nos mœurs bourgeoises, elle créa le vaudeville bourguignon, écho lointain des malicieux fabliaux de la vieille France, et fit parler sans grimace à Virgile le patois de nos vignerons, dont la cour si polie du grand roi s'étonna de goûter la narquoise rudesse.

A côté de cette littérature fleurit une seconde génération de jurisconsultes et d'artistes : Bernard Martin, l'oracle de notre coutume, et Pierre Lemuet, qui traduisit Palladio, abrégea Vignole, et bâtit à Paris le Val-de-Grâce et les Petits-Pères; François Florent, savant commentateur du droit romain, et Nicolas Quentin, dont Poussin admirait les tableaux; Claude Jehannin, le *Papinien de la Bourgogne*, et Jean Dubois, que ses chefs-d'œuvre avaient fait appeler à Paris, mais qui préféra sa province aux faveurs de Versailles.

Quelques savants se montrent déjà, et à leur tête, le plus fécond des physiciens, Mariotte, et le maréchal de Vauban, qu'il suffit de nommer : mais ils sont rares encore; l'heure du développement scientifique n'était pas encore venue pour notre pays.

Ainsi passa le XVII^e^ siècle, non sans refléter longtemps sa lumière sur la période qui succède. Enfin, l'homme qui le résumait en lui seul, jurisconsulte supérieur, philologue, antiquaire, versificateur également célèbre, le pré-

Digitized by Google

sident Bouhier s'éteint (1746), et clôt en Bourgogne la littérature du siècle de Louis XIV.

Prononcer le nom du président de Brosses, c'est évoquer à la fois tout le XVIIIe siècle. Homme étincelant d'esprit, étonnant de savoir, grand magistrat, enthousiaste des arts et se connaissant à tous, il y a de tout en lui, du Fréret et du Montesquieu, du Court de Gébelin, du Winckelmann et du d'Anville. Ami intime de Buffon et de Sainte-Palaye, il s'entretient avec le premier des causes cachées des volcans; avec le second, des manuscrits du Vatican et des ruines d'Herculanum, jusque-là inconnues en France. Il laisse tomber le sarcasme avec une profusion presque voltairienne; et en même temps il restitue Salluste, comme eût fait Cuvier d'un squelette fossile à la vue de quelques ossements. Il expose l'histoire phénicienne des premiers âges du monde, et débrouille le chaos des dynasties assyriennes, ou bien encore l'origine de la langue et de la nation grecques, la veille du jour où il retracera en des phrases pleines de nerf les détails de l'abdication, de la mort et des funérailles de Sylla. Il publie une *Histoire de la navigation aux terres australes*, et son *Traité de la formation mécanique des langues;* et ces deux livres sont restés, au milieu des travaux postérieurs, comme deux pyramides dont la hauteur n'a pas été dépassée. Les écrits de ce grand homme, si près de nous et déjà trop peu connu, ceux de son ami Sainte-Palaye, du laborieux abbé Lebeuf, de Melot, de Sallier, du marquis de Courtivron, de Févret de Fontette (ce cortége d'hommes doctes qui, avec Larcher et Buffon, siégèrent pour la Bourgogne à l'Académie des inscriptions et belles-lettres), donnent à ce période littéraire je ne sais quel aspect grave que les mœurs privées démentaient déjà.

Cependant le progrès des études scientifiques dans cette province se dessinait de plus en plus. Nos trois grands naturalistes, Buffon, Daubenton, Montbeillard, se donnaient la main. L'Académie qui couronna Jean-Jacques,

Digitized by Google

faisait place à celle qu'illustrèrent Guyton de Morveau, les docteurs Maret, Durande et Chaussier, les chirurgiens Enaux, Hoin, Leroux, et l'ingénieur Gauthey, dont le nom aurait dû rester au canal du Centre, conçu et achevé par lui dans le temps même où Dijon, par ses soins, communiquait avec la Saône, en attendant qu'il traçât pour Paris les plans du canal de l'Ourcq. L'Académie peut revendiquer une juste part de cette gloire. La nouvelle nomenclature chimique fut presque entière élaborée en son sein. Par elle, Dijon s'enrichit d'un jardin des plantes, d'un observatoire, et vit répéter avec éclat les expériences aérostatiques de Paris. La révolution éclate, et l'impulsion donnée aux sciences dans nos murs se transporte sur un autre théâtre. Guyton de Morveau s'élance de nouveau dans les airs pour observer l'ennemi sur le champ de bataille de Fleurus. Un autre membre de notre Académie, Carnot, dirige de son cabinet les dix armées qu'improvise la France envahie. Un député de la Côte-d'Or fait décréter la plus belle création de cette époque, l'Ecole polytechnique. Un autre de nos compatriotes, Monge, en organise et en vivifie les études.

Cette seconde moitié du dernier siècle ne fut pas moins glorieuse pour les arts. On se souvient peu aujourd'hui du paysagiste Lallemand, ni du peintre Venevault, le premier Dijonnais qui ait été de l'Académie royale de peinture. Mais on n'a pas oublié que Dijon put se glorifier un moment de posséder la meilleure école des beaux-arts, non pas de la France seulement, mais de toute l'Europe. Boucher régnait encore à Paris, Pompeo Batoni en Italie (et avec eux le faux coloris et la mignardise), que déjà, depuis six ans, *l'Ecole de Dijon seule étudiait l'antique et honorait la nature.* Avant même que Devosge père eût rendu au bon goût ce public et courageux hommage, un Bourguignon, Greuze, le premier, le plus populaire des réformateurs de l'art, avait protesté contre l'afféterie contemporaine par des tableaux qui, pour le naturel et le caractère naïf des têtes, n'ont pas été surpassés depuis. C'était encore un Bour-

Digitized by Google

guignon, un élève de Devosge, Prudhon, qui devait réagir le premier contre la rigidité académique de David, par des compositions pleines de poésie, de mollesse et de grâce.

Ce sont là certes d'immortels travaux. Pourquoi faut-il qu'ils attendent encore un historien? N'est-il pas temps qu'une plume amie en fasse ressortir l'enchaînement et la portée, qu'elle nous explique tour à tour l'écrivain par l'homme et l'homme par l'écrivain, nous faisant assister à l'éducation progressive de ces hautes intelligences, et nous montrant ce que chacun de ces jurisconsultes, de ces hommes de lettres, de ces savants, de ces artistes, dut à ses devanciers, à ses contemporains, au pays où il est né?

Que si l'on demande ce qui a été fait pour honorer, que dis-je? pour conserver leur mémoire, je vais le dire. Un Morisot, un Chevannes, un Lantin, avaient écrit leurs souvenirs sur les hommes de leurs temps; tous ces travaux sont inédits, sinon perdus; les manuscrits de Philibert de La Mare ont été vendus à des libraires de Hollande, de qui il a fallu les racheter, non pour Dijon, mais pour les bibliothèques de Paris; les livres du président Bouhier, la plus riche collection privée de l'Europe, ont été emmenés à Clairvaux, d'où la révolution les a dispersés à Troyes et ailleurs. Reste le sec catalogue de Papillon, qui s'arrête en 1740, et cette simple nomenclature bibliographique n'a pas même eu de continuateur.

L'Académie de Dijon a eu la pensée de réparer cette injure.

Elle a jugé pressant de mettre la main à l'œuvre pendant qu'elle compte encore dans ses rangs des hommes qui ont vécu avec les Maret et les Morveau; pendant que les enfants du président de Brosses, de Gueneau de Montbeillard, de Monge, sont encore pleins de vie et de souvenirs.

Il lui a paru digne du Conseil général de la Côte-d'Or de s'associer à l'érection tardive de ce monument, consacré à la gloire du pays, par une allocation solennelle et

Digitized by Google

spéciale. Le patriotisme local doit-il chercher ailleurs ses naturels et légitimes interprètes ?

Pleine de confiance dans le vote du Conseil, l'Académie, dans sa séance du 14 mars 1832, a décidé qu'une histoire littéraire de Bourgogne serait publiée sous ses auspices, et sur un plan analogue à celui de l'*Histoire littéraire de France* qui a paru dans le siècle dernier.

Ce plan est double ; il comprend à la fois l'histoire générale du mouvement intellectuel de la Bourgogne aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et la biographie particulière de chacun des hommes célèbres qui ont pris une part notable à ce mouvement.

Ainsi chaque période littéraire serait apprécié dans son ensemble et d'une seule vue, dans un morceau historique d'une étendue convenable, afin de mettre en saillie les points de liaison qui unissaient les travaux contemporains. Ce morceau historique formera comme une introduction à la partie biographique, dans laquelle les notabilités littéraires ou scientifiques de chaque période seront passées en revue une à une ; et c'est là que trouveront place les anecdotes et les traits de détail qui caractérisent la physionomie individuelle d'un homme illustre, et qui ne peuvent se dessiner suffisamment dans le cadre d'une histoire générale.

Dans cette seconde partie surtout, l'Académie payerait la dette de la Bourgogne envers un BOSSUET, un Crébillon, un Piron, un Rameau, un Lalande, une Sévigné, une Genlis, et tant d'autres qui, n'appartenant à notre province que par leur naissance et par leurs premières études, ne peuvent tenir que bien peu de place dans ce tableau général du mouvement intellectuel de cette province, mais dont nous sommes trop fiers, et à trop bon droit, pour ne pas leur rendre un hommage digne de leur haute renommée.

A côté de ces vies glorieuses, elle raconterait des vies plus modestes, passées aussi loin de Dijon, mais qui ont réfléchi sur la Bourgogne un légitime éclat : celles de dom Clémencet et de dom Clément, créateurs de cette œuvre

Digitized by Google

monumentale d'érudition, *l'Art de vérifier les Dates;* celles de Denon, l'auteur du *Voyage en Egypte,* de Larcher, le savant traducteur d'Hérodote, du spirituel Cazotte, de Dubois de Jancigny (l'ami le plus intime de Malesherbes), du chevalier de Bonnard, dont les poésies légères sont d'une facilité si brillante, et de Clément de Dijon, dont la critique acérée a si bien justifié le sobriquet que lui donna Voltaire.

Ces notices, comme celles de la *Biographie universelle,* seraient confiées à des hommes spéciaux; les médecins seraient appréciés par des médecins, les géomètres par des géomètres, tous et chacun par des esprits compétents. Les traditions de famille seraient interrogées avec scrupule; et, si notre attente n'est pas déçue, l'*Histoire littéraire de Bourgogne,* conçue dans de larges proportions, élaborée avec conscience, écrite avec amour, œuvre solidaire de l'Académie et du pays, serait un de ces monuments que le zèle d'un seul ne suffit point à élever, et par lesquels une société littéraire peut se rendre ce témoignage qu'elle est demeurée fidèle à son passé comme à son avenir.

M. le Président annonce que les travaux de la section sont terminés.

Tous les membres de la section se réunissent pour remercier M. de Caumont de son assiduité à nos séances, et de la part qu'il a bien voulu prendre à nos discussions.

Des remercîments sont également adressés à M. le Président et au Secrétaire.

SIMONNET, *secrétaire.*

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Préambule. 1

Programme des questions qui ont été soumises au Congrès. 9

SÉANCES GÉNÉRALES.

Séance d'ouverture : Correspondance. — Election du bureau. — Analyse du discours de Monseigneur l'Evêque de Dijon, président du Congrès. — Ordre des travaux. 22

2e Séance : Ouvrages offerts au Congrès. — Lecture des procès-verbaux des sections particulières et mémoires (1). 27

Compte rendu de la séance publique de l'Académie de Dijon. 30

3e Séance : Arrêté concernant la tenue de la XXIIe session du Congrès au Puy (Haute-Loire). — Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or, et de l'Exposition horticole. Discours du président. Lecture d'une notice sur la culture des arbres fruitiers dans la Côte-d'Or, par M. Lavalle. Distribution de médailles aux exposants. — Lecture des procès-verbaux des sections. — Communications diverses. — Explications sur des coquillages adhérents à des plaques de ceinturons trouvées par M. Gosse, de Genève, dans des tombeaux mérovingiens. 32

4e Séance : Lecture des procès-verbaux des sections et mémoires. — Remise de médailles à MM. de Soultrait et Tudot, de la part de la Société française pour la conservation des monuments et de l'Institut des provinces. 48

(1) Les mémoires se trouvent rapportés dans les travaux des sections auxquelles ils appartiennent.

Digitized by Google

5e Séance : Correspondance. — Ouvrages offerts au Congrès. — Lecture des procès-verbaux des sections et de plusieurs mémoires..... 49
6e Séance : Lecture des procès-verbaux des sections et de plusieurs mémoires. — Esquisse historique des doctrines professées par les philosophes de l'antiquité relativement au principe de la vie, par M. Tissot. — Clôture de la session. — Analyse du discours de clôture prononcé par Monseigneur l'évêque de Dijon, président du Congrès..... 57

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

SCIENCES NATURELLES ET PHYSIQUES.

1re Séance : Election du bureau. — Mémoire de M. Borucki renvoyé à une commission. — Examen des trois premières questions du programme..... 83
2e Séance : Examen des 4e, 5e, 6e et 7e questions ; observations et conclusions lues par M. Carrelet..... 88
3e Séance : Note de M. Mignard sur la 8e question. — Examen des 8e, 9e et 10e questions ; observations de M. de Caumont, et appareil de son invention pour la pisciculture. — Note de M. Lavalle sur ses expériences de pisciculture au jardin botanique de Dijon..... 93
4e Séance : Communication de plusieurs inventions nouvelles par M. Jobard de Bruxelles. Becs de gaz ; appareil pour augmenter la chaleur dans les cheminées. Pompe nouvelle aspirante et foulante. — Méthode du même auteur pour faciliter les études artistiques, intitulée : Mémoire des yeux appliquée à l'enseignement du dessin..... 102
Visite au Musée d'histoire naturelle, au jardin botanique et à l'Arquebuse..... 109
5e Séance : Détails sur la Société d'acclimatation. — Etude sur l'accroissement des arbres exogènes. — Procédé de M. Pâris pour la reproduction des médailles..... 112

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE.

1re Séance : Election du bureau. — Examen de la première question inscrite au programme. — Propositions formulées par M. d'Esterno, président... 117
2e Séance : Examen des 2e, 3e et 4e questions..... 125
3e Séance : Examen des 5e, 6e, 7e et 8e questions. — Mémoire sur la vaine pâture, par M. Bérard..... 131
4e Séance : Examen de la 9e question. — Vœux formulés par M. d'Esterno, président..... 168
5e Séance : Examen de la 10e question. — Exposition d'un nouveau système de culture par M. Brun..... 177
6e Séance : Examen des 11e, 12e et 15e questions.... 186
7e Séance : Lecture du rapport sur les meilleurs modes à suivre dans le traitement du terrain d'alluvion de la Bresse au point de vue de l'amendement du sol arable, par M. Rérolle. — Examen des 14e, 16e, 17e et 18e questions. — Présentation de l'étrier paisseleur par M. Delaloyère..... 192
8e Séance : Rapport sur une machine à enfoncer les paisseaux (l'étrier paisseleur), par M. A. Lebrun.— Examen des 19e, 20e et 21e questions 206
9e Séance : Examen des 22e, 23e et 24e questions. — Discussion sur l'art. 2 du programme de la 5e section, qui se rattache à l'agriculture..... 216

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1re Séance : Election du bureau. — Mémoire de M. le docteur Ripault sur les substances capables de remplacer le quinquina dans les fièvres intermittentes. — Examen des 1re et 2e questions du programme. 225
2e Séance : Discours de M. le docteur Mercier sur divers points de la pathologie urinaire, et présentation de plusieurs instruments de chirurgie..... 234
3e Séance : Note de M. Jobard de Bruxelles sur la mise au pointage oculaire naturel.-Examen de la 3e question. 238

Digitized by Google

4e Séance : Examen de la 4e question. — Observations de M. Jobard sur la guérison manuelle des contusions. 244
5e Séance : Examen des 5e et 6e questions..... 251
6e Séance : Examen de la 9e question..... 258
Note sur l'inoculation de la maladie asiatique, par M. le docteur Bally..... 267

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

1re Séance : Election du bureau. — Examen des trois premières questions du programme. — Questions posées par M. Désiré Monnier. — Notes et conjectures destinées à indiquer l'emplacement du combat livré à César par Vercingétorix, etc., par M. Lavirotte. — Dissertation sur la dernière campagne de César dans les Gaules, ou examen des deux premières questions du programme, par M. Mignard.. 270
2e Séance : Continuation de la discussion sur les 1re et 3e questions. — Réponses de M. Mignard aux critiques de son mémoire. — Examen des 2e et 5e questions. — Mémoire sur les Déesses Mères, par M. Adolphe Grange. — Examen de la 6e question. — Note de M. Grange sur le dieu *Segomon*. — Mémoire de M. Protat sur le même sujet..... 298
3e Séance : Discussion sur la 6e question. — Examen des 7e, 8e et 9e questions..... 329
4e Séance : Examen de la 10e question. — Analyse d'un mémoire de M. Pistolet de Saint-Ferjeux sur ce sujet. — Examen de la 11e question..... 341
5e Séance : Lecture d'une notice sur une monnaie inédite de Langres par M. Ph. Salmon. — Examen des 12e, 13e, 14e et 15e questions. — Note de M. Edouard de Barthélemy sur la 13e question..... 354
6e Séance : Examen des 16e et 17e questions. — Mémoire sur les pagi. — Pagus Tornodorensis, par M. Lemaistre. — Discours de clôture des travaux de la section, par M. Frantin, président..... 370

Digitized by Google

CINQUIÈME SECTION.

PHILOSOPHIE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

1re Séance : Election du bureau. — Extrait d'un mémoire de M. Pâris sur notre système graphique. — Mémoire de M. Simonnet sur les mêmes questions, 10e et 11e du programme. — Examen de ces questions. — Analyse d'un ouvrage présenté par M. Joanne..... 380

2e Séance : Continuation de la discussion sur les 10e et 11e questions. — Examen de la 12e question... 390

3e Séance : Communication relative au projet de M. du Chatellier de former une Bibliothèque universelle. — Mémoire de M. Huot sur les 8e et 9e questions du programme. — Reprise de la discussion sur la 12e question. — Analyse d'un mémoire de M. Debillemont. — Analyse de la réplique de M. Schwach. — Discussion..... 397

4e Séance : Examen des 13e, 14e, 15e et 16e questions. — Analyse d'un mémoire de M. Pâris sur la 6e question de la section d'agriculture, renvoyée à la section des beaux-arts. Discussion à ce sujet..... 414

5e Séance : Mémoire de M. Simonnet sur la 18e question. — Mémoire de M. Mathieu sur le même sujet. — Discussion. — Méthode et procédé de M. Jobard relatif au dessin. — Analyse du rapport de M. Huot sur le projet de Bibliothèque universelle de M. du Chatellier. — Dépôt sur le bureau de plusieurs ouvrages..... 422

6e Séance : Examen de la 1re question du programme supplémentaire. — Note de M. Simonnet. — Discussion. — Examen des 2e, 3e et 5e questions. — Mémoire de M. Mignard sur la muse populaire en Bourgogne. — Note de M. Foisset sur la 6e et dernière question du programme supplémentaire..... 444

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Dijon, imp. de Douillier.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

VINGT-UNIÈME SESSION.

ABORD-BELIN, ancien magistrat, à Santenay (Côte-d'Or).
ANDRÉ, maire de la ville de Dijon.
ARBAUMONT (Jules d'), à Dijon.
ARCELOT (marquis d'), propriétaire à Arcelot (Côte-d'Or).
ARCHIAC (le comte d'), président de la société d'horticulture, à Dijon.
ARGOUT (le comte d'), receveur général des finances de la Côte-d'Or.

BAUDOT (Henri), secrétaire-général du congrès, président de la commission archéologique de la Côte-d'Or.
BAUDOT (Adrien), membre de la commission archéologique de la Côte-d'Or.
BARTHÉLEMY (Edouard de), au château de Courmelais, (Marne).
BAZARD, docteur médecin, à Dijon.
BELIME (Frédéric), notaire, à Vitteaux (Côte-d'Or).
BELIN (L), professeur d'architecture à l'école des beaux-arts de Dijon.
BERBIS (Louis de), propriétaire, à Dijon.
BÉRARD, propriétaire, à Mont-Saint-Jean (Côte-d'Or).
BERTINI, conseiller à la faculté de médecine, député au parlement, à Turin.
BERU (de), propriétaire, à Beru près Tonnerre.
BEURTHERET (P.), rédacteur du Spectateur, à Dijon.
BESSY, membre de la commission archéologique de la Côte-d'Or.
BILLET, membre de l'académie de Dijon, professeur de physique à la faculté des sciences.
BIZARD, professeur de dessin à Semur (Côte-d'Or).
BIZOUARD, membre de la commission archéologique, à Dijon.
BOISSARD (Yves), homme de lettres, à Dijon.
BOISSARD (Edmond), conseiller à la cour impériale, à Dijon.
BOLO, notaire, à Limonest (Rhône).
BONNET, docteur, professeur d'agriculture, à Besançon.
BOUCHER DE CREVECŒUR DE PERTHÈS, président de la société d'émulation, à Abbeville.
BOUET, délégué de la société française.
BOUILLET (J. B.), membre de plusieurs académies, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
BOURDIN DE MONTRÉAL, président d'honneur de la société des arts de Paris, à Lyon.
BRETENIÈRES (le baron de), à Dijon.
BRIVES (Albert de), président de la société académique de la Haute-Loire, au Puy.
BROIN (de), propriétaire, à Broin.
BROSSE (le comte de), à Bois-le-Roi, près Fontainebleau.
BRULET, docteur-médecin, secrétaire de l'académie, à Dijon.
BRY (le baron de), préfet de la Côte-d'Or.
BRY-DARCY (de), inspecteur des forêts, à Dijon.

Digitized by Google

BRUNOT, propriétaire, à Dijon.
BUILLOT, membre de la société éduenne, à Autun.
BURE (Albert de), de la société d'émulation, à Moulins (Allier).
BUYER (Jules), à la Chaudeau, près Saint-Loup (Haute-Saône).

CAMUSAT DE VAUGOURDON, propriétaire, à Troyes.
CANAT, président de la société d'archéologie et d'histoire de Chalon-sur-Saône.
CARNOT (François), membre du conseil général, à Nolay (Côte-d'Or).
CARRELET (J.), conducteur des ponts et chaussées, à Saulieu.
CAUMONT, membre de la commission archéologique de la Côte-d'Or.
CAUMONT (de), directeur de l'Institut des provinces, à Caen.
CELLARD, banquier, à Dijon.
CHALLE, président de la société historique et naturelle de l'Yonne, à Auxerre.
CHARREY (de), membre de la commission archéologique, à Dijon.
COUCHARD, curé de Malain (Côte-d'Or).
COURTIVRON (le marquis de), propriétaire, à Dijon.
CUGNOTET (N.-Georges), propriétaire, à Dijon.
CUSSY (le vicomte de), membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.

DARBOIS, membre de la commission archéologique de la Côte-d'Or, professeur de sculpture à l'école des beaux-arts de Dijon.
DARD, directeur de l'Hôtel-Dieu, à Beaune (Côte-d'Or).
DELACOUR (le baron), à Loches (Indre-et-Loire).
DE LACUISINE, secrétaire général, président à la cour impériale de Dijon.
DESMOULINS (Charles), président de la Société linnéenne, à Bordeaux.
DESTOT père, géomètre, à Dijon.
DÉTOURBET, secrétaire général, président du comité central d'agriculture de la Côte-d'Or.
DONET (Pierre-François), ancien proviseur à Rouvray (Côte-d'Or).
DEVOUCOUX, chanoine, à Autun.
DUGAST, docteur-médecin, à Dijon.
DUPERRAT (Auguste), directeur de la ferme-école des Landes.
DURET, docteur-médecin, maire à Nuits (Côte-d'Or).
DURET, propriétaire, à Dijon.

ELIE, huissier, à Dijon.
ESTERNO (Le comte d'), membre du conseil général d'agriculture, à La Selle, près Autun.
ESTOCQUOIS (d'), professeur à la faculté des sciences, à Besançon.

FEBVRE, négociant, à Dijon.
FERRIOT, propriét., à Moloy (Côte-d'Or).
FEUILLET, juge de paix, à Lyon.
FOISSET, conseiller, membre de la commission archéologique, à Dijon.
FOISSET (Paul) fils, à Dijon.
FONTENAY (Joseph de), secrétaire de la société éduenne, à Autun.
FRAIGNIAUD (Léon-François), curé de Meussac (Charente-Inférieure).
FRANTIN, membre de la commission d'archéologie, à Dijon.

GAGNON, général commandant la subdivision de la Côte-d'Or.
GALLIX, prêtre desservant de Thoires (Côte-d'Or).
GARNIER, archiviste, membre de la commission archéologique, à Dijon.
GARNIER, horloger mécanicien, à Paris.
GAUGAIN, trésorier de la société française, à Bayeux.
GAULIN, membre de la commission archéologique de la Côte-d'Or, adjoint au maire de Dijon.
GAULOT, ancien notaire, à Dijon.
GENRET-PERROTTE, propriétaire, à Dijon.
GILLOTTE, propriétaire, à Frontenard (Saône-et-Loire).
GIVELET (Charles), de Reims.
GOSSE (Jean-Baptiste), membre de la société d'histoire et archéologie de Genève, à Genève.
GOURGUES (le vicomte Alexis de), au château de Languais.
GRANGE (Adolphe), à Dijon.

Digitized by Google